

PAUVROPHOBIE

Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté

TABLE DES MATIÈRES

Préface			
Serge Paugam	13	Les pauvres créent de l'insécurité dans les quartiers.	
		Marie Loison-Leruste	45
La pauvreté a toujours existé.		Pas de réduction de la pauvreté sans croissance économique.	
Guy Vanthemsche	17	Robert Vertenueil	49
Les pauvres finissent toujours en prison.		Si les sans-abri veulent sortir de la rue, il y a des dispositifs pour les aider.	
Charlotte Vanneste	21	Chahr Hadji	53
Le secteur du logement social est régi par le clientélisme.		L'aide sociale va précipiter la faillite de l'État.	
Nicolas Bernard	27	Bruno Colmant	57
Les étrangers volent le travail des Belges.		Le quotidien des chômeurs est fait de loisirs et d'oisiveté.	
Nouria Ouali	31	Stéphane Thys	61
En Belgique, la protection sociale est trop généreuse. Elle n'incite pas les gens à chercher du travail.		Les pauvres sont atteints de maladies mentales.	
Thomas Lemaigre	35	Manu Gonçalves	67
Bruxelles est une ville riche.		Pour combattre le chômage, il faut encourager l'auto-entreprenariat.	
Marion Englert et Gille Feyaerts	39	Bruno Frère	71

Les étrangers viennent uniquement pour profiter de notre système d'aide sociale.		
Joël Machado	77	
En Belgique, il y a du travail... qui cherche trouve ?		
Gilles Van Hamme et Marion Englert	81	
Logement social un jour, logement social toujours.		
Cécile Coddens	87	
La pauvreté fait vivre le monde associatif.		
Caroline Jansen, Sophie Vassen et Bruno Gérard	91	
La Sécurité sociale est menacée en raison des pauvres qui abusent du système médical.		
Fanny Dubois	97	
Smartphones et écrans plats : des pauvres vraiment pauvres ?		
Périne Brotcorne	103	
Les pauvres se prostituent.		
Isabelle Jaramillo	107	
Ce n'est pas le rôle de l'école de corriger les inégalités sociales.		
Alice Romainville	111	
Les étrangers sont tous des chômeurs.		
Anne Morelli	115	
La pauvreté touche de la même façon les hommes et les femmes.		
Hafida Bachir		119
Les sans-abri utilisent l'argent qu'on leur donne pour s'acheter à boire ou pour se droguer.		
Éric Husson		123
Les pauvres maltraitent leurs enfants.		
Maria Bouverne-De Bie		129
Les sans-abri sont une espèce spécifique du règne animal.		
Marc Uhry		133
Les Roms sont organisés en réseaux criminels et leurs activités rapportent beaucoup d'argent.		
Koen Geurts, Gabriel Mihai et Daniela Novac		139
Les couples composés de personnes précarisées évitent de se séparer, car cela aggraverait encore leur situation économique.		
Martin Wagener		145
Paresse ou phobie administrative, les pauvres ne sont jamais en ordre.		
Françoise De Boe		149
Les pauvres ne prêtent aucune attention à leur alimentation.		
Alexia Serré et Deborah Myaux		153

La pauvreté est un choix. De nombreux pauvres refusent de s'intégrer.

Abraham Franssen 157

Les pauvres sont des experts de la fraude à l'aide sociale.

Florence Loriaux 161

Les sans-abri sont incapables d'habiter un logement autonome.

Marc Uhry 165

En termes d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté, les politiques régionales de Wallonie et de Bruxelles sont à la traîne par rapport à celles de Flandre.

Rocco Vitali 171

Les étrangers sont privilégiés en matière d'aide sociale.

Colette Durieux 175

Les pauvres sont sous-éduqués et intellectuellement limités.

Willy Lahaye et Émilie Charlier 179

Les pauvres sont incapables de garder un travail, alors que le travail met à l'abri de la pauvreté.

Philippe Van Muylder 183

Les étrangers s'accaparent les logements sociaux et laissent « nos pauvres » à la rue.

Carole Dumont 189

Les chiens ne font pas des chats. Les pauvres engendrent des pauvres.

Joël Girès et Cécile Piret 193

Les immigrés profitent plus de notre système social qu'ils n'y contribuent.

Jean-Michel Lafleur
et Abdeslam Marfouk 199

Il y a des bons et des mauvais pauvres.

Jacques Fierens 203

Il est impossible de généraliser le tiers payant, les pauvres en abuseraient.

Anaïs Robert 207

Pour s'en sortir financièrement, il suffit de quitter Bruxelles.

Sarah De Laet 211

Les pauvres préfèrent laisser les services sociaux s'occuper de leurs enfants.

Isabelle Ravier 215

Les migrants envahissent la Belgique.

Anaïs Lefrère 219

Avec le logement social, les pauvres n'ont aucun problème pour se loger.

Carole Dumont 223

**Ils pourraient au moins se former !
Les pauvres n'ont pas de
formation, alors qu'ils ont le temps.**

François Geradin 227

**Les personnes qui sombrent dans
la pauvreté n'ont pas le sens des
priorités. Elles privilégient le futile
au détriment du nécessaire.**

Anne-Catherine Guio 231

**Les immigrés sont issus des
couches sociales les plus pauvres
de leurs pays d'origine et sont peu
instruits.**

Jean-Michel Lafleur
et Abdeslam Marfouk 237

**Logements sociaux et loyers
encadrés : les pauvres ne paient pas
leur loyer.**

Cécile Coddens 241

**Les pauvres pourraient se soigner,
l'accès aux soins de santé n'a jamais
été aussi aisé.**

David Hercot 245

**La Belgique est l'un des pays où les
minima sociaux sont les plus élevés.**

Elke Vandermeerschen 249

**Flambe et gaspillage ! Les pauvres
ne savent pas gérer leur argent.**

Anne Defossez 255

**SDF, Roms, sans-papiers... la
pauvreté ne concerne que quelques
catégories de la population.**

Émilie Charlier 261

**On leur sert tout sur un plateau.
Les allocataires sociaux sont mieux
lotis que beaucoup de travailleurs.**

Ricardo Cherenti 265

**Tout le monde peut se retrouver
à la rue.**

Martin Wagener 269

**Les enfants d'immigrés font baisser
le niveau scolaire.**

Sandrine Grosjean 273

**Les pauvres ne prennent pas soin de
leur logement. Ils les saccagent.**

Véronique Van Nieuwenhove 277

**Les pauvres dépensent tout leur
argent en drogues, en alcool et en
médicaments.**

Sébastien Alexandre 281

**Les pauvres font beaucoup
d'enfants pour obtenir allocations,
aides sociales et réduction
d'impôts.**

Thomas Lemaigre 285

**La pauvreté est moins pénible
à la campagne.**

Xavier May 291

Les pauvres sont inféodés aux partis de gauche et/ou les pauvres font monter les populismes de droite.		
Robin Lebrun et Émilie van Haute	295	
Les élèves de milieux défavorisés doivent être orientés le plus tôt possible vers les filières techniques ou professionnelles.		
Fred Mawet	301	
Les pauvres consomment de manière irréfléchie. Ils surconsomment. Ils gaspillent. Ils achètent n'importe quoi. Le paraître est très important.		
Thomas Lemaigre	305	
Les pauvres exigent des droits mais négligent leurs devoirs.		
Pauline Feron et Christof Carlier	309	
Les pauvres négligent leur santé et celle de leurs enfants.		
Myriam De Spiegelaere	315	
Les pauvres ne savent pas gérer leurs dépenses énergétiques.		
François Grevisse et David Lemin	319	
Les étrangers refusent de s'intégrer. Ils ne respectent pas la Belgique et son mode de vie.		
Marco Martiniello	323	
Les politiques d'austérité sont efficaces, elles permettent de réduire les inégalités.		
Robert Vertenueil	327	
Les pauvres sont incapables de se prendre en main de manière autonome.		
Jean Spinette		331
Les étrangers tirent les salaires vers le bas.		
Étienne de Callatay		335
Les chômeurs devraient davantage s'occuper de leurs enfants, vu qu'ils n'ont que cela à faire.		
Bernard De Vos		339
Les bénéficiaires de logements sociaux sont des profiteurs.		
Carole Dumont		345
Quand on veut, on peut ! Sortir de la pauvreté est une question de volonté.		
Stéphane Roberti		349
Fermons les frontières ! Le niveau de vie des Belges serait plus élevé sans les étrangers.		
Martin Deleixhe		353
Les sans domicile fixe sont un problème de santé publique et sont vecteurs de maladies.		
Stéphane Heymans		357
La réussite des enfants pauvres n'est pas une priorité pour l'école.		
Étienne Michel et Jean-Luc Adams		361
Les pauvres sont inutiles.		
Thomas Lemaigre		365

**Les Bruxellois et les Wallons sont
davantage des assistés que les
Flamands.**

François Chesquière 371

**Les sans-abri ont décidé de vivre
dans la rue, c'est un choix.**

Yahyâ Hachem Samii 377

**Les pauvres sont surendettés,
car ils courent les crédits à la
consommation.**

Monique Van Dieren 381

**En Belgique, le système de
regroupement familial est laxiste.**

Coralie Hublau 385

**Les précaires sont des personnes
sans emploi.**

Bruno Frère 389

**Les pauvres sont dépendants
aux jeux d'argent.**

Pascal Minotte 393

La pauvreté existera toujours.

Guy Vanthemsche 397



PRÉFACE

Tordre le cou aux préjugés sur les pauvres

Serge Paugam

Sociologue, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris)

Les idées reçues sur la pauvreté sont nombreuses. Les intitulés de cette petite encyclopédie en donnent un aperçu. Chaque individu peut être conduit à participer à des discussions informelles ou à des débats où il est question des pauvres et à faire le constat que des représentations qui paraissent erronées circulent à leur sujet. Mais comment réagir, comment trouver des arguments pour tordre le cou à ces préjugés ? Comment, faute de réponses adaptées, ne pas tomber dans l'approbation tacite et laisser ainsi se répandre des idées fausses qui finissent par envahir le corps social et devenir des évidences pour le plus grand nombre ? Les 85 contributions qui composent cet ouvrage apportent autant de réponses adaptées pour résister à cette tendance qui participe à faire des pauvres non pas des victimes d'injustices, mais des coupables directs ou indirects de leurs propres malheurs ou déchéances. Ce livre est donc en quelque sorte un moyen de défendre une conception solidaire à l'égard de celles et ceux qui souffrent en s'attaquant à tout ce qui peut s'y opposer. Les idées fausses sur la pauvreté qui se répandent dans les couches profondes de la population contribuent à ébranler chaque jour davantage les fondements du lien social. C'est à ce processus qu'il convient de s'opposer en intervenant à sa racine.

Mais pour bien le combattre, il faut en comprendre les ressorts et commencer par résoudre une énigme. Comment se fait-il que ces préjugés sur la pauvreté reviennent avec tant de force aujourd'hui alors que, dans les

années 1980 et 1990, elles semblaient avoir presque disparu ? Les historiens ont expliqué comment le rapport social à la pauvreté a pu se transformer au cours des siècles¹. Des travaux importants réalisés aux États-Unis ont réussi à démontrer que les fonctions explicites ou sous-jacentes attribuées au système d'assistance aux pauvres ont fortement varié au cours du XX^e siècle, en particulier selon les phases du développement de la société industrielle et de la conjoncture économique². Ainsi, Frances Fox Piven et Richard A. Cloward ont établi que la fonction principale de l'assistance est de réguler les éruptions temporaires de désordre civil pendant les phases de récession et de chômage de masse. Cette fonction disparaît ensuite dans les phases de croissance économique et de stabilité politique pour laisser place à une tout autre fonction, celle d'inciter les pauvres à rejoindre le marché du travail par la réduction parfois drastique des aides qu'ils obtenaient jusque-là. Dans la première phase, les pauvres sont considérés comme des victimes et l'enjeu est d'éviter qu'ils se soulèvent contre le système social en place ; dans la seconde, ils sont considérés comme potentiellement paresseux et seule une politique de « moralisation » est jugée susceptible de transformer leurs comportements. Ainsi, les fonctions de l'assistance peuvent changer dans le temps, en fonction de la conjoncture, tout comme le rapport à la pauvreté se modifie également sensiblement d'une période à l'autre selon l'ampleur du chômage³.

1/ Geremek, B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Gallimard, Paris, 1987 (1^{re} édition en polonais : 1978). Castel, R., *Les métamorphoses de la question. Chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

2/ Piven, F. F., Cloward, A. C., *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York, Vintage, 1993 (1^{re} édition : 1971).

3/ Voir sur ce point : Paugam, S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, 3^e édition, Presses universitaires de France, collection « Le lien social », Paris, 2013.

Il est tentant d'essayer de vérifier ces analyses à partir du cas français. Ne pourrait-on pas dire que dans les années 1990, qui correspondent à la première décennie d'application du RMI (revenu minimum d'insertion) en France, nous étions dans le premier type de phase décrit par Fox Piven et Cloward et que nous sommes entrés dans le second au tournant du XXI^e siècle ? En effet, il est possible de considérer les actions d'insertion menées jusqu'en 1998 environ, année marquée par un taux exceptionnellement élevé de chômage, comme une forme d'encadrement des pauvres visant à leur assurer un minimum de participation à la vie sociale à la périphérie du marché de l'emploi, et les mesures prises par la suite, en période de diminution sensible du chômage, au moins jusqu'au début de la crise financière, comme, au contraire, une série d'incitations à la reprise du travail assorties d'une intimidation non dissimulée à l'égard de tous ceux qui, par paresse, seraient jugés peu enclins à rechercher un emploi.

La crise financière de 2008 a contribué à atténuer la stigmatisation des pauvres et des chômeurs, du moins au moment le plus sévère de cette crise. L'explication de la pauvreté par l'injustice sociale a nettement pro-

gressé en 2009 dans la plupart des pays européens par rapport aux années précédentes et l'explication de la pauvreté par la paresse a également diminué de façon considérable, ce qui prouve la sensibilité des représentations de la pauvreté aux mouvements de la vie économique. Mais cette tendance ne s'est pas maintenue. Dès que la situation économique s'est améliorée, la stigmatisation des pauvres et des chômeurs a à nouveau progressé.

Le contexte actuel n'est guère favorable à son inversion. La crise syrienne et l'arrivée de migrants engendrent de nouvelles peurs et accentuent la méfiance à l'égard de ces populations pauvres venues d'ailleurs. Les enquêtes récentes dans les beaux quartiers⁴ révèlent un processus de « racialisation » de la pauvreté se traduisant tout à la fois par une critique des comportements jugés indésirables de ces populations (manque d'hygiène, violence et manque de civisme...), une attitude d'hostilité à l'égard des politiques de solidarité lorsqu'il est question notamment de créer des centres d'hébergement à proximité des quartiers aisés et une volonté de neutraliser la compassion que l'on éprouve habituellement à leur égard, ce qui revient à justifier la pauvreté et les inégalités. Le pauvre, associé à cette figure du migrant, est aussi celui que l'on soupçonne de profiter des aides sociales.

Les préjugés à l'égard des pauvres et des chômeurs sont d'autant plus forts aujourd'hui qu'ils correspondent à un double mouvement, à la fois économique et social, qui impose sa marque dans la conscience des sociétés contemporaines. Le premier est celui de la justification des mesures néolibérales qui entendent moderniser l'économie en s'attaquant aux solidarités traditionnelles de la société salariale et aux politiques de transferts monétaires en direction des plus défavorisés. Le second est celui de la justification des mesures répressives à l'égard des populations jugées menaçantes pour l'ordre social, notamment les populations migrantes vis-à-vis desquelles il est devenu banal dans des franges de plus en plus nombreuses de la population d'exprimer ouvertement, sans retenue, une hostilité radicale. La conjonction de ces deux mouvements, l'un qui consiste à accepter les principes de l'ouverture des marchés et la compétition entre les individus dans le monde du travail, l'autre qui annonce le déclin de l'idée de solidarité à l'égard des migrants les plus démunis et la montée des peurs suscitées par leur présence jugée excessive dans les pays où ils souhaitent être accueillis, contribue à remettre en question les fondements du lien social.

S'attaquer aux préjugés sur les pauvres est en cela une urgence et la lecture de ce livre courageux et exemplaire un moyen d'y parvenir.

4/ Paugam, S., Cousin, B., Giorgetti, C. et Naudet, J., *Ce que les riches pensent des pauvres*, Seuil, Paris, 2017.

**LA PAUVRETÉ
A TOUJOURS
EXISTÉ.**

« Voici maintenant une nouvelle, nombreuse et repoussante catégorie de miséreux. Il s'agit du corps d'armée du vagabondage [...]. Ces nouveaux venus sont des paresseux, des ivrognes et des inaptes. Il serait excessif de réclamer de la sympathie pour un individu qui regarde le travail comme un ennemi ; on ne peut plus trouver de raison pour excuser un ivrogne. »

Louis Banneux, *L'assistance par le travail*,
Polleunis & Ceuterick, Bruxelles, 1896, p. 18.

Guy Vanthemsche

Département d'histoire
de la Vrije Universiteit Brussel

La pauvreté a-t-elle toujours existé ? La réponse dépend de l'échelle du temps considérée. L'émergence de l'être humain moderne (Homo sapiens sapiens) remonte à 150 à 200 000 ans. La naissance de l'agriculture, puis des premières villes et structures politiques complexes, est, quant à elle, beaucoup plus récente (respectivement 8 000 et 3 000 ans avant notre ère). Entre ces deux étapes cruciales se situe une très longue période où les sociétés humaines survivaient essentiellement grâce à la chasse, la pêche et la cueillette. L'existence de ces groupes d'humains nomades était certes précaire et la durée de vie moyenne des individus très réduite – même si une étude célèbre a qualifié la préhistoire d'âge d'abondance¹ – mais tous les êtres humains vivaient dans des conditions matérielles similaires. Il n'y avait donc pas de « riches » et pas de « pauvres ».

Certes, dès ces époques reculées, certaines inégalités sociales existaient déjà (les « vieux » avaient préséance par rapport aux « jeunes » et la domination masculine sur les femmes s'était déjà affirmée). En outre, des études récentes démontrent que de nouvelles hiérarchies sociales, marquant des différences socio-économiques, se développaient déjà avant les débuts de l'agriculture². Mais la grande percée des inégalités sociales date bel et bien de la soi-disant « révolution agricole », suivie par la création des États et des empires. En effet, ces phénomènes permettaient l'accumulation de grandes quantités de biens dans les mains de quelques

1/ Sahlins, M.,
Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives,
Gallimard, Paris, 1976.

2/ Hayden, B.,
L'homme et l'inégalité. L'invention de la hiérarchie durant la Préhistoire, CNRS
Éditions, Paris, 2008.

rare privilégiés (rois, prêtres, conquérants et commerçants) ; la grande masse des producteurs, quant à elle, était dépossédée d'énormes quantités de biens agricoles qu'elle avait pourtant produites à la sueur de son front. Bref, les contrastes entre les riches et les puissants d'une part, et les démunis et les soumis de l'autre, s'affirmaient toujours davantage. Désormais, une poignée d'êtres humains vivait dans l'opulence ; la grande masse, par contre, survivait dans la précarité. À l'aune de l'existence biologique de l'être humain, il est donc faux de dire que la « pauvreté a toujours existé ». En tenant compte de la durée totale des sociétés humaines (donc y compris celles des chasseurs-cueilleurs), la pauvreté est même relativement « récente ».

La pauvreté a-t-elle toujours été identique dans le courant de l'histoire ?

Adoptons maintenant une échelle temporelle plus réduite. Si nous tenons compte uniquement des sociétés avec une grande inégalité entre groupes sociaux, il saute aux yeux que la pauvreté a revêtu des formes nombreuses et des significations diverses. Autrement dit, « être pauvre » n'a pas toujours eu les mêmes effets pour celles et ceux qui étaient confrontés à ce fléau. Et surtout, l'ampleur du phénomène a varié au cours de l'histoire. La place manque évidemment pour analyser toutes les formes de pauvreté depuis les sociétés anciennes (Égypte pharaonique, Grèce et Rome antiques, etc.) jusqu'à nos jours. Nous n'aborderons donc que la pauvreté dans les sociétés capitalistes. Né à partir de la fin du XVIII^e siècle, le nouveau mode de production capitaliste – un type de société jusqu'alors inconnu – a complètement bouleversé la façon dont les gens vivaient et travaillaient. Auparavant, la plupart des êtres humains vivaient toujours du produit de leur travail agricole. Nombre d'entre eux étaient « pauvres », car ils vivaient dans une grande misère matérielle et étaient souvent menacés dans leur survie physique ; certains campagnards jouissaient d'une plus grande aisance, tout en étant, eux aussi, exploités et opprimés politiquement. Une poignée de seigneurs dominait ce menu peuple et vivait dans l'opulence. Une situation comparable existait dans les villes toujours plus nombreuses et toujours plus peuplées : une masse de pauvres et de personnes totalement démunies côtoyait une couche de citoyens plus aisés et une infime minorité de riches et puissants. Diverses formes de soutien aux plus pauvres avaient été mises en place pour alléger (et contrôler !) la misère : la charité des institutions religieuses et les premiers germes de l'assistance publique. Ces formes d'assistance étaient

très sélectives, arbitraires et souvent même répressives (il fallait en effet punir sévèrement les soi-disant « mauvais pauvres », notamment les « dangereux » vagabonds) ; de toute façon, ces formes de soutien étaient incapables de combattre la pauvreté de manière efficace³.

Le capitalisme a graduellement mis fin à cette situation en généralisant le travail salarié. Dorénavant, les producteurs n'étaient plus les propriétaires de leurs instruments de production (lopin de terre, outils, etc.) : ils étaient obligés de vendre leur force de travail à des employeurs. Par conséquent, deux nouvelles formes de pauvreté ont pris de l'ampleur à partir du début du XIX^e siècle. D'une part, une masse de travailleurs vivait dans une abjecte pauvreté à cause des salaires dérisoires : leurs revenus étaient insuffisants pour garantir des conditions de vie décentes, voire même la survie physique. D'autre part, les personnes qui étaient incapables d'accéder au marché du travail ou de s'y maintenir (à cause de la maladie, d'un accident, du chômage, du handicap, de l'âge, du manque ou de la perte de qualification, etc.) étaient, quant à elles, complètement privées de tout revenu régulier et pataugeaient donc dans une misère absolue. Les anciens mécanismes d'assistance (publique) et de charité (privée) étaient incapables de refouler ou d'endiguer cet océan de pauvreté. Les élites nanties, effrayées par la misère ambiante (menaçante à leurs yeux), tentaient obstinément de séparer les « bons » pauvres des « mauvais » – ces derniers étant considérés comme responsables de leur propre sort. En effet, la culpabilisation et la répression des pauvres étaient les bases fondamentales de la politique d'assistance en vigueur jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Pour aller plus loin :

- › Hayden, B., *L'homme et l'inégalité. L'invention de la hiérarchie durant la Préhistoire*, CNRS Éditions, Paris, 2008.
- › Sahlins, M., *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Gallimard, Paris, 1976.

3/ Soly, H., Lis, R., *Poverty and Capitalism in Pre-Industrial Europe*, Humanities Press, New Jersey, 1979 (il existe également une traduction en néerlandais).

**LES PAUVRES
FINISSENT
TOUJOURS
EN PRISON.**

« La paresse est la mère de tous les vices ; donc tous les fainéants sont affligés à un degré quelconque de propension à la gourmandise, à la luxure et à mille autres misères. On peut procéder avec eux suivant la méthode d'un célèbre préfet de police : «faire de l'ordre avec du désordre». C'est en forçant le fainéant à travailler qu'on parvient à le corriger.»

Louis Banneux, L'assistance par le travail, Polleunis & Ceuterick, Bruxelles, 1896, p. 20 et 26.

Charlotte Vanneste

Institut national de criminalistique et de criminologie
Université de Liège

Si la formule « Les pauvres finissent toujours en prison » est en tant que telle inacceptable, il n'en demeure pas moins que « pauvreté » et « prison » présentent effectivement des liens de proximité inéluctables. Ceux-ci demandent toutefois, pour être compris, de procéder à un raisonnement nuancé en rupture avec les stéréotypes qui associeraient sans autre forme de procès la figure du « pauvre » à celle du « criminel ».

Le seul examen des chiffres globaux disponibles en la matière permet de mettre en cause la validité de cette idée reçue, en tout cas telle qu'ainsi formulée. Les indicateurs de pauvreté mesurés en Belgique en 2016⁴ dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie montrent qu'environ 20 % de la population, soit plus de 2 250 000 personnes, sont dans une situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parmi celles-ci, près de 560 000 (5,5 %) souffrent de privation matérielle grave. La seule mise en perspective avec les chiffres de la population détenue montre d'emblée l'incongruité de l'idée reçue qui voudrait que les pauvres finissent toujours en prison. Les statistiques pénitentiaires belges font en effet état pour la même année d'une population moyenne de 10 619 détenus (soit 94 détenus pour 100 000 habitants), ou encore de 17 648 personnes entrées en prison durant l'année⁵. Les ordres de grandeur sont donc sans commune mesure. Si tous les pauvres devaient finir en prison, le parc pénitentiaire belge connaîtrait une explosion phénoménale !

4/ Enquête sur les revenus et les conditions de vie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/>.

5/ La population moyenne dépend à la fois du nombre de personnes entrées en prison et de la durée de leur détention.

Pauvreté et prison : des liens de proximité toutefois inéluctables

Qu'en est-il tout d'abord des faits qui amènent à associer les deux phénomènes ? Quels que soient les pays ou les époques, toutes les études disponibles convergent pour montrer que parmi la population détenue, les personnes en situation de plus grande vulnérabilité, que ce soit au niveau familial ou social, sont fortement surreprésentées⁶. On peut pour l'illustrer se référer à l'enquête la plus complète réalisée en Belgique, celle menée en 2001 par la Fédération des associations pour la formation et l'éducation en prison (FAFEP) auprès d'environ 800 détenus⁷. L'examen de l'origine sociale des détenus montre que 75 % d'entre eux sont, par leurs parents, issus de catégories sociales défavorisées et que 85 % d'entre eux ont eux-mêmes un statut professionnel situé au bas de l'échelle sociale. Les données relatives à leur scolarité sont également très parlantes : 74 % des détenus n'ont pas de diplôme supérieur au CEB⁸, ce qui est 2,6 fois plus que dans la population belge de référence, où 28 % des personnes sont concernées.

Il est donc clair que la prison ne touche pas, indifféremment, n'importe quel public. C'est bien une population se situant à la marge de la société qui est tout particulièrement concernée. Comment donc comprendre ce rapport intime entre prison et précarité ? Un raisonnement de sens commun amènerait à l'expliquer par la propension plus marquée de la population démunie à délinquer, ceci pour pallier une situation de privation. En appui à ce raisonnement, une théorie comme celle dite de l'« anomie », que l'on doit aux sociologues Durkheim et Merton, apporte des arguments sérieux. L'anomie résulte du fait qu'une société propose à ses membres certaines fins, comme l'argent ou la reconnaissance, sans leur donner les moyens de les réaliser. La motivation à la délinquance viendrait alors de l'écart existant entre les désirs et les possibilités d'atteindre les buts socialement valorisés par des moyens légaux, et toucherait donc particulièrement les populations socialement défavorisées. Adopter ce raisonnement comme clé de compréhension totale et exclusive du rapport entre prison et précarité n'est toutefois aucunement acceptable : ce serait faire fi en effet d'autres acquis socio-criminologiques tout à fait essentiels.

6/ Vanneste, C., « Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ? » in revue *Spécificités*, 2014/1, n° 6, p. 202-220.

7/ FAFEP, *Enquête sur la provenance sociale et le niveau scolaire des détenu(e)s en Belgique (juin 2000-juin 2001)*, octobre 2001 : <http://www.adeppi.be/index.php?option=comcontent&task=view&id=56>.

8/ Certificat d'études de base marquant la fin des études primaires (en principe à 12 ans). Et, parmi ceux-ci, 30 % n'ont aucun diplôme.

Sélectivité du système pénal et « économie politique de la pénalité »

Un constat principal, récurrent dans les analyses du système pénal, a trait à son fonctionnement sélectif. Une sélectivité s'exerce dès le moment du renvoi d'une situation vers la justice, que ce soit par une plainte, une dénonciation ou une action proactive de la police. Elle s'applique ensuite aux différentes phases d'activité du système pénal, agissant ainsi comme un filtre. La décision par le parquet de classer sans suite ou de poursuivre, celle du juge d'instruction de placer ou non sous mandat d'arrêt, celle du juge de fond de condamner à telle ou telle peine, et celles ensuite de l'administration pénitentiaire d'octroyer une libération provisoire ou du tribunal d'application des peines d'accorder une libération conditionnelle, laissent une large marge d'appréciation où vont jouer toute une série de facteurs. Parmi ceux-ci, les caractéristiques personnelles de l'auteur des faits jouent un rôle important : les situations de précarité sociale sont ainsi associées à un défaut de garanties sociales et d'atouts pour une insertion réussie qui peuvent en définitive faire pencher la balance pour le choix carcéral par rapport aux autres alternatives possibles.

Tout un champ de la recherche montre par ailleurs, selon une approche qualifiée d'« économie politique de la pénalité », en quoi ce ciblage particulier d'une catégorie de la population vient prendre sens dans le cadre d'une lecture plus globale de la prison en tant que production sociale. En 1930, dans un ouvrage fondateur au titre significatif *Peine et structure sociale*, Rusche et Kirchheimer avaient décrit le rôle de la prison, au regard de l'histoire de l'économie capitaliste, comme lieu d'un travail contraint en cas de pénurie de main-d'œuvre ou, en cas de surabondance, comme lieu de contention d'une « armée de réserve de travailleurs » disponibles pour l'économie industrielle. Cette première lecture plutôt matérialiste s'est depuis lors fortement développée pour intégrer à la fois des dimensions symbolique et culturelle, et des composantes politique et institutionnelle⁹.

Aujourd'hui, est particulièrement mise en avant la relation étroite entre les différents modèles de capitalisme et les recours à la prison plus ou moins importants selon les pays. Pour résumer, on peut constater que plus un État se retire pour laisser jouer les lois du marché, plus il désinvestit sa politique sociale – produisant ainsi des inégalités sociales plus importantes –, plus alors il étend l'espace occupé par la répression pénale. Tout se

9/ Vanneste, C., « Pénalité et inégalité : nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique », in Kuhn, A. *et al.*, *Criminologie, politique criminelle et droit pénal dans une perspective internationale*, Stämpfi, Berne, 2013, p. 689-711.

passé en réalité comme s'il compensait sa perte de légitimité au niveau d'une régulation de base d'une société par une relégitimation symbolique via le pénal.

Pour aller plus loin :

› Vanneste, C., *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, coll. « Déviance et Société », L'Harmattan, Paris, 2001, 229 p.

› Vanneste, C., « Pénalité et inégalité : nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique », in Kuhn, A. *et al.*, *Criminologie, politique criminelle et droit pénal dans une perspective internationale*, Stämpfi, Berne, 2013, p. 689-711.

› Vanneste, C., « Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ? » in revue *Spécificités*, 2014/1 (n° 6), p. 202-220.

› Melossi, D., Sozzo, M., Brandariz-Garcia, J., *The political economy of punishment today. Visions, debates and challenges*, Routledge, New York, USA, 2018. Chapitre 5 : Vanneste, C., « From one recession to another: the lessons of a long-term political economy of punishment. The example of Belgium (1830-2014) », p. 107-136 : <http://hdl.handle.net/2268/219350>.

**LE SECTEUR DU
LOGEMENT SOCIAL
EST RÉGI PAR LE
CLIENTÉLISME.**

« On ne va certainement pas laisser les gens dans la débrouille, mais il faut les responsabiliser en mettant fin à l'assistantat. »

Alda Greoli, ministre en Région wallonne et à la Communauté française, L'Écho, 28 juillet 2017.

Nicolas Bernard

Université Saint-Louis – Bruxelles

Depuis longtemps, le secteur du logement public véhicule un lieu commun particulièrement tenace : il serait régi par le clientélisme. Autrement dit, les habitations sociales, plutôt que d'être attribuées sur la base de critères objectifs et transparents, seraient accordées discrétionnairement, suivant le bon vouloir du « Prince ». Le règne du copinage et du passe-droit, en somme. On ne dira pas que ces (détestables) pratiques n'ont jamais eu cours¹⁰, mais force est de constater qu'elles ont très nettement reflué aujourd'hui, sinon disparu, au profit de critères d'attribution objectifs¹¹.

Dans le logement social – en 1996, déjà, le gouvernement bruxellois adoptait un texte¹² arrêtant un principe fondateur : l'entrée dans le parc immobilier social (39 000 unités) se fait en fonction d'un nombre de « titres de priorité », qui reflètent la gravité de la situation du demandeur et, corrélativement, l'intensité de son besoin en logement ainsi que l'urgence qu'il y a à le rencontrer. Si cette grille de paramètres a quelque peu évolué depuis par l'adjonction de nouveaux cas de figure, le principe est resté inchangé. Ainsi, à titre d'exemples, le ménage ayant subi une expulsion pour cause d'insalubrité est gratifié de cinq points/titres de priorité (le maximum), tandis qu'à droit à deux points le ménage monoparental ou comprenant une personne handicapée, là où le senior (soixante ans et plus) reçoit un seul point.

10/ Qui ne se souvient pas des images hallucinantes de Michel Demaret, bourgmestre de Bruxelles-Ville de l'époque, distribuant les clés de « ses » logements sociaux au fil de ses rencontres avec ses administrés, à même la rue ?

11/ Le cadre restreint de cette contribution circonscrit le périmètre du propos à la seule Région bruxelloise.

12/ Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public, Moniteur belge, 14 novembre 1996.

Dans le logement public non social – les communes et les CPAS par exemple développent eux aussi un parc locatif (9 000 logements ensemble). À leur tour, ces opérateurs se sont vu imposer des règles de bonne gouvernance dans l’attribution de leurs biens. Fruit d’une initiative parlementaire (fait suffisamment rare pour être souligné), une ordonnance bruxelloise de 2008 – et c’est le deuxième jalon législatif d’importance dans l’éradication du clientélisme – a soumis l’octroi de ces habitations à une règle d’airain : l’ordre chronologique d’inscription des candidats¹³. Soucieux néanmoins de ne point enfermer ces opérateurs locaux dans un carcan et de leur maintenir une certaine marge de manœuvre, l’ordonnance permet que d’autres critères viennent « pondérer l’ordre chronologique », lesquels doivent cependant être « objectifs et mesurables ».

Ce n’est pas tout : le Fonds du logement et les agences immobilières sociales donnent eux aussi à bail un certain nombre d’habitations (1 000 et 5 000 respectivement). À leur tour, ils sont tombés sous le coup de la règle de l’ordre chronologique d’inscription. Il n’existe dès lors plus à l’heure actuelle d’opérateur immobilier public qui n’ait vu ses conditions d’attribution encadrées et objectivées par la puissance régionale.

La (délicate) question des dérogations : une soupape encadrée

13/ Ordonnance du 19 décembre 2008 modifiant l’ordonnance du 17 juillet 2003 portant sur le Code bruxellois du logement et visant à préserver le parc de logements des pouvoirs publics en Région bruxelloise et à établir des règles minimales en matière d’attribution de ces logements, *Moniteur belge*, 28 janvier 2009.

Autant il est primordial d’imposer une règle minimale et uniforme d’octroi des logements financés par les pouvoirs publics, autant il serait absurde de rigidifier celle-ci à l’excès et de priver les opérateurs de tout pouvoir d’appréciation face à des cas imprévus. Aussi les différentes réglementations ont-elles veillé à aménager une faculté de dérogation. Par exemple, chaque société de logement social « peut, pour des cas individuels et dans des circonstances exceptionnelles et urgentes, déroger aux dispositions [relatives aux titres de priorité] sur base d’une décision motivée¹⁴ ». Il en va de même pour les opérateurs immobiliers publics non sociaux qui ont reçu la latitude d’ignorer l’ordre chronologique d’inscription, « en faveur d’un demandeur en situation d’urgence extrême¹⁵ ».

14/ Art. 33, al. 1^{er}, de l’arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996.

Si elle peut se comprendre, cette sorte de soupape de sécurité est susceptible d’ouvrir la porte à des dérives. Raison pour laquelle, dans le domaine du logement social à tout le moins, le pouvoir de déroger a fait l’objet d’une double limitation. D’abord, sur le plan quantitatif, « la part des logements attribués sur cette base ne peut excéder 40 % du total des attributions effectuées pendant l’année précédente ». Ensuite, la décision de dérogation

15/ Art. 31 du Code bruxellois du logement.

ne peut être prise qu'« après accord du délégué social¹⁶ ». Occasion est ici donnée de mettre la focale sur cette fonction unique en Belgique. Employé par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (l'organe faîtière du secteur), un délégué social est ainsi « envoyé » dans chaque société de logement social pendant une période de trois ans maximum¹⁷ aux fins de vérifier la bonne application par celle-ci de la législation régionale. Sans forfanterie, on peut avancer que ce contrôle centralisateur a contribué à préserver le logement social bruxellois des scandales du type de ceux qui ont ébranlé son homologue wallon¹⁸.

Menaces sur la limitation quantitative des dérogations

Coup de tonnerre ! Initialement, les dérogations accordées par les opérateurs immobiliers publics non sociaux connaissaient le même plafond. Mais, saisie par une commune et un CPAS, la Cour constitutionnelle a décidé en 2015 d'annuler ce verrou des 40 %, tenu pour discriminatoire en ce qu'il rend impossible la prise en considération de situations d'urgence. C'est que cette limite maximale « pourrait avoir pour conséquence d'empêcher un opérateur immobilier public d'attribuer un logement, alors que la situation d'urgence extrême du demandeur est avérée¹⁹ ».

Cet important arrêt ne restera pas sans conséquences. Si, certes, les acteurs paraissent actuellement faire un emploi raisonné de la possibilité dérogatoire (et, concrètement, rester largement en deçà du seuil), la suppression de toute contrainte en la matière délivre à l'opinion un signal négatif en termes de gouvernance publique et, en même temps, pourrait réveiller chez certains opérateurs des tentations que l'on croyait (... espérer !) révolues. Affaire à suivre assurément. En cette matière, la vigilance doit rester de mise tous les jours.

Pour aller plus loin :

› Bernard, N., « Politiques du logement en Région bruxelloise », in Andersen, R., du Jardin, J., Foriers, P. A., Simoni, L. (dir.), *Répertoire pratique du droit belge. Législation, Doctrine, Jurisprudence, Droit public et administratif*, Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2016.

› Benoit, G., Bernard, N., Déom, D., Dufranne, P. M., Jadoul, P., Fierens Gevaert, B., Lemaire, L., Hanselaer, A., Vansnick, L., Versailles, P., *Le bail de logement social*, Droit du bail, La Chartre, Bruges, 2009.

16/ Art. 33, al. 2, de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996.

17/ Pour éviter de perdre, à la longue, son indépendance.

18/ Qu'on songe aux affaires de la Carolorégienne notamment, qui avaient conduit en 2005 à la démission du ministre-président wallon.

19/ Lysy, B., « La Cour constitutionnelle annule partiellement deux dispositions du Code bruxellois du logement », 13 février 2015 : <https://immospector.kluwer.be/newsview.aspx?contentdomains=IMMORES&id=kl1856462&lang=fr>.

**LES ÉTRANGERS
VOLENT LE TRAVAIL
DES BELGES.**

« Comment voulez-vous que le travailleur français qui habite à la Goutte-d'or [...], qui travaille avec sa femme et qui, ensemble, gagnent environ 15 000 francs, et qui voit sur le palier à côté de son HLM, entassée, une famille avec un père de famille, trois ou quatre épouses, et une vingtaine de gosses, et qui gagne 50 000 francs de prestations sociales, sans naturellement travailler ! Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, eh bien le travailleur français sur le palier devient fou. Et il faut le comprendre, si vous y étiez, vous auriez la même réaction. »

Jacques Chirac, maire de Paris et président du RPR, lors d'un discours à Orléans devant 1 300 militants et sympathisants RPR, 19 juin 1991.

Nouria Ouali

Chargée de cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales, Université libre de Bruxelles

Une analyse²⁰ portant sur les opinions de la population à l'égard de l'immigration en Belgique indiquait que 28 % des répondants à Bruxelles adhéraient à l'opinion selon laquelle les « immigrants prennent le travail des gens nés dans le pays » ; cette proportion représentait 41 % en Flandre et 42 % en Wallonie, ce qui n'est pas négligeable. Sur base de ces mêmes données, une autre étude révélait que 41 % des répondants à Bruxelles, 52 % en Flandre et en Wallonie acceptaient que les employeurs discriminent les travailleurs étrangers à l'embauche²¹. Ce préjugé, très commun au cours des années 1960-1970, revient en force dans les discours notamment sur le lieu du travail. Il fait partie d'une panoplie d'idées préconçues qui représentent les étrangers sous une figure menaçante²² qui permet de justifier des attitudes (jugement négatif, peur, mépris, hostilité, haine) et des comportements inappropriés (racisme, discrimination, agressions) à leur égard.

La réalité du marché du travail indique clairement que les étrangers n'occupent pas les mêmes segments, ni les mêmes secteurs d'activité économique. Les étrangers ne sont pas des concurrents pour les mêmes emplois. En effet, ils sont embauchés dans des emplois qui n'attirent pas les

20/ L'enquête « European social survey » de 2008. Marfouk, A., « Opinion publique wallonne et immigration : le mythe de l'invasion », in Cardelli, R., Bornand, T., Brunet, S. (dir.), *Le Baromètre social de la Wallonie. Engagement, confiance, représentation et identité*, PUL, Louvain-la-Neuve, 2014, p. 157-196.

21/ Marfouk, A., « Préjugés et fausses idées sur l'immigration et les immigrants, vecteurs de discrimination en matière d'accès à l'emploi », *Working Paper de l'IWEPS*, n° 14, juin 2013.

22/ Les étrangers sont souvent décrits comme des prédateurs (des emplois ou des femmes des nationaux), des profiteurs (de la Sécurité sociale) ou globalement menaçant les intérêts et/ou les biens des natifs.

23/ Ouali, N., Ceniccola, P., *Étude sur la discrimination à l'égard des immigrés et des personnes issues de l'immigration en Belgique et en Wallonie. Une analyse des positions sur le marché du travail wallon selon le genre et la nationalité*, ULB, centre METICES, Bruxelles, 2012.

24/ S.PF ETCS & CIEC, *Monitoring socio-économique. Marché du travail et origine*, Bruxelles, 2015

25/ Martens, A., Ouali, N. (dir.), *Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, ULB-KUL, Bruxelles, 2005

26/ Observatoire bruxellois de l'emploi, 2012.

27/ Cattaneo, C., Fiorio, C., Peri, G., *What Happens to the Careers of European Workers when Immigrants Take their Jobs ?*, IZA Discussion Paper, 7282, mars 2013 ; D'Amuri, F., Peri, G., « Immigration, Jobs and Employment Protection : Evidence from Europe before and during the Great Recession », *Journal of the European Economic Association*, vol. 12, 2, 2014, p. 432-464.

Belges, où les conditions de travail sont les plus précaires (temps partiel, travail intérimaire, travail saisonnier et contrat à durée déterminée) et les plus difficiles, qui offrent les salaires les plus faibles²³. Le Monitoring socio-économique²⁴ de 2015 confirme la surreprésentation des étrangers non européens (Marocains, Turcs, Congolais, Burundais et Rwandais) dans les secteurs les plus précaires tels que l'intérim, les titres-services, le nettoyage industriel, la construction et l'Horeca. La naturalisation et même le niveau d'études moyen ou élevé des salariés de ces nationalités ne modifient pas cette hiérarchie²⁵. On parle alors d'« ethnicisation » du marché du travail, qui signifie que, selon la nationalité ou l'origine (Belge d'origine, étrangers UE ou non UE), les positions sur le marché du travail sont plus ou moins favorables.

Par ailleurs, les étrangers présentent des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés que les Belges ; ces indicateurs témoignent d'un accès plus difficile à l'emploi. À Bruxelles, par exemple, les taux de chômage des jeunes belges d'origine étrangère atteignent des niveaux record : 39 % à Saint-Josse-ten-Noode, 38 % à Molenbeek-Saint-Jean et 35 % à Schaerbeek. Dans certains quartiers, les données révèlent qu'une femme d'origine étrangère sur deux est au chômage²⁶.

Les étrangers participent à la promotion des nationaux

Plusieurs études réalisées à l'étranger²⁷ ont mesuré, par des méthodes différentes, les effets de la concurrence des immigrés sur les trajectoires des travailleurs nationaux en Europe entre 1994 et 2010, selon le statut (ouvrier, employé, technicien, cadre). Les résultats montrent que les travailleurs immigrés n'affectent pas le taux d'emploi des nationaux et qu'ils contribuent même à leur promotion sociale en occupant les emplois moins qualifiés et moins payés ; les nouveaux emplois qui offrent des salaires plus élevés bénéficient alors aux travailleurs nationaux. Une autre étude²⁸ a évalué l'effet de l'immigration des années 1990 sur le salaire moyen et sur l'emploi des travailleurs natifs dans les pays de l'OCDE dont la Belgique : les chercheurs ont partout vérifié son impact positif sur le salaire des natifs les moins éduqués et stable sur la moyenne des salaires. Elle influence positivement l'emploi des natifs. Autrement dit, les étrangers ne volent pas les emplois des Belges ; en revanche, ils contribuent à leur mobilité dans l'échelle professionnelle et sociale.

Pour aller plus loin :

- › Le Bras, H., *L'invention de l'immigré*, Éditions de l'Aube, Paris, 2012.
- › Brigaud, T., Salignon, P., Adam, C., « Changer de regard sur la migration et les migrants », *Revue humanitaire*, n° 33, 2012, en ligne : <http://journals.openedition.org/humanitaire/1398>.
- › Chojnicki, X., « Idées reçues sur l'immigration : une lecture économique », *Revue humanitaire*, n° 33, 2012, en ligne : <http://journals.openedition.org/humanitaire/1410>.
- › Laacher, S., *Ce qu'immigrer veut dire*, Le Cavalier bleu, Paris, 2012.
- › Aprile, S., Dufoix, S., *Les mots de l'immigration*, Belin, Paris, 2009.
- › Bonnafous, S., *L'immigration prise aux mots*, Éditions Kimé, Paris, 1991.

28/ Docquier, F., Ozden, C., Peri, G., « The labor market impact of immigration and emigration in OECD countries », *Economic Journal*, 2014, 124, 579, 1106-1145.

**EN BELGIQUE,
LA PROTECTION
SOCIALE EST TROP
GÉNÉREUSE. ELLE
N'INCITE PAS LES
GENS À CHERCHER
DU TRAVAIL.**

**« Il faut mettre fin au système d'assistanat,
à cette tragédie que représentent les pièges à l'emploi. »**

Charles Michel,
La Libre Belgique, 28 avril 2012.

Thomas Lemaigre

Chercheur indépendant et enseignant
Co-directeur de *La Revue nouvelle*

Les personnes qui considèrent les allocataires sociaux comme des « profiteurs » et souhaitent une réforme des aides sociales mettent souvent en avant l'argument des pièges à l'emploi. Les chômeurs ne seraient pas poussés à rechercher un nouveau travail, car le décalage entre les montants des salaires et des allocations sociales serait trop faible et donc peu incitatif. Pour sortir de cette situation, la solution souvent mise en avant consisterait soit à ajuster (à la hausse) les salaires, soit à réévaluer (à la baisse) les minima sociaux. Mais est-ce vraiment si simple ?

Avant d'examiner cet argument, il est utile de le contextualiser pour saisir qui est exactement concerné. C'est que, hormis les pensions, la majorité des aides consistent en des allocations dont les montants sont inférieurs au salaire minimum. Par exemple, un allocataire isolé sans enfant touche une allocation d'insertion (au-dessus de 21 ans) de 892,58 euros par mois, alors que son salaire minimum net à temps plein serait de 1 463,84 euros. Un isolé avec enfants touche, lui, 1 190,27 euros au RIS (revenu d'intégration sociale) et 1 246,44 euros au chômage complet²⁹, alors qu'occupé à temps plein, il toucherait minimum 1 555,50 euros net³⁰. On pourrait certes nous objecter que ces chiffres sont choisis à dessein et qu'il n'existe pas un écart de plusieurs centaines d'euros entre tous les revenus de remplacement et les revenus du travail. L'ONEM prévoit même des niveaux d'allocation de chômage supérieurs au salaire minimum qui peuvent aller jusqu'à 1 702,48 euros. C'est vrai, mais ces allocations de chômage

29/ Le montant varie en fonction du passé professionnel et de la durée d'inoccupation, le montant ici mentionné est le plancher.

30/ SPP Intégration sociale, ONEM, Groupe S, montants à février 2018 ; inspiré de Defeyt, P., *Le point sur les allocations de chômage*, IDD asbl, janvier 2014.

élevées ne concernent qu'une part très limitée des chômeurs indemnisés, vraisemblablement moins d'1 %, et pour des périodes limitées vu la dégressivité rapide des aides. Quant aux allocations les plus basses, celles-ci concernent quelque 40 % des chômeurs indemnisés³¹.

Les études empiriques récentes montrent que, dans la dynamique globale de la rencontre offre-demande sur le marché de l'emploi, les pièges à l'emploi sont au mieux anecdotiques. C'est une évidence qui se vérifie aux deux bouts de l'échelle des montants d'allocation. D'une part, plus le chômage se prolonge (et donc plus le niveau d'allocation baisse), plus est bas le salaire de l'emploi qu'on est susceptible de retrouver³² – le piège, ce sont bien les bas salaires et les emplois précaires, pas les niveaux d'allocation. D'autre part, l'ONEM a même montré que les hauts niveaux d'allocation, bénéficiant à des personnes ayant quitté l'emploi depuis peu, poussent ces profils à retrouver au plus vite du travail, et donc leur niveau de revenu antérieur³³.

Travailler a un coût souvent élevé

Ce sont finalement surtout les dépenses engendrées par l'occupation d'un emploi qui posent problème. Les plus souvent citées par les personnes concernées sont les coûts liés aux communications (GSM, internet), à la mobilité (investissement dans un véhicule personnel) et surtout les coûts de garde d'enfants (crèches, garderies, etc.). De tels coûts limitent l'intérêt de la reprise du travail pour les allocataires sociaux. Dans nombre de situations, ils constituent même des barrières pures et simples à l'entrée ou au retour dans la vie active³⁴. Si pièges à l'emploi il y a, c'est moins le fait de la soi-disant trop grande générosité de la protection sociale qu'à cause des importants coûts annexes que doivent supporter les personnes qui travaillent.

Mais pourquoi la transition allocations-emploi fonctionne-t-elle de la sorte ? Il faut avant tout se rendre compte que les emplois accessibles aux allocataires sociaux sont majoritairement des emplois à temps partiel et/ou temporaires, voire carrément « atypiques » (intérim, emplois d'insertion, etc.) et donc faiblement rémunérateurs. Après bientôt quatre décennies de déséquilibre aigu du marché de l'emploi, temps partiels et CDD se sont banalisés, *a fortiori* pour les jeunes, pour les moins qualifiés et pour les femmes³⁵. C'est donc l'évolution du marché de l'emploi qui transforme le chômage en piège, et non l'inverse.

31/ *Ibid.*

32/ Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, *La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impacts sur la pauvreté*, 2014, p. 22-24.

33/ Desmet, L., *Étude des déterminants de la sortie du chômage vers le travail*, ONEM, 2011, p. 16.

34/ Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, *op. cit.*

35/ Defeyt, P., *Indicateurs de précarité sur le marché du travail*, IDD asbl, août 2010.

Le piège... 35 ans de chômage de masse

Si la notion de pièges à l'emploi ne résiste pas à l'analyse, c'est parce qu'elle suppose notamment – à tort – que le marché de l'emploi offre des places (à temps plein) en nombre suffisant. Une estimation de 2014³⁶ évalue à 300 000 le nombre de chômeurs qui ont un niveau d'allocation tel qu'ils devraient être incités à reprendre un emploi. Or, cet ordre de grandeur reste stable dans le temps. Dans la même logique, sans allocation du tout, pas de piège à l'emploi possible : toute personne sans revenu devrait retrouver du boulot assez naturellement. L'ONEM a ainsi étudié le devenir des chômeurs qu'il a exclus : 30,7 % seulement ont retrouvé du travail après six mois³⁷.

Ces deux éclairages révèlent une réalité malheureusement très simple : ces emplois n'existent pas. Autrement dit, la lutte contre les pièges à l'emploi est surtout un faux problème : le vrai problème est celui de la quantité et de la qualité des emplois, et subsidiairement celui des pénuries de certaines qualifications...

Pour aller plus loin :

- › Defeyt, P., *Le point sur les allocations de chômage*, IDD asbl, août 2010.
- › Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, *La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impacts sur la pauvreté*, 2014, p. 22-24.

36/ Defeyt, P., *Le point sur les allocations de chômage*, op. cit.

37/ ONEM, *Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion*, juin 2017.

**BRUXELLES EST
UNE VILLE RICHE.**

**« Une gare, c'est un lieu où on croise des gens qui réussissent
et des gens qui ne sont rien. »**

*Emmanuel Macron, président de la République française,
déclaration faite lors d'une rencontre avec des entrepreneurs
dans la Halle Freyssinet à Paris, le 29 juin 2017.*

Marion Englert et Gille Feyaerts

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale

Bruxelles est-elle une ville riche ? Tout dépend de l'indicateur utilisé et de la définition de la richesse. En se basant sur l'indicateur du produit intérieur brut (PIB) par habitant, Bruxelles est une « ville-région » économiquement riche par rapport à la majorité des autres régions européennes et aux deux autres régions du pays. En 2015, le produit intérieur brut par habitant y atteint 63 137 euros, contre 26 377 euros en Wallonie et 37 243 euros en Flandre³⁸. En classant les régions européennes selon cet indicateur, la Région bruxelloise est située en quatrième position, avec un PIB par habitant qui équivaut au double de la moyenne de l'UE-28, juste après la région de l'Inner London-West, le Grand-Duché de Luxembourg et Hambourg³⁹. Dans les médias et les discours politiques notamment, cette « performance » est souvent mise en avant.

Mais est-ce que cette richesse profite aux habitants de la Région bruxelloise ? Et comment est-elle répartie ? Le PIB ne donne bien évidemment aucune indication sur ces questions. Le PIB constitue un indicateur agrégé de la comptabilité nationale qui mesure la valeur de la production économique (de biens et services) par les « agents économiques » (indépendants, commerçants, entreprises, administrations, etc.) actifs sur un territoire donné pendant une certaine période (généralement un an). Il s'agit donc d'une mesure de l'activité économique (les flux de valeurs produites et non les stocks). Lorsqu'on parle de croissance économique, il s'agit de la croissance annuelle du PIB. Cette croissance peut s'expliquer par une augmentation de l'emploi (nombre d'heures travaillées) d'une

38/ Institut bruxellois de statistique et d'analyse.

39/ Eurostat, « PIB au niveau régional ».

part, ou de la productivité du travail (la valeur ajoutée par heure travaillée) d'autre part, ou les deux ensemble. Le PIB n'informe pas sur le type de production, ni sur la façon dont la valeur de cette production est répartie. Il est intéressant cependant de souligner certaines caractéristiques de cet indicateur en Région bruxelloise.

Activité économique et population résidente

Tout d'abord, lorsque l'on considère le PIB par habitant en Région bruxelloise, on divise la valeur de l'ensemble des biens et services produits sur le territoire par le nombre d'habitants sur ce territoire, alors qu'une partie importante des agents qui participent à cette production ne sont pas des résidents bruxellois. C'est là une particularité de la Région bruxelloise : les emplois et la richesse produite sur le territoire ne profitent pas à bon nombre de ses habitants. La moitié des emplois dans la Région, qui contribuent au PIB bruxellois, sont occupés par des travailleurs qui résident dans les deux autres régions du pays⁴⁰.

En outre, le contenu en emploi du PIB bruxellois est moindre que dans les deux autres régions et certaines grandes villes belges, à l'inverse *a fortiori* de la productivité. Autrement dit, le PIB élevé en Région bruxelloise s'explique en grande partie par une productivité élevée, plutôt que par un grand volume d'emplois (ou d'heures de travail). En termes d'évolution, la croissance économique apparaît également faiblement créatrice d'emplois par rapport aux deux autres régions du pays : entre 2000 et 2016, l'emploi intérieur a augmenté de 9 % en Région bruxelloise, contre 15 % en Flandre et 13 % en Wallonie⁴¹. De plus, les emplois créés à Bruxelles sont en grande partie des emplois requérant un certain niveau de qualification⁴² et/ou de connaissances linguistiques, constituant des obstacles importants pour un grand nombre de résidents de la Région.

La richesse d'une région peut également être appréhendée du point de vue de sa population résidente et pas de l'activité économique, via les revenus dont elle dispose. Les comptes nationaux fournissent également, par exemple, le revenu disponible des ménages privés. Sur base de cet indicateur, la Région bruxelloise, 4^e région la plus riche d'Europe en termes de PIB par habitant, se situe alors en... 134^e place des régions européennes ! Ainsi, si la valeur de la production sur le territoire est élevée, les habitants sont relativement plus pauvres qu'à l'échelle de bon nombre d'autres régions.

40/ À l'inverse, 17 % des actifs occupés bruxellois travaillent dans une autre région. SPF Économie (Direction générale Statistique), *Enquête sur les forces de travail 2016* ; calculs Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

41/ Bureau fédéral du Plan ; calculs Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale.

42/ Van Hamme, G. *et al.*, 2011.

Riche pour certains...

De plus, ce revenu considéré globalement masque sa répartition très inégale au sein de la population. Les inégalités sont en effet marquées sur le territoire de la Région bruxelloise, plus que dans les autres grandes villes et qu'en moyenne en Belgique. Le coefficient de Gini (sur base des statistiques fiscales) représente un indicateur d'inégalité de revenus, qui varie de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité extrême). En 2014, le coefficient de Gini atteint, après impôts, 0,40 en Région bruxelloise, contre 0,38 en Belgique (avant impôt, ces coefficients sont respectivement de 0,47 et 0,44)⁴³.

La polarisation sociale caractérisant la Région bruxelloise s'observe également au travers des niveaux de diplômes. En effet, Bruxelles se caractérise par une surreprésentation de personnes faiblement et hautement diplômées dans la population, au détriment des diplômés de niveau moyen : en 2016, parmi la population bruxelloise de 25 à 64 ans, 29 % disposent au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur, 27 % sont diplômés du secondaire supérieur (comme plus haut diplôme) et 44 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Au niveau de la Belgique, les pourcentages correspondants sont respectivement de 25 %, 38 % et 37 %. Cela suggère une surreprésentation en Région bruxelloise des classes sociales à la fois aisées et défavorisées, à l'inverse des classes moyennes.

... pauvre pour beaucoup

De nombreux habitants de la capitale n'ont pas accès à l'emploi : plus d'un cinquième des résidents bruxellois d'âge actif ne disposent pas de revenus du travail. Ce nonaccès à l'emploi ou le seul accès à l'emploi précaire ainsi que la protection insuffisante des revenus d'aide sociale et de certains revenus de remplacement impliquent qu'environ un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté ; un pourcentage alarmant, nettement plus élevé que dans les deux autres régions. Ainsi, en 2015, le taux de risque de pauvreté en Région bruxelloise était de 30,9 %. Il s'élevait à 10,5% en Flandre et à 19,4 % en Wallonie. La moyenne nationale étant de 15,5 %.

Un grand nombre de résidents bruxellois sont également confrontés à des dépenses importantes, notamment en termes de loyer. Entre 2004 et 2016, le loyer moyen corrigé de l'inflation a augmenté de 22 %. Une partie non

43/ Le coefficient de Gini présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales par l'IBSA et doit être distingué de celui calculé par le SPF Économie (Direction générale Statistique) sur base des données de l'enquête SILC.e Bruxelles-Capitale.

négligeable de la population vit dans des logements surpeuplés, de mauvaise qualité, est parfois contrainte de quitter la région, voire se retrouve dans certains cas sans logement propre.

La dichotomie entre les performances économiques et sociales, souvent présente dans les grandes villes, est donc très importante à Bruxelles. Outre la question des navetteurs et des migrations, elle s'explique aussi par différents éléments d'ordre plus général, notamment les exigences croissantes en termes de qualification propre à ses fonctions de grande métropole, mais aussi la dégradation des conditions de travail et de revenus des travailleurs moyennement ou faiblement qualifiés dans le contexte global de dérégulation en marche depuis les années 1980⁴⁴.

Pour aller plus loin :

› Englert, M., « L'impact de la croissance économique sur la pauvreté et l'inégalité », SPF Économie (Statistics Belgium), in *Working Paper*, n° 23, 2012.

› Van Hamme, G., Wertz, I., Biot, V., « La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles », *Brussels Studies*, n° 48, 28 mars 2011 : <http://journals.openedition.org/brussels/850>.

› Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social. *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.irisnet.be/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2017_fr.pdf.

44/ Van Hamme, G.
et al., 2011.

**LES PAUVRES
CRÉENT DE
L'INSÉCURITÉ
DANS LES
QUARTIERS.**

**« Dès demain, on va nettoyer au Karcher la cité.
On y mettra les effectifs nécessaires et
le temps qu'il faudra, mais ça sera nettoyé. »**

*Nicolas Sarkozy, ministre français de l'Intérieur,
dans la cité des 4 000 à la Courneuve, après la mort de Sid-Ahmed Hammache,
un enfant de 11 ans tué d'une balle perdue au pied de son immeuble, 19 juin 2005.*

Marie Loison-Leruste

Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité
Équipe de recherche sur les inégalités sociales
Centre Maurice Halbwachs

Depuis quelques années, le thème de l'insécurité est récurrent dans l'actualité et dans les discours politiques et médiatiques de nombreux pays occidentaux, notamment en période électorale. Le développement du sentiment d'insécurité qui accompagne cette « nouvelle » préoccupation sociale se cristallise sur un certain nombre de personnes, perçues comme plus criminogènes (les jeunes, les étrangers, les migrants), menaçant l'identité ou les liens entretenus avec la société⁴⁵. Les pauvres présents dans l'espace public sous des tentes, sur des cartons ou à l'entrée des structures d'accueil, ceux que l'on nomme mendiants, clochards, SDF ou sans-abri, font partie de ces « indésirables⁴⁶ » qui suscitent méfiance, hostilité et peur. On les accuse aussi d'être la source de ce sentiment d'insécurité.

Plusieurs travaux de recherche ont montré qu'il n'existe pas de corrélation directe entre la délinquance enregistrée effectivement dans un quartier et le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants⁴⁷. Le sentiment d'insécurité dépend beaucoup plus de la représentation sociale de l'insécurité⁴⁸ et de la manière dont les habitants perçoivent leur quartier, compte tenu de leurs propres caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, activité, revenus, etc.). On pourrait donc dire que les pauvres ne créent pas de l'insécurité dans les quartiers au sens où l'on y comptabiliserait plus d'actes de délinquance, mais leur présence génère un sentiment d'insécurité,

45/ Garoscio, A., « Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain », in *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 2006/1, n° 69, p. 33-46.

46/ Loison-Leruste, M., *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*, coll. « Habitat et Société », L'Harmattan, Paris, 2014.

47/ Van San, M., « Des quartiers de mauvaise réputation. L'image de la criminalité dans deux quartiers en Belgique », in *Déviance et société*, 2004/2, vol. 28, p. 211-231.

48/ Garoscio, A., « Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain », *op. cit.*

qui repose en partie sur des représentations sociales de la pauvreté, très ancrées dans l'imaginaire collectif.

L'une des plus tenaces dans le temps parmi ces représentations sociales concerne la distinction opérée entre le « bon » et le « mauvais » pauvre : si le « bon » pauvre méritant, malade ou infirme, suscite la pitié et la compassion, le « mauvais » pauvre, valide mais paresseux, est souvent accusé de profiter de la charité, d'adopter des comportements déviants et génère ainsi méfiance et hostilité⁴⁹. Discriminé par ses caractéristiques physiques et morales, son supposé manque de volonté et son incapacité à « s'en sortir », ce « mauvais » pauvre est également accusé de générer de l'insécurité dans l'espace public.

La « menace » SDF

Dans les centres-villes et les quartiers fréquentés par les pauvres, ces représentations séculaires sont activées au moment des interactions avec les autres utilisateurs de l'espace public. Le sentiment d'insécurité se nourrit de l'apparence physique de certains pauvres dont les corps, parfois abîmés, malades, sales, donnent une image « d'un autre temps » de la pauvreté. Cette vision de la dépravation physique, de la souillure et du manque d'hygiène qu'imposent la vie dans la rue et la faiblesse des ressources tant économiques que sociales fait peur. À cette visibilité du corps des pauvres dans les quartiers s'ajoutent parfois des comportements jugés antisociaux (agressivité, errance) ainsi qu'une présence olfactive et auditive : bagarres, cris, odeurs (d'urine, de défécation ou de vomissure), saleté et déchets (bouteilles, excréments et déjections, papiers et détritus), qui sont autant de nuisances aggravant la perception d'une certaine insécurité⁵⁰.

Ce sentiment d'insécurité se formule aussi dans la crainte d'une menace perçue sur les biens : les habitants craignent que la présence des pauvres dans leur rue ait un impact sur la réputation du quartier et qu'elle fasse perdre de la valeur à leur patrimoine immobilier. Cette crainte est d'autant plus prégnante chez les personnes qui sont propriétaires de leur logement.

Enfin, on redoute cette présence, car elle est une menace pour la sécurité physique des personnes et pour leur propre réputation : les habitants ont peur d'une éventuelle détérioration de l'image de leur quartier qu'on

49/ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995 ; De Swaan, A., *Sous l'aile protectrice de l'État*, Presses universitaires de France, Paris, 1995 ; Geremek, B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, coll. « Bibliothèque des Histoires », Gallimard, Paris, 1987.

50/ Loison-Leruste, M., « Éloigner les indésirables », in Paugam, S. (dir.), *L'intégration inégale. Étude sur les liens sociaux*, coll. « Le lien social », Presses universitaires de France, Paris, p. 413-427.

pourrait penser plus ou moins contaminé, dégradé par la présence des SDF. Ils ont la sensation d'être « assimilés » à eux et l'image renvoyée par les autres, cette proximité ressentie, suscite l'inquiétude de ne pas pouvoir s'en différencier, et d'être ainsi menacé dans son identité.

Pour aller plus loin :

- › Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- › De Swaan, A., *Sous l'aile protectrice de l'État*, Presses universitaires de France, Paris, 1995.
- › Garoscio, A., « Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain », in *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 2006/1, n° 69, p. 33-46.
- › Geremek, B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, coll. « Bibliothèque des Histoires », Gallimard, Paris, 1987.
- › Loison-Leruste, M., « Éloigner les indésirables », in Paugam, S. (dir.), *L'intégration inégale. Étude sur les liens sociaux*, coll. « Le lien social », Presses universitaires de France, Paris, 2014, p. 413-427.
- › Loison-Leruste, M., *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*, coll. « Habitat et Société », L'Harmattan, Paris, 2014.
- › Van San, M., « Des quartiers de mauvaise réputation. L'image de la criminalité dans deux quartiers en Belgique », in *Déviance et société*, 2004/2, vol. 28, p. 211-231.

**PAS DE RÉDUCTION
DE LA PAUVRETÉ
SANS CROISSANCE
ÉCONOMIQUE.**

« Je dis que vous devriez devenir riche, et c'est votre devoir de devenir riche. [...] Les hommes qui deviennent riches sont sans doute les hommes les plus honnêtes que vous trouverez dans la communauté. Permettez-moi de dire ici clairement. [...] Quatre-vingt-dix-huit pour cent des hommes riches de l'Amérique sont honnêtes. C'est pourquoi ils sont riches. C'est pourquoi on leur fait confiance pour ce qui concerne l'argent. C'est pourquoi ils dirigent de grandes entreprises et trouvent beaucoup de gens pour travailler avec eux. C'est parce qu'ils sont des hommes honnêtes. [...] Je sympathise avec les pauvres, mais le nombre de pauvres dignes que l'on sympathise avec eux est très faible. Compatir avec un homme que Dieu a puni pour ses péchés [...], c'est faire le mal. [...] Souvenons-nous qu'il n'y a pas une personne pauvre aux États-Unis qui n'ait été rendue pauvre par ses propres défauts. »

Russell Conwell, pasteur baptiste, 1853-1925.

Zinn, H., Une histoire populaire des États-Unis, Harper & Row, 1980.

Robert Vertenuel

Président de la Fédération générale du travail de Belgique

Pour commenter cette affirmation, il convient d'une part de mettre en question la croissance. Et d'autre part de s'interroger sur le lien qu'il y aurait entre croissance et réduction de la pauvreté. En même temps, s'interroger sur la croissance n'a pas d'intérêt dès lors qu'on ne pose pas la question fondamentale qui concerne la répartition des richesses. En effet, ce qui permettrait de réduire la pauvreté, c'est de mieux utiliser les richesses produites qui ne cessent de croître et la croissance économique n'est au fond qu'un élément qui peut influencer la production de richesses.

Une croissance économique, même forte, peut parfaitement se combiner avec une dégradation des conditions de vie de la population, mais aussi être génératrice d'importants dégâts écologiques. L'Inde en est un bon exemple : alors que le pays a connu une forte croissance économique ces vingt dernières années (plus de 5 % par an), selon la Banque mondiale, près d'un tiers de sa population continue de vivre dans l'extrême pauvreté. Il y a beaucoup d'autres exemples dans le monde qui ont montré que croissance ne signifiait pas réduction de la pauvreté.

Et s'il y a un exemple qui peut le démontrer définitivement, c'est bien celui de la Guinée équatoriale où le PIB par habitant a été multiplié presque par 100 entre 1994 et 2012, passant de 294 dollars à 24 036 dollars, alors que la population n'a pas vu ses conditions de vie s'améliorer. Bien au contraire, la misère est restée le quotidien pour la grande majorité de la population. En 2008, 60 % de la population vivait avec moins d'1 dollar par jour. Moins de la moitié de la population a accès à l'eau potable, et le taux de mortalité infantile reste parmi les plus élevés du monde, avec 20 % des enfants mourant avant l'âge de 5 ans. L'accès au logement et à la santé est tout aussi catastrophique. On voit donc bien que croissance économique n'est pas égale à réduction de la pauvreté.

La croissance peut-elle réduire la pauvreté ?

Les gouvernements ont fait de la croissance économique un objectif en soi. Tout est fait pour avoir une croissance la plus élevée possible sans aucune autre considération. La croissance du PIB ne doit pas constituer un objectif en soi. C'est la construction d'un monde socialement juste et écologiquement viable qui doit être l'objectif à poursuivre. Il faut construire les politiques gouvernementales en partant des besoins de la population. C'est parce qu'il y a un besoin qu'il est nécessaire de construire des hôpitaux, former des médecins et du personnel infirmier, et développer la production de médicaments. Ce faisant, on répond au besoin et, de manière induite, cela entraîne une croissance du PIB et sans doute la création de richesse. Quels matériaux pour l'hôpital, quels objectifs de formation et quelles conditions de production pour les médicaments, voilà des questions autrement plus importantes.

En Belgique et dans beaucoup de régions de la planète, d'importants droits humains fondamentaux ne sont pas satisfaits : il y manque des routes, des hôpitaux, des infrastructures de base, etc. Assurer ces services et mettre en place ces infrastructures provoqueront nécessairement une augmentation des richesses produites et donc aussi une augmentation du PIB.

La croissance devient la conséquence de certaines politiques et non plus l'objectif recherché. La réduction de la pauvreté ne peut se réaliser que si on est d'accord dans notre société de partager les richesses. La participation de tous à la création de richesses ne peut se concevoir que s'il y a partage entre tous. Ceci sera sans doute considéré par d'aucuns comme une posture idéologique. Soit, je veux bien le reconnaître, en ce qui me concerne, c'est d'abord une conviction.

Mais au-delà de la conviction, il y a aussi une logique bien économique qui justifie le fait de partager les richesses de telle manière à éradiquer la pauvreté. Les riches ont d'ailleurs tout à y gagner, c'est là le paradoxe. Le problème de la droite, c'est qu'elle mélange économie et morale. Aider les moins nantis, même s'ils ne travaillent pas, c'est faire tourner l'économie. Ce n'est peut-être pas moralement acceptable pour une partie de la population (quoique...), mais ça a du sens économiquement, puisque tous les économistes (y compris de droite) savent que la propension marginale à consommer diminue avec le revenu.

En clair, les pauvres consomment tout leur revenu, voire au-delà. La classe moyenne devrait pouvoir joindre les deux bouts en consommant presque tous ses revenus, tandis que les plus riches, même s'ils consomment plus que les autres, arrivent encore largement à épargner. Or, cet argent épargné ne retourne pas dans le circuit économique. En effet, l'essentiel de l'épargne rentre, au contraire, dans un circuit financier qui pourrait être utile s'il se concentrait sur les besoins d'investissement. Malheureusement, ce n'est pas la réalité, puisque la quasi-totalité de l'épargne est concentrée entre quelques mains, ce qui permet de financer la spéculation qui, elle, est néfaste à l'économie.

Donner plus aux plus faibles, c'est donc accroître la demande intérieure qui est le premier moteur de notre économie. En réalité, c'est la réduction de la pauvreté qui est une des sources de croissance économique, alors que l'inverse n'est pas nécessairement vrai.

Les deux voies de la réduction des inégalités

La première passe par une autre politique salariale que celle prônée par la droite politique et les employeurs. De plus en plus d'économistes plaident dans ce sens et même des organismes comme la BCE (Banque centrale européenne) ou l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) plaident actuellement pour une relance de la demande via une politique salariale libérée des contraintes de modération.

La seconde, c'est la répartition *a posteriori* qui passe par une fiscalité plus juste, ce qui permettra le financement de services publics répondant aux besoins des citoyens et une Sécurité sociale plus étendue.

**SI LES SANS-ABRI
VEULENT SORTIR
DE LA RUE, IL Y A
DES DISPOSITIFS
POUR LES AIDER.**

« Les tentatives d'intégration et de relance dans le circuit du travail ont été vouées à l'échec par manque de bonne volonté de ces personnes [5 sans-abri de la commune d'Ath]; elles estiment qu'elles sont bien ainsi... »

*Marc Duvivier, bourgmestre d'Ath,
Le Courrier de l'Escaut, 30 novembre 2016.*

Chahr Hadji

Bruxelles Laïque

Cette phrase, souvent entendue, laisse entendre que le destin des sans-abri relève uniquement de leur bon vouloir. Cette idée ne tient pas compte des processus de relégation qui traversent le monde social. Bruxelles peut se targuer d'un maillage associatif important pour venir en aide aux personnes sans domicile. De nombreux centres d'hébergement existent et le nombre de places n'a cessé d'augmenter ces vingt dernières années. Mais encore faut-il pouvoir y accéder ! Pour répondre à une demande qui ne cesse d'augmenter, les pouvoirs publics s'obstinent, dans une logique de gestion de la pauvreté, à augmenter l'offre sans jamais parvenir réellement à éviter l'engorgement de ces centres.

Les centres d'hébergement du type maisons d'accueil offrent une prise en charge temporaire avec pour mission principale de réinsérer⁵¹ les personnes hébergées et donc de les sortir de la rue⁵². Mais y accéder nécessite de répondre à un certain nombre de conditions et d'exigences, notamment avoir un « projet » ou encore être « motivé ». La pertinence de ces éléments est évaluée subjectivement par les travailleurs sociaux lors d'un entretien préalable à l'accueil. À ces conditions s'ajoute une contrainte financière, puisque les maisons d'accueil sont payantes, ce qui exclut *de facto* toutes les personnes ne bénéficiant pas d'un revenu ou d'une allocation de remplacement. Pensons tout particulièrement aux personnes en situation irrégulière sur le territoire. Aujourd'hui, ces personnes définies comme sans-papiers constituent numériquement la nouvelle figure du sans-abri vivant en rue. Pour eux, aucun dispositif de sortie de rue n'est accessible.

51/ Le mot « réinsertion » doit être entendu ici comme un processus visant à permettre aux bénéficiaires de se réapproprier leurs droits (droits au travail, au logement, à la Sécurité sociale) afin qu'ils recouvrent leur autonomie.

52/ « Sortir de la rue » doit être entendu ici comme la possibilité d'accéder à un logement durable et de droit commun.

Des centres d'hébergement coincés entre réinsertion et exclusion

Dans ce contexte de saturation permanente, les travailleurs sociaux sont contraints de trier et sélectionner les personnes présentant un pronostic élevé de réinsertion, pour se conformer aux missions qui leur sont fixées. Il existe donc une – fâcheuse – tendance à refuser les personnes présentant des troubles psychiatriques, de toxicomanie ou encore d'alcoolisme. Ces caractéristiques sont considérées par les travailleurs sociaux comme des obstacles à l'accès et au maintien de la personne en logement et une menace pour la tranquillité de la vie collective du centre. Par conséquent, ce processus de tri explique en grande partie la surreprésentation de ces profils dans nos rues. Plus généralement, les travailleurs sociaux entretiennent, malgré eux, l'idée déjà ancienne qu'il y aurait des « bons » pauvres méritant une aide et des « mauvais » qui seraient seuls responsables de leur situation. Cet objectif de réinsertion devient pour un certain nombre de sans-abri un facteur d'exclusion des maisons d'accueil et relègue les personnes cumulant le plus de difficultés dans les centres d'hébergement d'urgence⁵³ ou à la rue. Cette observation est corroborée par une enquête menée auprès des travailleurs sociaux⁵⁴. Cette dernière montre quels sont les critères retenus pour justifier si une personne peut ou non accéder à une maison d'accueil et donc bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement.

53/ Les centres d'hébergement d'urgence peuvent se définir par les caractéristiques suivantes : une offre d'hébergement sur du court terme allant le plus souvent d'un jour à quelques semaines et un service ayant pour vocation de répondre à une urgence humanitaire (manger, se laver et dormir).

54/ ichalot, T., *L'alcoolisation apparente : un critère d'exclusion pour l'admission en C.H.R.S. d'insertion ?* : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2010-1-page-109.htm>.

Malgré l'effort des travailleurs sociaux pour repérer les personnes les plus susceptibles d'accéder à un logement, on observe que le principal dispositif d'hébergement et de réinsertion peine à reloger plus de 30 % du public à héberger. Dès lors, il convient de réinterroger ces dispositifs, en gardant en tête, comme le constate l'anthropologue Daniel Terrole, qu'il n'existe que deux issues possibles à la sortie de rue : la réinsertion ou la mort.

Les raisons du non-recours aux dispositifs

Les maladies mentales sont parfois mises en avant pour expliquer le caractère irrationnel du non-recours aux dispositifs censés les aider. Dans d'autres cas, le non-recours sera présenté comme une responsabilité individuelle relevant d'un choix. Cette explication confortable et déresponsabilisante pour les institutions, et plus largement pour la société, ne tient pas compte des bonnes raisons et ignore les capacités d'analyse rationnel-

le des personnes. Un non-recours peut être lié à des règles institutionnelles infantilissantes, des objectifs de réinsertion inatteignables et normatifs, une promiscuité laissant peu de place à l'intimité et à la singularité, un coût jugé prohibitif et des exclusions répétées. C'est aussi dans ce contexte qu'il faut comprendre le refus d'un hébergement au profit de la rue.

On le voit, les associations d'aide aux personnes sans-abri n'évoluent pas séparément de notre société, telles des institutions neutres qui agiraient dans le seul intérêt des personnes sans-abri. Elles sont traversées par des logiques de tri, régies par des normes, des représentations stigmatisantes à l'égard de certains publics. Enfin, elles participent elles-mêmes à la reproduction de mécanismes de relégation qu'il serait bon d'interroger pour comprendre le rôle que les pouvoirs publics (principal bailleur de fond) souhaitent faire jouer aux institutions et aux travailleurs sociaux.

Pour aller plus loin :

› Bihr, A., « Bronislaw Geeremek, La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours », in *Interrogations ?*, n° 14, 2012 : <http://www.revue-interrogations.org/Bronislaw-Geeremek-La-potence-ou>.

› Terrole, D., « La principale réinsertion des sans-abri, c'est la mort », in *L'Humanité*, 19 juin 2012 : <https://www.humanite.fr/societe/daniel-terrolle-%C2%AB%3Fla-principale-reinsertion-des-sdf-c%E2%80%99est-la-mort%3F%C2%BB-499039>.

**L'AIDE SOCIALE
VA PRÉCIPITER LA
FAILLITE DE L'ÉTAT.**

« Personne n'a vocation dans ce pays à se retrouver éternellement bénéficiaire du RSA. Pour la collectivité, le versement du RSA est devenu aujourd'hui un poste de dépenses lourd, aussi lourd qu'incontrôlable. [...] Le système de financement est exsangue et le mécanisme d'insertion en panne. »

*Éric Straumann (Les Républicains),
président du Conseil départemental du Haut-Rhin,
lors d'une conférence de presse à Colmar, le 11 juillet 2016.*

Bruno Colmant

Université libre de Bruxelles
Académie royale de Belgique

La Sécurité sociale, telle qu'elle a été conçue après-guerre, est fondée sur un principe d'universalité et sur un système de répartition axé sur les revenus professionnels. Les actifs financent les inactifs. Tout le monde a droit aux mêmes prestations sociales à travers les quatre mécanismes de solidarité que sont l'assurance maladie, les allocations familiales, l'assurance chômage et les pensions. Ce système est mis à mal aujourd'hui en raison de plusieurs facteurs. Il est toutefois possible de le sauver en le transformant de l'intérieur.

On fustige souvent le chômage comme étant une charge pour la collectivité. Le chômage ne coûte pourtant que 8 milliards d'euros par an à l'État, c'est-à-dire une somme peu élevée, en termes relatifs, quand on compare ce montant à celui des pensions. À l'heure actuelle, ce sont en effet 42 milliards d'euros par an, soit plus de 10 % de la richesse nationale, qui sont prélevés chaque année pour financer les pensions. Cette situation est intenable vu l'évolution démographique de la société et les mutations du système économique amenées par l'arrivée des nouvelles technologies.

Les pensions : une bombe à retardement

Le baby-boom de l'après-guerre, qui a duré une vingtaine d'années, a donné lieu aujourd'hui à un papy-boom d'une quarantaine d'années :

20 ans auxquels s'ajoutent près de 20 années d'espérance de vie supplémentaire. La pyramide des âges s'est transformée en cylindre. C'est une situation funeste d'un point de vue macro-économique et qui est, de surcroît, perfectible, puisque de nombreux pensionnés vivent dans des situations de pauvreté et de précarité inacceptables. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 40 % des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté. 10 % d'entre eux disposent de revenus inférieurs à 1 000 euros par mois. Les inégalités s'aggravent dans la société, au détriment des plus faibles. L'aide sociale doit donc être repensée intégralement, afin de lutter contre ce déséquilibre sans mettre à mal l'équilibre financier de l'État.

La solution ? Une Sécurité sociale en faveur des plus démunis

L'universalité de l'aide sociale produit des situations étranges. Dans certains ménages aux fins de mois difficiles, les allocations familiales sont nécessaires et même insuffisantes pour subvenir réellement aux besoins du foyer. Chez d'autres, aux revenus confortables, elles sont superfétatoires et représentent le montant de deux restos par mois pour les parents.

Pour pérenniser la Sécurité sociale, il faut repenser le système de deux manières. Il faut, d'une part, reglobaliser les revenus des contribuables afin que tous les types de revenus contribuent au financement de l'aide sociale, et pas seulement les revenus professionnels. Il faut, d'autre part, faire évoluer l'aide sociale, afin qu'elle serve en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin. Le fisc répartit les revenus d'un contribuable en quatre catégories différentes (professionnels, immobiliers, mobiliers et divers). Chaque catégorie connaît un système de taxation propre (qualifié de cédulaire), les revenus professionnels étant généralement plus taxés que certains revenus dits « de patrimoine » peu risqués. En reglobalisant les revenus du contribuable, et en leur appliquant un système de taxation par tranches progressives, on aurait une fiscalité plus juste et l'État disposerait de davantage de ressources pour financer l'aide sociale. Mais il faut imposer une discipline à ce système de globalisation : plus un revenu est risqué, moins il est taxé, en termes relatifs. Il faut, en effet, éviter que la prise de risque, qu'elle soit professionnelle ou patrimoniale, soit pénalisée fiscalement, ce qui est la situation actuelle.

La Sécurité sociale doit bénéficier, en priorité, aux personnes dans le besoin. Au niveau des pensions, par exemple, les personnes aux plus faibles revenus – celles qui cotisent le moins – doivent pouvoir bénéficier, en fin

de carrière, d'une pension suffisante pour vivre dignement et subvenir à l'ensemble de leurs besoins. Les autres, ceux qui disposent des revenus les plus confortables, doivent être incités à capitaliser leur épargne dans des formules relevant des deuxième et troisième piliers. En clair, le système sera pérenne lorsqu'il sera basé sur une véritable solidarité des plus riches aux profits des plus démunis.

L'aide sociale ne va donc pas précipiter la faillite de l'État. Ce dernier doit toutefois prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la banqueroute du système et lui permettre d'œuvrer à réduire les inégalités.

**LE QUOTIDIEN DES
CHÔMEURS EST
FAIT DE LOISIRS
ET D'OISIVETÉ.**

« Y a toujours un connard, chômeur à Strasbourg, qui n'a rien à foutre l'après-midi, qui va balancer un tweet au CSA. »

Thierry Ardisson, animateur de télévision, dont l'émission Salut les Terriens est visée par une enquête du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour une séquence jugée sexiste et signalée par des téléspectateurs. Déclaration faite sur la chaîne CNEWS, 29 septembre 2017.

Stéphane Thys

Observatoire bruxellois de l'emploi
et de la formation (Actiris)

La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un niveau de chômage particulièrement élevé. Même si leur nombre a considérablement baissé ces dernières années, on compte encore quelque 92 000 demandeurs d'emploi dans les 19 communes qui composent la Région. Ces demandeurs d'emploi présentent des profils sociologiques très différents. Plutôt jeunes et infraqualifiés dans le Nord-Ouest de Bruxelles, plus âgés dans les communes du Sud de la Région, mais avec un point commun toutefois : leur quotidien est loin de ressembler à une vie faite de loisirs et d'oisiveté. Le préjugé stigmatisant et culpabilisant qui voudrait que le chômeur soit responsable de sa privation d'emploi est encore largement répandu dans l'opinion publique. Il sous-tend certaines visions politiques, alors que plus de la moitié de la population active a déjà connu ou connaîtra une période de chômage au cours de sa vie professionnelle...

Depuis la mise en œuvre de la politique d'activation des chômeurs au début des années 2000, différents dispositifs incitatifs et contraignants ont profondément transformé le quotidien des demandeurs d'emploi au fur et à mesure que se mettait en place une machinerie institutionnelle visant à systématiser le suivi et le contrôle des chômeurs. Si les régions étaient traditionnellement compétentes pour le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, elles le sont maintenant également (depuis la sixième réforme de l'État) en matière de disponibilité.

Dispositifs contraignants

À Bruxelles, chaque demandeur d'emploi nouvellement inscrit ou qui en fait la demande signe ainsi un « plan d'action individuel » avec Actiris : une sorte de contrat qui définit les démarches à suivre pour retrouver du travail. Si cette forme de « contractualisation » engage le service public à trouver une solution adaptée au chercheur d'emploi, elle est aussi génératrice de devoirs et d'obligations dont le non-respect est susceptible d'engendrer des sanctions sous forme de suspension, voire d'exclusion, du bénéfice des allocations de chômage.

Au temps consacré à la recherche d'offres d'emploi sur internet, dans les médias, auprès des services publics d'emploi ainsi que celui nécessaire aux sollicitations et aux présentations aux employeurs, s'ajoute également bien souvent celui consacré à la formation professionnelle. Pour beaucoup de personnes en recherche d'emploi, les dispositifs administratifs et institutionnels qui organisent la gestion du chômage et de l'insertion socioprofessionnelle demeurent complexes, sinon labyrinthiques. Cependant, les données de l'Enquête sur les forces de travail d'Eurostat nous indiquent non seulement que le chômeur belge figure parmi l'un des plus actifs d'Europe dans sa recherche d'un emploi⁵⁵, mais également que les chômeurs bruxellois ont un taux de participation à la formation supérieur à la moyenne belge et européenne.

Alors que les offres d'emploi disponibles dans la capitale présentent déjà un niveau d'exigence particulièrement élevé, elles attirent en grand nombre les demandeurs d'emploi de Wallonie et de Flandre, ce qui crée une tension concurrentielle qui accroît encore davantage la difficulté à décrocher un contrat de travail. Vu le niveau d'exigence en qualification, nombre d'offres d'emploi demeurent inaccessibles à beaucoup de demandeurs d'emploi, d'autres encore apparaissent peu attractives en raison de leur piètre qualité et/ou de leur caractère difficilement compatible avec certaines contraintes et obligations familiales, en particulier pour de nombreuses familles monoparentales.

De plus, la persistance de différentes formes de discrimination à l'embauche conduit une majorité de chercheurs d'emploi à redoubler d'efforts afin de parvenir à se faire embaucher. La dégressivité des allocations de chômage n'a eu que peu d'effets sur le nombre de chômeurs de longue durée qui éprouvent les plus grandes difficultés à retrouver un emploi,

55/ Selon l'Enquête sur les forces de travail d'Eurostat, la Belgique enregistre une proportion de personnes disponibles pour travailler, mais qui ne cherchent pas activement un emploi, parmi les plus faibles de l'Union européenne. On peut en déduire que les chômeurs, en Belgique, cherchent un emploi plus activement que dans une grande partie des autres pays de l'Union européenne. En ce qui concerne Bruxelles, ces chiffres indiquent pour l'année 2016 que 2,9 % de la population active est disponible pour travailler, mais n'a pas recherché activement un emploi (contre 3,6 % pour l'Union européenne des Vingt-huit). Une large majorité des personnes disponibles pour le marché du travail recherche donc activement un emploi selon les critères du Bureau international du travail.

surtout au-delà de leurs 50 ans et lorsqu'ils disposent d'un faible bagage de qualifications.

Double recherche d'emploi

Aujourd'hui, essayer de trouver un emploi, satisfaire aux prescriptions et attentes de l'administration est quasiment devenu une activité à temps plein. L'étude qu'Actiris a commandé au GIRSEF sur les exclus du chômage a mis en évidence que les formes dominantes et reconnues en matière de recherche d'emploi (offres d'emploi, préparation à la candidature, rédaction de CV, etc.), si elles sont adéquates pour la majorité des chercheurs d'emploi, sont peu efficaces pour une partie d'entre eux.

Le canevas s'avère décalé par rapport aux réalités de terrain des personnes les moins qualifiées œuvrant sur des segments du marché du travail eux-mêmes peu qualifiés, fonctionnant selon des règles spécifiques, plus informelles, etc. Si ces chercheurs d'emploi se conforment aux normes de leur activation, rapidement ils éprouvent une impression de décalage par rapport au fonctionnement des segments du marché du travail sur lesquels ils se positionnent. Ils développent dès lors des stratégies parallèles, alternatives, plus efficaces : ils entrent alors dans une double recherche d'emploi. Nombre d'entre eux acceptent donc des missions courtes, intérimaires ou emplois précaires, qui leur permettent de subvenir à leurs besoins, tout en continuant leur recherche d'emploi afin de prouver leurs efforts auprès des autorités compétentes.

Nos outils statistiques sont actuellement mal adaptés pour mesurer précisément (mais aussi qualitativement) les discontinuités et la fragmentation de ces nouvelles trajectoires socioprofessionnelles, d'où l'extension de zones grises qui réduisent la visibilité du marché du travail. La vie de chômeur peut être aussi lourde à vivre que celles de beaucoup de travailleurs à temps plein, la reconnaissance sociale en moins.

Pour aller plus loin :

› Zune, M., Demazière, D., Ugeux, É., *Les expériences de l'exclusion du chômage. Recherche qualitative*, UCL – Sciences Po-Paris, Louvain-la-Neuve – Paris, avril 2017 : <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/242/language/fr-be/mctl/5/idpub/135/Description-publication.aspx>.

- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf.
- › Valenduc, G., *Baromètre 2016 de la qualité de l'emploi et du travail*, Chaire Travail-Université et Confédération des syndicats chrétiens, Louvain-la-Neuve et Bruxelles, mars 2017 : <http://www.ftu-namur.org/fichiers/Barom%C3%A8tre2016-final-web.pdf>.

**LES PAUVRES
SONT ATTEINTS
DE MALADIES
MENTALES.**

« Il y a injustice sociale entre ceux qui travaillent dur pour peu et ceux qui ne travaillent pas et reçoivent de l'argent public. »

François Fillon, ancien Premier ministre français, candidat aux élections présidentielles de 2017, 20 septembre 2012, dans l'un de ses tweets.

Manu Gonçalves

Service de santé mentale Le Méridien

Pauvreté et folie vont de pair depuis longtemps. Mais cette idée reçue mène à la question dichotomique suivante : est-ce la folie qui rend pauvre ou la pauvreté qui rend fou ? Comment se dégager de la circularité d'une telle tentative de définition ? En nommant deux évidences que tous les praticiens de la santé mentale, de la pauvreté et de l'exclusion connaissent bien. On bascule plus facilement dans la pauvreté lorsqu'on souffre d'une maladie mentale et, de même, une situation de grande pauvreté engendre des souffrances psychiques qui sont parfois très importantes, au point de provoquer des effets pathogènes. Cet état de fait n'est toutefois pas une fatalité. Des réponses existent. Encore faut-il que les intervenants de la santé et du social ne sous-estiment pas la part signifiante du lien entre l'individu et la société, et que les pouvoirs publics aient la volonté de mettre en place les moyens nécessaires à sa prise en compte.

La folie fait partie de l'Humanité. À toutes les époques, dans tous les endroits du monde, se pose la question de la place du « fou » dans la société. La réponse a varié selon les lieux et les époques. Certains les ont isolés dans des asiles à l'instar des criminels et des pauvres. D'autres les ont vénérés, telles des idoles par qui s'expriment certaines divinités.

Aujourd'hui, on constate de plus en plus souvent que la folie chez nous va souvent de pair avec la pauvreté. Non parce que tous les fous sont pauvres, mais parce qu'il est beaucoup plus facile de basculer dans la pauvreté

lorsqu'on est atteint d'une maladie mentale. Dans notre service de santé mentale, où la plupart des patients vivent dans une situation de précarité, nous passons ainsi un temps considérable à essayer de maintenir les gens dans le système. Il s'agit pour nous de parer aux effets aliénants de tout ce qui participe de la déliaison entre l'individu et la société.

La folie, vecteur de pauvreté

Dans notre société, le curseur de l'aide sociale est massivement sur la position contrôle. Pour bénéficier d'un revenu de remplacement, il faut en effet régulièrement effectuer des tâches administratives de toutes sortes. Ces démarches, qui peuvent être un véritable fardeau pour n'importe qui, se révèlent souvent insurmontables quand on souffre d'une maladie mentale, au point que l'on se retrouve rapidement exclu de toute aide sociale parce qu'on n'a pas pris conscience qu'il fallait remplir tel formulaire ou répondre à telle demande de l'administration.

Mais la pauvreté peut parfois mener à la folie. Quel que soit le degré de précarité dans lequel on se trouve, la pauvreté génère des souffrances psychiques (d'origine sociale comme le précise bien le psychiatre Jean Furtos) et une charge mentale nettement plus élevée que pour quelqu'un qui vit dans des conditions de vie confortables. Habiter un logement glauque ou insalubre, ne pas savoir si on va pouvoir manger jusqu'à la fin du mois, être en situation de surendettement, élever des enfants dans une telle situation... Le stress et la souffrance générés par la pauvreté peuvent parfois conduire à des pathologies plus sévères. La pauvreté ne crée pas la maladie mentale. Mais elle peut l'aggraver, à cause du stress et de l'anxiété que cette situation génère chez la personne qui y est confrontée. C'est la raison pour laquelle on trouve une proportion plus importante de personnes atteintes de maladies mentales au sein de la population en état de pauvreté. Pauvreté et folie vont malheureusement de pair, mais cela ne doit pas être une fatalité.

Mécanismes sociaux

Cette double réalité interroge les mécanismes sociaux. Depuis toujours, la folie questionne notre fonctionnement social. L'individualisme et la compétition mènent à l'exclusion et à l'abandon des plus faibles. Souvenons-nous de l'inutilité au monde qui, à une certaine époque, était une sentence d'État. Agir contre la pauvreté et pour la prise en compte de la souffrance

psychique et de la maladie mentale, c'est d'abord regarder le pauvre et le fou comme un autre soi-même qui ne doit pas nous interroger sur sa propre condition mais sur la nôtre d'humain et de citoyen.

Le couple pauvreté et folie n'est pas une destinée. Il est la conséquence d'un mode de gestion qui, sous la forme du traitement médical et rapide de la crise, associé au traitement social et compassionnel de la chronicité, ne mène le plus souvent qu'aux formes les plus courantes de l'exclusion : la rue, la prison ou l'abandon. Mais les pouvoirs publics pourraient prévoir des mécanismes destinés à prévenir le basculement dans la pauvreté pour les personnes atteintes de pathologies mentales, comme ils peuvent diminuer la charge mentale de celles et ceux qui vivent dans la précarité économique et sociale.

Les inégalités sociales de santé sont moins le fait d'une inégalité devant les soins que la conséquence d'un ensemble d'inégalités économiques, sociales et structurelles dont les effets s'additionnent d'autant plus que la catégorie sociale est défavorisée. Il est indéniable que des personnes, de plus en plus nombreuses, cumulent troubles de santé, perte des droits de protection sociale, ruptures de vie, logement et travail précaires ou inexistantes, ressources réduites, parfois isolement affectif, sans que l'on ne puisse plus déterminer la chronologie entre la dégradation de la situation sociale et la dégradation de l'état de santé. Réfléchir aux inégalités sociales de santé nécessite dès lors de les intégrer dans le schéma général des inégalités sociales portant sur les revenus, l'éducation, le logement, l'emploi, les conditions de travail.

Les leviers d'action sont connus. Il reste à décider de les actionner.

Pour aller plus loin :

- › Furtos, J., *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Elsevier Masson, Paris, 2008.
- › Payet, J., Giuliani, F., Laforgue, D., *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008.
- › Halmos, C., *Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Faire face à la crise et résister*, Fayard, Paris, 2014.
- › Leblanc, G., *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, Paris, 2007.

**POUR COMBATTRE
LE CHÔMAGE,
IL FAUT
ENCOURAGER
L'AUTO-
ENTREPRENARIAT.**

**« 500 pages du Code du travail, c'est 500 000 chômeurs ;
3 000 pages, c'est 3 millions de chômeurs. »**

*Ernest-Antoine Seillière, président du Mouvement des entreprises de France,
en meeting à Toulon, 14 janvier 1999.*

Bruno Frère

Faculté des sciences sociales de l'Université de Liège
Fonds de la recherche scientifique

Presque partout en Europe, le droit du travail a été reconfiguré ces dernières années pour permettre aux employeurs d'avoir recours à de la main-d'œuvre individuelle extrêmement peu payée. C'est ainsi qu'on a vu naître en France récemment le statut d'auto-entrepreneur, institutionnalisant la « sous-traitance » massive de la production d'un bien et/ou d'un service précis suggéré par une firme vers des travailleurs à l'égard desquels elle n'assume plus aucune responsabilité en termes de charges sociales, de sécurité au travail, d'assurance santé, de congés payés.

Uber ou Deliveroo n'engagent plus des travailleurs salariés, mais des auto-entrepreneurs (en Belgique, leur statut sera celui des « indépendants ») qui ne jouissent plus d'aucune des protections imposées par la « vieille » structure de la société salariale. Ainsi, ces sociétés ne doivent pas non plus respecter un salaire minimum (puisque les « indépendants » ne sont pas soumis à cette norme), payer des cotisations sociales, participer à la Sécurité sociale ou encore payer des indemnités de licenciement. Ces travailleurs indépendants finissent par être réduits à leur stricte individualité comme l'était le travailleur industriel du XIX^e siècle qui se rendait quotidiennement en face des usines susceptibles de l'employer à la journée⁵⁶.

56/ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

La plupart de ces travailleurs ne sont donc plus assurés en rien quant à leurs conditions d'existence : ils paient eux-mêmes leurs cotisations sociales, leurs assurances, leurs outils de travail... autant de devoirs qui incombent à l'entreprise lorsque celle-ci engage des salariés et non des auto-entrepreneurs. Et comme en attestent certains débats récents, ces firmes travaillent quotidiennement à saper toute forme d'organisation collective (jadis qualifiée de syndicale) des travailleurs visant à réclamer un minimum de protection⁵⁷.

En un mot comme en cent, notre société se dirige vers une libéralisation complète du marché du travail qui contribue à déconstruire les classes moyennes. En effet, les membres de ces classes sont de moins en moins susceptibles d'intégrer un emploi classique et protégé à durée indéterminée. La société salariale telle que nous l'avons connue, telle qu'elle a pu se construire grâce à la « régulation » (certes très partielle) du capitalisme au XX^e siècle, est menacée et déstructurée par les transformations contemporaines du capitalisme.

Ce nouvel esprit du capitalisme⁵⁸, qui depuis une trentaine d'années travaille à justifier l'individualisation radicale des conditions de travail (sous couvert d'une critique des vieilles hiérarchies salariales, de la créativité et de l'émancipation individuelle), tend de surcroît à responsabiliser à outrance ces travailleurs en voie de déclassement social, qui viennent nourrir le précaire. En effet, celui qui ne s'est pas montré assez responsable, assez flexible, assez adaptable n'est-il pas en fin de compte responsable de sa situation ? Est-il encore légitime de payer des indemnités de chômage à ceux qui, précisément, refusent de jouer le jeu du travail à tout prix, fût-il extrêmement mal rémunéré et surtout vierge de toute forme de protection existentielle ?

Le chômage, un invariant structurel du capitalisme

Cette exigence accrue de flexibilisation radicale du travail s'explique du fait que le marché du travail ne dispose structurellement pas d'assez de postes salariés protégés pour pouvoir intégrer la quantité de chômeurs dont dispose notre société, et ce, même dans les métiers en pénurie. À ce titre, on soulignera que le chômage est nécessaire à l'économie de marché depuis 200 ans⁵⁹.

Nos sociétés ne se sont rapprochées du plein emploi que durant la très courte période qualifiée de Trente Glorieuses (de 1948 à 1968)⁶⁰, et qui

57/ On pense ici par exemple, en Belgique, à la façon dont Deliveroo a mis fin au contrat qui la liait à SMART, cette société coopérative qui visait à assurer un « salaire » réel aux coursiers qui étaient alors payés à l'heure. C'est à présent à la course qu'ils seront payés, comme jadis les travailleurs de certains secteurs étaient payés « à la tâche ». Voir Thompson, E. P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Flammarion, Paris, 1988, ou encore Braudel, F., *La dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris, 2008.

58/ Boltanski, L., Chiapello, È., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

59/ Frère, B., *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2009.

correspond à l'apogée du projet prolétarien évoqué plus haut. Il s'agissait de reconstruire une Europe qui n'était plus qu'un champ de ruines. Et encore, le taux d'emploi en réalité était moindre qu'aujourd'hui, où le chômage est pourtant massif, du moins si l'on incorpore dans les calculs de l'époque l'ensemble des femmes qui étaient alors maintenues majoritairement au foyer. En dehors de cette période qualifiée de Trente Glorieuses, le chômage, à savoir l'existence d'une masse d'individus exclue du marché du travail mais prête à s'y inscrire, a joué un rôle de variable d'ajustement, un réservoir dans lequel la machine productive plonge lors de pics de production, mais qu'elle remplit de plus belle en cas de décroissance conjoncturelle. Cette masse d'exclus, de hors-emploi, dont l'embauche est souvent subsidiée par la puissance publique, s'est de tout temps avérée structurellement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie capitaliste. D'autant plus nécessaire que ce mécanisme permet d'exercer une pression constante sur les salaires. L'OCDE ne s'y trompe pas, lui qui, dans ce but, recommande à chacun de ses États membres le taux de chômage en dessous duquel il lui conseille précisément de ne pas descendre⁶¹, de peur que les salaires partent à la hausse et entraînent un risque inflationniste néfaste pour la rente des détenteurs de capitaux (montée des prix, donc baisse de la valeur de la monnaie).

Cet invariant structurel économique qu'est le chômage est donc nécessaire à l'économie telle qu'elle va, et croire que l'on peut le résorber dans une société capitaliste est un leurre. Pour autant, l'esprit contemporain du capitalisme persiste à faire voir l'emploi comme ce Saint Graal auquel il faut aspirer dans tous les cas, quitte à s'infliger les multiples violences du travail « indépendant » ultraflexibilisé. Paradoxalement, le modèle évanescent de la classe moyenne semble rester la norme à atteindre. Elle nous est présentée comme toujours accessible, à la condition de faire preuve de flexibilité professionnelle, de se plier aux adaptations comportementales exigées par le new management. Ce miroir aux alouettes dissimule en réalité l'enjeu d'une économie qui, aujourd'hui comme hier, réclame et organise la pénurie de postes salariés pour assurer une marge de rentabilité aux détenteurs des moyens de production et des capitaux d'investissement. Ce n'est définitivement pas un pas en avant qu'autorise aujourd'hui le capitalisme « informativisé » dont l'« économie collaborative » ou l'« entreprise libérée » (en droite ligne importée de la Silicon Valley) sont devenues les deux mamelles idéologiques. C'est un immense bon en arrière de presque 200 ans.

60/ Pour un approfondissement de cette réflexion, voir Muller, T., Frère, B., *Flexibiliser-Insérer* : <http://riposte-cte.org/2017/03/03/reinsérer-flexibiliser/>.

61/ C'est ce l'on appelle le NAIRU (en anglais : Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment), « un indicateur économique qui, estimé économétriquement pour un pays et à un instant donné, mesure approximativement le taux de chômage qui serait compatible avec un taux d'inflation stable », selon Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Taux_de_ch%C3%B4mage_n%27acc%C3%A9l%C3%A9ration_pas_1%27inflation.

Pour aller plus loin :

- › Boltanski, L., Chiapello, È., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.
- › Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.
- › Frère, B., *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2009.

**LES ÉTRANGERS
VIENNENT
UNIQUEMENT
POUR PROFITER DE
NOTRE SYSTÈME
D'AIDE SOCIALE.**

**« Ouvrir les frontières aux migrants
comme le préconise la gauche mettra inévitablement
le fonctionnement actuel de la Sécurité sociale en péril. »**

*Bart De Wever, dans une carte blanche dans De Morgen,
24 janvier 2018.*

Joël Machado

Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

Les raisons qui peuvent pousser un individu à quitter son pays d'origine pour la Belgique sont multiples. Elles incluent notamment le désir d'améliorer sa situation personnelle (sanitaire, financière, émotionnelle) ou la nécessité d'échapper à un conflit, une catastrophe naturelle ou une autre situation dangereuse. L'exploitation du système de protection sociale du pays de destination n'est sûrement pas un but en soi. De plus, la décision d'émigrer, dont l'issue est souvent fort incertaine, implique des dépenses et des risques importants.

L'accès à l'aide sociale est par ailleurs conditionné. Afin de bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS), le demandeur d'âge majeur doit être inscrit au registre de la population, disposer d'un droit de séjour supérieur à trois mois, prouver qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes ni de moyens de les acquérir et être disposé au travail. Les personnes exclues du RIS de par leur statut (notamment les étrangers non inscrits au registre de la population et les demandeurs d'asile) peuvent bénéficier d'une aide sociale équivalente sous différentes formes (aide en nature, aide financière, guidance, etc.).

Selon un rapport récent du SPP Intégration sociale, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Belgique était

de 127 022 en 2016, dont environ 37 000 ressortissants étrangers (y compris les réfugiés reconnus⁶²). À cela s'ajoutent environ 17 000 bénéficiaires de l'aide sociale équivalente. Le nombre de bénéficiaires total des deux principales mesures d'aide sociale est donc inférieur à 60 000. Comparé au quelque 1,3 million d'étrangers résidant en Belgique⁶³, ce simple constat montre à quel point l'idée reçue de l'« immigrant profiteur » est contredite par les statistiques.

62/ SPP Intégration sociale, *Bulletin statistique*, n° 18, juin 2017.

63/ SPF Économie (Direction générale Statistique).

64/ OCDE, « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », in *Perspectives des migrations internationales 2013*, chapitre 3, p. 133-202.

65/ Le taux de participation est défini comme la part de la population âgée entre 15-64 ans qui travaille ou est à la recherche d'un emploi.

66/ Calcul de la différence entre le taux de chômage des allochtones (17 %) et le taux de chômage des autochtones (6,8 %). OCDE, « Taux d'activité des autochtones », « Taux d'activité des allochtones », « Taux de chômage des autochtones », « Taux de chômage des allochtones », indicateurs pour l'année 2015, consultés le 29 septembre 2017 : <https://data.oecd.org/fr/migration/taux-de-chomage-des-allochtones.htm#indicator-chart>.

Une contribution positive

Le fait que les ressortissants étrangers soient surreprésentés parmi les bénéficiaires de transferts sociaux du CPAS (en comparaison avec leur part relative dans la population belge) pourrait néanmoins déranger. Ce constat doit cependant être mis en perspective. La population étrangère diffère de la population autochtone selon de nombreuses caractéristiques. Elle tend notamment à être plus jeune. Les dépenses qui visent à promouvoir l'insertion dans la société étant en général destinées à une population moins âgée, cela implique qu'en moyenne ces dépenses soient plus importantes pour un ménage étranger (comparé à un ménage autochtone), à l'inverse de celles liées aux pensions par exemple. Les immigrants participent, comme les autochtones, au bon fonctionnement de l'économie : ils consomment et contribuent aux finances publiques. À l'inverse de l'idée souvent reçue, la contribution nette du ménage moyen étranger aux finances publiques est positive en Belgique (et même supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE) dans la plupart des scénarios de calcul retenus par l'OCDE⁶⁴. En d'autres termes, les impôts payés par un ménage étranger moyen dépassent les dépenses sociales qui lui sont versées.

Si les dépenses sociales reçues par les ressortissants étrangers ont un poids souvent surévalué par l'opinion publique, il n'en reste que l'insertion des immigrants dans les sociétés d'accueil est primordiale. Nombreuses sont les voix qui défendent que cette insertion se fait avant tout par le marché du travail. À ce niveau, la Belgique a un potentiel d'amélioration important. Alors que le taux de participation⁶⁵ des immigrants au marché de l'emploi (64,2 %) est proche de celui des natifs (68,3 %), la différence entre le taux de chômage de ces deux groupes est très marquée et proche de dix points de pourcentage⁶⁶. Il est dès lors important d'améliorer l'insertion professionnelle des étrangers : l'accès à un emploi convenable reste en effet le meilleur moyen d'éviter le recours à l'assistance social.

Pour aller plus loin :

- › Docquier, F., « L'immigration menace-t-elle notre économie ? », in *La migration en chiffres et en droits 2016*, Myria, Bruxelles, 2016.
- › OCDE, « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », in *Perspectives des migrations internationales 2013*, chapitre 3, p. 133-202.

**EN BELGIQUE,
IL Y A DU TRAVAIL...
QUI CHERCHE
TROUVE ?**

**« Tout ce qui a des pattes et des oreilles
entre 18 et 60 ans devra travailler. »**

Monica De Coninck (SP.a), ministre fédérale de l'Emploi,
HR Magazine, janvier 2013.

Gilles Van Hamme et Marion Englert

Institut de gestion de l'environnement
et d'aménagement du territoire, Université libre de Bruxelles
Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale

En Belgique, il y a du travail pour tout le monde... qui cherche trouve. De cette idée, largement partagée aujourd'hui, découle la vision que le chômeur est responsable de sa situation. Il n'a pas assez ou mal cherché, ou devrait ajuster son profil inadapté aux besoins des entreprises... en tout cas, le problème ne serait pas à chercher du côté de la demande de travail et de ses caractéristiques, mais bien du côté des sans-emploi, toujours plus nombreux. Cette vision justifie le durcissement d'accès croissant à l'assurance chômage, lourd de conséquences pour les personnes doublement victimes des déséquilibres structurels du marché de l'emploi.

En Belgique, en l'espace de quelques années, le taux de risque de pauvreté des personnes d'âge actif non occupées est passé de 24 % en 2010 à 32 % en 2016⁶⁷. Environ 80 % des personnes touchées par des sanctions ou autres mesures de durcissement des conditions d'accès aux allocations de l'ONEM disparaissent des statistiques du chômage sans trouver le chemin de l'emploi⁶⁸. Assez d'emplois pour tous, vraiment ?

Un taux de chômage structurel élevé

Dans les années 1960, qui se caractérisent par un contexte politique et socio-économique spécifique, le taux de chômage était très bas en Belgique. Suite à la crise des années 1970, on assiste à une montée très forte du chô-

67/ Eurostat, EU-SILC.

68/ Nicaise, I., « Gaten in de sociale bescherming. Onderzoek over de niet-effectiviteit van sociaal-economische rechten in België », in Steunpunt Armoedebestrijding (éd.), *Armoede en ineffectiviteit van rechten. Niet-toegang tot en niet-gebruik van rechten*, Die Keure, Bruges, 2017, p. 53-66.

mage, qui passe de 2 % à 10 % en l'espace de quelques années. Les décennies qui suivirent cette crise, inscrites dans un contexte de profonde mutation des idéologies dominantes (impliquant notamment une diminution du rôle de l'État et des politiques sociales), sont marquées par un chômage élevé, qui fluctue autour de 8 % au gré de la conjoncture économique.

Les gens d'aujourd'hui sont-ils plus paresseux ? Est-ce que, brusquement, en l'espace de quelques années, la cause du chômage de masse résiderait dans le comportement de la population ou dans ses caractéristiques ? À l'évidence, le problème n'est pas du ressort des personnes sans emploi elles-mêmes, mais bien à rechercher du côté des emplois disponibles.

Pas assez d'emplois pour tout le monde

En 1970, le nombre d'emplois était encore très proche de celui de la population active en Belgique. On dénombrait environ 3 700 000 emplois, pour une population active d'environ 3 840 000 unités, soit une différence de 140 000 environ. Plus de 40 ans plus tard, en 2016, cette différence est près de cinq fois plus importante (673 639), avec 4 660 260 emplois pour une population active de 5 333 899 personnes. Autrement dit, les créations d'emplois se sont poursuivies – certes, à un rythme ralenti par rapport aux décennies d'après-guerre –, mais n'ont pas suivi le rythme de croissance de la population active⁶⁹.

En confrontant la moyenne du nombre d'offres d'emploi qui transitent par les services publics pour l'emploi et celle du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à ces mêmes services, on recense environ 8 offres pour 100 demandeurs d'emplois en 2016 en Belgique. Même s'il s'agit d'un calcul très sommaire dont on peut discuter la précision, il permet tout de même d'affirmer qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tous. Et ce, sans même tenir compte de la qualité de l'emploi proposé, loin de permettre toujours la perception d'un revenu suffisant (offres pour quelques heures/semaine, conditions salariales défavorables, etc.).

Un problème de qualifications ?

La vision selon laquelle le problème du chômage est à chercher du côté des caractéristiques des demandeurs d'emploi s'accompagne souvent de l'idée de la nécessité d'accroître, ou en tout cas d'adapter, l'offre de qualifications à la demande, par le biais de la formation. Certes, le taux de chômage des

69/ *Quelques surprises macroéconomiques...*, Institut pour un développement durable, 2010.

personnes faiblement scolarisées est nettement supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur, mais cela ne permet en rien d'en conclure les causes du problème. En effet, dans un contexte de manque d'emplois, les personnes ne trouvant pas d'emplois dans leur domaine vont postuler pour des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés, prenant ainsi la place d'autres, qui feront de même... *In fine*, par un processus de déqualification en cascade, le chômage se répercutera sur les peu qualifiés, non pas parce qu'ils sont inadaptés, mais parce qu'ils subiront les répercussions du manque généralisé d'emplois.

En se basant à nouveau sur l'évolution des dernières décennies, il apparaît que la hausse tendancielle du niveau de diplôme de la population belge n'a pas permis de réduire le taux de chômage. On ne souligne que rarement à quel point les niveaux de formation de la population se sont accrus à un rythme élevé : ainsi, entre 1992 et 2016, la proportion des actifs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 26 % à 42 % en Belgique, alors que, dans le même temps, la part des personnes disposant au plus d'un diplôme secondaire inférieur a chuté de 39 à 18 %. Résultat : un taux de chômage toujours aussi élevé, des chômeurs toujours plus nombreux mais aussi de plus en plus qualifiés. La proportion de chômeurs disposant d'un niveau de diplôme élevé est passée de 14 % à 23 % entre 1999 et 2016 !

Cela ne constitue qu'un exemple illustratif du fait que le profil des chômeurs peut évoluer, tant que le système n'offrira pas en suffisance des emplois de qualité, cela ne permettra pas de supprimer le problème structurel du chômage au niveau collectif. Bien évidemment, l'accès au diplôme et à la formation, tout comme la lutte contre le décrochage scolaire, constituent un objectif essentiel pour une société permettant l'égalité des chances et doit être poursuivi. Mais cet objectif ne doit cependant pas être considéré comme une politique visant à résorber le chômage, même si, au niveau individuel, une amélioration du niveau de diplôme permettra de modifier la place de la personne dans la file d'attente pour l'obtention d'un emploi et, sans doute aussi, d'éviter le décrochage à long terme avec le monde du travail.

Enfin, certains pays proches ont des taux de chômage inférieurs à ceux de la Belgique (4 % en Allemagne, 5 % au Royaume-Uni, 6 % aux Pays-Bas). À y regarder de plus près, ces taux inférieurs résultent largement de régulations menant, pour les populations les plus fragiles, à la précarisation du

travail (moindre protection des travailleurs, taux élevé de travail temporaire ou partiel, etc.), ce qui se traduit par des taux plus élevés de travailleurs précaires et/ou pauvres.

Pour aller plus loin :

- › Defeyt, P., *Quelques surprises macroéconomiques...*, Institut pour un développement durable, 2010.
- › Englert, M., « Analyse des déterminants du chômage urbain et politique de rééquilibrage entre l'offre et la demande de travail en Région de Bruxelles-Capitale », in *Working Paper*, n° 13, 2013.
- › Van Hamme, G., Wertz, I., Biot, V., « La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles », in *Brussels Studies*, n° 48, 2011.
- › Van Hamme, G., « La formation : réponse aux défis économiques et sociaux des métropoles ouest-européennes ? Le cas bruxellois », in *Espaces et sociétés*, vol. 136-137, n° 1, 2009, p. 99-116.

**LOGEMENT SOCIAL
UN JOUR,
LOGEMENT SOCIAL
TOUJOURS.**

« Bien sûr, il y aura toujours des personnes qui confondent assurance chômage et « Win for Life ». C'est pour débusquer ces éléments « récalcitrants » que les services de l'emploi ont pour mission de sévir. »

*Jean-Paul Bombaerts,
L'Écho, éditorial du 12 janvier 2018.*

Cécile Coddens

Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Depuis sa création à la fin du XIX^e siècle, le but du logement social est de contribuer à l'objectif de rendre le logement accessible aux plus démunis. Depuis 1994, c'est d'ailleurs devenu un droit inscrit dans la Constitution belge au titre du droit à la dignité humaine : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces droits comprennent notamment le droit à un logement décent. » Longtemps, l'adage « Logement social un jour, logement social toujours » a pu se concrétiser sans trop heurter les sensibilités. Aujourd'hui, c'est devenu un problème, car Bruxelles change. La paupérisation de la population et le boom démographique viennent gonfler les listes d'attente.

Au 1^{er} janvier 2016, il y avait plus de 37 903 inscrits sur la liste d'attente (contre 26 050 au 1^{er} janvier 2008). Actuellement, le nombre d'inscrits dépasse donc le nombre total de logements sociaux, qui avoisinait les 39 600 unités au 31 décembre 2016 et dont environ 36 000 étaient occupés. Avec 1 500 nouveaux ménages entrés en 2016, il y a un écart entre la demande de logements sociaux et son offre.

Des solutions nouvelles

La crise du logement pousse les acteurs du logement social à évoluer dans leur conception et proposer de nouvelles solutions. Les plus connues de ces solutions sont le Plan régional du logement (2005) et l'Alliance Habitat (2013). Ces deux programmes prévoient la construction de 8 078 nouveaux

logements sociaux au total. Leur mise en œuvre suscite de nombreuses difficultés : la rareté des terrains disponibles, le refus des riverains de voir la construction de logements sociaux dans leur voisinage, les normes de construction et de gouvernance de plus en plus strictes et complexes... À la fin de l'année 2016, seulement 1 470 logements étaient construits.

Une autre mesure qui a fait couler beaucoup d'encre est l'entrée en vigueur du bail à durée déterminée. Avant 2013, lorsqu'on entrait dans un logement social, on signait un bail à durée indéterminée. Depuis lors, on signe pour 9 ans. Après ce terme, si le revenu du ménage le permet, le bail n'est pas reconduit, et ce, pour laisser la place à un ménage dont les revenus sont plus faibles. Ce n'est qu'en 2022 que cette mesure commencera à s'appliquer (c'est-à-dire aux locataires ayant signé un bail 9 ans plus tôt). Certes, cette mesure n'aura de l'effet qu'à long terme, mais elle a changé la conception que l'on peut se faire du logement social. Ce n'est plus un logement à vie.

Déménagements et mutations

Parallèlement à cela, les sociétés de logements sociaux doivent mettre en place un plan annuel de mutation depuis 2013. Ce plan reprend leur stratégie pour optimiser l'occupation de leurs logements. Pour simplifier, l'objectif est d'obliger les locataires qui ont deux chambres vides au moins d'accepter de déménager vers un logement plus petit pour laisser la place aux grandes familles trop à l'étroit dans leur logement.

Dès lors, au cours de sa vie de locataire social, un ménage est beaucoup plus susceptible de devoir déménager, que ce soit à cause d'un revenu plus élevé ou du mouvement de ses membres. Ces évolutions ont eu pour conséquence d'amener les sociétés bailleuses à sensibiliser leurs locataires au fait qu'ils devront un jour ou l'autre déménager. Cela pour garantir une répartition plus juste des logements sociaux entre locataires sociaux et privés d'une part. En effet, l'objectif ultime du bail à durée déterminée est de réserver les logements sociaux aux plus nécessiteux. Mais aussi, d'autre part, de garantir une répartition plus juste entre les locataires sociaux eux-mêmes avec les mutations obligatoires.

**LA PAUVRETÉ FAIT
VIVRE LE MONDE
ASSOCIATIF.**

**« La FGTB a décidé de défendre le chômage.
Eh bien moi, je défends les personnes qui cherchent du travail,
les personnes qui veulent travailler. »**

*Charles Michel, Premier ministre,
interviewé sur La Première, le 9 janvier 2018.*

Caroline Jansen, Sophie Vassen et Bruno Gérard

Union des entreprises à profit social
et Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes

L'engagement à lutter contre la pauvreté et la précarité fait partie intégrante de l'histoire de l'aide sociale. En effet, bien avant que l'État ne s'en préoccupe, les phénomènes de pauvreté sous toutes leurs formes ont suscité des initiatives de la société civile. Le monde associatif a toujours été en lien avec les phénomènes de pauvreté soit dans un rôle de prévention, soit dans un rôle d'intervention, que ce soit sous l'égide de l'État à travers les politiques d'inclusion sociale et de droit à l'aide sociale, ou dans la construction de solidarités et de lutte contre les inégalités.

Dès le XIX^e siècle, l'assistance remplace la charité chrétienne en matière de pauvreté. On passe d'une solidarité privée à une solidarité publique. La pauvreté devient l'expression d'un dysfonctionnement de la société au niveau économique. Des associations se créent, destinées à soutenir les masses ouvrières face à leurs pénibles conditions d'existence (caisses de secours mutuel, sociétés d'entraide et caisses de prévoyance).

Début XX^e, la question sociale se cristallise autour de l'opposition entre classes sociales. Il devient légitime que les inégalités de classes soient réduites via le recours à des mécanismes de redistribution des richesses. Les risques sociaux (comme la perte de son emploi) sont considérés comme des risques inhérents à l'organisation et au fonctionnement de la société⁷⁰. Les individus s'organisent pour se défendre (syndicats, partis politiques, piliers). L'action sociale et le travail social vont alors émerger. On assiste

70/ Soulet, M.-H., « L'individualisation des politiques sociales : une réponse à l'exclusion durable ? », in Cantelli, F., Genard, J.-L. (dir.), *Action publique et subjectivité*, LGDJ, Paris, 2007.

à la mise en place coup sur coup de la Sécurité sociale, des congés payés, des salaires. L'État social garantit désormais aux individus des droits inconditionnels⁷¹. En parallèle, la loi de 1921 fonde un statut juridique pour les associations sans but lucratif (asbl) et offre un cadre légal à de nombreuses associations actives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de la culture en leur ouvrant un accès à des sources de financement. Le monde associatif quitte le simple militantisme pour gagner en professionnalisme. L'État l'intègre à ses politiques d'action sociale et d'éducation.

Depuis ce jour, l'association doit satisfaire à deux nécessités pourtant formellement contradictoires : d'une part, se façonner comme un instrument de la politique d'action sociale afin de s'intégrer au cadre défini par la puissance publique, ce qui passe par la mise en conformité de ses activités avec des obligations qui conditionnent sa reconnaissance, ses financements et donc sa survie ; d'autre part, exprimer, mettre en forme et répondre aux attentes de la société.

Comment la pauvreté ferait-elle vivre le monde associatif ?

L'analyse de la situation financière du monde associatif aboutit à différents constats : la diminution du financement des associations par les pouvoirs publics⁷², en particulier pour les associations dont l'objet social est la pauvreté ; la précarité des emplois (emplois à durée déterminée, emplois en lien avec des appels à projets, emplois à temps partiel), l'obligation de diversification des sources financières et, enfin, l'obligation de parvenir à des résultats directement mesurables (notion d'impact social)⁷³.

Aujourd'hui, le modèle dans lequel évolue le monde associatif est celui de l'État social actif. Son objectif principal est d'augmenter le taux d'emploi afin de maintenir la compétitivité économique de la Belgique et de faire face aux dépenses sociales⁷⁴. La responsabilisation des individus et leur activation sont les principes centraux sur lesquels repose ce modèle. Cette dimension responsabilisante ne touche pas que les politiques d'emploi, mais un nombre important d'autres domaines : travail social, aides à la jeunesse, aides aux personnes handicapées ou encore le secteur scolaire⁷⁵. Sur le plan organisationnel, cette évolution implique généralement l'adoption de nouveaux critères d'évaluation et de subsidiation des associations et de leur action (logique de projet, d'évaluation par les résultats/impact social, de partenariat, de qualité de service, etc.). L'action des associations doit

71/ Franssen, A., « *Le sujet au cœur de la question sociale* », *La Revue nouvelle*, 2003, p. 24.

72/ Vivre Ensemble Éducation, *Associations à la diète : vivre ensemble en danger*, 14 décembre 2015 : <https://vivre-ensemble.be/Associations-a-la-diete-vivre-ensemble-en-danger>.

73/ Chiapello, È., *Financement ou financiarisation du secteur à profit social ? Enjeux et plus-values ? L'investissement privé dans le secteur social*, conférence UNIPSO-MIAS, 12 mai 2017, EHESS.

74/ Delcourt, J., « État social actif ou travailleurs, chômeurs et citoyens activés », in Vieille, P., Pochet, P., Cassiers, I. (dir.), *L'État social actif. Vers un changement de paradigme*, Peter Lang, Bruxelles, 2005, p. 194-201.

75/ Franssen, A., *op. cit.*

être mesurable, le retour sur investissement doit être visible, chiffrable. Le travail sur le long terme pour permettre aux associations de construire une action efficace avec les bénéficiaires est parfois difficilement compatible avec ce type de financement.

Vers une hybridation des ressources

Aujourd'hui, tout en conservant une préoccupation pour la diminution de la pauvreté, les États redéfinissent leurs stratégies en s'orientant vers davantage d'interactions avec la société civile et diverses formes d'action privée, dont la philanthropie. Par exemple, la pauvreté des enfants permet de soulever un élan de solidarité et de récolter des moyens financiers importants en faveur des associations. Cette approche conduit à la mise en place d'un financement construit sur le modèle de l'appel à projets mettant en concurrence des associations ayant le même objet social. Il en résulte alors non pas une politique construite sur le long terme, mais une vision à court terme.

Au-delà de cette hybridation des ressources, il faut également noter que le financement public des associations provient du budget général et de la Sécurité sociale, eux-mêmes alimentés par l'impôt, la TVA et les cotisations sociales. À politique inchangée, un appauvrissement des citoyens entraînera une diminution des budgets liés à la collectivité et donc une fragilisation accrue des solidarités et des ressources du secteur.

On assiste même à une ouverture des appels à projets au secteur marchand⁷⁶ et donc à une marchandisation du travail social avec les dérives qui en découlent : barèmes, fonctions, cadre du personnel, mais aussi mise en danger de la déontologie du travail social, du secret professionnel...

En conclusion, la pauvreté ne fait pas vivre monétairement parlant toutes les associations. Par contre, cette précarisation de l'associatif, couplée à sa volonté de justice sociale, le pousse à innover et à déployer des solutions nouvelles pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires, pour pérenniser les services rendus, pour maintenir la motivation de ses bénévoles et les former, pour éviter de licencier des travailleurs et aussi pour répondre aux multiples appels à projets. La lutte contre la pauvreté est un moteur qui donne un sens à l'action sans pour autant conduire à un gain monétaire. C'est cet objectif de solidarité qui motive les travailleurs à poursuivre leur action, et ce, même dans des conditions précaires.

76/ <https://www.alterechos.be/le-business-des-centres-dhebergement-pour-demandeurs-dasile/> ou encore <https://www.alterechos.be/anvers-qui-remportera-laccueil-des-sans-abri/>).

Pour aller plus loin :

- › Macquet, C., Vrancken, D., *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Belin, Paris, 2006.
- › Saal, C., « L'appel à projet, thermomètre de la relation entre pouvoirs publics et associations », interview de Jacques Moriau, sociologue, *La confiance en pratique*, n° 80, janvier 2018.
- › Guio, A.-C., Mahy, C., « Regards sur la pauvreté et les inégalités », in *Working Paper*, n° 16, septembre 2013.
- › Pâques, B., *Philanthropie et financement des associations en Belgique. État des pratiques*, HEC Liège, 2015-2016.

**LA SÉCURITÉ
SOCIALE
EST MENACÉE
EN RAISON DES
PAUVRES QUI
ABUSENT DU
SYSTÈME MÉDICAL.**

« Les prothèses du genou coûtent trop cher à la Sécurité sociale. [...] Leur pose devrait être limitée chez les personnes âgées de plus de 95 ans et ne plus être envisagée pour celles d'entre elles qui souffrent de démence. »

*Yoleen Van Camp, députée fédérale belge,
5 janvier 2018.*

Fanny Dubois

Solidaris

Centre METICES, Université libre de Bruxelles

La Sécurité sociale obligatoire s'est construite au lendemain de la guerre pour protéger les individus face aux risques de précarisation rencontrés dans la vie (maladie, vieillesse, venue d'un enfant, etc.). Elle ne représente pas un coût, mais bien un bénéfice pour l'ensemble des individus de tous milieux confondus, puisque les contributions sociales ne sont rien d'autre qu'un salaire différé (une épargne prévoyante pour soi et solidaire de tous)⁷⁷. L'espérance de vie a ainsi cru de 35 ans depuis son développement, alors qu'elle n'avait progressé que de 7 ans entre l'an 1000 et 1900⁷⁸.

Les fondements de la Sécurité sociale instaurent l'articulation de principes fondamentaux : la solidarité verticale (des plus riches vers les plus pauvres) et horizontale (entre bien-portants et malades, actifs et pensionnés, ménages avec et sans enfants, etc.) ; la démarchandisation (les biens communs comme la santé ne peuvent être sources de profit) ; la concertation sociale (entre patrons et syndicats, médecins et mutualités) ; la citoyenneté (chacun est un sujet social dépositaire de droits et de devoirs) ; la cohésion (chacun, à travers ses différences idéologiques, appartient à un projet de société commun) ; l'émancipation de l'individu (l'individu est plus libre dans ses choix s'il est assuré d'être bien protégé face aux risques comme la maladie).

Le libéralisme-conservatisme casse l'articulation entre tous ces principes. Son raisonnement répand effectivement l'idée que la Sécurité so-

77/ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.

78/ Laurent, É., *Le bel avenir de l'État providence*, Les liens qui libèrent, Paris, 2014.

ciale n'est plus adaptée aux réalités de l'économie contemporaine, qu'elle coûte aux citoyens plus qu'elle ne leur rapporte, que seuls les pauvres en bénéficient, etc. En réalité, dans un contexte d'accroissement des inégalités des conditions d'existence, les fondements de la Sécurité sociale sont plus contemporains que jamais. Les inégalités sociales elles-mêmes ne sont pas naturelles, mais bien la résultante de choix politiques arbitraires qui servent des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt commun. Depuis la fin des années 1980, différentes mesures politiques prennent effectivement le pli d'une logique qui consiste à diminuer la responsabilité collective face au risque de santé et à augmenter celle de l'individu. D'un référentiel solidaire selon lequel « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », on se rapproche d'un référentiel du « chacun pour soi » qui renforce la concurrence entre les individus et amoindrit le bénéfice de la mutualisation des risques. L'horizon de ce processus est l'assurance commerciale individuelle pour les personnes dites capacitaires et l'assistance sociale (avec tous les effets stigmatisants qu'elle engendre) pour les personnes désaffiliées du système des assurances sociales. Effectivement, ce raisonnement soutient qu'un renforcement des deuxième et troisième piliers d'assurance santé privée est nécessaire et complémentaire au premier pilier de l'assurance maladie-invalidité obligatoire. Or, ces piliers ne sont pas complémentaires mais concurrents, et les assurances privées, du fait de l'objectif de rentabilité qu'elles poursuivent, participent à déformer les différents fondements de la Sécurité sociale.

Une vision marchande de la santé

Cette atteinte au droit social en santé précarise, ce qui augmente davantage les risques et engendre un accroissement des reports de soins. On observe une augmentation des dépenses dans les soins plus urgents de deuxième et troisième lignes (hospitalisation et la majorité des médecines spécialisées) parallèlement à des coupes budgétaires qui se font dans les soins préventifs de première ligne. Le moratoire imposé au secteur des maisons médicales par la ministre Maggie De Block est un exemple parmi d'autres de ces atteintes aux dispositifs qui articulent prévention, qualité et globalité pour tous en santé. Et cette croissance des dépenses sociales dans les soins urgents peut être récupérée par la logique marchande pour justifier une libéralisation des pratiques professionnelles. Effectivement, la pratique des suppléments d'honoraires médicaux grimpe dans beaucoup d'hôpitaux⁷⁹. Voilà à quoi mène la ritournelle d'une vision marchande de la Sécurité

79/ Étude Solidaris, *Baromètre hospitalier*, octobre 2017.

rité sociale et de la santé. Et nous n'avons pas abordé la manière dont les lobbys pharmaceutiques et des nouvelles technologies médicales participent également de ce phénomène.

Seuls des déterminants sociaux peuvent expliquer un différentiel face aux risques de santé selon que l'on soit plus riche ou pauvre. Le débat de savoir qui, du plus riche ou du plus pauvre, dépense plus en santé n'a pas de raison d'être, il ne fait qu'alimenter cette idéologie qui consiste à mettre de la concurrence entre les individus et entre les groupes sociaux. C'est sur l'amont du renforcement des dispositifs de justice sociale et fiscale (qui diminuent cette mise en concurrence) qu'il faut agir et non sur l'aval de la sélection des groupes sociaux. La société ne se gère pas comme une entreprise privée, le jeu qui se joue entre question économique et sociale est lié à toute une série de facteurs (économiques, sociaux, idéologiques, politiques, contexte international) qu'il convient de prendre en compte de manière articulée⁸⁰.

La Sécurité sociale est loin de devoir être remplacée par autre chose, ce sont ses fondements qui, petit à petit, subissent les effets des coups diffus de « mesurètes » politiques. Préserver et renforcer ces fondements est bénéfique pour l'ensemble des acteurs, il convient de le rappeler, de s'unir et de développer des stratégies communes pour que cette logique solidaire reprenne force dans le débat public.

Pour aller plus loin :

- › Alaluf, M., « Le modèle social belge », in *Gouverner la Belgique. Clivages et compromis dans une société complexe*, Presses universitaires de France, Paris, 1999.
- › Carlier, M., « La genèse de l'assurance maladie-invalidité obligatoire en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1980/7, n° 872-873, p. 1-48.
- › Castel, R., *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Seuil, Paris, 2009.
- › Girès, J., « Les médecins contre le peuple ? Une opposition historique au système de protection sociale », Observatoire belge des inégalités, 20 mars 2017 : <http://inegalites.be/Les-medecins-contre-le-peuple>.
- › Habille, X., « L'assurance maladie-invalidité. Évolution 1965-1970 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1970/13, n° 478, p. 1-24.

80/ Vanthemsche, G., *La Sécurité sociale. Les origines du système belge, le présent face à son passé*, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 1994.

- › Laville, J.-L., « Encastrément et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », in *Intervention économique*, 2008.
- › Palier, B., *La réforme des systèmes de santé*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 2017.
- › Ramaux, C., *L'État social. Pour sortir du chaos néolibéral*, Mille et une nuits, Paris, 2012 : <https://www.campagnetamtam.be/fr-santevideo>.

**SMARTPHONES ET
ÉCRANS PLATS :
DES PAUVRES
VRAIMENT
PAUVRES ?**

« Dès que quelqu'un reçoit une allocation du CPAS et qu'il y a deux Mercedes devant la porte, il y a un problème. Le CPAS doit aussi prendre ses responsabilités. »

Philippe De Backer (Open VLD), secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale, dans une interview au quotidien Het Laatste Nieuws et sur les ondes de La Première, 8 juin 2016.

Périne Brotcorne

Centre interdisciplinaire de recherche travail, État et société,
Université catholique de Louvain

« Tant de pauvres achètent un smartphone dernier cri ou un téléviseur à écran plat, alors qu'ils se plaignent de ne pas pouvoir boucler leur fin de mois. » Qui n'a pas déjà entendu ce genre de lieux communs ? Ils alimentent un prêt-à-penser qui a la peau dure : les ménages pauvres sont incapables de gérer leur budget et ont souvent des pratiques de consommation déraisonnables. Et contribuent à renforcer le discours ambiant qui pointe la responsabilité individuelle des personnes de se trouver dans cette situation. Asséner ce genre de propos, c'est toutefois méconnaître la réalité de la pauvreté. De fait, ce raisonnement repose sur une vision tronquée de ce que signifie être précarisé dans une société d'opulence. Il laisse dans l'ombre des aspects essentiels du quotidien de celles et ceux que l'on qualifie de pauvres.

Pour démonter cette représentation simpliste, permettons-nous de faire un détour par ce que signifie la pauvreté. L'idée qui vient immédiatement à l'esprit est l'insuffisance de revenus. En Belgique et en Europe, ne s'accorde-t-on d'ailleurs pas traditionnellement à définir comme pauvre un individu ou un ménage dont le revenu net équivalent est inférieur au seuil de pauvreté⁸¹ ?

Bien entendu, être en situation de pauvreté, c'est souffrir d'un état de privation de moyens financiers et matériels élémentaires qui entraîne une difficulté à satisfaire ses besoins de base : ne pas pouvoir accéder à un

81/ Le seuil de pauvreté équivaut à 60 % du revenu net médian national. Les chiffres utilisés pour mesurer le taux de risque de pauvreté en Belgique et en Europe proviennent de l'enquête EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions ou Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie). Cette enquête constitue un outil important pour mesurer la pauvreté dans le cadre de la politique européenne.

logement correct, se nourrir, se chauffer, se soigner convenablement, etc. Mais cela ne se limite pas à cela. Être en situation de précarité, c'est aussi être mis à l'écart d'activités dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : activités éducatives, professionnelles, sociales, culturelles, de consommation et de loisirs. Ce qui entraîne un affaiblissement des liens sociaux et un risque de marginalisation, voire d'exclusion.

Cette vie au « rabais » et en « marge » n'est encore que la partie visible de l'iceberg. Moins visibles sont les blessures identitaires que cette disqualification sociale⁸² occasionne : perte d'estime de soi et de dignité, sentiment de déclassement et de honte. Le regard négatif que la société porte sur ceux qu'elle désigne comme pauvres renforce l'image déconsidérée qu'ils ont d'eux-mêmes. Car être pauvre, c'est aussi – et peut-être surtout – se voir attribuer un statut social dégradé qui marque profondément l'identité de ceux qui en font l'expérience.

Être pauvre dans une société consumériste

Que signifie dès lors être pauvre dans une société où la consommation revêt une importance capitale ? C'est avant tout être tenu à l'écart d'un domaine fondamental de participation sociale. Car il importe de souligner que, loin du cliché des personnes précarisées qui courent à crédit, celles-ci vivent généralement dans la simplicité : elles sont contraintes de consommer peu et de se contenter de biens de premiers prix ou de seconde main. Or, dans une société où le modèle dominant est l'*Homo œconomicus*, la consommation est devenue une activité socialement approuvée et valorisée, dont la pratique symbolise l'appartenance à la société. Tous ceux qui sont incapables de participer au marché sont perçus comme exclus. La consommation représente alors pour les plus précaires un lien symbolique essentiel – parfois le dernier – qui les rattache à la communauté.

De plus, les industries publicitaires ne manquent pas d'ingéniosité pour présenter l'acte d'achat comme le Graal du bonheur. Comme tout le monde, les moins favorisés sont soumis à cette insidieuse injonction : achetez pour exister ! Pour les personnes pauvres, céder parfois au chant des sirènes de la consommation permet ainsi de s'octroyer un peu de plaisir et de liberté, d'avoir le sentiment de ne pas faire que survivre, de se rappeler qu'eux aussi peuvent faire partie de cette société qui érige l'opulence au rang de norme sociale dominante.

82/ Paugam, S.,
La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté,
coll. « Quadrige »,
Presses universitaires
de France, Paris,
2009, 4^e éd.

Au-delà d'une lutte pour disposer de biens de première nécessité, vivre en situation de pauvreté est, on l'a compris, une véritable épreuve identitaire. Posséder des biens de consommation à la mode est ainsi une façon garder la « face⁸³ », de contribuer au maintien d'une image positive de soi, d'être « dans le coup et un peu comme tout le monde ». Une étude récente menée sur les pratiques numériques des personnes en errance l'a bien montré⁸⁴ : le smartphone, comme tout autre objet symbole ostentatoire de participation à cette société consumériste et du tout numérique, permet de gommer – pour un moment du moins – le stigmate de la pauvreté si lourdement porté. Et lorsque les fonctions pratiques de ce « doudou numérique » sont inopérantes (pas de carte SIM, pas d'argent, pas d'amis à contacter), il se réduit à un symbole : celui du maintien d'une apparence de normalité et de la possibilité d'être en lien avec le monde qui les entoure.

Ce bref éclairage sociologique sur la consommation des personnes pauvres contribue-t-il à mieux comprendre ce que signifie être pauvre dans une société consumériste et à poser ainsi un jugement moins hâtif sur leurs pratiques en la matière ? Nous l'espérons.

Pour aller plus loin :

- › Lazarus, J., « Les pauvres et la consommation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3, n° 91, 2006, p. 137-152.
- › « Besoins primaires dans un contexte d'Opulence », *L'Observatoire*, n° 84, 2015.

83/ Goffman, E., *Les rites d'interaction*, Éditions de Minuit, Paris, 1974.

84/ Trainoir, M., *Les cultures numériques de la rue. Approche anthropologique des usages des technologies par les personnes en errance*. Thèse de doctorat, Université Rennes 2, 2017.

**LES PAUVRES SE
PROSTITUENT.**

« L'indigent croit volontiers que le bourgeois est un «joueur», exempt de tout travail, et qu'il est, lui, le paria de la grande famille humaine. Avec une semblable idée, et étant donné l'absence d'éducation et d'instruction, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on trouve si souvent chez lui la paresse alliée au vice. »

L. A. Rubbrecht (notaire), Remèdes contre le paupérisme, Lebègue, Bruxelles, s. d. [après 1889], p. 9 et 20.

Isabelle Jaramillo

Espace P... Bruxelles

La prostitution renvoie à plusieurs réalités, parfois très différentes l'une de l'autre. Entre la personne âgée qui fait le tapin dans la rue et la jeune et jolie « escort » qui fréquente les hôtels de luxe, les quotidiens des travailleurs du sexe (TDS) ne se ressemblent pas. Si la prostitution de survie existe, tout comme existe l'exploitation économique via la traite des êtres humains, certains travailleurs du sexe exercent ce métier comme n'importe quel autre : pour payer leur logement, subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Leur métier s'exerce dans des conditions de précarité importantes. Une précarité qui renforce les inégalités sociales.

On arrive à la prostitution par des trajectoires diverses. Il y a, par exemple, le cas de cette jeune fille, dont le petit ami a une mère qui tient un « bar ». Après l'avoir aidée quelque temps à la caisse, elle décide de franchir le pas, car elle voit que l'on peut gagner beaucoup d'argent de cette façon en très peu de temps. Il y a aussi des prostituées occasionnelles qui décident de devenir régulières, des étudiantes qui veulent améliorer leurs conditions de vie, etc. Ce n'est pas forcément la précarité économique qui amène à ce métier, mais il existe une précarité sociale ou affective. Par exemple, cette jeune fille de très bonne famille, violée par un oncle lorsqu'elle était enfant, non reconnue comme victime de la part de ses parents et qui plonge dans la drogue durant son adolescence pour ne plus y penser...

Si dans la majorité des cas la précarité et l'isolement peuvent expliquer la prostitution, il y a parfois des facteurs psychologiques qui interviennent

également comme une mauvaise estime de soi, le besoin inconscient de se punir ou de se détruire, la dépendance affective, etc.

Une multitude de parcours

Si l'exploitation existe via les réseaux de proxénétisme, la prostitution volontaire représente tout de même la majeure partie du monde prostitutionnel. L'activité n'est pas une vocation, mais un moyen de subsistance. On y retrouve autant d'âges différents que de profils physiques ou de classes sociales diverses. Le niveau d'instruction est variable d'une personne à l'autre et l'on rencontre des personnes qui n'ont pas terminé les humanités supérieures tout comme d'autres qui ont des formations universitaires. Dans les parcours multiples de ces personnes, certaines ont exercé une autre activité professionnelle auparavant, d'autres ont travaillé en tant que prostituée occasionnelle et d'autres ont commencé à l'âge de 18 ans.

Pour certains TDS, la prostitution, c'est « être un psychologue avec le sexe en plus⁸⁵ ». Le rapport humain qui se crée avec certains clients est en effet très important. Celui-ci se confie et raconte ce qu'il ne peut pas dire ailleurs. L'acte sexuel en devient secondaire. Mais quelle que soit la porte d'entrée dans ce métier, le travail du sexe subit également les inégalités sociales. Elles sont entretenues par un système incapable de protéger les TDS comme ils le devraient.

Un métier en proie aux inégalités sociales

Difficile, dans la société actuelle, d'assumer publiquement son statut de travailleur du sexe. L'opprobre social est important. Et dans l'esprit général, on est prostitué(e) 24h/24, ce qui implique qu'un TDS ne peut pas être un bon parent, qu'il ne peut pas aller voir le spectacle de ses enfants à l'école, ne peut pas regarder la télévision le soir comme un « honnête citoyen », etc. Il est difficile pour un TDS d'avoir accès à un logement décent. La profession n'existant pas légalement, il est forcément difficile de prouver ses revenus. Et profitant de la situation, certains propriétaires se sentent autorisés à réclamer des avantages « en nature ».

Le travail du sexe est un business très lucratif. Mais comme dans l'industrie du porno, ce ne sont pas les acteurs qui empochent le pactole. Les inégalités économiques et sociales sont omniprésentes. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le proxénétisme immobilier qui sévit dans les quartiers

85/ Sonia ancienne prostituée et membre d'UTSOPI.

de prostitution à Bruxelles. Autour de la gare du Nord, il n'est ainsi pas rare de payer 800 euros par semaine pour un rez-de-chaussée de 15 m². Les communes taxent également lourdement les lieux de prostitution. On parle de 8 000 euros par an pour les salons situés rue d'Aerschot, de 2 500 euros par local dans les hôtels de passe du quartier Yser, de 1 100 euros par an par vitrine dans les carrées de Schaerbeek, de 3 000 euros pour les propriétaires des carrées à Saint-Josse. La violence verbale et/ou physique est récurrente. Sans parler des stigmates des institutions, du monde politique, des citoyens envers le travail du sexe...

Ces situations économiques instables entraînent un processus de précarisation des TDS, aussi bien sur leur lieu de travail (proposition de tarif à la baisse par les clients, travailler le double d'heures par semaine pour avoir des rentrées d'argent suffisantes) que dans leur vie privée (non-accès aux soins de santé, manque de disponibilité avec leurs enfants, la famille, etc.). Les TDS seront toujours des personnes victimes d'inégalités sociales tant que la société ne leur reconnaîtra pas un statut social et juridique adapté. Ce sera le premier pas pour sortir de l'ombre et ne plus être en marge d'une société qui les taxe sans leur reconnaître un statut social. La précarité sociale ouvre la porte vers l'exploitation, la violence et la traite des êtres humains. Les inégalités sociales empêchent l'accès des travailleurs du sexe aux droits fondamentaux et les maintiennent dans un environnement de pauvreté.

Pour aller plus loin :

- › <https://www.espacep.be>.
- › <https://www.facebook.com/utsopi/>.
- › <http://www.alias-bru.be/>.
- › Deleuze, Q., *Études pratiques de droit social, Le statut social des travailleurs prostitués*, Wolters Kluwer, Waterloo, 2017.
- › Deleuze, Q., *Aspects juridiques de la prostitution. Droit pénal, droit administratif, droit social et droit fiscal*, Anthémis, Limal, 2017.

**CE N'EST PAS LE
RÔLE DE L'ÉCOLE
DE CORRIGER LES
INÉGALITÉS
SOCIALES.**

Alice Romainville

Enseignante

Observatoire belge des inégalités

L'école est un lieu où se perpétue la société telle qu'elle est. C'est l'institution qui prépare les individus à occuper une place dans le système économique et social existant et qui fabrique aussi, pour la plupart d'entre eux, l'adhésion à cet ordre social. Les élèves y intègrent l'existence des hiérarchies et des inégalités sociales. L'école donne même une légitimité à ces inégalités : les notes, les différentes filières (général, technique, etc.) et les diplômes qu'elles délivrent, créent une hiérarchie sociale qui est présentée comme « naturelle », puisque reposant soi-disant sur les capacités inégales des individus. Mais l'école est aussi un lieu où les individus apprennent à se servir d'outils intellectuels et techniques qui leur permettent d'augmenter leur autonomie et leur capacité d'agir. Elle peut donc être, en principe, un point de départ vers plus de démocratie, en donnant à tous – et plus seulement à une élite – les moyens de gérer les « affaires publiques » et d'œuvrer à la transformation du système.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) n'échappe pas à ces contradictions. Son décret Missions stipule que l'école subventionnée doit préparer tous les élèves à « être capables de contribuer au développement d'une société démocratique [et] solidaire » et leur assurer « des chances égales d'émancipation sociale ». Le nouveau Pacte pour un enseignement d'excellence, lui, fait la part belle aux conceptions de l'OCDE, qui voit les dépenses en matière d'éducation comme des investissements permettant de générer de la croissance économique. L'école qui émancipe est,

par définition, une école qui lutte contre les inégalités sociales. Cette mission-là est difficilement conciliable avec la mission de produire des travailleurs adaptés à la production économique capitaliste, qui doivent être juste assez qualifiés et accepter d'occuper une place dans un ordre social inégalitaire.

C'est dire que tout pouvoir organisateur, tout établissement, tout enseignant devrait clarifier la finalité sociale de son projet éducatif. L'école n'est jamais neutre vis-à-vis des inégalités. Et quand elle ne s'en préoccupe pas assez, elle les amplifie : en Belgique, les enfants des classes sociales défavorisées sortent de l'école, en moyenne, avec de moins bons diplômes, qui mènent à de moins bonnes positions sur le marché de l'emploi, donc à des revenus plus bas, qui minent à leur tour les chances de réussite scolaire de la génération suivante, etc. L'égalité des chances reste un mythe. Pour offrir à tous des « chances égales », il faut tenir compte, et aller à l'encontre, des inégalités de départ.

Articuler les projets pédagogiques aux enjeux sociétaux

Dans beaucoup de projets éducatifs « alternatifs », l'école est envisagée en dehors de toute question sociale et collective. On met l'accent sur l'épanouissement personnel, l'efficacité de nouveaux outils, des méthodes pédagogiques ou des techniques de mémorisation, dans une vision qui se voudrait apolitique. Mais cette neutralité de l'école n'existe pas. L'école agit sur les inégalités, quoi qu'on fasse. Si certaines écoles, parce qu'elles concentrent un public socialement favorisé, s'estiment non concernées, cela implique que d'autres écoles, elles, concentrent les difficultés : des enfants issus de familles moins diplômées et moins aisées financièrement, qui souffrent beaucoup plus du manque de moyens (classes trop nombreuses, infrastructures inadaptées, professeurs moins formés).

Lorsqu'on donne à un projet éducatif une finalité sociale et politique, il en découle une série de choix concrets, à différents niveaux. Les choses se jouent à l'intérieur des classes – on parle peu des pratiques inégalitaires des enseignants, même dans les écoles de formation des professeurs –, mais aussi au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où plusieurs propositions sont sur la table pour un enseignement moins inégalitaire : fusion des différents réseaux, allongement du tronc commun, réduction de la taille des classes, régulation des inscriptions, limitation du redoublement, ainsi qu'un réinvestissement bénéficiant d'abord aux écoles dont

le public est socialement défavorisé. Plus fondamentalement, si l'on veut que l'école contribue vraiment à une société plus juste, il faut la libérer de sa fonction de sélection et de hiérarchisation sociale (ce qui implique de revoir de fond en comble les principes d'évaluation).

Certes, l'école ne peut pas tout. L'injustice, la pauvreté et l'impuissance sont produites à tous les étages de notre système : santé, travail, logement, etc. Les écoles sont pleines d'enseignants dont la volonté d'inverser la tendance s'est brisée contre l'inertie de cette machine à produire des inégalités. Mais il y a une marge de manœuvre et l'école a une responsabilité sociale, qu'elle le veuille ou non. Fermer les yeux sur cette réalité, c'est perpétuer un système inégalitaire, dans lequel certains abordent l'école en gagnants et en tirent le meilleur, tandis que d'autres n'en tirent qu'une perception plus claire de leur impuissance à agir sur les contraintes qu'ils subissent.

Pour aller plus loin :

- › Nordmann, C., *La fabrique de l'impuissance 2. L'école, entre domination et émancipation*, Éditions Amsterdam, Paris, 2007.
- › Ghesquière, F., Girès, J., *L'école en Belgique renforce les inégalités*, Observatoire belge des inégalités, 2015 : www.inegalites.be.
- › Duru-Bellat, M., *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.

**LES ÉTRANGERS
SONT TOUS DES
CHÔMEURS.**

**« Si on veut s’attaquer à la pauvreté à Bruxelles,
il faut arrêter de l’importer. »**

Bob De Brabandere, président du Vlaams Belang Bruxelles,
et Dominiek Lootens, chef de groupe du Vlaams Belang
au Parlement bruxellois, le 18 octobre 2017.

Anne Morelli

Université libre de Bruxelles

Cette idée largement diffusée semble, à première vue, confirmée par les statistiques. En 2016, le taux de chômage des Belges est de 6,8 % et celui des étrangers de 14,5 %. Cet écart est particulièrement flagrant en Flandre où 4 % des Belges sont au chômage contre 12,3 % des étrangers⁸⁶. La première réflexion critique que ces statistiques entraînent est d’ordre quantitatif : le taux d’emploi des étrangers est donc bien de 85,5 % pour l’ensemble du pays, ce qui veut dire qu’ils sont dans leur énorme majorité au travail. Mais il reste évidemment un décalage important entre le pourcentage de chômeurs étrangers et belges, les premiers étant parfois deux à trois fois plus nombreux proportionnellement.

L’explication n’est évidemment pas à trouver dans une disposition psychologique particulière, même si dans les années 1970 sévissait une chanson très populaire (*À la Moutouille*) qui assurait que les immigrés italiens affluaient en Belgique non pour y travailler, mais pour y profiter frauduleusement des avantages de la Sécurité sociale. La réponse à cette surreprésentation des étrangers dans les statistiques du chômage est à trouver dans d’autres statistiques. L’étude du marché du travail en Belgique distingue les différentes régions, mais aussi les différents niveaux d’éducation.

Sans surprise, ce sont trois provinces ou régions désindustrialisées (la province de Liège, le Hainaut et la Région bruxelloise) qui enregistrent les plus forts taux de chômage, toutes populations confondues : 11,2 %

86/ Tous les chiffres proviennent d’Eurostat, Direction générale Statistique et de stat.bel.

de chômeurs pour la province de Liège, 11,9 % pour le Hainaut, 16,9 % pour la Région bruxelloise. Les deux provinces wallonnes concernées sont typiquement celles où l'on a fait venir autrefois de la main-d'œuvre étrangère pour travailler dans les mines et la sidérurgie. Ces secteurs se sont éteints et une grande partie de leurs travailleurs n'ont pu être reclassés. Rien n'a été fait pour que les enfants de ces travailleurs peu qualifiés empruntent d'autres voies que leurs parents. Les jeunes filles munies en masse d'un diplôme de coiffeuse sont évidemment sans emploi, de même qu'une grande partie de leurs congénères « formés » dans les écoles professionnelles créées autrefois pour fournir de la main-d'œuvre aux industries.

À Bruxelles aussi, les Marocains et les Turcs ont commencé par être recrutés pour l'industrie et les grands travaux, justement parce que non qualifiés et donc peu exigeants. Leurs enfants, parqués dans les écoles de relégation de leurs quartiers de relégation, n'ont qu'exceptionnellement atteint un niveau de formation élevé.

Chômage et niveau de qualification

C'est là que d'autres statistiques nous éclairent : les chômeurs sont majoritairement non qualifiés. Le niveau d'éducation est – statistiquement – divisé en trois : bas, moyen et haut. Pour l'ensemble du royaume, en 2016, le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées est de 16,1 % (avec des pics de 20,1 % en Wallonie et 30,7 % à Bruxelles), tandis que les personnes hautement qualifiées ne sont que 4,2 % à être au chômage (5,2 % en Wallonie et 8,5 % à Bruxelles).

Les chômeurs ne sont donc pas chômeurs parce qu'étrangers mais parce que faiblement qualifiés. Les enfants d'ouvriers (belges ou étrangers) dans leur immense majorité ne sont pas hautement qualifiés. C'est la reproduction sociale qui les maintient dans une classe qui n'a plus de place dans une société désindustrialisée. Les discriminations « raciales » ne peuvent être indéfiniment invoquées, car le taux de chômage des étrangers européens est lui aussi plus que double de celui des Belges. La classe sociale, et le type de formation qu'elle entraîne, est le déterminant majeur du taux de chômage.

Pour aller plus loin :

› Zamora Vargas, D., *De l'égalité à la pauvreté. Une socio-histoire de l'assistance en Belgique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2018.

**LA PAUVRETÉ
TOUCHE DE LA
MÊME FAÇON
LES HOMMES ET
LES FEMMES.**

« Le mot précarité est un mot à la mode qui a pour objectif de nous empêcher de réfléchir. [...] La précarité étant une loi de la condition humaine. »

Laurence Parisot, présidente 2005–2013
du Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
3 septembre 2005.

Hafida Bachir

Vie Féminine

Les indicateurs de pauvreté majoritairement utilisés donnent en effet à penser qu'hommes et femmes connaissent les mêmes risques de pauvreté. Pour le pays, on parle de 15 % pour les hommes et 16 % pour les femmes⁸⁷, et à Bruxelles, ces indicateurs sont évalués à 35 % pour les hommes et 33 % pour les femmes. Mais ces chiffres ont tendance à masquer la réalité.

Ces chiffres sont calculés sur des données d'enquête recueillies auprès des ménages. On part en fait du principe que dans les couples, les revenus sont partagés équitablement entre chaque membre du ménage. C'est pourquoi le DULBEA⁸⁸ a proposé un autre indicateur, le « taux de dépendance financière », qui montre le pourcentage d'hommes et de femmes qui basculeraient sous le seuil de pauvreté si on ne prenait en compte que leurs revenus propres. On constate alors que sur les données belges, 33 % des femmes et 11 % des hommes dépendent financièrement d'une autre personne pour ne pas tomber dans la pauvreté. Enfin, les ménages qui sont particulièrement à risque de pauvreté sont les ménages monoparentaux, dont 86 % ont à leur tête une femme⁸⁹.

Inégalités structurelles

Les femmes rencontrent toujours aujourd'hui, dans de nombreuses sphères de leur vie, des inégalités qui les précarisent ou les éloignent de leurs droits. Tout d'abord, le monde du travail reste particulièrement inamical

87/ Pannecoucke, I., Lahaye, W., Vranken, J., Van Rossem, R. (dir.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2016*, Academia Press, Gand, p. 7.

88/ Département d'économie appliquée de l'ULB.

89/ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise*, cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015, p. 10.

et discriminatoire pour les femmes, en particulier les femmes les moins qualifiées. Elles accumulent les difficultés spécifiques, que ce soit au niveau salarial, au niveau du temps de travail (beaucoup de temps partiel subi), des contrats plus précaires, des carrières planes (sans évolution), etc. Les femmes représentent 2/3 des travailleurs dans la tranche des bas salaires par exemple. La pénibilité de leurs conditions de travail n'est pas souvent reconnue non plus (comme pour les aides-soignantes ou les aides-ménagères). Et lorsqu'elles bénéficient de revenus de remplacement calculés sur ces salaires bas ou conditionnés par leur statut (cohabitant), elles sont également pénalisées.

De plus, dans leurs relations avec les institutions censées les aider, les femmes se sentent peu écoutées et ont souvent l'impression que chaque demande est traitée séparément, à part, sans aucune prise en compte globale de la personne et des inégalités structurelles qui existent. En outre, les situations vécues très majoritairement par les femmes, comme les violences ou le non-versement des pensions alimentaires, ne sont pas toujours prises en considération non plus.

Un statut flottant

« La précarité, c'est une accumulation
de petites choses qui te détruisent », Marguerite

Dans le cadre d'une recherche-action menée par Vie Féminine⁹⁰, des femmes ont affiné leur définition de la précarité. La précarité dépasse évidemment le seul champ économique, c'est ce statut flottant dans lequel le moindre élément qui dérape peut gripper tout le mécanisme. Cet état où l'on oscille, juste à la lisière entre « un peu mieux un jour peut-être » et « tout près du bord », cette limite avec la pauvreté dans laquelle on peut tomber pour un rien.

Un des éléments qui la caractérise, c'est le concept de « zone de l'entre », une zone créée par l'interdépendance entre les différents champs de la vie des femmes (emploi, santé, culture, logement, couple, enfants, revenus, temps, mobilité, etc.) et qui, au moindre problème, peut produire une série d'effets en cascade.

90/ Vie Féminine,
*Au féminin précaire :
comment les femmes
vivent-elles la
précarité aujourd'hui ?*,
Bruxelles, 2006.

« Être une femme est déjà une précarité en soi », Valériane

Et le fait d'être une femme accentue cette précarité et constitue même une précarité en soi, car la socialisation des femmes et leur identité restent fortement imprégnées des rôles sexués qui conduisent les femmes à faire des « choix » qui les confinent dans la sphère privée. Le couple est édifié comme un rempart à la précarité. Au moment de la maternité, les femmes vont investir massivement dans les soins aux enfants et parfois plus largement à des proches vulnérables. Ce retranchement dans la sphère privée est renforcé par l'insuffisance de structures d'accueil, adaptées et financièrement accessibles. C'est au moment de la rupture que la situation de précarité des femmes, préexistante au sein du couple, se révèle dans toute sa dureté.

**LES SANS-ABRI
UTILISENT
L'ARGENT QU'ON
LEUR DONNE
POUR S'ACHETER
À BOIRE OU POUR
SE DROGUER.**

« Et puisque ces considérations nous amènent à parler des mendiants, si l'on observe leur vie et leurs vices, les crimes et les délits qu'ils commettent chaque jour, on admirera plus encore qui consentira à s'occuper d'eux. Ce qu'on leur donne est chose perdue ! »

Juan Luis Vives, *De Subventione Pauperum*,
1526, 1^{re} partie, ch. V.

Éric Husson

Projet Lama

Pas simple de démonter une idée reçue, de casser un stéréotype ou de dépasser les clichés. Encore moins de déconstruire la figure de l'usager de drogue, du toxico, du camé, du junkie... le déviant parmi les déviants. L'usager de drogue véhicule en soi toute une série de stéréotypes, bien ancrés dans la prohibition : en général il est voleur, manipulateur, sans volonté, perfide, malade... Bref, à l'image des lépreux du Moyen Âge, il agite sa crécelle sociale quand il pénètre dans les services sociaux ou quand il se fait trop nuisible dans l'espace public. Il partage avec d'autres classes dangereuses, comme les sans-papiers, les prostituées et les sans-abri, les conséquences de leurs stigmates : discrimination, étiquetage et criminalisation.

Étant donné le peu de ressources documentées et de données scientifiques chiffrées sur ce sujet, nous nous sommes mis en quête d'inspiration, à passer un peu de temps dans la salle d'attente du Projet Lama. Le Lama, c'est un des plus vieux centres ambulatoires bruxellois qui délivrent de la méthadone à des usagers de drogues en quête de substitution et d'émancipation. C'est un service à bas seuil d'accès, il s'inscrit en cela dans une logique d'hospitalité et d'inconditionnalité. Que ressort-il de ces échanges avec les usagers ? Les usagers de drogues sont parfois des sans-abri et les sans-abri sont parfois des usagers de drogues, me disent-ils. Ce « lieu commun », un poncif dans nos secteurs, a le mérite de souligner toute la nuance à avoir pour aborder cette question. Rien n'est simple.

Consommation et sans-abrisme

Concernant les phénomènes de recours aux produits dans les groupes de sans-abri, François Beck, dans une étude française sur l'alcoolisation des personnes sans domicile⁹¹, souligne que la population des sans-abri dans son ensemble boit globalement dans les mêmes proportions que la population générale. L'étude montre également que les sans-abri consommateurs d'alcool boivent moins lorsqu'ils sont hébergés correctement. Que la quantité d'alcool consommé va aussi dépendre du type d'hébergement et du profil particulier de la personne⁹². C'est l'occasion ici de mettre à l'honneur des programmes comme le Housing First, porté à Bruxelles notamment par le SMES-B et Infirmiers de Rue⁹³ et visant à offrir un logement directement à la personne sans-abri et à assurer un accompagnement sur mesure. Cela fonctionne... comme une évidence. L'étude de Beck montre aussi que les sans-abri français consomment plus d'alcool que les étrangers, que les hommes boivent plus que les femmes... Bref, une étude comme celle-là tord le cou aux stéréotypes certes, mais objective également la réalité de la rue comme les phénomènes d'autoexclusion longuement documentés par les travaux de Patrick Declerck et de Jean Furtos.

91/ Beck, F., Legleye, S., Spilka, S., « L'alcoolisation des personnes sans domicile : remise en cause d'un stéréotype », in *Économie et Statistique*, n° 391-392, 2006, p. 131-149.

92/ Voir la typologie européenne du sans-abrisme ETHOS : <http://www.feantsa.org/fr/resource/toolkit/2012/07/12/ethos-typologie-europeenne-de-l-exclusion-liee-au-logement>.

93/ Lo Sardo, S., « Sortie de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First », étude du Forum – Bruxelles contre les inégalités, 2016.

94/ « Les plantes médicinales de la mythologie », in *Pour la Science*, n° 318, 2004.

95/ <https://www.lastrada.brussels/portail/fr/>.

En effet, une autre constante souvent rencontrée chez les sans-abri sont les phénomènes d'automédication : le recours à l'alcool et aux drogues est parfois utilisé pour se soigner, voire apaiser certains symptômes. Comme le rappelait Homère dans l'*Odyssée*, l'opium, autrefois appelé népenthès, serait le meilleur remède pour les maux du corps et de l'esprit⁹⁴. Ces observations sont toujours en vigueur aujourd'hui. De nombreux patients consomment des opiacés pour réduire les manifestations hallucinatoires de la psychose. L'héroïne peut adoucir les voix intérieures. Certains usagers consomment de l'alcool pour réduire leur anxiété ou simplement affronter la solitude. Les phénomènes d'automédication sont fréquents chez les habitants de la rue. Là aussi pour réduire ces phénomènes d'automédication, il y a lieu de travailler sur les causes de la souffrance psychique. Le travail psychothérapeutique va de pair avec le processus d'accès aux déterminants sociaux de la santé. En effet, avoir un emploi, un logement, des perspectives participent à aller mieux, à se rétablir et à s'inscrire dans un parcours de réinsertion durable.

Les travaux de recherche manquent cruellement en Belgique, malgré les efforts de certains acteurs comme la Strada⁹⁵, le centre d'appui bruxellois

qui s'efforce de coordonner et de rendre plus cohérent les initiatives vis-à-vis des sans-abri.

De l'importance des dispositifs de soin

En matière de consommation de substances illégales, d'autres dispositifs répondent directement aux usagers de drogues en situation de sans-abrisme, ce sont les salles de consommation à moindre risque. Ces salles existent depuis plus de 30 ans en Europe⁹⁶. Le secteur spécialisé en addiction se mobilise depuis des années pour voir l'émergence en Belgique de ce type de structures. Ce sont des lieux où les usagers peuvent venir consommer leur produit dans des conditions d'hygiène et de sécurité qui leur manquent au quotidien. Ce sont des lieux de soins et de contacts avec les services d'aide. Ces lieux permettent par exemple de réduire les risques infectieux qui lamentent les populations d'usagers de drogues. Ce n'est pas un stéréotype : presque un usager sur deux dans nos centres est atteint par le virus de l'hépatite C. Ce n'est pas non plus un cliché de rappeler que 30 à 35 % des détenus sont des usagers de drogues.

Autre dispositif qui fonctionne bien et qui réduit les tensions : l'accompagnateur psycho-social mobile. Ce dernier, en accompagnant physiquement la personne sans-abri dans ses démarches, permet de lui faire passer les portes des services qui restent trop souvent hermétiques. Cette triangulation permet de formaliser la rencontre autrement, peut servir de tiers, de fil conducteur, le temps que la relation entre la personne sans-abri et le service concerné se noue durablement. Dans notre secteur, les accompagnateurs mobiles du Réseau Hépatite C ont pu suivre des patients en situation de grande exclusion dans un trajet de soin qui n'aurait sans doute pas été possible de réaliser sans eux. Malheureusement, les financements pour ce type de fonction dans le travail social manquent cruellement en cette période d'austérité et de raréfaction des moyens publics.

À signaler enfin, cette expérience menée par un journaliste youtubeur américain⁹⁷. Elle démontre empiriquement que les gens donnent finalement plus facilement de l'argent à un sans-abri demandant explicitement de lui financer sa consommation de drogue et d'alcool qu'à un sans-abri à la rue avec sa fille... Comme quoi, l'association et la banalisation du sans-abri buveur invite dans nos sociétés certainement bien plus au « don » que celui de la faillite sociale du père de famille en détresse. L'inconditionnalité des dons n'est pas forcément non plus là où on l'attendait...

96/ http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_157300_EN_emcdda-harm%20red-mon-ch11-web.pdf.

97/ http://www.gentside.com/sdf/les-gens-vont-ils-donner-de-l-039-argent-a-un-sdf-qui-se-droque-ou-a-un-pere-de-famille-la-reponse-est-a-peine-croyable_art70529.html.

Il y a celui qui mérite l'« acte caritatif » et celui qui n'y a pas droit.

Un changement de loi sur les stupéfiants parviendra-t-il à réduire les préjugés et les stéréotypes que véhiculent les usagers de drogues au XXI^e siècle ? L'objectif de la campagne « #STOP1921⁹⁸ » vise en tout cas à modifier le cadre légal en Belgique. L'idée est de dire stop à la criminalisation des usagers de drogues en Belgique. #STOP1921 est une initiative de la société civile qui vise à sensibiliser le législateur et l'opinion publique à la nécessité de remettre en question la politique de prohibition des drogues, vieille de cent ans et dont les effets sont désastreux, notamment en matière de santé publique et d'engorgement du système judiciaire.

On ne se débarrassera probablement pas aussi rapidement de la force des idées reçues et des stéréotypes sur les consommateurs de drogues, mais on en réduira probablement les risques et les dommages.

Pour aller plus loin :

- › Beck, F., Legleye, S., Spilka, S., « L'alcoolisation des personnes sans domicile : remise en cause d'un stéréotype », in *Économie et Statistique*, n° 391-392, 2006, p. 131-149.
- › Lo Sardo, S., « Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First », Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, 2016.

98/ <https://stop1921.be/fr/la-campagne/>.

**LES PAUVRES
MALTRAITENT
LEURS ENFANTS.**

Maria Bouverne-De Bie

Université de Gand

La pauvreté draine des problèmes sociaux divers et qui se ressemblent. Elle est souvent associée au chômage, aux problèmes de santé et de logement inadapté... Mais bien que réels dans une situation de pauvreté, ces problèmes sociaux ne peuvent pas pour autant être systématiquement reliés à la pauvreté. Ainsi, être sans travail ne veut pas forcément dire qu'on est pauvre. La maltraitance d'enfant véhicule elle aussi de multiples formes de violence : physique, psychique, sexuelle, individuelle, institutionnelle, etc. Notre connaissance de la pauvreté et de la maltraitance des enfants est limitée. Beaucoup de situations de pauvreté et de maltraitance restent en effet cachées.

Une étude a été menée par l'Université de Gand et l'Université catholique de Louvain à la demande du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Les auteurs de cette étude se sont attelés à analyser les liens entre, d'une part, les caractéristiques socio-économiques de certains ménages en particulier (statut professionnel, statut conjugal, nombre d'enfants, etc.) et, d'autre part, le risque d'intervention des services de l'Aide à la jeunesse.

Les résultats de cette étude montrent que la pauvreté – de même que tout écart socio-économique avec le modèle familial traditionnel – augmente le risque d'intervention des services de l'Aide à la jeunesse. Une situation familiale où les parents n'ont pas d'emploi augmente ainsi ce risque. Le risque est également plus grand au sein des familles monoparentales, en

particulier au sein des familles monoparentales avec un chef de famille masculin. L'idée que ce sont surtout les pauvres qui maltraitent leurs enfants ignore le fait que beaucoup de personnes n'y répondent pas, pas tout à fait ou pas toujours. Les pauvres aussi peuvent être de bons parents.

Des stéréotypes anciens

Pour comprendre le stéréotype du « pauvre dépravé », il faut remonter au XIX^e et au début du XX^e siècle. À cette époque, la pauvreté devient un vrai problème social. Il nécessite la mise en place d'une nouvelle politique sociale, dirigée vers la régulation du marché du travail et le maintien de l'ordre social. L'État intervient dès lors dans les relations économiques et sociales, mais aussi au sein des familles. L'État veut soutenir les citoyens qui contribuent au progrès social et qui éduquent leurs enfants dans cet objectif. La famille est donc considérée comme la clé de voûte de la société. Elle devient l'« objectif à atteindre ». La responsabilité parentale pour l'éducation des enfants fait alors l'objet d'une attention particulière. La loi sur l'interdiction du travail des enfants, la loi sur l'obligation scolaire et la loi sur la protection de la jeunesse sont le reflet de cette vision politique, et ce, jusqu'à aujourd'hui.

Pointer du doigt l'éducation parentale peut s'avérer discriminatoire, car c'est ignorer que l'éducation est aussi une responsabilité collective. Le problème de la maltraitance des enfants se situe dans nos institutions (l'école, l'Aide à la jeunesse, etc.). Dans un État protecteur, l'assistance publique ainsi qu'un service préventif comme l'Aide à la jeunesse sont des éléments essentiels pour une politique sociale efficace. Aujourd'hui, on constate une augmentation des personnes bénéficiaires de l'aide sociale de même qu'un afflux de jeunes auprès des services de l'Aide à la jeunesse. Cette situation tend à renforcer le stéréotype des parents pauvres qui négligent l'éducation de leurs enfants.

Pour aller plus loin :

- › Bouverne-De Bie, M., Delens-Ravier, I. *et al.*, *Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse*, Academia Press, Gand, 2011.
- › Tulkens, F., « Le droit pénal et la défense sociale en Belgique à l'aube du XXI^e siècle », *Panopticon*, 14 (6), 1993, p. 459-496.

**LES SANS-ABRI
SONT UNE ESPÈCE
SPÉCIFIQUE DU
RÈGNE ANIMAL.**

**« Il faut quitter l'émotionnel.
Il ne faut pas partir à la chasse aux SDF, mais il faut
reconnaître que certaines situations posent problème. »**

Xavier Decaluwé, conseiller communal cdH de Tournai,
dans le cadre du durcissement du règlement général de police
permettant une arrestation administrative de 12 heures pour trois
problématiques sur la voie publique : l'ivresse, la détention de chiens
non tenus en laisse et la mendicité, 31 janvier 2017.

Marc Uhry

CEO, Long John Silver

La rue est l'un de ces stigmates qui effacent l'identité et la singularité, dans le regard porté sur les personnes. Une personne qui vit à la rue est qualifiée de mille manières : errant, vagabond, galérien, sans-abri, exclu, clochard... Ce patchwork de qualificatifs forme une nappe de brouillard qui recouvre les particularités de chacun ; « nommer les choses, c'est déjà oublier la chose nommée au profit de la commodité du nom », disait Marcel Blanchot. Ainsi s'estompent les différences entre hommes et femmes, entre jeunes et anciens, entre nationalités, cultures, espoirs, expériences et traumatismes de chacun... Tous deviennent un peuple de la rue auquel sont attribuées quelques caractéristiques communes, au premier rang desquelles une difficulté à habiter.

Le peuple de la rue ne fait pas partie des exploités, dans la mythologie sociale. Il relève de l'inadaptation. En France, les lois contre le vagabondage prévoyaient le baignage en cas de récidive au début du XX^e siècle. En Hongrie aujourd'hui, le fait de dormir dehors est de nouveau envisagé sous l'angle pénal de la responsabilité individuelle, comme une occupation abusive de l'espace public. Ce ne sont que les points d'excès d'une réalité plus profonde qui traverse l'ensemble de la société, comme en témoigne l'article 5 e de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, sur la protection contre la détention arbitraire, qui dispose que : « Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf [...] et les vagabonds. »

La rue ne délave pas les singularités

Depuis Aristote, c'est l'appartenance à la Cité qui fonde l'humanité. Celui qui n'appartient pas à la Cité est « soit un Dieu, soit un animal », parce qu'il n'est pas tenu par le tissu de règles formelles et culturelles, qui confèrent une humanité par le regard des uns sur les autres, en vertu de cette appartenance au cadre commun. Le peuple de la rue est situé quelque part entre Boudu sauvé des eaux, les clochards célestes et l'animalité. Il est coincé dans l'exotisme romanesque de l'affranchissement des cadres sociaux et le loup-garou incapable de se ranger pleinement aux contraintes de la civilisation. Dans tous les cas, il est considéré comme incapable. Il est en incapacité de se civiliser, ou alors il faudra un dompteur bilingue capable de lui inculquer quelques éléments de protocole nécessaires à sa survie. Il faut une Jane Porter pour inculquer quelques règles de savoir-vivre à l'homme-singe descendant du comte de Greystoke.

Les personnes sans domicile sont métaphoriquement des grands singes urbains. Les responsables politiques des pays européens le répètent assez : ils sont prêts à accueillir tous les sans-abri ; ce sont les vagabonds qui boycottent les centres d'hébergement. Le sous-entendu est assez clair, ils préfèrent s'ébattre dans leur milieu naturel, aussi âpre soit-il, au confort aseptisé du zoo. Comme le résumait avec élégance le maire d'une grande ville française, à propos des Roms roumains réduits à vivre en bidonville, à la lisière de sa commune : « Tu leur construis des chiottes là où ils veulent, ils iront toujours chier trente centimètres plus loin. »

La rue réduit les personnes à l'exotisme d'un stigmatisme commun, qui écrase les singularités personnelles. Elles sont transformées en personnages *picaresques* et ne sont plus des individus porteurs d'une poétique complexe, un rapport au monde⁹⁹.

Ce regard uniforme résiste mal à l'expérience. Certains ont vécu dans des logements ordinaires, d'autres jamais. Certains ont d'abord un problème d'argent, comme les jeunes qui n'ont pas accès au revenu minimum ; d'autres ont d'abord un problème administratif lié au titre de séjour, qui barre l'accès au marché de l'emploi et à celui du logement ; d'autres encore ont d'abord un problème de santé mentale, qui les a progressivement isolés socialement. Tous n'ont pas les mêmes expériences, les mêmes attentes, les mêmes représentations de soi, du monde, de l'habiter. Danielle, une dame sans logement et atteinte de bipolarité, me disait : « Errer, c'est

99/ Au sens de Gaston Bachelard, *Poétique de l'espace*, Presses universitaires de France, Paris, 1989.

chercher, c'est quand on s'est soi-même perdu de vue, ça ne veut pas dire qu'on n'existe pas, ça veut juste dire qu'on ne se trouve plus. » On peut être tous un peu perdus mais demeurer très différents et les facteurs qui empêchent l'accès au logement sont souvent aussi extérieurs aux personnes : ce sont des politiques migratoires, des politiques de santé, des politiques pour la jeunesse, des politiques psychiatriques, qui structurent le profil des personnes à la rue, plus qu'un gène commun de la défaillance.

L'action sociale, relais de l'ambiguïté collective sur la protection des grands singes urbains

Nous sommes embêtés, avec cette famille de grands singes. La charité s'est mêlée de notre méfiance vis-à-vis de ceux qui ne font pas ville avec nous. La charité chrétienne, mais également l'annonce romaine, la zakrat musulmane, la compassion bouddhiste... Ceux du fond sont l'indice des frontières du *nous* et dans des démocraties qui prétendent à l'universel, au sens au moins de l'État de droit, ce *nous* du droit s'étend à tous. Ainsi, ces grands singes urbains qui s'ébattent à l'air libre sont l'indice de l'universel, l'indice de notre performance démocratique¹⁰⁰. Ils doivent faire partie du *nous*. Ils doivent être protégés, non comme une espèce en voie de disparition, mais comme un membre nécrosé, qui menace l'ensemble du corps social de gangrène. On ne peut ni les laisser ni les parquer, au risque de désagrégation symbolique de ce que nous considérons être le corps social (attention, la brutalité devient possible dès lors que le périmètre du *nous* du corps social se resserre...). Les grands singes urbains du pavé doivent être « insérés », ce mot désignant un processus conduisant d'un dehors vers un dedans. En l'espèce, un processus d'insertion, permis par l'accompagnement psycho-social, pour les conduire de l'extérieur de la société vers l'intérieur, du malsain de l'anormalité vers le sain des *mêmes* sociaux. Même s'ils vivent et dorment au cœur de la ville, ils n'en font pas partie et il s'agit de les ramener progressivement vers un intérieur de normes sociales. La trajectoire résidentielle sera le reflet de cette odyssée, de ce retour à Ithaque qui est un retour à soi et à la société. L'action sociale sera l'agent de ce retour à l'ordinaire, un leucocyte luttant contre les infections et les parasites du corps social.

Dans la mythologie grecque, Zeus a donné aux hommes la justice (*Dikê*) pour les aider à sortir de l'animalité violente (*Bia*) et de la démesure (*Hubris*), pour accéder à la civilisation¹⁰¹. L'humanité n'est pas donnée, elle est un processus d'éloignement de l'animalité. Dans les sociétés

100/ Voir notamment Rancière, J., *Le philosophe et ses pauvres*, coll. « Champs Essais », Flammarion, Paris, 2010.

101/ Hésiode, *Les Travaux et les Jours*.

contemporaines, les travailleurs sociaux, autant que les enseignants, font office de *Diké*, chargés d'accompagner ce processus ambigu d'émancipation par la dénaturation.

Cette position est compliquée et pour tout dire, elle est devenue intenable, autant par sa vision de la société qui se pense à la fois comme un tout contenant un dedans et un dehors et par sa vision des personnes, réduite à un stigmatisme bien peu porteur de commun, pour être amenées vers une homogénéité fantasmatique du « bon citoyen. » Elle est en train d'évoluer, à l'aide d'un concept comme l'inclusion sociale, qui suppose d'accepter la société dans sa diversité et d'adapter le cadre aux aspérités de chacun. Elle évolue à l'aide de dispositifs comme le Housing First, d'approches alternatives comme le rétablissement en santé mentale. Désormais nous n'aiderons plus les grands singes urbains à devenir nos égaux, nous les reconnâtrons comme *nous*.

**LES ROMS SONT
ORGANISÉS EN
RÉSEAUX
CRIMINELS ET
LEURS ACTIVITÉS
RAPPORTENT
BEAUCOUP
D'ARGENT.**

« Vous avez quelques soucis, paraît-il, avec quelques centaines de Roms qui ont dans la ville une présence urticante et disons odorante. Ceci n'est que le petit morceau de l'iceberg. »

Jean-Marie Le Pen en juillet 2013 à Nice.

Koen Geurts, Gabriel Mihai et Daniela Novac

Service Roms et gens du voyage
Foyer asbl et Diogènes asbl

Les Roms sont depuis fort longtemps victimes de nombreux préjugés. Ces stéréotypes largement partagés dans l'opinion publique découlent d'une méconnaissance et des discours largement relayés par les médias et le monde politique. Les agissements de certains individus ont tendance à rejaillir sur l'ensemble des Roms avec en arrière-plan un faisceau d'explications de nature culturelle. Cette stigmatisation permanente pèse sur toute la population Rom. Certains individus plus faibles, sensibles à de telles prophéties autoréalisatrices, ont tendance à se considérer effectivement comme des individus inférieurs.

Publiquement, les Roms ne s'opposent guère à la stigmatisation dont ils sont l'objet. Ceci par fatalisme, mais également par manque d'organisation. On est face à une large variété de groupes aux intérêts divers et aux représentants dispersés. Aucune organisation représentative, aucune activité structurée de lobbying en faveur des Roms, n'existe en Belgique, si ce n'est celle déployée par des associations non Roms.

Qu'entend-on exactement par « Roms » en Belgique et à Bruxelles ?

Il est impossible d'appréhender les Roms comme un seul et même peuple unifié. L'appellation « Roms » désigne différentes communautés dont l'origine se situe au nord de l'Inde et qui en auraient migré il y a plus

de mille ans. Ces groupes présentent des parcours, des mentalités, des expressions culturelles, des nationalités et des langues très variées. À Bruxelles même, coexistent différentes « communautés » Roms bien distinctes¹⁰².

On estime la population Rom à environ 20 000 individus sur le territoire belge. Ils seraient quelques centaines dans les rues de Bruxelles. Une partie y est domiciliée, mais la majorité continue à circuler à travers l'Europe, ce qui est possible sans visa. Des familles entières, sans revenus et sans titres de séjour légaux, s'établissent en Belgique quelques mois, puis retournent dans leur pays d'origine, souvent parce qu'ils y ont encore de la famille. La plupart viennent de Roumanie, d'autres sont originaires de Hongrie, de Slovaquie, de Bulgarie, etc. Des pays qu'ils ont quittés, car ils y étaient victimes de racisme et de mépris.

La plus grande partie des Roms vivant en Belgique y est venue pour se sortir d'une situation désespérée et trouver des conditions de vie plus satisfaisantes pour leurs enfants. Certains Roms se sont stabilisés en Belgique, disposent d'un statut légal, travaillent, sont aidés par le chômage ou le CPAS, ou disposent d'un salaire. Beaucoup ont un revenu d'indépendant, souvent dans le bâtiment ou comme femmes de ménage via les titres-services. Mais sans qualifications, connaissance de la langue ou expériences professionnelles, les possibilités sont très restreintes. Voilà pourquoi certains mendient dans les rues. Il s'agit de leur unique moyen de survie. S'ils sont souvent accompagnés de leurs enfants, c'est que ceux-ci ne sont pas scolarisés et ne peuvent rester seuls durant la journée. S'il y a présence d'un enfant, l'accompagnateur est toujours l'un des deux parents et non une personne externe. La mendicité se fait donc en famille.

Après avoir fonctionné dans l'économie informelle, ils tentent de décrocher un contrat régulier. Depuis que le marché de l'emploi s'est ouvert en 2014 aux ressortissants roumains et bulgares, de nombreux Roms de Bruxelles sont à la recherche d'un emploi salarié. C'est particulièrement le cas des jeunes sortant de l'école secondaire qui rompent avec les attentes de leurs parents (mariage, fondation d'un foyer) pour tenter de s'intégrer à la classe moyenne.

102/ Geurts, K.,
Roma in beweging /
Les Roms en action,
Foyer, Bruxelles,
2014.

La majorité des familles Roms ne sont pas sans-abri, mais vivent dans des abris précaires. En général, ils sont établis à la périphérie de Bruxelles,

dans des lieux insalubres, à plusieurs familles par appartement. Ils sont régulièrement expulsés à cause du non-paiement du loyer. Phénomène nouveau depuis 2015, des familles Roms, venues de France, de Roumanie ou d'ailleurs, installent des camps improvisés à Bruxelles.

Des Roms aux activités très lucratives ?

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a constaté que des 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe, 90 % vivent sous le seuil de pauvreté¹⁰³. Si les activités criminelles de certains individus ou familles spécifiques peuvent rapporter beaucoup d'argent, ces exemples demeurent des exceptions.

Un amalgame est souvent fait entre différentes activités telles que la mendicité, le vol en magasin, le cambriolage ou la traite d'êtres humains, même s'il s'agit d'activités et de réalités très différentes. La mendicité est une des seules activités où le grand public est confronté aux Roms. Pourtant, à Bruxelles par exemple, moins de 5 % des Roms la pratiquent¹⁰⁴. De plus, les recherches réalisées à Bruxelles sur la mendicité contredisent les mythes de la traite des êtres humains et de la criminalité organisée. Selon une étude approfondie de la Katholieke Universiteit Brussel¹⁰⁵, la mendicité ne rapporterait guère que la moitié des moyens nécessaires à la subsistance d'une personne, loin des moyens nécessaires à l'entretien d'un réseau criminel.

Il est cependant nécessaire de demeurer vigilant, car des cas d'activités criminelles peuvent bel et bien exister au sein de certaines familles. Des études sociologiques menées sur ces phénomènes insistent sur leur caractère géographique et familial plutôt que sur des causes intrinsèquement culturelles. Selon le sociologue français Olivier Peyroux¹⁰⁶, ces problématiques trouvent leurs origines dans la hausse de la vulnérabilité de certaines populations issues d'Europe de l'Est depuis les années 1990 (introduction du système capitaliste, guerre dans les Balkans, crise économique et hausse des sentiments anti-tsiganes).

À l'origine, les Roms sont très égalitaires. Ils ne connaissent pas d'organisation hiérarchique. Des formes d'« organisations informelles » s'observent principalement au niveau de la famille, souvent étendue, ou dans le domaine de la religion (telles les églises pentecôtistes à Bruxelles). Si des Roms sont impliqués dans des réseaux criminels (comme la traite d'êtres

103/ FRA, UNDP, *The situation of Roma in 11 EU Member States*, Luxembourg, 2012.

104/ Selon les calculs empiriques du Foyer, 8 avril 2017.

105/ Clé, A., Adriaenssens, S., *Bedelarij onderzocht*, KUB-EHSAL, Bruxelles, 2006.

106/ Peyroux, O., *Délinquants et victimes. La traite des enfants d'Europe de l'Est en France*, Éditions Non Lieu, Paris, 2013.

humains), le moteur est plutôt à rechercher du côté de problématiques d'ordre individuel. Dans certains cas très spécifiques, il s'agit de pratiques familiales qui se sont développées depuis plusieurs générations et qui s'étendent sur plusieurs pays à travers des liens de parenté.

À Bruxelles, il y a quelques centaines de Roms dans les rues, sans aucune qualification, mais avec un réel potentiel humain et un désir de s'intégrer. La question est donc simple. Soit nous les ignorons et leurs enfants perpétueront le problème, soit, par des modules de formation efficaces et si peu coûteux, nous les aidons à prendre confiance. Aidons les Roms à vaincre les peurs et à rompre le cercle infernal de la misère ! Aidons-les à réussir leur intégration, et donc celle de leurs enfants !

**LES COUPLES
COMPOSÉS DE
PERSONNES
PRÉCARISÉES
ÉVITENT DE
SE SÉPARER, CAR
CELA AGGRAVERAIT
ENCORE LEUR
SITUATION
ÉCONOMIQUE.**

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »

Laurence Parisot, présidente 2005-2013

du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), 28 janvier 2011.

Martin Wagener

Faculté ouverte de politique économique et sociale
et Centre interdisciplinaire de recherche travail, État et société,
Université catholique de Louvain

La réponse à cette idée reçue renvoie à deux notions : la séparation conjugale et la situation socio-économique précaire. D'autres paramètres difficilement objectivables sont : à partir de quel moment peut-on parler d'une volonté de se séparer et comment peut-on évaluer si une personne reste en couple contre sa volonté ? Ici, nous touchons à la question de l'autonomie et de la prise de décision dans un environnement marqué par la contrainte. Selon certaines recherches¹⁰⁷, il est très difficile de faire la distinction entre un acte conscient, posé librement, et les couches d'expérience issues de notre socialisation qui façonnent nos choix. Nous verrons dans cette contribution comment d'autres facteurs peuvent influencer la séparation¹⁰⁸. Et, surtout, nous chercherons à mieux comprendre les liens entre précarité et séparation.

Le sociologue Claude Martin se pose la question de savoir de quelle manière les destins familiaux sont influencés par la montée des incertitudes économiques. L'interrogation principale porte sur le sens des causalités des influences entre travail et famille¹⁰⁹. Le sociologue part de l'idée qu'à très long terme, c'est la transformation du travail et de la protection sociale qui affectera la sphère de la famille. Autrement dit, la dégradation à long terme de la condition salariale et plus largement de la vie en société affecte les relations familiales et les dégrade¹¹⁰. Un autre sociologue, Serge Paugam, a également analysé l'influence des conditions professionnelles sur l'organisation et le bien-être de la famille¹¹¹. En se basant sur

107/ Bajoit, G., *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2009, 364 p.

108/ Wagener, M., « Les femmes monoparentales face aux épreuves de la séparation », in *Analyse*, n° 6/2013, Université des femmes, Bruxelles, 2013, 22 p.

109/ Martin, C., « La question familiale face à la montée des incertitudes », in Castel, R., Martin, C., *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*, La Découverte, Paris, p. 248 et 249.

110/ *Ibid.*, p. 256.

111/ Paugam, S., *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Presses universitaires de France, Paris, 2000, p. 291.

les résultats d'une étude quantitative¹¹², il propose d'infirmier l'hypothèse selon laquelle le chômage aurait une influence sur les ruptures conjugales. À partir de données propres, se basant sur une plus longue durée biographique, il constate cependant que l'augmentation de la précarité a un effet sur le bonheur familial, ce qui peut amener à une dégradation des situations des couples, et renforce alors l'instabilité conjugale¹¹³. Un des problèmes centraux exprimés par les répondants est l'articulation travail-famille. Plus spécifiquement, les femmes qui connaissent une instabilité professionnelle ont de plus grandes difficultés d'articulation que celles qui ont des positions plus assurées. Un autre effet doit aussi être pris en compte : une reconnaissance plus faible dans le milieu du travail ainsi que des perspectives de promotion plus faibles peuvent amener les salariés à investir davantage la sphère familiale en maintenant un rapport plus instrumental à l'emploi.

112/ Herpin, N., « La famille à l'épreuve du chômage », *Économie et Statistique*, 235, 1990, p. 31-42, in Paugam, S., *Le Salarié de la précarité...*, *op. cit.*, p. 293.

113/ Paugam, S., *Le Salarié de la précarité...*, *op. cit.*, p. 294.

114/ Wagener, M., « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité », thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques (option sociologie), UCL, Louvain-la-Neuve, 2013, 554 p.

115/ La difficulté d'explication par la voie statistique réside dans le fait que nous avons rarement accès à des données longitudinales au niveau individuel et familial (cf. droits dérivés) avant et après une séparation.

116/ Wagener, M., « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles... », *op. cit.*, 2013.

117/ *Ibid.*

En Belgique, il existe également un lien assez étroit entre le taux de chômage et la proportion de familles monoparentales¹¹⁴. Tout en refusant un lien de causalité trop direct entre une situation personnelle et son issue¹¹⁵ – nous ne pouvons pas dire qu'étant au chômage on divorce davantage –, on peut néanmoins retenir l'hypothèse que les situations plus difficiles face à la protection sociale au sens large fragilisent les formes familiales sur le long terme. Cet effet ne doit pas être vu comme « total », nous savons en effet que toutes les classes sociales sont confrontées au divorce¹¹⁶.

Séparation et politiques sociales

Lorsqu'on parle du statut de cohabitant en rapport aux politiques sociales et aux revenus de remplacement, certains ont vite fait de dire que les couples « trichent », que certains ont tendance à ne pas déclarer leur conjoint pour bénéficier de meilleurs revenus ou de barèmes plus avantageux. Si ces situations existent bel et bien, les entretiens¹¹⁷ effectués montrent qu'une immense majorité des personnes restent seules, car elles ne trouvent pas de partenaire ou que leur passé relationnel a été si lourd qu'elles préfèrent rester seules. Parfois, les modèles traditionnels de couple et de famille sont remis en cause et les parents aspirent à une autre autonomie en préférant supporter seuls les difficultés pour ne pas être dépendant d'un éventuel conjoint. En demandant, lors des entretiens, si les « statuts officiels » étaient une raison pour ne pas se remettre en couple, tous les hommes et femmes interviewés ont soutenu qu'ils préféreraient suivre

leurs émotions plutôt que d'opérer des choix dictés par le revenu ou le statut administratif. Se mettre en couple ou pas ne suit pas la logique d'un acteur économique rationnel qui tente de maximiser ses revenus ; c'est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle bien plus difficile à cerner qu'un calcul financier.

Le problème lié au statut de cohabitant est qu'en quelque sorte il empêche la construction progressive d'un nouveau couple. Comme le fait d'accueillir son compagnon la nuit est *de facto* déjà considéré comme « une non-déclaration d'une nouvelle cohabitation », nous pouvons en conclure que les trois statuts actuels (à savoir chef de ménage, cohabitant et isolé) peinent à rendre compte de la diversité familiale, empêchent la solidarité entre personnes et, pire, criminalisent un comportement tout à fait banal entre êtres humains.

Une séparation s'effectue toujours dans un environnement marqué par de fortes contraintes socio-économiques. Selon différentes modalités, cela est d'application pour tous les niveaux de richesse¹¹⁸. Une séparation implique la recomposition de ses relations sociales, la perte de certaines amitiés, une nouvelle gestion temporelle des différentes sphères d'activité, un rapport différencié à ses enfants et à son ex-partenaire, et la modulation de ce que l'on peut nommer un couple parental. Une séparation implique également la mise en place d'une garde partagée (ou non), des discussions relatives aux contributions alimentaires et une réappropriation de son environnement de vie à proximité. La séparation soumet donc chaque personne à des bouleversements plus ou moins conscients qui sont mis dans la balance par rapport à l'autre issue qui est de « rester » avec son partenaire. Considérant notre travail empirique, nous avons tendance à penser que pour beaucoup d'individus, la séparation devient à tel point incontournable et nécessaire que les épreuves qui y sont liées deviennent vite secondaires.

118/ Notons simplement qu'à côté de la perte de moyens pour les ménages plus précaires, il faut aussi prendre en compte l'impact psychologique, c'est-à-dire la perte d'un certain niveau de vie qu'entraîne la séparation pour les couples plus aisés qui peuvent alors se déchirer davantage devant les tribunaux au sujet de leurs biens.

**PARESSE
OU PHOBIE
ADMINISTRATIVE,
LES PAUVRES NE
SONT JAMAIS EN
ORDRE.**

« Si jamais, quand vous tombez malade, cela n'a aucun impact sur votre indemnité et votre salaire, ce n'est pas très responsabilisant. »

Laurent Wauquiez (Les Républicains), ministre de l'Enseignement,
le 16 novembre 2011 sur BFMTV.

Françoise De Boe

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Les auteurs d'une telle affirmation semblent ignorer que les exigences auxquelles doivent répondre les personnes pauvres pour « être en ordre » sont plus fortes que celles que les autorités publiques ont vis-à-vis du citoyen lambda. Le contrôle social sur les pauvres, qui a toujours existé, est aujourd'hui encore une réalité.

Il existe une tendance générale à renforcer les conditions d'octroi des droits sociaux ; il devient dès lors de plus en plus difficile de les remplir toutes. La réforme de l'aide juridique de deuxième ligne est un exemple qui illustre parfaitement cette conditionnalité accrue. Avant la réforme, certaines catégories de personnes (ayants droit au revenu d'intégration notamment) bénéficiaient automatiquement de la prise en charge par l'État des frais et honoraires de leur avocat. Depuis le 1^{er} septembre 2016, des preuves du manque de ressources peuvent être exigées du justiciable même s'il perçoit une allocation pour l'octroi de laquelle il a déjà dû démontrer l'insuffisance de ses ressources. Une telle démonstration implique de réunir de nombreux documents, une démarche difficile dans des conditions de vie précaires et qui prend du temps, alors que les délais sont un élément central des procédures judiciaires¹¹⁹. Une diminution du nombre de désignations d'avocats de l'aide juridique est déjà constatée aujourd'hui par des bureaux d'aide juridique (BAJ).

119/ Plateforme Justice pour Tous, *Livre noir. La réforme de l'aide juridique de 2^e ligne : un jeu d'échec*, 2017.

Conditionnalités liées au comportement

Le respect de conditions liées à des comportements, comme par exemple la disposition à travailler, que l'on trouve dans les réglementations relatives à l'assurance chômage et au revenu d'intégration, ne peut être évalué de façon objective, comme peut l'être une condition liée à l'âge, à la nationalité... De plus, l'interprétation de ce type de conditions n'est pas toujours en phase avec la réalité de vie dans des situations de pauvreté. Les écarts entre les exigences de l'activation (recherche d'emploi formelle, codifiée) et les pratiques de recherche d'emploi sont grands. Les chômeurs peu qualifiés et les ayants droit au revenu d'intégration sont particulièrement vulnérables face au contrôle en la matière lorsqu'ils ne peuvent apporter les preuves de leur recherche, souvent liée à des activités informelles¹²⁰.

Information insuffisante

La complexité croissante des législations met aussi à mal le devoir d'information des organismes compétents. La dégressivité accrue des allocations de chômage instaurée par la réforme de l'assurance chômage de novembre 2012 en est un exemple parlant. Le montant de l'indemnité varie désormais beaucoup plus. La réglementation relative au chômage, qui était déjà jugée très complexe, devient ainsi encore moins transparente ; les chômeurs auront énormément de mal à pouvoir se faire une idée de leur budget pour le mois suivant. En outre, cette complexité accrue risque de compromettre le devoir d'information et de conseil des organismes de paiement (et de l'ONEM à titre résiduaire) quant aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi. La question de l'information est pourtant cruciale, en particulier lorsque l'assuré social est une personne en situation de faiblesse ou de précarité¹²¹.

120/ Zunne, M. *et al.*, *Les expériences de l'exclusion du chômage. Recherche qualitative*, UCL IACCHOS, Louvain-la-Neuve, 2017.

121/ Voir à ce sujet : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impact sur la pauvreté*, 2014.

**LES PAUVRES NE
PRÊTENT AUCUNE
ATTENTION À LEUR
ALIMENTATION.**

« La pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. [...] Ce qui compte pour une famille, c'est de bien savoir dépenser son argent. [...] Un repas dans un fast-food est non seulement moins bon pour la santé, mais aussi plus coûteux qu'un ragoût avec des légumes de saison. »

Renate Schmidt, *ministre fédérale allemande de la Famille* (Parti social-démocrate, SPD), Bild am Sonntag, 27 février 2005.

Alexia Serré et Deborah Myaux

Fédération des services sociaux

Les habitudes alimentaires de la majorité de la population belge s'écartent des recommandations nutritionnelles : pas assez de fruits et de légumes, trop de viande, etc.¹²². Divers facteurs économiques et sociaux ont influencé l'évolution de nos pratiques alimentaires. Les produits demandant du temps de préparation (farine, légumes secs, etc.) sont de moins en moins consommés, au contraire des conserves de viande, de la charcuterie, des pâtisseries fraîches et des biscuits. L'offre de produits « prêts à manger » s'est multipliée et le temps consacré aux activités culinaires et alimentaires s'est considérablement réduit. L'observation des dépenses des ménages indique que, quels que soient leurs revenus, la nourriture ne semble plus être la priorité des Belges¹²³.

Lorsque des personnes vivant en situation de précarité sont sollicitées pour partager leurs analyses sur l'alimentation, elles témoignent d'un intérêt non exclusif mais évident pour cette problématique, jugeant complexe et préoccupant le système alimentaire dont elles dépendent. Loin des clichés habituels, les personnes qui fréquentent des services d'aide sociale ou d'aide alimentaire ont une vision riche de la notion de « bien se nourrir » qui ne se résume pas au contenu gustatif de leur assiette. Leurs analyses¹²⁴ reflètent le caractère pluridimensionnel de l'alimentation. Elles incluent une série de références à des normes et valeurs liées à la santé et au corps : « manger sainement », « écouter son corps », « manger cinq fruits et légumes par jour ». Elles identifient des enjeux culturels, identitaires, éducatifs ou encore relationnels tels que « manger avec les enfants » ou « être à deux

122/ Commission européenne, 2015, « Le panier belge de produits alimentaires », en ligne : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7832&furtherPublications=yes>, p. 1-2.

123/ Duquesne, B., « Hypermoderne, le mangeur belge ? », colloque (R)évolutions dans les assiettes, 3 février 2010, ULG Gembloux Agro-Bio Tech, Gembloux, p. 5.

124/ Serre, A. et al., « Solidarité en primeur(s) – Solenprim », Rapport scientifique intermédiaire, Innoviris, Bruxelles, 2016, p. 132-139.

pour discuter du quotidien ». Elles soulignent par ailleurs les ressources nécessaires pour y accéder : temps, informations sur les produits, quantités suffisantes pour ne plus avoir faim... Leurs regards sur le « bien se nourrir » intègrent souvent un positionnement politique : « manger des produits locaux ». Enfin, pour certains d'entre eux, « bien se nourrir », c'est aussi « être libre de choisir ».

Bien se nourrir, c'est loin d'être évident

Comment comprendre alors le décalage qui semble exister entre cette représentation élaborée du « bien se nourrir » et une réalité qui veut que l'obésité, par exemple, est plus fréquente parmi les populations les moins favorisées¹²⁵ ? Si des différences de consommation alimentaire entre catégories sociales existent, elles sont moins le résultat d'une (mauvaise) volonté individuelle que le reflet d'inégalités sociales¹²⁶. À l'idée selon laquelle « il n'est pas compliqué de cuisiner un peu et que c'est moins cher ! », on opposera la réalité des conditions auxquelles il est possible de le faire. Le manque de ressources financières ou matérielles, le faible niveau d'éducation, les problèmes de mobilité ou de santé sont autant de « freins » susceptibles d'entraver la liberté de choix des personnes et leurs possibilités d'accéder à une alimentation diversifiée¹²⁷.

De la culpabilité à la débrouille

En conclusion, affirmer que les « pauvres » ne se soucient pas de leur alimentation est pour le moins paradoxal, tant on sait que cette question se trouve très souvent au centre de leur préoccupation. On sait d'une part que, pour de nombreuses personnes, faute d'un budget suffisant à consacrer à l'alimentation, se nourrir représente « une préoccupation et un stress quotidiens », notamment pour les parents qui craignent de ne pas parvenir à nourrir suffisamment leurs enfants et culpabilisent de cette situation¹²⁸.

On constate d'autre part combien, pour faire face aux contraintes auxquelles elles sont confrontées, les personnes (qui le peuvent !) font usage de créativité et de débrouille, comme nous le confie par exemple cette mère de famille, bénéficiaire de colis alimentaires : « Je cuisine de tout avec rien. Par exemple, les petits pois et carottes, je sais que mes enfants, ce n'est pas trop leur truc. Et alors ? On fait du cake, des tartes salées, des quiches et compagnie, et en avant, tout va dans tout¹²⁹. »

125/ Eurostat, *Health in the European Union – facts and figures*, in http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Overweight_and_obesity_-_BMI_statistics, mai 2017.

126/ De Saint Pol, T., « Déterminants sociaux et culturels de l'alimentation », in *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Inserm, Paris, 2014, p. 230.

127/ Serre, A. *et al.*, *op. cit.*, p. 60.

128/ Ramel, M. *et al.*, « Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », *Revue Quart Monde*, no 25, ADT Quart Monde, Pierrelaye, 2014, p. 62.

129/ Hubert, H., Vlemminckx J., « L'aide alimentaire à Bruxelles », in *Les Cahiers de la Recherche'action*, no 6, FdSS, 2016, p. 22.

Pour aller plus loin :

› Hubert, H., Vleminckx, J., « L'aide alimentaire à Bruxelles », in *Les Cahiers de la Recherch'action*, n° 6, Fédération des Services sociaux (FdSS), 2016.

› <http://www.fdss.be/index.php?page=solenprim>.

› <http://www.cultures-sante.be/>.

**LA PAUVRETÉ EST
UN CHOIX.
DE NOMBREUX
PAUVRES
REFUSENT DE
S'INTÉGRER.**

**« Je compatis néanmoins avec ceux qui sont restés
pauvres, même s'ils doivent, d'abord, à leur propre
incompétence de n'avoir pas échappé à leur condition. »**

Pasteur baptiste Russell Conwell (1853–1925).

Abraham Franssen

Centre d'études sociologiques,
Université Saint-Louis – Bruxelles

Cette affirmation sommaire est l'expression d'une violence sociale, attribuant aux victimes la responsabilité et la culpabilité de leur condition sociale. Au lieu d'analyser les mécanismes sociaux, économiques et, in fine, les choix politiques qui précipitent et maintiennent les personnes dans la pauvreté, cette affirmation emprunte le langage de la morale pour culpabiliser ceux qui en sont les victimes.

Au lieu de prendre en compte le caractère structurel et relationnel de la pauvreté – qui est d'abord un rapport social inégal –, elle tend à en faire une situation individuelle, un choix même. Au lieu de questionner les normes qui instituent la marginalité, cette affirmation stigmatise ceux qui sont tenus et maintenus à l'écart, qu'ils soient objets d'une pauvrophobie qui s'affirme sans fard – « Salauds de pauvres ! » – ou de manière plus subtile, mais non moins violente, d'une bienveillance tout aussi condescendante : « Pauvres pauvres ! » ; « Plutôt que de leur donner un poisson (ou une allocation de survie), il faut leur apprendre à pêcher (à se former, à rechercher activement un emploi, à gérer un budget, à s'occuper de leurs enfants, etc.) ».

Ce n'est là que le discours séculaire, oscillant entre la potence et la pitié, distinguant le bon et le mauvais pauvre. Saint Augustin déjà, au IV^e siècle, fustigeait ces « pauvres tellement besogneux de l'aide charitable qu'ils n'ont pas honte de mendier ». Plus tard, à la fin du XIX^e siècle, lors des

débats sur les réponses à apporter à la question sociale, certains considéraient que « dans notre siècle, la charité ne peut plus être cette femme aveugle qui verse sans compter l'or aux mains des misérables. Trop de cet or se perd et tombe en de mauvaises mains, trop de cet or alimente la paresse et le vice. La charité doit être intelligente. L'assistance par le travail sage et raisonné, parce qu'elle est un point d'arrêt sur la route qui conduit au paupérisme, qu'elle permet de distinguer le misérable digne de pitié du parasite punissable, qu'elle donne l'occasion de sauver le premier, de châtier le second, constitue l'un des plus beaux côtés de l'organisation de la charité moderne, cherchant à réaliser ce triple idéal : l'hospice et la maison de refuge au misérable, la prison et le dépôt de mendicité au vicieux, le travail à l'ouvrier¹³⁰. »

Le nouveau langage de la responsabilisation

On aurait pu penser ces propos et les représentations qui les sous-tendent relégués au musée de la question sociale. Et pourtant, si certains termes se sont euphémisés, la logique sous-jacente des dispositifs les plus contemporains de traitement de la « nouvelle question sociale » est identique. Le vieux discours moral sur l'oisiveté et le vice emprunte désormais le nouveau langage de la responsabilisation et de l'activation. Qu'il s'agisse de la généralisation de l'établissement d'un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) pour tous les usagers des CPAS, des différentes moutures des plans d'activation des chômeurs jusqu'aux mesures d'exclusion de ceux qui sont évalués comme insuffisamment « actifs », c'est toujours la même suspicion qui est à l'œuvre.

Les dispositifs de gestion des précaires et des exclus – centrés sur l'adaptation de l'individu (sa motivation, ses aptitudes, sa gestion de soi) – tendent à consacrer cette singularisation de l'expérience du mépris en imputant à l'individu la responsabilité des déficits qui l'affectent et de leur recouvrement potentiel. Comme le proclame la brochure de présentation d'un organisme d'accompagnement des chômeurs : « Change-toi et le monde changera », et d'indiquer, de manière plus prosaïque, que : « Votre personnalité compte pour 86 % dans la décision d'engagement d'un employeur. Or, votre personnalité dépend de vos pensées. » Cohérent, l'organisme propose des stages visant à favoriser la « connaissance de soi et la confiance en soi » et l'« assertivité ». Pauvres, soyez assertifs !

130/ Bekaert, M.,
*De l'assistance par le
travail*, Imprimerie A.
Schiffer, Gand, 1895.

Pour aller plus loin :

- › Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.
- › Loriaux, F. (dir.), *Le chômeur suspect. Histoire d'une stigmatisation*, CARHOP/CRISP, Bruxelles, 2017.
- › *Mondes vécus et systèmes. Recueil et analyse de témoignages de personnes exclues des allocations d'insertion*, rapport de Recherche n° 20 de l'IWEPS, 2017 : <https://www.iweps.be/publication/mondes-vecus-systemes-recueil-analyse-de-temoignages-de-personnes-exclues-allocations-dinsertion/>.

**LES PAUVRES SONT
DES EXPERTS
DE LA FRAUDE À
L'AIDE SOCIALE.**

**« Mais la liberté, c'est vers quelque chose.
Ce n'est pas de se dire : Finalement, je vais bénéficier des
allocations chômage pour partir deux ans en vacances. »**

Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement français,
déclaration faite sur BFMTV, le 16 octobre 2016.

Florence Loriaux

Centre d'animation et de recherche
en histoire ouvrière et populaire

Dans toutes les sociétés, des groupes d'individus sont régulièrement désignés comme des boucs émissaires sur lesquels on fait reposer la responsabilité de tout ce qui peut survenir comme problèmes dans une société, ou comme fléau naturel, épidémiologique ou social. L'idée n'est pas neuve, puisqu'on retrouve l'expression « bouc émissaire » dès le XVII^e siècle dans le dictionnaire dit de Furetière (1690), mais en réalité ses origines sont plus anciennes encore et à connotation biblique. Dans nos sociétés contemporaines, un groupe fréquemment visé est celui des chômeurs, accusés de creuser le déficit de la Sécurité sociale et d'empêcher l'économie de progresser.

Le plus souvent, la catégorie « chômeurs » est élargie à celles des « pauvres » et autres allocataires sociaux également accusés de mettre à mal le système d'aide sociale en n'hésitant pas à recourir aux déclarations frauduleuses pour se faire octroyer des avantages auxquels ils ne devraient objectivement pas avoir droit. S'il est difficile de contester qu'il existe une fraude sociale, soulignons qu'il existe également une fraude fiscale sans doute infiniment plus coûteuse en termes de pertes pour les finances publiques. Par ailleurs, rien ne permet d'affirmer que la fraude sociale est généralisée ni surtout d'une importance majeure.

Il suffit de rappeler que dans les comptes de la Sécurité sociale, les indemnités de chômage, par exemple, ne représentent que 8 %, loin der-

rière les coûts de la santé (39 %) et ceux des pensions (30 %). Encore y aurait-il un nombre significatif d'indemnités indûment perçues qu'elles ne seraient pas suffisantes pour menacer les fragiles équilibres de nos systèmes de protection sociale. Comme le rappelle un avis du Conseil d'État français de février 2011 : « La fraude des pauvres est une pauvre fraude. » Il est donc urgent de prendre conscience des nombreux préjugés dont sont victimes les chômeurs et, de manière générale, les allocataires sociaux, en ne perdant pas de vue que les préjugés sont fondés sur des représentations et des croyances dont les fondements sont la plupart du temps inexistantes ou invérifiables.

Les pauvres, cible des gouvernements

Quand on y réfléchit, il est stupéfiant que les allocataires sociaux soient pointés comme les accapareurs des ressources collectives, alors qu'ils sont plutôt les victimes involontaires d'un système qui est incapable de redistribuer équitablement les profits entre toutes les catégories sociales. Au lieu de rassembler toutes les énergies pour lutter contre ces dysfonctionnements structurels, les responsables politiques trouvent plus aisé de dénoncer certains groupes sociaux, supposés responsables du blocage du système économique, ce qui en soi est une aberration du seul point de vue économique. Le renforcement de la délation des fraudeurs potentiels est d'ailleurs recommandé par le gouvernement actuel, qui a mis en place une plate-forme de dénonciation. Les moyens mis en œuvre afin de contrôler la fraude sociale sont en outre bien plus importants que la fraude elle-même (renforcement des visites domiciliaires, contrôle des consommations énergétiques afin de vérifier la domiciliation des allocataires sociaux, etc.).

La fraude, une stratégie de survie

Souvent d'ailleurs, certains abus relèvent davantage d'une stratégie de survie que d'une volonté délibérée de frauder dans la mesure où les ressources de certains individus sont tellement faibles qu'elles ne leur permettent même pas d'assurer leurs besoins vitaux essentiels. Là est bien le problème : beaucoup d'allocations (de chômage, de pension, etc.) n'ont pas été revalorisées depuis longtemps et n'ont donc pas suivi les indices du coût de la vie. Normal dans ces conditions de chercher des moyens de suppléer aux carences des allocations officielles en travaillant « au noir », en se déclarant isolé plutôt que cohabitant pour obtenir un revenu plus

élevé ou en recourant à la mendicité. Pour rappel, 14,9 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté.

Pour aller plus loin :

- › ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Éditions de l'Atelier, Ivry-Sur-Seine, 2016.
- › *Manuel citoyen pour ne plus se laisser diriger par les préjugés anti-chômeurs... en 4 étapes et 10 leçons*, CSC-TSE, Bruxelles, 2014.
- › Loriaux, F. (dir.), *Le chômeur suspect. Histoire d'une stigmatisation*, CARHOP-CRISP, Bruxelles, 2015.

**LES SANS-ABRI
SONT INCAPABLES
D'HABITER
UN LOGEMENT
AUTONOME.**

« L'ordonnance de police permet, dans les cas d'absolue nécessité, de protéger les SDF qui se mettraient eux-mêmes en danger en refusant l'hébergement par une arrestation administrative. Chaque sans-abri devra être conduit dans une salle chauffée de la commune. Un médecin sera consulté afin de déterminer si l'état de santé de la personne la mettrait en danger si elle retourne à l'extérieur. Selon l'avis du médecin, elle pourra être gardée à l'intérieur jusqu'à l'aube suivante. »

Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek,
le 25 février 2018, à propos de sa décision d'adopter une ordonnance
de police qui impose l'arrestation administrative des sans-abri qui
refuseraient d'intégrer les hébergements d'hiver.

Marc Uhry

CEO, Long John Silver

Pendant longtemps, les acteurs de la solidarité considéraient que la fermeture de la société ordinaire était le principal facteur d'exclusion. C'était la société qui était responsable de ceux qu'elle rejetait. « Les assis » de Rimbaud, le « Familles, je vous hais » d'André Gide, la moitié des chansons de Brel sont le reflet de cette colère contre un ordre social normalisateur. Lorsque j'ai commencé à travailler, à la fin des années 1990, les personnes accueillies en centres d'hébergement pour sans-abri y végétaient en raison du rejet dont elles faisaient l'objet par les organismes de logement social. C'était en tout cas l'explication globale fournie par le secteur associatif.

Au milieu des années 2000, pour éviter d'avoir à augmenter toujours plus le nombre de places d'hébergement, les autorités publiques de ma région (Lyon) ont exigé que les bailleurs sociaux accueillent plus de personnes sortant d'hébergement. La réponse des centres d'hébergement fut que toutes les personnes ne sont pas « prêtes à sortir ». Toutes les personnes ne sont pas mûres pour le logement autonome et l'accès au logement les conduirait vers l'échec. Ce concept prédictif sur la capacité des personnes à habiter s'est progressivement insinué dans les esprits et dans les procédures d'accès au logement.

Le sortilège des prédictions : les prophètes maudits de la normalité

En 2007, la France s'est pourtant dotée d'un droit opposable au logement. Entre autres catégories, les personnes hébergées depuis 1 mois dans une structure associative pouvaient désormais invoquer un droit au logement et exiger de l'État qu'il en propose un, devant un tribunal s'il le fallait. Le droit venait ainsi éclairer l'enjeu de l'accès au logement : pour les personnes hébergées « l'autonomie n'est pas un horizon de l'action sociale, mais un pré-supposé républicain¹³¹ ». Le fond philosophique de ce droit est la considération démocratique qu'à moins d'être un majeur protégé, nul n'est mieux qualifié que soi-même pour juger de son propre intérêt.

Dans un secteur où l'identité professionnelle est entre autres liée aux orientations, aux prescriptions, aux facilitations, cette disposition à accepter le caractère majeur des citoyens accompagnés peine à s'installer. La notion de « prêt à sortir » est encore largement mobilisée. La mobilisation de cette notion suppose qu'une situation (l'absence de logement) soit susceptible de déterminer des aptitudes à habiter et à être locataire. Comme si la personne sans-abri, rendue à son animalité, était nécessairement rendue incapable d'habiter.

Qu'est-ce qu'habiter ?

Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est habiter, et il est au moins certain que la notion est mal définie par ceux qui en font pourtant la justification de leurs prescriptions. Pour le psychiatre Jean Furtos, « un habitat est un endroit où se fonde un rapport à soi, un rapport aux autres et un rapport au monde¹³² ». En ce sens, la rue peut être un habitat, où la psyché se structure, alors qu'elle est saisie de vertige entre quatre murs.

Les codes sociaux qui associent la rue à l'« errance », par opposition à une sédentarité étayante, sont erronés, comme l'a démontré Atlantide Merlat¹³³ dans son ethnographie d'anciens sans-abri relogés. Les déplacements ont toujours un motif, la mobilité du sans-abri n'est pas plus un reflet d'une indisposition psychique à occuper l'espace que ne l'est celle du cadre supérieur mondialisé. La vie à la rue ne relève pas d'une incapacité à avoir un rapport à l'espace, même si, évidemment, elle a des sources dans au moins une expérience difficile de relation à l'espace et que le fait de vivre à la rue détermine des relations aux choses et à la manière dont elles s'inscrivent dans l'espace.

131/ Voir notamment le texte de Ricoeur, P., *Autonomie et vulnérabilité*, et Eyraud, B., Vidal-Naquet, P., « La vulnérabilité saisie par le droit », *Revue Justice Actualités*, 2013, p. 3-10.

132/ Fredj, S., « L'habitat comme reflet de la santé psychique », *Encyclo. Revue de l'École doctorale ED 382*, Université Sorbonne Paris Cité, 2015.

133/ Merlat, A., *Résidents de la République. Poétique de l'habiter à la pension Sainte-Geneviève*, Université Lyon 2, 2016, 149 p.

Là encore, les particularités sont envisagées comme des indices de capacités, sans doute à tort. Par exemple, le degré d'occupation du logement et son investissement via des artefacts (objets, photos, souvenirs...) sont souvent présentés comme des indices de l'intensité « d'habiter » dont le logement est investi. C'est faux, et c'est parfois l'inverse. Dans l'ethnographie d'Atlantide Merlat, les personnes relogées qui occupent le plus ordinairement leur logement sont celles qui sont le plus en attente d'un horizon de normalité satisfaisante. Elles n'expriment pas un sentiment de chez-soi, mais sont en route vers elles-mêmes, une Ithaque qu'elles ne pourront atteindre qu'à la fin du voyage. Souvent, ces personnes ont connu un habitat ordinaire, une vie où ils ont enfoui leurs stigmates et leurs fêlures sous un fard de normification¹³⁴. C'est le retour improbable à un âge d'or où le stigmate était imperceptible qui leur sert d'armature, et elles expriment des réserves vis-à-vis d'un habitat accompagné, qui rappelle la distance entre l'horizon et le réel.

À l'inverse, d'autres personnes occupent très peu leur logement, à peu près dénué d'objets, auxquels ils ont appris à renoncer après des années à la rue. Pourtant, ces personnes expriment un fort sentiment de chez-soi. Elles se sentent miraculées, prématurément vieilles, elles expriment la satisfaction d'un habitat dernier, qui prend donc de l'importance. Ce chez-soi où il n'y a plus d'après, celui qui arrête le temps, parce que la course est finie : je suis moi dans le présent, je suis chez moi dans le présent.

Ainsi, si l'habiter se définit par l'aptitude à se sentir chez soi, ce ne sont pas les artefacts et les comportements ordinaires qui le définissent. L'aptitude à habiter ne peut pas être prédite, elle peut également difficilement être mesurée.

L'incapacité à être locataire

Il n'en va pas de même pour l'aptitude à être locataire, c'est-à-dire à remplir certaines obligations réglementaires et contractuelles, autant dans les aspects financiers et administratifs que dans les relations de voisinage et la jouissance paisible du logement. Est-ce le soupçon d'incapacité à être locataire qui se lit derrière l'hypothèse d'une incapacité à habiter de manière autonome ? Il est difficile de répondre à cette question, mais il est sûr que l'affirmation juridique de l'incapacité à être autonome, au point que la dimension locataire de l'habiter soit prise en charge par un tiers, explose (et bien plus rapidement que la perte d'autonomie expliquée par le vieillissement de la population). En effet, le nombre de majeurs protégés en France a presque doublé entre 1990 et 2004¹³⁵.

134/ Concept développé par Donald Winnicott, précisément pour désigner l'effort d'effacement des stigmates derrière des pratiques ordinaires. Donald Winnicott, *Conversations ordinaires (Home is where we Start from. Essays by a Psychoanalyst, 1986)*, Gallimard, Paris, 1988.

135/ Cf. <https://www.senat.fr/rap/106-212/106-2126.html>.

Mais les majeurs protégés ne sont pas considérés comme incapables d'habiter. Ils sont aidés à respecter leurs obligations de locataires. Ainsi, si la capacité à habiter est difficile à prédire à partir d'une situation, et difficile à mesurer, l'incapacité à être locataire peut être compensée.

Ville inclusive, Housing First, rétablissement : la farandole des paradigmes correcteurs

L'incapacité à habiter est donc un mauvais critère de blocage à l'accès au logement. Signe encourageant, une batterie de paradigmes nouveaux viennent contrarier la présomption d'incapacité, en proposant une approche orthogonale à l'axe capable/incapable. Premièrement, la ville inclusive propose de s'adapter à la diversité de ses habitants, pour remplacer le paradigme de l'insertion qui supposait le mouvement des personnes vers une norme. Deuxièmement, un des programmes récents, intitulé Housing First (le logement d'abord), propose de reconnaître la possibilité pour chacun d'occuper un logement et de trouver les services (suivi en matière d'aide et de soins) qui rendront cette occupation possible dans des conditions paisibles ; en détachant l'enjeu du service et l'enjeu du bâti, le Housing First dissocie l'équation entre le parcours psycho-social et le parcours résidentiel. Troisièmement, le rétablissement, une notion issue de la santé mentale, propose une reprise en main par chacun de sa propre vie, pour vivre de manière satisfaisante, malgré les limites liées à la maladie.

Ville inclusive, Housing First et rétablissement : ces trois notions, en vogue actuellement, sortent d'un fantasme de république romaine, de l'égalité par l'homogénéité, issue au moins de la Révolution française et dont toutes les institutions publiques (école, armée...) sont empreintes, pour s'attacher à la coexistence des différences. Il ne s'agit plus de corriger pour tendre vers un idéal, mais de composer avec l'existant. C'est un enjeu démocratique important, puisque la reconnaissance des personnes porteuses de stigmates est une reconnaissance au-delà du stigmate. Composer avec une personne handicapée, avec une personne sans-abri, c'est accepter cette personne comme sujet, non réduite à un stigmate auquel la pensée magique accorde une fonction signifiante : dormir à la rue ne *signifie* pas une incapacité à habiter, être porteur de handicap ne *signifie* pas une incapacité à agir.

Les changements de paradigmes ne sont bien souvent qu'une manière d'habiller les vieilles pratiques de vêtements neufs, mais il y a dans cette convergence actuelle un enjeu démocratique fort, qui est la restitution aux

premiers concernés des stratégies qui affectent leur vie, une vision nouvelle de la ville qui est définie comme un ensemble à finalité harmonieuse et pas d'abord comme un ensemble productif. Ces évolutions réactivent le substrat philosophique, presque mystique, de la démocratie, qui fondent un système politique sur l'universalisme de la dignité humaine, c'est-à-dire la reconnaissance de l'importance d'un être qui dépasse toute fonction, tout statut social, tout stigmaté. Un être sacré et dénué d'ontologie, qui a besoin de sortir de lui-même et de se confronter au monde pour exister. C'est le sens de la citation de Gaston Bachelard qu'Atlantide Merlat a accrochée en exergue de son ethnographie d'anciens sans-abri relogés : « La vue dit trop de choses à la fois. L'être ne se voit pas. Peut-être s'écoute-t-il. L'être ne se dessine pas. Il n'est pas bordé par le néant. On n'est jamais sûr de le trouver ou de le retrouver solide en approchant d'un centre d'être. Et si c'est l'être de l'homme qu'on veut déterminer, on n'est jamais sûr d'être plus près de soi en "rentrant" en soi-même, en allant vers le centre de la spirale ; souvent, c'est au cœur de l'être que l'être est errance. Parfois, c'est en étant hors de soi que l'être expérimente des consistances. Parfois, il est, pourrait-on dire, enfermé à l'extérieur¹³⁶. »

Alors peut-être vaut-il mieux écouter les autres et moins les observer. Peut-être faut-il nous appliquer à davantage nous permettre mutuellement d'expérimenter des situations, pour aller rassembler cette part de notre être qui existe en se confrontant au monde, fût-ce au prix de quelques échecs, nul n'en est vraiment prémuni. Au principe de précaution, qui protège la vie, il faut sans doute lui adjoindre un principe d'audace, qui lui donne sens. Personne n'est capable ou incapable d'habiter, nous trouvons tous du sens à essayer et expérimenter, en espérant que les expériences les moins heureuses n'aient pas trop de conséquences. Et c'est peut-être un axe essentiel des futures politiques de solidarité que de viser à réduire les effets secondaires de la liberté d'essayer, plutôt que de définir les rails de la réponse adaptée.

C'est un défi passionnant, sur le plan intellectuel, sur le plan politique et pour toutes les aventures que nous allons vivre ensemble, en essayant nous aussi.

136/ Bachelard, G.,
Poétique de l'espace,
op. cit.

**EN TERMES
D'EFFICACITÉ
DANS LA LUTTE
CONTRE LA
PAUVRETÉ,
LES POLITIQUES
RÉGIONALES DE
WALLONIE ET DE
BRUXELLES SONT
À LA TRAÎNE PAR
RAPPORT À CELLES
DE FLANDRE.**

**« Nous allons passer d'une Wallonie de l'assistanat
à une Wallonie plus entrepreneur. »**

Benoît Lutgen lors de la mise en place du nouveau
gouvernement wallon, 25 juillet 2017.

Rocco Vitali

Politologue

Conseiller auprès du cabinet de la ministre bruxelloise en
charge de l'Action sociale et de la Lutte contre la pauvreté

Cette affirmation est un stéréotype politique tout à fait typique, largement alimenté par certains politiciens flamands et qui, malheureusement, impressionne souvent les citoyens francophones. Selon ces stéréotypes, les Flamands travailleraient mieux et plus que les Wallons, feraient moins grève, etc. Ainsi, en termes de création de préjugés, l'origine nationale ou, dans notre cas, régionale, constitue certainement l'une des sources les plus fertiles.

Soulignons d'abord qu'il est problématique de comparer la situation économique ou sociale d'une région urbaine comme Bruxelles avec celle de régions plus étendues et diversifiées. Différentes études¹³⁷ ont procédé à des comparaisons des principales villes de Belgique et montré que la situation de Bruxelles (pauvreté, chômage) se situait entre celles de Charleroi et Liège, et celles de Gand et Anvers. Ensuite, affirmer que des politiques de lutte contre la pauvreté sont efficaces puisque peu de personnes pauvres résident dans un territoire donné revient à ignorer l'une des principales règles des sciences sociales. Cette règle postule que corrélation n'égal pas causalité : deux phénomènes peuvent être liés statistiquement sans que l'un soit nécessairement la cause de l'autre¹³⁸.

Corrélation n'égal pas causalité

Ainsi, des politiques performantes peuvent être implémentées dans un contexte géographique de forte augmentation de la pauvreté, au même ti-

137/ Englert, M., *Analyse des déterminants du chômage urbain et politique de rééquilibrage entre l'offre et la demande de travail en Région de Bruxelles-Capitale*, département d'économie appliquée de l'ULB, Bruxelles, 2013/1.

138/ Boudon, R., Lazarsfeld, P. (dir.), *L'analyse empirique de la causalité*, Mouton, Paris - La Haye, 1966.

tre que des politiques inefficaces ou inexistantes peuvent être déployées dans des régions où la pauvreté est en diminution. Le faible pourcentage de pauvreté en Flandre ne peut pas être automatiquement imputé à l'éventuelle dimension innovante des politiques flamandes de lutte contre la pauvreté, à l'augmentation des moyens qui y sont consacrés (pas observée) ou encore à des politiques sociales plus ambitieuses que celles des autres régions du pays. Bref, dire qu'il y a relativement moins de pauvres en Flandre en raison d'une plus grande efficacité des politiques régionales de lutte contre la pauvreté constitue une grossière erreur méthodologique et une contrevérité.

À Bruxelles par exemple, le nombre de personnes sans-abri a augmenté d'environ 30 % tous les deux ans¹³⁹, et ce, parallèlement à l'augmentation des budgets et des services consacrés aux politiques de lutte contre le sans-abrisme, ainsi qu'au lancement de programmes ambitieux et innovants (Housing First, nouveaux types d'accompagnement social, etc.). Les causes de l'augmentation de personnes en rue ou mal logées ne sont donc pas directement ou obligatoirement en lien avec une « supposée » diminution des moyens ou une éventuelle « inadaptation des politiques ». Elles sont plus probablement à rechercher au niveau d'autres variables, telles que des nouvelles dynamiques migratoires, le durcissement des politiques d'accueil des migrants, l'augmentation de personnes sans-papiers, les effets de la crise financière de 2008, etc. Mais désormais, trop souvent, les indicateurs économiques ne sont plus mobilisés afin d'expliquer des variations en matière de « nombre de pauvres ». Un peu comme si le recours aux méthodes explicatives se référant à des variables structurelles étaient définitivement proscrites, ou comme si l'on défendait l'idée que la pauvreté n'était plus une problématique économique.

139/ La Strada asbl (éd.), *Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, Quatrième et double édition : 7 novembre 2016 - 6 mars 2017* : https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/20171012_Strada_Denomb_Rapport_FR_V7_POUR_BAT.pdf.

140/ L'étymologie du mot « pauvre » souligne bien le lien étroit du phénomène « pauvreté » avec la sphère économique du travail. Elle est latine et elle découle du mot « pauper », qui signifie « celui qui produit peu » (ou qui est « sous-productif » comme dirait Malthus), « qui n'a pas de valeur ni de force ».

Politiques régionales versus fédérales

Au risque de paraître trivial, on peut certainement dire que la pauvreté est, avant tout, une question de ressources matérielles, d'argent, de revenus, de salaires, de fortune et/ou d'allocations sociales. En d'autres termes, les pauvres sont pauvres, et c'est leur principal problème. Pour y remédier, les politiques successivement mises en place par les États providence concernent la protection sociale et la prise en charge des personnes sans emploi et/ou sans revenus du travail¹⁴⁰ via des revenus de substitution – dont la quasi-totalité est inférieure au seuil de pauvreté. Qu'ils soient de type « assurantiels » ou « assistanciers », ces outils de

« réduction du risque de pauvreté » sont du ressort de politiques fédérales. Bref, la planification et la mise en œuvre des principaux moyens de lutte contre la pauvreté que sont les allocations sociales n'ont aucun lien avec les politiques régionales. Il en va de même pour toutes les allocations et autres indemnités sociales, dont notamment l'assurance chômage.

Quelle évaluation ?

Un problème subsiste au niveau de la définition de ce qui est précisément une « politique de lutte contre la pauvreté ». Les politiques de réduction des risques pour les consommateurs de drogues en rue sont-elles des politiques de santé publique ou sociales ? Les plans de construction de nouveaux logements sociaux ont-ils un lien direct avec la lutte contre le sans-abrisme et la grande pauvreté ou se situent-elles dans la sphère des politiques de développement urbain ? Les politiques de soutien à l'emploi contribuent-elles à la lutte contre la pauvreté ou, au contraire, s'agit-il de développement économique régional ? En réalité, ces questions n'ont pas de sens, car on évolue dans un contexte « transdisciplinaire » dans lequel toutes les décisions politiques et tous les moyens mobilisés peuvent avoir un impact sur les processus de paupérisation ou, au contraire, d'émancipation de la condition de personne pauvre. C'est exactement pour cette raison que les outils de planification politique plus pertinents concernent aujourd'hui non pas la mesure des impacts mais la prévision de ceux-ci. Il s'agit des outils dits de « poverty mainstreaming » (ou « test impact pauvreté ») qui consistent à soumettre à des tests « ex ante » les délibérations politiques afin d'en anticiper les possibles conséquences au niveau des processus de création ou de diminution de la pauvreté.

De manière générale, il est extrêmement délicat d'évaluer les impacts des politiques publiques visant une réduction de la pauvreté. Contrairement à ce qui est fait dans d'autres secteurs, les variables explicatives sont trop disparates et l'influence des mesures sur les résultats difficile à déterminer. Comme indiqué plus haut, si l'on atteint pas les objectifs, on ne saura pas exactement conclure à un échec de la politique menée ou, *a contrario*, à la non-prise en compte de variables exogènes, telles que des variations de contexte (variables économiques, démographiques, etc.). La mesure de l'efficacité, au sens du contrôle de l'adaptation des résultats aux objectifs fixés, est donc difficile. Au lieu de mesurer l'efficacité, il est plus judicieux de se concentrer sur l'efficience, à savoir l'adaptation des moyens mobilisés par rapport aux objectifs fixés.

**LES ÉTRANGERS
SONT PRIVILÉGIÉS
EN MATIÈRE
D'AIDE SOCIALE.**

« Le logement social est attribué massivement à ceux qui arrivent sur notre territoire [...]. Le problème, c'est qu'il y a 1,5 million de Français qui attendent un logement social. »

Marine Le Pen, présidente du Front national, déclaration faite le 13 mars 2017 sur Franceinfo.

Colette Durieux

Atelier des droits sociaux

Cette idée s'entend parfois au cours des permanences organisées par notre asbl : « Mais pourquoi ces étrangers ont droit à l'aide du CPAS et pas moi qui suis Belge ? » Il y a tout juste une année, un article¹⁴¹ du journal Le Soir basé sur une étude nommée « Noir, Jaune, Blues » venait confirmer cet état de fait, à savoir que 64 % des sondés avaient répondu être en accord avec l'affirmation selon laquelle « Les étrangers viennent profiter de notre système social ». Ces contrevérités parfois dites, plus souvent pensées, divisent les personnes pauvres et les isolent plus encore. Elles ont pourtant les mêmes besoins essentiels, à savoir se loger, se nourrir, se chauffer, se soigner, et elles sont malheureusement de plus en plus nombreuses en Belgique¹⁴². Ces idées reçues alimentent l'insécurité d'une population déjà fragilisée et peuvent donner naissance à du rejet, du racisme, voire de la violence.

Mais de quoi parle-t-on au juste ? L'aide du CPAS est composée de l'aide sociale et du revenu d'intégration sociale. Ce dispositif existe depuis plus de 40 ans¹⁴³, est réservé aux personnes résidant en Belgique et vient en dernier ressort après toutes les autres formes de protection sociale. Les montants des aides sont très bas¹⁴⁴, ils sont en effet en dessous des seuils de pauvreté fixés au niveau européen. Selon l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1976 définissant les missions des CPAS, l'aide sociale doit permettre à toute personne sur le territoire belge de mener une vie conforme à la dignité humaine.

141/ « Les étrangers viennent-ils profiter de notre système social », in *Le Soir*, 13 janvier 2017, p. 9.

142/ Projections du Bureau du Plan : en 2018, 2,23 millions de personnes risquent de se retrouver en situation de pauvreté en Belgique. « La déprivation matérielle sévère touche un habitant sur dix-sept, selon l'annuaire 2017 de la pauvreté », in *La Libre Belgique*, 12 octobre 2017, p. 10.

143/ Les centres publics d'action sociale ont été créés par la loi du 8 juillet 1976.

144/ Au 1^{er} septembre 2017, le taux isolé est de 892,7 euros, le taux cohabitant est de 595 euros et le taux avec famille à charge est de 1 190,2 euros.

En réalité, les personnes étrangères sont loin d'être privilégiées au niveau de l'aide qu'offrent les administrations communales à travers les CPAS, supervisés par l'État, car ces aides sont directement liées au droit de séjour. Bien que l'objectif premier de l'aide sociale soit de permettre à toutes les personnes pauvres vivant sur le territoire du royaume de mener une vie conforme à la dignité humaine, la portée de ce principe a toutefois été fortement limitée à partir de 1992¹⁴⁵.

Un accès aux aides sociales toujours plus limité

En effet, ce droit à l'aide sociale a été réduit à l'aide médicale urgente pour les étrangers en séjour illégal, aussi appelées « personnes sans-papiers ». Cette aide sociale a dorénavant un caractère uniquement médical préventif ou curatif. Cette première limitation avait pour but de décourager l'installation des illégaux sur le territoire belge ; cette motivation ressort nettement des textes préparatoires¹⁴⁶. En 1997, c'est l'accès des étudiants étrangers à l'aide sociale qui a été limité¹⁴⁷. Désormais, ces étudiants devront apporter la preuve de leurs moyens de subsistance. Ce faisant, l'État belge écarte ou réduit fortement la possibilité d'une demande d'aide aux CPAS, car l'étudiant étranger risque alors de recevoir un ordre de quitter le territoire par l'Office des étrangers.

145/ Art. 57 § 2 de la loi du 8 juillet 1976 inséré par la loi du 30 décembre 1992.

146/ Annales parlementaires, Sénat, 1992, p. 430.

147/ Nouvelle disposition, loi VII 1996, art. 48, entrée en vigueur le 17 janvier 1997.

148/ Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines catégories d'étrangers comme le statut de protection subsidiaire, Moniteur belge du 7 mai 2007.

149/ Cette disposition de contrôle est passée de 3 ans à 5 ans. Art. 15 à 21 de la loi programme du 28 juin 2013, entrée en vigueur le 11 juillet 2013.

Par la suite, une limitation de l'octroi de l'aide des CPAS pour les demandeurs d'asile s'est progressivement fait jour. Sujet sensible qui a suscité un contentieux énorme devant les tribunaux durant de nombreuses années. Finalement, en 2007, le législateur a décidé¹⁴⁸ de ne plus recourir à l'aide dispensée par les CPAS. Dorénavant, ces personnes étrangères, demandant le statut de réfugié, bénéficieront d'une aide matérielle au sein d'une structure d'accueil organisée par Fedasil, et ce, pendant la durée de leur procédure d'asile. S'agissant des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille, l'Office des étrangers, qui a directement accès aux données des CPAS via la banque carrefour, peut également mettre fin à leur droit de séjour lorsqu'ils constituent une charge déraisonnable pour le système d'aide sociale du pays¹⁴⁹. Seule une carte de séjour permanente (carte E+) leur permettra de ne plus vivre cette limitation et d'avoir accès à l'aide du CPAS s'ils se voyaient un jour privés de ressources.

On le voit, depuis le début des années 1990, les limitations à l'accès des étrangers au dernier filet d'aide octroyé par l'État belge se sont succédé et amplifiées, qu'il s'agisse des personnes sans-papiers, des étudiants étran-

gers, des demandeurs d'asile et des citoyens venant des pays de l'Union européenne. D'autres limitations à l'octroi de l'aide sociale existent, plus périphériques mais non moins importantes et significatives, comme les restrictions en matière de regroupement familial (2011)¹⁵⁰ ou de Code de la nationalité (2013)¹⁵¹.

Si la liste des mesures limitant l'accès des personnes étrangères à l'aide sociale reprise plus haut n'est pas exhaustive, elle contredit cependant les idées reçues selon lesquelles les personnes étrangères seraient privilégiées en matière d'aide sociale. La réalité est plus complexe et, paradoxalement, ces contrevérités simplistes se font jour à une rapidité déconcertante. Sans doute à cause de l'omniprésence des médias sociaux. Mais pas seulement. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Albert Einstein (1879-1955) a dit « qu'il était plus facile de briser un atome que de briser un préjugé ». En effet, expliquer ou comprendre ce monde compliqué prend beaucoup plus de temps que de décocher un tweet pulsionnel ou un préjugé entendu mais jamais vérifié.

150/ Réforme du regroupement familial. Loi du 8 juillet 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

151/ Loi du 4 décembre 2012 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

**LES PAUVRES SONT
SOUS-ÉDUQUÉS ET
INTELLECTUELLE-
MENT LIMITÉS.**

Willy Lahaye et Émilie Charlier

Université de Mons

Comme la pauvreté, l'intelligence admet de multiples définitions : « aptitude à réagir de façon opportune en présence de situations nouvelles¹⁵² » pour Henri Wallon, ou « capacité complexe ou globale d'un individu à réfléchir rationnellement, agir intentionnellement sur son environnement de sorte à s'y adapter et le gérer avec efficacité¹⁵³ » pour David Wechsler. Le concept renvoie le plus souvent à la notion d'adaptation.

Les premiers tests métriques de l'intelligence sont élaborés au début du XX^e siècle, donnant lieu au célèbre quotient intellectuel (QI). Ces tests correspondent à une évaluation permettant de comparer un individu à une population de référence. L'échelle de Wechsler est l'outil le plus utilisé¹⁵⁴. Trois adaptations existent selon l'âge, elles fournissent un résultat pour quatre facteurs (compréhension verbale, raisonnement perceptif, mémoire de travail et vitesse de traitement) ainsi qu'un QI global dont la moyenne pour la population est de 100¹⁵⁵.

Pauvreté de l'intelligence ?

Les pauvres souffrent d'une image dégradée en matière d'intelligence et d'éducation. Les enfants naîtraient-ils avec un QI moins élevé que les autres dans les foyers défavorisés ? L'intelligence serait-elle proportionnelle aux ressources des individus ? Les moins bons résultats scolaires des élèves en situation de pauvreté pourraient nous le faire croire. Cependant...

152/ Fournier, J.-Y., *À l'école de l'intelligence*, ESF, Paris, 1999.

153/ De Thier, V., *QI = Intelligence ?*, FAPEO, Bruxelles, 2012.

154/ Majerus, S., *Cerveau et intelligence*, 2013 : https://www.ulg.ac.be/cms/c_3464099/fr/ulg-verviers-07102013.

155/ Gauvrit, N., « La mesure de l'intelligence. Qu'est-ce que le QI ? », *SPS*, no 289, 2010 : <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1324>.

L'intelligence se laisse-t-elle entièrement cerner à l'aide de l'échelle de QI ? Peut-être, si l'on considère qu'il s'agit de mesurer la réussite scolaire – dont elle est un bon prédicteur. Mais de sérieuses réserves sont à adopter. Le QI n'a « pas d'existence en soi¹⁵⁶ ». Il ne prend pas en compte la créativité, les compétences sociales, les capacités à gérer les émotions et il est sujet à des biais culturels. Si l'on se réfère à Gardner, il existe plusieurs formes d'intelligence : linguistique, logico-mathématique, spatiale, intrapersonnelle, interpersonnelle, corporelle-kinesthésique, musicale, naturaliste et existentielle. Or, le QI comme les résultats scolaires s'intéressent essentiellement aux formes verbales et logico-mathématiques.

156/ Meljac, C., « Surdoués et sous-doués, rappel de quelques notions de base », *Journal français de psychiatrie*, 2003/1, no 18, 2003, p. 3-5.

157/ Ghesquière, F., Girès, J., *L'école en Belgique renforce les inégalités*, Observatoire belge des inégalités, 2015 : <http://inegalites.be/L-ecole-en-Belgique-renforce-les>.

158/ Van Kempen, J.-L., *L'école et les familles de milieux populaires, un malentendu profond ?*, UFAPEC, Bruxelles, 2008.

159/ Hindriks, J., Godin, M., « Égalité des chances à l'école », *CORE Discussion Papers*, 2016/9, 2016 : <http://hdl.handle.net/2078.1/174436>.

160/ Pinilla, J., « Décalage culturel "professionnels-usagers" et dérive instrumentale des services publics », *Pensée plurielle*, 2013/1, no 32, 2013, p. 37-59.

Les élèves les plus pauvres seraient-ils moins intelligents dans ces domaines ? Là encore, les choses ne sont pas si simples. En réalité, l'école reproduit et renforce les inégalités sociales, menant à l'exclusion des enfants issus des milieux les plus modestes. Les inégalités scolaires sont particulièrement fortes en Belgique, très mauvaise élève en la matière ! Les parents issus de milieux favorisés maîtrisent mieux le langage et les codes de l'école¹⁵⁷, ils sont plus à même d'apporter un soutien (notamment financier) aux études. Les incompréhensions entre école et familles pauvres, influencées par des représentations négatives respectives, peuvent fragiliser le dialogue. Les parents sont jugés incapables d'éduquer leurs enfants, et l'échec de ces derniers est attribué à cette incompetence, voire à une démission parentale. L'intériorisation de cette infériorité guette également les élèves¹⁵⁸. Il ne s'agirait toutefois pas de croire que tous les enfants pauvres sont en échec scolaire ; il existe aussi des élèves, dit résiliants¹⁵⁹, qui réussissent malgré une situation socio-économique difficile.

Intelligence de la pauvreté

Vivre en situation de pauvreté représente un défi à plus d'un titre. À commencer par les préjugés induits par la méconnaissance, ce décalage pouvant aller de l'incompréhension au « choc culturel¹⁶⁰ ». En effet, les formes d'éducation et d'apprentissage (pratiques et compétences) sont le plus souvent liées aux contextes normatifs et socialement admis d'une société. Elles sont donc relatives et engendrent des processus de discrimination qui distinguent les groupes sociaux inclus et exclus. Les personnes pauvres, stigmatisées, font généralement l'objet de ces processus discriminants. Leurs différences éducatives renvoient à des pratiques de groupe et modes d'adaptation contextuels lorsqu'il s'agit de faire face à

l'adversité. Elles désignent des comportements et des attitudes que les normes réproouvent parce qu'elles ne correspondent pas aux pratiques socialement admises. En l'occurrence, le jugement de valeur consiste à considérer certaines différences éducatives comme le signe d'un manque d'éducation¹⁶¹.

Pourtant, les personnes issues de milieux défavorisés disposent de savoirs à enseigner, à commencer par celui de leur propre vécu¹⁶². Pour peu qu'on leur en donne l'opportunité, le dialogue est possible avec les scientifiques et les professionnels, comme le prouve la logique de « croisement des savoirs » mis en place par le mouvement de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ATD Quart Monde¹⁶³. Les individus précaires font également preuve de créativité et d'inventivité au quotidien, même si la démonstration de « forces de débrouille créatives¹⁶⁴ » s'appuyant sur des ressources individuelles et communautaires est parfois sujette à l'incompréhension, en particulier lorsque ces logiques de survie s'exercent « en dehors des clous ».

Démontrer des capacités d'adaptation, de créativité, de débrouille lorsqu'on a des revenus inférieurs au seuil de pauvreté... n'est-ce pas une preuve d'intelligence ?

Pour aller plus loin :

› De Thier, V., *QI = Intelligence ?*, FAPEO, Bruxelles, 2012.

› Gauvrit, N., « La mesure de l'intelligence. Qu'est-ce que le QI ? », *SPS*, n° 289, 2010 : <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1324>.

161/ Paugam, S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Presses universitaires de France, Paris, 2005.

162/ Brun, P., « Parole des pauvres et recherche : le croisement des savoirs », *Vie sociale*, 2007/3, no 3, 2007, p. 9-23.

163/ <http://www.atd-quartmonde.be/>.

164/ Jamouille, P., Nicolas, E., Van Huffel L., Van Rossem, R., « Santé psychique des groupes vulnérables. Des pratiques innovantes », in Pannecoucke, I., Lahaye, W., Vranken J., Van Rossem, R. (dir.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2016*, Academia Press, Gand, 2016, p. 71-92.

**LES PAUVRES SONT
INCAPABLES DE
GARDER UN
TRAVAIL, ALORS
QUE LE TRAVAIL
MET À L'ABRI DE LA
PAUVRETÉ.**

« Seul celui qui travaille doit pouvoir manger. »

Franz Müntefering, président du SPD (Parti social-démocrate allemand), vice-chancelier et ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales, devant le groupe SPD au Bundestag, 9 mai 2006.

Philippe Van Muylder

Fédération générale du travail de Belgique

On associe souvent la pauvreté avec le chômage et la perte d'emploi. Ceci n'est pas en soi une idée fautive : chez les travailleurs au chômage, en Belgique, en 2016, près de la moitié (45,9 %) se trouvent en situation de « risque de pauvreté ». Cela signifie que leur revenu disponible était inférieur à 60 % du revenu disponible médian national. De même, 41,6 % d'entre eux se trouvaient en situation de privation matérielle et sociale sévère. Ces chiffres sont bien plus élevés que chez les personnes disposant d'un revenu du travail.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que travailler élimine tout risque de se retrouver en situation de pauvreté. En effet, 4,7 % des travailleurs belges étaient en risque de pauvreté en 2016 (et 5,9 % d'entre eux étaient en situation de privation matérielle sévère). L'idée d'un travail protecteur semble donc bel et bien appartenir à l'époque, révolue, des Trente Glorieuses où, dans un ménage typique, l'homme seul pouvait subvenir aux besoins de sa famille, avec un emploi CDI à plein temps, qu'il occupait tout au long de sa vie.

En réalité, le monde du travail a bien changé depuis lors, particulièrement depuis les années 1980 (et le grand revirement néolibéral qui les a accompagnées) : l'organisation du travail et le management ont évolué afin de « s'adapter aux nouveaux modes de production ». La production à flux tendu, l'intensification de la concurrence et les progrès techniques exigent des travailleurs qu'ils soient plus flexibles et autonomes. On a vu alors

l'apparition (et/ou l'intensification) de catégories d'emploi atypiques telles que le travail temporaire, le travail à temps partiel, le travail intérimaire et autres relations d'emploi multipartites, ainsi que des relations de travail déguisées, comme le « travail indépendant économiquement dépendant », illustré, aujourd'hui, par les coursiers à vélo (faux indépendants)¹⁶⁵. Toutes ces formes d'emploi précarisent les travailleurs et les empêchent d'accéder à un revenu stable. Ainsi, en Belgique, en 2016, le risque de pauvreté chez les travailleurs sous contrat temporaire était 5,6 fois plus élevé que chez les travailleurs sous contrat permanent ! De même, 6,4 % des travailleurs à temps partiel se trouvaient en risque de pauvreté en 2016, pour seulement 3,7 % des travailleurs à temps plein¹⁶⁶. De plus, la concurrence internationale et l'automatisation des tâches raréfient le travail dans les économies développées, faisant ainsi grimper le taux de chômage, et exerçant une pression, à la baisse, sur les salaires...

Travail et pauvreté

On voit donc que la pauvreté au travail existe bel et bien, et qu'elle est plus forte chez certaines catégories de travailleurs. Cela veut dire qu'elle est vectrice d'inégalités. En effet, ce sont les femmes qui sont les plus touchées par le travail à temps partiel, et les jeunes qui sont les plus touchés par les contrats temporaires. Ainsi, en 2016, en Belgique, 42,1 % des travailleuses entre 15 et 64 ans sont salariées à temps partiel, pour seulement 9,5 % des travailleurs masculins. Par ailleurs, si 7,8 % des travailleurs (entre 15 et 64 ans) occupent des contrats à durée déterminée, ce chiffre monte à 36,7 % pour les jeunes travailleurs (15-24 ans).

165/ Charhon, P., Stokink, D., Graceffa, S., « Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? », *Pour la Solidarité*, cahier n° 36, juin 2017.

Enfin, rappelons qu'il existe une dualité croissante, au sein du monde du travail, entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés. Ainsi, pour les travailleurs disposant d'un faible niveau d'éducation, le risque de pauvreté est presque multiplié par 4 par rapport aux travailleurs avec un haut niveau d'éducation (de 2,5 % à 9,5 %)¹⁶⁷.

166/ <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

Les pauvres sont-ils capables de garder un travail ?

167/ <http://barometer.mi-is.be/fr/infopage/travailleurs-avec-risque-de-pauvrete%C3%A9-par-cat%C3%A9gorie-sp%C3%A9cifique>.

S'il faut lutter contre les stéréotypes sur les pauvres et la pauvreté, c'est notamment parce que ces clichés véhiculent des idées dictées par le contexte individualiste dominant, qui assène qu'il faut (se) « responsabiliser ». Il convient donc de souligner que c'est dans l'ère de la révolution néolibérale en cours, et dans celle de la mondialisation capitaliste,

que s'inscrit cette perception individualiste. Dans l'actuel système d'État social actif, les pauvres sont « présumés coupables » de ne pas vouloir travailler ou de ne pas parvenir à garder un travail. Ils sont dès lors chargés de prouver leur bonne foi et leur bonne volonté. Cependant, si les pauvres doivent « se responsabiliser », ou « s'activer », alors même que des décisions politiques octroient de plus en plus de moyens à ceux qui en ont déjà, cette « responsabilisation » entraîne non seulement une curieuse sorte d'inversion de la charge de la preuve, mais surtout, frontalement, une véritable... escroquerie.

Les travailleuses et les travailleurs sont-ils incapables de garder un travail quand les restructurations font perdre des milliers d'emplois, ou lorsque les actionnaires des firmes cotées en bourse sont à la recherche de la seule maximisation de leurs profits ? Dans un contexte de chômage de masse, est-ce la faute des chômeurs s'il n'y a pas assez de travail ? Dans un tel contexte, le pouvoir de négociation pour les travailleurs, en particulier les travailleurs plus pauvres, est minime. Il est aisé, pour l'employeur, de répondre qu'« il y en a dix qui attendent votre place » lorsqu'on réclame de meilleures conditions. Ce pouvoir de négociation, on l'a davantage si on a de meilleures conditions de départ. Or, on ne part pas tous avec le même capital : le capital culturel, social, matériel et financier joue dès l'enfance. Ce n'est pas, pour autant, la responsabilité des pauvres qui est en cause dans ce système de reproduction des inégalités sociales... Sans pour autant nier toute responsabilité individuelle, convenons que la vraie responsabilité est collective, et qu'il incombe à l'État de garantir l'effectivité des droits, notamment des droits sociaux.

S'attaquer aux stéréotypes sur les pauvres ne sera pas suffisant pour s'attaquer à la pauvreté, même si ces stéréotypes participent au système justifiant les politiques de « responsabilisation » (individuelle). Il faudra prendre d'autres mesures, s'attaquant aux causes structurelles de la pauvreté. C'est à la financiarisation de l'économie, à la déconstruction des mécanismes de solidarité sociale, aux paradis fiscaux et à l'exploitation des travailleurs pauvres, des ressources des pays et des régions pauvres par les classes détenant le capital qu'il faut aller demander des comptes. C'est à la dérégulation et à la spéculation financière, au démantèlement des services publics, au désinvestissement dans les biens communs et aux privatisations qu'il faut s'attaquer. C'est, bien entendu, sur les enjeux des inégalités et de la répartition des richesses qu'il faut travailler pour lutter réellement contre la pauvreté, et non sur la responsabilisation – bien

commode – de ces pauvres, tentant de justifier, à travers un ensemble d'idées toutes faites, un système d'exploitation et de domination des plus vulnérables des humains.

Pour aller plus loin :

› L'Horty, Y., « Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 4, n° 2, 2008, p. 107-114.

› Solidaris, « Le travail protège-t-il de la pauvreté ? », rapport de recherche, 2016.

› Pinçon-Charlot, M., Pinçon, M., Lécroart, É., *Pourquoi les riches sont-ils de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres*, coll. « Jamais trop tôt », La Ville brûle, Montreuil, 2014.

**LES ÉTRANGERS
S'ACCAPARENT
LES LOGEMENTS
SOCIAUX ET
LAISSENT
« NOS PAUVRES »
À LA RUE.**

« Le logement social, et c'est une raison d'ailleurs de critères en réalité, est attribuée massivement à ceux qui arrivent sur notre territoire. »

Marine Le Pen, présidente du Front national, en meeting à Châteauroux, le 11 mars 2017.

Carole Dumont

Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat

D'aucuns voudraient faire croire que les migrants entrent plus vite et plus facilement dans un logement social que les autochtones, que les étrangers – sans qu'on sache jamais exactement de qui on parle – bénéficient d'un accès prioritaire au logement social... La réalité est pourtant bien différente. L'accès au logement social est en effet très réglementé et n'est pas particulièrement favorable aux personnes venant de l'étranger.

Un demandeur d'asile, par exemple, ne pourra jamais s'inscrire auprès d'une société de logement social et se voir attribuer un logement. Il pourra, tout au plus, intégrer une liste bis qui, si son statut est régularisé par la suite, lui permettra de faire valoir son « ancienneté » dans le registre d'attente officielle. Sa place dans le registre étant alors déterminée par sa date d'inscription sur la liste bis. L'attribution d'un logement social est une procédure objective, réglementée par un arrêté datant de 1996¹⁶⁸. Les attributions respectent l'ordre chronologique d'arrivée des candidatures dans le registre d'attente. Ainsi, quand un logement se libère, le candidat le plus ancien est théoriquement le premier servi.

Certes, l'ordre chronologique peut être modulé par des titres de priorité. Certains ménages reçoivent ainsi des points de priorité pour des raisons liées à des situations sociales ou familiales difficiles et jugées fragilisantes : insalubrité, perte d'un logement, monoparentalité, handicap, etc. Étranger ou pas, ces règles de priorité valent pour tous. Mais sur le terrain, du fait de la pénurie de logements sociaux et du nombre réduit d'at-

168/ Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public.

tributions annuelles, ces titres de priorité ne permettent plus d'accélérer l'entrée en logement. Pour accumuler des points de priorité, une seule solution : attendre et attendre encore, chaque année passée dans le registre d'attente procurant annuellement deux points de priorité¹⁶⁹.

Une pénurie de logements sociaux

Il existe également un régime de dérogations qui permet aux sociétés de logement social de passer outre les règles d'attribution évoquées ci-dessus, mais pas dans n'importe quelles conditions évidemment. Leur nombre est limité annuellement et l'opportunité d'y recourir, soumise à l'approbation de la SLRB (Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale), organe qui exerce la tutelle sur les gestionnaires de logement. Il ne s'agit pas ici d'installer de l'arbitraire dans l'octroi des logements, mais bien de répondre à des situations d'urgence sociale. Actuellement, le nombre de dérogations représentent 10 % des attributions annuelles. Ce n'est pas négligeable, mais cependant bien moindre qu'au début des années 2000¹⁷⁰.

C'est bien la pénurie de logements sociaux à Bruxelles qui contribue à l'émergence de sentiments d'injustice dans l'attribution des logements. La tension entre offre et demande est telle qu'inévitablement naissent des formes de concurrence entre demandeurs, les uns étant jugés plus légitimes que d'autres à occuper le parc social. Mais plutôt que d'opposer les publics, débat stérile par excellence, attaquons-nous plutôt aux véritables problèmes : l'incapacité de la Région à produire du logement social bien sûr, mais aussi et surtout la cherté des loyers et la discrimination qui empêchent nombre de personnes d'accéder à un logement privé.

Pour aller plus loin :

- › Arrêté du gouvernement du 26 septembre 1996 réglementant la mise en location des logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale.
- › Stébé, J.-M., Marchal, H., Bertier, M., *Idées reçues sur le logement social*, Le Cavalier bleu, Paris, 2016, 124 p.

169/ Un point la première année, deux points à partir de la deuxième année.

170/ SLRB, rapport annuel 2015, annexes, tableau des attributions 2001-2015.

**LES CHIENS
NE FONT PAS
DES CHATS.
LES PAUVRES
ENGENDRENT
DES PAUVRES.**

« Il m'arrive, moi, assez régulièrement de voir dans les banlieues bidonvilles de grandes cités africaines ou latino-américaines des nuées de jeunes gens qui shootent sur une balle, qui grattent la guitare et qui ont l'air heureux et des filles qui se font des nattes les unes aux autres et qui rient.

Les gens d'ici font la gueule. »

Yvon Biefnot, à propos des habitants du Borinage.

Cet ancien président PS du Parlement wallon est interviewé dans le film de Patric Jean *Les enfants du Borinage*, lettre à Henri Storck, 1999.

Joël Girès et Cécile Piret

Centre METICES, Université libre de Bruxelles

Bien que l'idéal d'égalité des chances soit très présent dans notre société, la reproduction intergénérationnelle des inégalités est indéniable. Encore et toujours, l'origine sociale conditionne les possibilités d'avenir et les ressources disponibles. Le constat suivant en est exemplatif : en Belgique, un enfant d'ouvrier peu qualifié a 53 fois moins de chances qu'un enfant de cadre supérieur de devenir cadre supérieur¹⁷¹.

Loin de nous l'idée que tout le monde devrait être cadre supérieur. Cette statistique a simplement le triste mérite de montrer que l'appartenance à l'une ou l'autre classe sociale destine les uns et les autres à des conditions de vie très différentes, les cadres supérieurs bénéficiant d'avantages sociaux que les ouvriers n'ont pas. Ces processus de reproduction des inégalités sociales peuvent se comprendre à travers les moments clés d'une trajectoire sociale.

Le parcours scolaire

Selon son origine sociale, un enfant n'aura pas le même destin scolaire. On peut déjà le constater à l'entrée du secondaire : à ce stade de leur parcours, 50 % des enfants dont l'un des deux parents ne dispose pas de diplôme sont en retard d'au moins une année ; ce chiffre est de seulement 10 % pour les enfants dont l'un des deux parents a un diplôme du supérieur¹⁷². Les inégalités sont aussi visibles dans le choix des filières : à

171/ Ghesquière, F., Girès, J., *Classes sociales et inégalité des chances* : www.inegalites.be.

172/ Recensement de 2001.

Bruxelles, 65 % des élèves du technique ou du professionnel ont un père ouvrier ou au chômage ; les élèves qui ont cette origine sociale ne sont que 20 % dans l'enseignement général¹⁷³.

Les parents ne sont pas à blâmer pour cette situation ; il faut plutôt pointer du doigt le fait que les ouvriers ou les personnes au chômage ont des ressources moins élevées, et donc moins d'opportunités à offrir à leurs enfants. Les élèves dans les filières techniques ou professionnelles bénéficient par exemple moins souvent d'une chambre personnelle ou d'une bibliothèque à la maison. De plus, ayant suivi un cursus court, les parents les moins nantis maîtrisent moins bien les codes de l'école et son fonctionnement (la familiarité avec les matières enseignées, la logique de division en filières, etc.) et rencontrent donc plus d'obstacles pour aider leurs enfants¹⁷⁴.

Toutes ces inégalités scolaires mises bout à bout ont comme conséquence le fait que l'enseignement supérieur est fréquenté en majorité par des enfants qui ont des parents venant de milieux favorisés : les autres se sont fait éliminer avant. Mais les inégalités ne s'arrêtent pas aux portes de l'université : celle-ci élimine également en son sein les étudiants les moins favorisés au cours des cursus qu'elle propose¹⁷⁵. En réalité, ne pas faire d'études supérieures – de même qu'être inscrit dans une filière technique ou professionnelle plutôt que dans l'enseignement général – n'est pas un problème en soi. L'injustice réside dans le fait que les différents niveaux de diplôme n'offrent pas un même accès aux ressources sociales et vont, notamment, sanctionner les individus sur le marché du travail.

L'insertion sur le marché du travail

Le marché du travail est organisé selon une hiérarchie des statuts et des revenus qui confirme et accentue les inégalités déjà renforcées par l'école. En Région wallonne, par exemple, le taux de chômage est de 17,5 % pour les diplômés du secondaire inférieur, 11 % pour les diplômés du secondaire supérieur et 5,8 % pour les diplômés du supérieur. De plus, les personnes issues des régions défavorisées vont être plus fortement pénalisées : à titre comparatif, le taux de chômage s'élève à 23,6 % à Seraing et à 5,4 % à Hoeilaart¹⁷⁶.

La différence de diplôme se répercute également dans la hiérarchie des salaires : un travailleur diplômé de l'université gagne en moyenne deux

173/ Jacobs, D., Rea, A., « Les jeunes Bruxellois, entre diversité et adversité », *Brussels Studies*, 2007.

174/ Liénard, G., Mangez, É., « Les inégalités socio-culturelles dans les trajectoires scolaires. L'école fondamentale : enjeu crucial », *Les Cahiers marxistes*, n° 234, 2006.

175/ Girès, J., *L'université belge est une université pour les élites*, 2015 : www.inegalites.be.

176/ Chiffres de l'IWEPS pour 2015.

fois le salaire d'un travailleur qui a au maximum un diplôme du secondaire supérieur (31 euros brut de l'heure contre 16 euros)¹⁷⁷. En outre, les contrats précaires, même s'ils sont en augmentation dans toute la population active, concernent principalement les emplois d'ouvrier¹⁷⁸. Les jeunes venant de milieux défavorisés sont donc doublement pénalisés : ayant d'abord moins de ressources familiales pour réussir à l'école, ils sont maintenant largement désavantagés sur le marché du travail !

Ségrégation sociale et transmission du patrimoine

Les inégalités scolaires et professionnelles ne s'arrêtent pas à ces sphères et touchent nos vies dans leurs dimensions intimes, même les relations amoureuses ! En effet, 36 % des travailleurs peu qualifiés sont en couple avec un travailleur peu qualifié, et 67 % des universitaires sont en couple avec un universitaire. Ce phénomène n'est pas étonnant : la société belge étant ségréguée socialement et spatialement, nous fréquentons plus souvent des gens qui nous ressemblent (à l'université, au travail, dans l'espace public, etc.)¹⁷⁹. À son tour, le phénomène joue un rôle dans la reproduction des inégalités en favorisant – ou empêchant – la transmission de ressources à ses enfants.

Par exemple, si les deux parents possèdent un capital économique, c'est toute la trajectoire des enfants qui sera facilitée, du cadre de vie propice à bien démarrer dans la vie jusqu'à la mise en ménage future, notamment par la possibilité des parents de transmettre des fonds destinés à l'accès à la propriété immobilière pour leurs enfants. La transmission du capital économique, qui avait déjà un poids énorme dans la reproduction des inégalités, redevient un élément prégnant : la richesse provient de plus en plus de l'héritage et non du travail, privilégiant ainsi les familles ayant accumulé du patrimoine familial¹⁸⁰.

L'importance des choix politiques

Le constat alarmant que nous faisons sur l'importance des inégalités sociales en Belgique – alors même qu'il s'agit d'un des pays les moins inégalitaires d'Europe ! – n'est pourtant pas inévitable. La lutte contre ce phénomène relève en grande partie de choix politiques. Malheureusement, tant les politiques de restriction budgétaire dans les services publics et la Sécurité sociale que les plans de lutte contre la pauvreté axant les mesures sur la responsabilisation des pauvres (et non sur les mécanismes sociaux

177/ L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique*, 2015.

178/ Delbar, C., Léonard, É., « Le travail intérimaire », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n° 1778, 2002.

179/ Girès, J., *La ségrégation sociale des couples en Belgique*, 2015 : www.inegalites.be.

180/ Dedry, A., *Patrimoines privés en Belgique : « Get rich or die trying » ?*, 2016 : www.inegalites.be.

d'héritage des inégalités¹⁸¹) n'autorisent pas à penser que les inégalités vont diminuer dans les prochaines années. Pour aller dans ce sens, il est nécessaire d'agir sur la répartition des richesses par le prélèvement des plus fortunés en faveur des moins favorisés, afin de détruire structurellement les inégalités et leur reproduction de générations en générations.

Pour aller plus loin :

- › L'Observatoire belge des inégalités : www.inegalites.be.
- › Bihr, A., Pfefferkorn, R., *Le système des inégalités*, La Découverte, Paris, 2008.
- › Peugny, C., *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, Paris, 2013.
- › Dubet, F., *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, Paris, 2010.

181/ Girès, J.,
Ghesquière, F.,
*La politique de lutte
contre la pauvreté
en Belgique*, 2015 :
www.inegalites.be.

**LES IMMIGRÉS
PROFITENT PLUS
DE NOTRE
SYSTÈME SOCIAL
QU'ILS N'Y
CONTRIBUENT.**

« Toute personne qui peut se débrouiller seule n'est pas dans le besoin. Toute personne capable de franchir des milliers de kilomètres depuis l'Afrique de l'Est pour entrer dans un État-Providence d'Europe occidentale – non pas dans l'intention d'y demander l'asile, mais de se rendre dans un autre pays – peut être dans une pauvreté extrême, mais pas dans une détresse aiguë. »

Bart De Wever, président de la N-VA et bourgmestre d'Anvers, De Morgen, 23 août 2018.

Jean-Michel Lafleur et Abdeslam Marfouk

Fonds de la recherche scientifique
Université de Liège
Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique
Université de Liège¹⁸²

Un débat récurrent au sujet des migrations est celui du coût qu'elles représentent pour le budget de l'État. Près d'un Belge sur deux (48 %) pense que les immigrés profitent davantage des services sociaux et de santé qu'ils ne contribuent au budget de l'État¹⁸³.

Cette impression part d'un raisonnement qui, pour de nombreux Belges, peut paraître de bon sens : puisque les familles immigrées font plus d'enfants que les familles non immigrées et que les immigrés sont davantage exposés au risque de chômage que les autres, la charge qu'ils représentent pour le système de protection sociale¹⁸⁴ (chômage, allocations familiales, aides au logement, etc.) serait disproportionnée par rapport à leur poids démographique. Mais peut-on vraiment en conclure que les immigrés représentent une charge pour les finances publiques ? Non, car, comme l'a montré une étude de l'OCDE de 2013¹⁸⁵, les immigrés vivant en Belgique sont plus jeunes que le reste de la population.

De ce fait, ils sont surreprésentés dans la population active et donc sous-représentés dans les dépenses de pension qui constituent l'un des budgets de protection sociale les plus élevés en Belgique. Pour mesurer l'impact des

182/ Une première version de ce texte est parue dans Lafleur, J.-M., Marfouk, A., *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, « Carrefours », Academia et L'Harmattan, Louvain-la-Neuve et Paris, 2017.

183/ On observe toutefois des variations entre l'opinion des Wallons (52 %), des Flamands (47 %) et des Bruxellois (40 %). Ces données sont extraites de la 7^e vague de l'Enquête sociale européenne (European Social Survey, ESS).

184/ En Belgique, le Service public fédéral Sécurité sociale divise en six grands postes les dépenses associées à la protection sociale et supportées par le budget fédéral : les soins de santé, les allocations d'incapacité de travail et de handicap, l'emploi, la vieillesse et le décès, la famille. Suite aux différentes réformes de l'État, certaines dépenses de protection sociale sont toutefois supportées par les autorités régionales.

185/ Organisation de coopération et de développement économiques, « L'impact fiscal de l'immigration », in OCDE, *Perspectives économiques 2013*, publications de l'OCDE, Paris, 2013, p. 133-202 : <http://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap3-impact-fiscal-de-l-immigration.pdf>.

immigrés sur le système de protection sociale, il est donc indispensable de prendre en considération l'ensemble des prestations sociales dont ils bénéficient et de les comparer à l'ensemble des versements qu'ils effectuent sous forme d'impôts et de cotisations sociales. Lorsque l'on fait cet exercice pour la Belgique, la contribution nette des immigrés aux finances publiques belges est positive, comme c'est le cas pour la majorité des pays de l'OCDE (20 pays sur 27). Plus précisément, selon les calculs de l'OCDE, la contribution nette des immigrés aux finances publiques belges est estimée à 0,75 % du produit intérieur brut (PIB), soit l'équivalent d'un montant de près de 3 milliards d'euros. Soulignons également que l'emploi influe sur la capacité des immigrés à contribuer au financement de la Sécurité sociale. En conséquence, toute politique qui favorise l'accès rapide des immigrés à l'emploi et la reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger a des effets bénéfiques automatiques sur leur contribution nette aux finances publiques.

Pauvres Belges et migrants pauvres : une mise en concurrence ?

Une autre inquiétude des Belges concerne les budgets consacrés à l'accueil des demandeurs d'asile, dont certains pensent qu'ils sont utilisés au détriment des Belges en situation précaire, en particulier des sans-abri¹⁸⁶. Cette impression est confortée par le fait que l'ouverture de places d'accueil dans des centres destinés aux nouveaux arrivants représente un coût immédiat pour le budget de l'État. En effet, dans la mesure où ils fuient des conflits ou persécutions, la grande majorité des demandeurs d'asile est incapable de subvenir à ses propres besoins durant la période d'examen de leur demande d'asile. En 2015, la dotation accordée à Fedasil pour l'accueil des demandeurs d'asile représentait environ 300 millions d'euros. Ces coûts doivent être nuancés pour quatre raisons. Premièrement, cette somme importante ne représente, en 2015, que 0,14 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques belges. Deuxièmement, le budget public consacré à l'accueil des demandeurs d'asile est en grande partie réinjecté directement dans l'économie dans la mesure où il couvre essentiellement les salaires du personnel en charge de l'asile ainsi que les dépenses en biens ou services auprès d'opérateurs privés, publics ou non gouvernementaux. Troisièmement, aussi surprenant que cela puisse paraître, les autorités belges ont décidé de comptabiliser les dépenses liées à l'accueil des demandeurs d'asile en tant qu'aide publique au développement. Bien que cette pratique soit autorisée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), elle a pour conséquence de faire de la Belgique le princi-

pal bénéficiaire de son aide publique au développement. Avec cette pratique comptable, la Belgique risque donc de s'écarter un peu plus encore de son engagement à soutenir les pays dits « en développement ».

Quatrièmement, comme l'ont démontré les résultats d'une enquête menée par l'Université libre de Bruxelles et la Katholieke Universiteit Leuven¹⁸⁷, plus de la moitié des demandeurs d'asile sont actifs sur le marché du travail dans les quatre années suivant la reconnaissance du statut de réfugié. On peut dès lors en conclure qu'en réduisant la période menant à la reconnaissance du statut de réfugié, les autorités permettraient aux réfugiés de devenir plus rapidement des contributeurs au budget de l'État. Soulignons, pour conclure, qu'il s'agit aussi de s'interroger sur l'usage des motifs économiques dans les débats sur l'immigration. Pour les demandeurs d'asile, en particulier, l'accueil est un devoir moral et une obligation juridique pour un état démocratique comme la Belgique, engagée internationalement dans la défense des droits de l'homme. En effet, appliquer des critères économiques stricts pourrait conduire les États à n'admettre demain comme réfugiés que les individus les mieux formés et en âge de travailler.

Pour aller plus loin :

- › Burggraevem, K., Piton, C., « Les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, publications de la Banque nationale de Belgique, Bruxelles 2016, p. 49-67 : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/revecoi2016_h4.pdf.
- › Docquier, F., Machado, J., « Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent ! », *Regards économiques*, vol. 199, 2015, p. 1-6 : http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_154.pdf.
- › Lafleur, J.-M., Marfouk, A., *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, « Carrefours », Academia et L'Harmattan, Louvain-la-Neuve et Paris, 2017 : <https://www.news.uliege.be/21questions>.
- › Réa, A., Wets, J., *La longue et sinueuse route menant à l'emploi*, SPP Politique scientifique et du Centre fédéral Migration, Bruxelles, 2015 : https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/resume_careers_fr.pdf.

**IL Y A DES BONS
ET DES MAUVAIS
PAUVRES.**

« À côté de ces malheureux qui légitimement peuvent réclamer un soutien, exiger l'exercice de ce droit de vivre appartenant à toute catégorie humaine, il est quantité d'autres individus cherchant à se confondre avec eux, dont les exigences n'ont pas le même fondement. Vivre d'une vie oisive et facile, demander à la pitié ce qui ne doit être donné qu'au travail, consommer sans produire, tel est l'idéal de ces misérables que l'organisation défectueuse de la charité crée et soutient. Si la charité ennoblit toujours celui qui la pratique, elle déprime fréquemment celui qui la reçoit. »

Maurice Bekaert, *De l'assistance par le travail*,
Siffer, Gand, 1895, p. 6.

Jacques Fierens

Université de Namur, Université de Liège
et Université catholique de Louvain
Avocat au barreau de Bruxelles

Il y a toujours eu de bons et de mauvais pauvres. Aux yeux de ceux qui les regardent, de ceux qui les comptent, de ceux qui veulent ou ne veulent pas les aider ou, surtout, de ceux qui veulent les culpabiliser. La véritable question sous-jacente est celle-là : sous le regard des riches, qui est responsable de sa pauvreté et qui ne l'est pas ?

L'assistance publique naît vers le XII^e siècle, en même temps que les villes et les premiers échevinages. Le pauvre est progressivement soupçonné d'être responsable de son sort, et le travail, souvent purement répressif, lui est imposé. La distinction s'affirme entre les « vrais pauvres » et les « pauvres redoutables », les « gueux ». C'est toutefois à partir du XVI^e siècle, avec la naissance du capitalisme, lui-même issu de l'internationalisation du commerce, que la stigmatisation des pauvres s'installe durablement. La plupart sont nécessairement de mauvais pauvres, puisque non seulement ils n'apportent rien au système, mais ils le gangrènent et sont pour lui un poids et une dénonciation difficilement supportables. Le *Liber Vagatorum*, un anonyme de 1513 publié à Wittenberg en 1528, distingue 28 catégories de mendiants cherchant à se dérober au travail par toutes sortes de super-

cheries. Ce peuple de vagabonds se servirait d'un jargon international et constituerait un danger pour la sécurité matérielle et morale de la société. Dans sa préface à cet anonyme, Martin Luther trace un partage entre l'assistance au pauvre de proximité et les pauvres venus d'ailleurs, mendiants et vagabonds¹⁸⁸.

Juan Luis Vives, qui vit dans notre région, inspire par son *De Subventionem Pauperum* (1532) l'expérimentation d'une assistance publique sécularisée, à Ypres spécialement. Il fustige les accapareurs et le culte de l'argent, mais tout autant les pauvres : « Si l'on observe leur vie et leurs vices, les crimes et les délits qu'ils commettent chaque jour, on admirera plus encore qui consentira à s'occuper d'eux¹⁸⁹. »

Fripsons et fainéants

Pour Rousseau, inspirateur direct de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, dans laquelle des garanties contre la pauvreté ont été volontairement oubliées, il y a d'abord ceux qui refusent le contrat social, les asociaux au sens premier du mot. « Si donc lors du pacte social il s'y trouve des opposants, leur opposition n'invalide pas le contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris ; ce sont des étrangers parmi les Citoyens¹⁹⁰. » Il y a ensuite ceux qui acceptent de contracter, donc d'être protégés par la société civile, mais qui en échange doivent être utiles à celle-ci. L'obligation première est, une fois de plus, de travailler. « Hors de la société, l'homme isolé, ne devant rien à personne, a droit de vivre comme il lui plaît ; mais dans la société, où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien ; cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon¹⁹¹. » Il y a travail et travail. Lors de la naissance des démocraties modernes, il aurait dû être pensé comme incluant, aurait pu être épanouissant, mais il a été immédiatement figé soit dans la répression au nom de l'ordre social, soit dans la rentabilité au nom des intérêts privés.

Même pour Marx, le pourfendeur du capitalisme, qui a eu le mérite d'appréhender la question de la pauvreté sous ses aspects structurels et collectifs, il y a les bons et les mauvais pauvres, les prolétaires engagés dans la lutte des classes et les autres, fainéants et briseurs de grèves. Le marxisme lui-même rejette en effet le *Lumpenproletariat* dont il n'a que faire, « qui dans toutes les grandes villes constitue une masse très distincte du proléta-

188/ Cité par De Schweinitz, K., *England's road to social security, from the Statute of laborers in 1349 to the Beveridge report of 1942*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1943, p. 37.

189/ Première partie, chapitre V, http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/vives_de_sub_paup, trad. fr. de Girard, J., sous le titre *L'Aumônerie*, Lyon, 1553.

190/ Rousseau, J.-J., *Du contrat social*, in Gagnebin, B., Raymond, M. (dir.), *Œuvres complètes*, III, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, Paris, 1994, p. 253-254.

191/ *Ibid.*, p. 253.

riat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toutes sortes, vivant des déchets de la société, individus sans métier précis, vagabonds, gens sans feu et sans aveu, différents selon le degré de culture de la nation à laquelle ils appartiennent, ne reniant jamais leur caractère de *lazzarones*¹⁹² ».

Les vieilles recettes du néolibéralisme

Le néolibéralisme dominant d'aujourd'hui, fût-il teinté de socialisme, n'a donc rien inventé. Il a recueilli et exprimé en langage moderne, spécialement à travers la règle de droit, des *a priori* sur les bons et les mauvais pauvres, qui se sont cristallisés pendant cinq siècles sous l'influence d'un système économique pour qui, à travers toutes les mutations, la richesse économique demeure la première des vertus et la pauvreté le premier des vices.

Comme l'indiquent la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale (art. 60, § 3) et la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (art. 3), les mauvais pauvres sont ceux qui refusent de contracter, spécialement de signer un contrat d'intégration, ceux qui n'ont pas le droit de résider en Belgique, ceux qui refusent de travailler ou d'apprendre à travailler, ceux qui refusent de s'adresser d'abord aux membres de leur famille pour leur survie. Les bons pauvres sont ceux à qui l'on ne peut reprocher leur inutilité sociale, parce que ce sont des vieillards, des enfants, des malades ou des personnes handicapées, ou qui servent le dieu Mammon au profit des autres.

Pour aller plus loin :

› Fierens, J., « Le coup de jokari. L'image du pauvre dans l'assistance publique et dans l'action sociale », in Van der Plancke, V. (dir.), *Les droits sociaux fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté*, La Chartre, Bruges, 2012, p. 85-128, et les nombreuses références.

192/ Marx, K., *Les luttes de classe en France*, 1848-1850, in Rubel, M. (dir.), *Œuvres*, IV, Politique I, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, Paris, 1994, p. 253-254.

**IL EST IMPOSSIBLE
DE GÉNÉRALISER LE
TIERS PAYANT, LES
PAUVRES EN
ABUSERAIENT.**

« Dans notre siècle, la charité ne peut plus être cette femme aveugle qui verse sans compter l'or aux mains des misérables. Trop de cet or se perd et tombe en mauvaises mains, trop de cet or alimente la paresse et le vice. »

Maurice Bekaert, *De l'assistance par le travail*,
Imprimerie A. Schiffer, Gand, 1895.

Anaïs Robert

Union nationale des mutualités socialistes

Le tiers payant consiste à dispenser les patients d'avancer la part remboursée par la Sécurité sociale et ainsi de payer uniquement la part des frais à leur charge. La réglementation sur le tiers payant a évolué au fil du temps incluant de nouvelles prestations, de nouveaux publics, et passant d'une demande du patient à une obligation pour le prestataire. La mesure, élargie en 2015¹⁹³, rend obligatoire le tiers payant pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée.

Historiquement, le choix du recours au paiement direct auprès du prestataire a été justifié par la volonté de responsabiliser le patient et le sensibiliser au coût des soins afin d'éviter un faux sentiment de gratuité. Ainsi, le patient connaissant le coût d'une prestation serait plus attentif à ne pas en abuser. Or, il semble évident que ce mécanisme ne freinera pas la personne inquiète pour sa santé et que celle-ci consultera si elle peut se le permettre. Mais n'est-il pas étrange de penser qu'une personne abuserait de soins par simple plaisir ? Et ne serait-il pas plus efficace de sensibiliser les patients via une réelle transparence financière sur les coûts des actes médicaux pris en charge par la solidarité, plutôt que via un mécanisme financier inéquitable ?

Cette idée reviendrait à dire que c'est la valeur monétaire de l'acte médical qui construit la relation de confiance médecin-patient. Nous osons espérer que d'autres éléments la structurent : comme le libre choix du médecin et le droit pour celui-ci de refuser des soins pour des raisons personnelles ou

193/ Arrêté royal portant exécution de l'art. 53, § 1^{er} de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, relatif au régime du tiers payant, Moniteur belge, 18 septembre 2015.

professionnelles¹⁹⁴, ou des éléments comme la communication, l'écoute, mais aussi via des outils comme le DMG (dossier médical global) indiquant une relation de confiance entre le médecin et le patient et la fidélité du patient.

Une surconsommation des soins

Le tiers payant est une régulation par l'argent. Les personnes pouvant se le permettre pourraient surconsommer, les autres non. La suppression de ce mécanisme régulateur fait craindre une augmentation des coûts, puisque les « pauvres » risqueraient de consommer plus, ne connaissant plus la valeur des soins. Pourtant, les études¹⁹⁵ s'étant penchées sur le sujet relativisent cette idée : les personnes ayant de faibles revenus ne vont pas consommer plus, mais vont *rattraper* leur retard dans la consommation de soins¹⁹⁶. Une étude de Solidarisis montre que le tiers payant augmente sensiblement le recours aux soins, mais n'a pas d'impact sur les plus aisés. Il augmente donc l'accessibilité de soins pour les plus démunis pour les ramener à une consommation moyenne « normale », ceux-ci sous-consommant les soins auparavant (d'environ 25 %)¹⁹⁷, soins pourtant nécessaires. Or, on peut supposer que plus tôt les maladies sont prises en charge, moins elles coûteront cher à la Sécurité sociale. Généraliser le tiers payant pourrait donc sensiblement augmenter la consommation de soins mais pour une meilleure santé de certaines personnes. Les arguments financiers sont-ils plus forts que les arguments de justice sociale et d'égalité face aux soins ?

Une généralisation relative

De manière générale, un nombre important de soins coûteux sont déjà remboursés via le système du tiers payant : les soins hospitaliers, mais aussi les soins infirmiers à domicile, les analyses de biologie clinique, les examens de radiologie... Ce système permet aux patients de ne pas devoir avancer l'argent pour des soins coûteux. Sans cela, nombre de patients renonceraient à se soigner et les prestataires éprouveraient des difficultés à être payés.

La généralisation du tiers payant peut alors s'élargir par vagues successives : donner priorité aux soins de première ligne pour éviter le report des soins, aux malades chroniques et aux enfants afin d'orienter cette population vers son médecin généraliste dès le plus jeune âge dans une optique de prévention et de continuité des soins. Si ce système doit être balisé par des

194/ Code de déontologie médicale, art. 42, décembre 2016.

195/ Dourgnon, P., Grignon, M., *Le tiers payant est-il inflationniste ? Étude de l'influence du recours au tiers payant sur la dépense de santé*, CREDES, rapport no 490 (biblio n° 1296), avril 2000. Laasman, J.-M., Maron, L., Vrancken, J., *Le tiers payant social. Pour quel accès aux soins ?*, UNMS, Direction Études, avril 2012, p. 17.

196/ Voir l'étude sur le report de soins : Demarest, S., « Accessibilité financière aux soins de santé », in Drieskens, S., Gisle, L. (dir.), *Enquête de santé 2013. Rapport 3 : Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*, WIV-ISP, Bruxelles, 2015.

197/ Laasman, J.-M., Maron, L., Vrancken, J., *Le tiers payant social. Pour quel accès aux soins ?*, op. cit.

garde-fous, il est néanmoins impératif qu'il voie le jour. Sans ce système, une part de la population reporterait ou renoncerait à des soins, mettant ainsi en danger leur santé et générant *de facto* des coûts plus importants en deuxième ligne de soins.

Pour aller plus loin :

- › Demarest, S., « Accessibilité financière aux soins de santé », in Drieskens, S., Gisle, L. (dir.), *Enquête de santé 2013. Rapport 3 : Utilisation des services de soins de santé et des services sociaux*, WIV-ISP, Bruxelles, 2015.
- › Dourgnon, P., Grignon, M., *Le tiers payant est-il inflationniste ? Étude de l'influence du recours au tiers payant sur la dépense de santé*, CREDES, rapport n° 490 (biblio n° 1296), 2000.
- › Laasman, J.-M., Maron, L., Vrancken, J., *Le tiers payant social. Pour quel accès aux soins ?*, UNMS, Direction Études, avril 2012.

**POUR S'EN SORTIR
FINANCIÈREMENT,
IL SUFFIT
DE QUITTER
BRUXELLES.**

« On a besoin de gens qui créent de la richesse. Il faut nous débarrasser de la moitié des habitants de la ville.

Le cœur de la ville mérite autre chose. »

Claude Valette, adjoint au maire de Marseille, délégué à l'urbanisme, Le Figaro, 18 novembre 2003.

Sarah De Laet

Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement
du territoire et laboratoire de géographie humaine,
Université libre de Bruxelles

Contrairement à l'image véhiculée par les médias et par les politiques bruxellois, le contingent des habitants qui quittent Bruxelles est également composé de personnes peu nanties. Entre 2008 et 2013, 30 % des personnes qui ont déménagé depuis Bruxelles vers une autre commune belge appartenaient aux trois déciles de revenus les plus bas.

Ces personnes qui quittent la capitale s'installent essentiellement dans trois espaces : la périphérie proche de Bruxelles – surtout vers le nord et l'ouest –, la vallée de la Dendre et le sillon urbain et industriel wallon. Ces destinations sont fort différentes les unes des autres, et il serait malaisé de considérer que tous ces espaces se caractérisent par les mêmes modes de vie. Néanmoins, on peut identifier certains éléments communs. Tout d'abord, il est vrai qu'en quittant Bruxelles, on a plus de chances d'occuper un logement moins cher, ou pour le même prix, de meilleure qualité : plus spacieux, rénové, plus adapté à la taille du ménage. Mais si le logement est un élément essentiel pour le bien-être des familles, il ne fait pas tout.

Les difficultés de la périphérie

À Bruxelles, les ménages les moins nantis ne font pas que se loger : leur quartier est également un lieu essentiel pour leur subsistance. On pense

bien sûr aux différents commerces, qui permettent d'acheter à bon prix les aliments et biens nécessaires, mais s'arrêter à cela serait passer à côté de l'essentiel. Car ce que les ménages populaires peuvent également mobiliser à Bruxelles, ce sont leurs réseaux : le tissu amical, familial et associatif qui, de diverses façons, permet d'améliorer le quotidien. Cela va de la grand-mère ou de la sœur qui peut aller chercher les enfants à l'école en cas de maladie, à l'ami de l'ami qui aide à retrouver un emploi, en passant par toutes les formes d'entraide nécessaires pour trouver un logement, un service, etc. Sans compter les facilités *symboliques* : pouvoir parler sa langue maternelle de temps en temps avec le boulanger, le boucher ou l'épicier, ne pas être dévisagé parce que l'on porte un voile ou parce que l'on a un accent prononcé, etc., toutes ces petites choses du quotidien participent également au bien-être des personnes.

En quittant Bruxelles, on s'éloigne de ces facilités. Bien sûr, la capitale reste un espace accessible depuis presque toute la Belgique, mais en combien de temps, et à quel coût ? Les abonnements de train et de bus peuvent ne pas sembler un frein à certaines catégories de population, mais pour d'autres, le prix du ticket de De Lijn peut justifier de marcher une heure par jour tous les jours, et ce, qu'il pleuve ou qu'il vente.

« Ça dépend de ton portefeuille, si tu peux te permettre de prendre De Lijn et la STIB, ou bien, bon ça m'arrange, je sors un peu plus tôt, j'aime marcher », Esra, accueillante dans une association, Vilvorde

Par ailleurs, dans les ménages populaires, la possession de deux voitures est nettement plus rare, et si l'un des membres du ménage prend la voiture pour se rendre au travail, l'autre se retrouve sensiblement moins mobile et plus isolé. Sans compter que les temps de trajet eux-mêmes peuvent être vécus de façon très négative, surtout si l'on a un horaire difficile (commencer tôt, terminer tard, ou travailler en horaire coupé).

« Ce qu'on gagne en argent, on le perd en qualité de vie familiale »,
Maria, caissière, Charleroi

Dans les espaces où les populations d'origine étrangère sont très peu nombreuses, l'arrivée de ménages issus de l'immigration peut également avoir des conséquences inattendues : racisme larvé ou exprimé et sentiment d'isolement renforcé.

« Dans le quartier... honnêtement, j'ai du mal, j'ai du mal à m'adapter. C'est peut-être moi, mais j'ai du mal à m'adapter. [...] J'ai l'habitude, allez, des regards de travers, des regards qui me disent, allez, rentre chez toi. [...] Mais là, j'ai eu peur, je tremblais. C'était "Enlève ton foulard, salope !" », Farah, femme au foyer, Alseberg

Pour certaines personnes cependant, le bilan est plutôt positif et ils ne reviendraient pour rien au monde vivre à Bruxelles. Pour d'autres, c'est chaque jour un manque criant et un regret.

« J'évite de trop regretter, parce que ça me fait un grand trajet [...] quelquefois deux heures, quelquefois deux heures quart. Donc, c'est pas vraiment une très très bonne idée, mais à Bruxelles, je n'avais plus grand-chose comme possibilité... », Joséphine, formatrice, Puurs

Mais surtout, déménager, et déménager « loin », n'est pas un acte anodin et facile, il faut pouvoir mettre en œuvre des compétences que tous les habitants pauvres ne peuvent pas activer : administration, prêt bancaire, donner une sécurité à un bailleur, etc. Finalement, s'il suffisait de quitter Bruxelles pour s'en sortir, ça se saurait, non ?

Pour aller plus loin :

› Fol, S., Miot, Y., Vignal, C., *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, coll. « Le regard sociologique », Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2014.

**LES PAUVRES
PRÉFÈRENT
LAISSER LES
SERVICES SOCIAUX
S'OCCUPER DE
LEURS ENFANTS.**

« Le temps libéré par les 35 heures, c'est de la violence conjugale et de l'alcoolisme en plus. »

Nicolas Baverez, chroniqueur et essayiste,
France culture, 20 septembre 2003.

Isabelle Ravier

Institut national de criminalistique et de criminologie
Université catholique de Louvain

Les parents pauvres « abandonneraient » leurs enfants dans les institutions. Pourquoi a-t-on l'impression que les enfants pris en charge par les services de l'aide à la jeunesse ont des parents qui se désintéressent d'eux, alors que l'aide aux mineurs en difficulté ou en danger est prévue pour permettre un retour dans la famille ?

Les familles qui sont dans « l'impossibilité d'élever leurs enfants dans des conditions satisfaisantes¹⁹⁸ » ont droit à une aide spécialisée, complémentaire à l'aide sociale générale offerte à tout citoyen et supplétive à l'aide de première ligne. Dans le respect des droits fondamentaux des jeunes et des familles¹⁹⁹, notamment le droit à la vie familiale, la priorité est donnée à l'aide dans le milieu de vie et l'aide proposée est négociée. L'aide doit, autant que possible²⁰⁰, rencontrer l'assentiment des personnes, la participation des bénéficiaires est recherchée. Le placement est une mesure exceptionnelle devant permettre un retour en famille, ce qui donne à l'État une obligation positive d'encadrement de la mesure afin d'éviter une rupture du lien familial²⁰¹.

Un lien entre pauvreté et aide à la jeunesse ?

Il existe une relation statistique significative entre le fait de vivre dans la pauvreté et un risque accru d'être confronté à une intervention de l'aide à la jeunesse²⁰², ce qui ne signifie pas lien de causalité²⁰³. À côté d'une série

198/ Décret relatif à l'Aide à la jeunesse du 4 mars 1991, Exposé des motifs.

199/ En référence à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiées par la Belgique.

200/ Ce n'est qu'en cas de désaccord manifeste et persistant dans une situation de danger avérée que l'aide peut alors être contrainte par une décision du tribunal de la jeunesse.

201/ Delens-Ravier, I., *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, 2001, p. 30.

202/ Bouverne-Debie, M., Impens, J., Willems, S., De Visscher, S., Delens-Ravier, I., Rosseel, Y., *Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse ?*, Academia Press, Gand, 2011.

203/ Delens-Ravier I., De Boe, F., « Pauvreté et Aide à la jeunesse : un lien ? », *Journal du Droit des Jeunes*, avril 2010, n° 294, p. 29.

de difficultés (problèmes du jeune, problèmes personnels ou relationnels des parents, difficultés des parents à assumer leur rôle parental, maltraitance²⁰⁴) qui peuvent motiver l'intervention des professionnels, l'impact de la pauvreté économique est indéniable : les difficultés matérielles et financières de la famille sont invoquées dans 12 % des situations et, dans plus de la moitié des cas, il s'agit d'un problème de logement²⁰⁵.

Pour ces familles très fragilisées, l'aide spécialisée est alors vécue de façon ambivalente : à la fois comme une épée de Damoclès à craindre et à éviter, et comme une opportunité de soutien et d'émancipation²⁰⁶. On sait que la pauvreté n'est pas à elle seule la cause d'une intervention des services de l'aide à la jeunesse, mais les angoisses et les problèmes liés à des modes de survie où les problématiques sont multidimensionnelles exacerbent les difficultés d'une vie familiale.

204/ FWB, Direction de la Recherche, *La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres édition 2016*, 2016, p. 154.

205/ *Ibid.*

206/ Bouverne-Debie, M. *et al.*, *op. cit.*, p. 104-106.

207/ Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avec le soutien de la Communauté française, Bruxelles, 2013, p. 18.

208/ Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *op. cit.*, p. 33.

209/ RTA, *Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation*, Dossier pédagogique, Bruxelles, 2016, p. 12.

Stratégies de survie et évitement des mesures

Devant les problèmes multiples, les familles pauvres hésitent à demander de l'aide par crainte que leur demande ne se retourne contre elles²⁰⁷, se sentant plus menacées que soutenues²⁰⁸. Les situations se dégradent et l'intervention à l'égard des enfants devient d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les problèmes se sont accumulés.

Le quotidien dans la grande pauvreté est une survie permanente usante et stressante qui ne leur permet plus de réagir adéquatement aux sollicitations des professionnels à l'égard de leurs enfants. Ainsi, des contraintes paraissant banales comme la présence à un rendez-vous, une visite programmée à l'enfant... ne sont pas rencontrées et provoquent un sentiment d'impuissance et de découragement chez les professionnels²⁰⁹, et d'impuissance et de honte pour les familles.

Lorsque finalement les services sociaux s'occupent des enfants, les familles se sentent non seulement jugées pour leurs manques, mais également abandonnées, car les difficultés telles qu'elles les définissent elles-mêmes ne sont pas prises en compte. Ce ne sont effectivement pas les services de l'aide à la jeunesse qui vont pouvoir régler des problèmes de logement. Elles n'arrivent pas ou plus à exercer leur droit de visite ou organiser les retours en famille pour des questions à la fois pratiques (de coût de trajet, d'exiguïté de logement, etc.) et affectives (la séparation est trop dure, l'enfant ne les connaît plus, etc.). Jugées trop distantes ou

trop étouffantes²¹⁰, elles tentent de répondre à ce qu'elles croient que l'on attend d'elles, mais souvent leurs efforts sont perçus comme autant de comportements inadéquats, l'aide leur devient alors incompréhensible et est vécue comme une disqualification supplémentaire.

Des parents qui se désintéressent de leurs enfants ?

Les réactions « inadaptées » des parents comme l'espace des visites, voire leur disparition, sont alors interprétées par les professionnels comme autant de marques de désintérêt. Il s'agit davantage du résultat d'un rendez-vous manqué, d'une méconnaissance mutuelle entre professionnels de l'aide et familles en situation de grande pauvreté, où les parents se vivent comme dépossédés de leurs responsabilités parentales par incompréhension de leur vécu et de leurs réactions. Ils ne savent plus comment prendre leur place. L'on sait effectivement que le projet de relation familiale développé (ou non) par les intervenants est un indicateur de risque plus « fiable » que les caractéristiques de la famille elle-même dans l'évolution ou non vers le délaissement des enfants²¹¹. Rencontrer au mieux l'intérêt des enfants et prévenir leur délaissement nécessite de mieux prendre en compte les attentes des familles, notamment en nommant clairement les difficultés à travailler, les attentes de changement, et surtout les aides pour y arriver... pour qu'elles puissent garder une place dans le dispositif d'aide à l'éducation de leurs enfants.

Pour aller plus loin :

› Delens-Ravier, I., « Évaluation multidimensionnelle de la mesure de placement d'enfants », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 2000, p. 427-442.
Bouverne-Debie, M., Impens, J., Willems, S., De Visscher, S., Delens-Ravier, I., Rosseel, Y., *Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse ?*, Academia Press, Gand, 2011.

› Van Houcke, F., Provost, V., « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles. Partie 2 : Enjeux, pratiques et facteurs influençant les relations dans les situations de placement en Fédération Wallonie-Bruxelles », rapport de Recherche, Bruxelles, CODE Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, 2013 : https://www.lacode.be/IMG/pdf/ETUDE_2013_VERSION_FINALE_Internet_2102_couv-2.pdf.

› RTA (Réalisation, Téléformation, Animation), « Agora vidéo lien familial et placement », Namur, 2016.

210/ Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *op. cit.*, p. 19.

211/ Delens-Ravier, I., « La loi sur la déclaration d'abandon d'enfants en Belgique : de l'élaboration vers l'abrogation, dix années d'existence », *Revue de droit pénal et de criminologie*, juin 1998, p. 637.

**LES MIGRANTS
ENVAHISSENT
LA BELGIQUE.**

« Ne donnez pas de nourriture aux sans-papiers. [...] C'est très difficile, parce qu'il s'agit au fond d'êtres humains, mais ces distributions troublent nos actions. [...] En les nourrissant, vous ne faites qu'en attirer d'autres. »

Carl Decaluwé, gouverneur de la province de Flandre-Occidentale, 1^{er} février 2016.

Anais Lefrère

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

« Ils nous envahissent », « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde », « Ne les accueillez pas, sinon d'autres viendront ». Ces remarques, la plupart des hommes et des femmes qui ont un jour quitté leur pays en quête d'une vie meilleure les ont déjà entendues. Car l'arrivée de nouveaux venus dans une société suscite toujours des réactions variées : de la curiosité, de l'hospitalité, mais aussi du rejet ou de la peur. Peur pour son identité, peur pour sa sécurité, peur pour son argent. Ces inquiétudes sont bien souvent fondées sur des idées préconçues. Et si on s'attardait sur celles qu'on entend en Belgique concernant les migrants, pour informer, enrichir la réflexion et montrer que l'immigration est d'abord une opportunité pour nos sociétés ?

De tout temps, des êtres humains ont migré, pour assurer leur survie ou dans l'espoir d'un avenir meilleur. Ce n'est ni bien ni mal, c'est un fait : l'histoire de l'humanité est une histoire de migrations. Parmi ces personnes que l'on appelle « migrants », certaines sont poussées à l'exil par la guerre, les persécutions et les violations des droits de l'homme. Fin 2016, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 65,6 millions de personnes étaient déplacées de force, dont 40,3 millions dans leur propre pays. Des chiffres record liés aux nombreux conflits qui secouent la planète. Cela représente 20 déplacements par minute²¹². 86 % de ces réfugiés demeurent pourtant dans des pays en développement. Les premiers pays d'accueil sont la Turquie, le Pakistan et le Liban, ce dernier comptant un réfugié pour six Libanais.

212/ UNHCR, *Rapport global 2016*, 2016, p. 16 et suiv. : <http://www.unhcr.org/globaltrends2016/>.

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »

Seulement 6 % de ces personnes tentent leur chance en Europe. De quoi relativiser le nombre de demandes d'asile introduites dans l'Union européenne (UE) en 2016 (1,2 million). La Belgique, pour sa part, a enregistré 18 710 demandes en 2016. Une goutte d'eau dans l'océan, quand on sait que l'UE compte plus de 508 millions d'habitants, et la Belgique plus de 11 millions... Les chiffres plus généraux de l'immigration ne permettent pas non plus de parler d'invasion. En 2015, 133 085 étrangers ont été enregistrés en Belgique, quel que soit le motif de leur venue. Parmi ces personnes, 60 % étaient des citoyens de l'UE²¹³.

L'« invasion » de l'Europe, les « afflux » de migrants sont des illusions relayées par le monde politique et les médias. La mise en place de dispositifs sophistiqués de fermeture et de surveillance des frontières (murs, barbelés, etc.) ainsi que les milliards d'euros qui y sont consacrés renforcent les peurs et les préjugés. Ceci n'est malheureusement pas sans conséquences : ces politiques poussent les migrants à emprunter des routes toujours plus dangereuses et à risquer leur vie pour rejoindre l'Europe. C'est ainsi que des images de naufrages et de files interminables apparaissent sur nos écrans, renforçant encore la crainte de l'invasion.

Par ailleurs, migrer coûte cher ! Contrairement à ce que l'on croit, les personnes qui migrent ne sont pas parmi les plus démunies ni les moins qualifiées. Plus d'un tiers des personnes migrant vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont diplômées de l'enseignement supérieur²¹⁴.

« Ne les accueillez pas, sinon d'autres viendront »

C'est la fameuse crainte de l'« appel d'air », qui a tendance à faire oublier que les migrants ne sont pas des mouettes, mais bien des êtres humains ! Et la réalité est bien plus subtile que ne le laissent entendre certains : l'attitude plus ou moins accueillante d'un pays n'explique pas la raison pour laquelle on frappe à sa porte. D'autres facteurs sont souvent plus importants : la proximité géographique, la langue, les liens familiaux, les opportunités d'emploi, etc. Par contre, si on ne les accueille pas, qu'est-ce que cela dit de nous ? Dans quelle société voulons-nous vivre ? La réponse est à la fois éthique, politique et juridique. Éthique, parce qu'elle fait appel à des valeurs fondamentales comme l'hospitalité et la soli-

213/ Myria,
La migration en chiffres et en droits,
2017, p. 31 : http://www.myria.be/files/MIGRA2017_FR_AS.pdf.

214/ OCDE,
Perspectives des migrations internationales 2017, publications de l'OCDE, Paris, 2017 : http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2017_migr_outlook-2017-fr#.
We2-SY-0070#page74.

darité. Politique, parce qu'elle implique de choisir de voir l'immigration comme une opportunité et non comme un problème. Et juridique dans le cas des réfugiés, qui sont protégés par la réglementation européenne et la convention de Genève de 1951. Mais la tendance générale au sein de l'UE est, à l'inverse, à la fermeture des frontières et à la restriction des droits des migrants, y compris des réfugiés. Les valeurs sont revues à la baisse et les obligations internationales bafouées. En Belgique aussi, de moins en moins de visas sont accordés et de nombreuses lois ont été adoptées ces dernières années pour limiter les droits des migrants, notamment le droit au regroupement familial, le droit au séjour pour raisons médicales, le droit d'asile, etc.

Ces croyances infondées d'invasion entraînent la mise en place de mesures de plus en plus restrictives et dangereuses, condamnant de nombreux migrants à risquer leur vie pour atteindre leur destination, où certains vivront ensuite sans-papiers, dans la clandestinité. Elles sont en outre inefficaces, car migrer est un réflexe de survie profondément ancré dans notre humanité. La véritable question à se poser est de savoir quels intérêts électoraux et économiques elles servent, poussant de nombreux dirigeants à laisser leur population y croire.

**AVEC LE LOGEMENT
SOCIAL, LES
PAUVRES N'ONT
AUCUN PROBLÈME
POUR SE LOGER.**

**« [Il y a] nécessité de transformer le filet de sécurité
des acquis sociaux en un tremplin
vers la responsabilité individuelle. »**

Anthony Blair, Premier ministre britannique, et Gerhard Schröder,
chancelier allemand, Manifeste Europe : The Tird Way – Die Neue Mitte
– Europe : la troisième voie, le nouveau centre, juin 1999.

Carole Dumont

Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat

La réalité est loin d'être aussi simple ! Certes, louer un logement social, c'est la garantie de bénéficier d'un loyer abordable, adapté à la réalité financière de son ménage. En effet, le montant du loyer y est calculé sur base des revenus et ne peut jamais excéder 20 à 24 % du budget du locataire. Le poids limité du loyer dans les dépenses mensuelles permet de libérer des ressources pour faire face à d'autres frais tout aussi importants (santé, scolarité, etc.). Mais avec une allocation de chômage ou un revenu d'intégration, la vie reste difficile, même quand le loyer est bas.

Mais cela, c'est sans compter le manque cruel de logements sociaux en Région bruxelloise. Aujourd'hui, on en recense 39 500, à peu de choses près, le même nombre qu'il y a dix ans. Et encore, 2 000 sont actuellement vides, en attente d'être rénovés. Dans l'absolu, ce chiffre ne veut pas dire grand-chose, mais face à l'ampleur des besoins, il apparaît catastrophique. Année après année, le nombre de ménages inscrits sur la liste d'attente ne cesse d'augmenter. Ils sont désormais plus de 43 000 à espérer l'attribution d'un logement social. Même en doublant le nombre de logements existants, on ne pourrait pas satisfaire toutes les demandes, d'autant qu'à côté des chiffres officiels (ceux de la liste d'attente), il y a aussi tous ceux qui ont renoncé à s'inscrire. En moyenne, il faut dix ans, voire plus, pour qu'un ménage avec enfants accède à un logement social.

On ne peut donc pas dire que le logement social rencontre les difficultés des personnes pauvres à se loger. La situation ne devrait pas s'améliorer à

l'avenir, vu la très faible production de nouveaux logements. Chaque année, en effet, c'est à peine une centaine de nouveaux logements sociaux qui sortent de terre, malgré l'adoption et le financement – par le gouvernement régional – de vastes programmes de construction²¹⁵. Pas de quoi combler le gouffre vertigineux qui sépare offre et demande.

Le logement privé à défaut d'un logement social

Faute de mieux, les pauvres sont donc logés dans le logement privé. Mais à quel prix ! Le bénéficiaire d'un revenu d'intégration du CPAS, par exemple, devra en moyenne dépenser 50 à 70 % de ses ressources pour payer son loyer, sans compter les charges et autres frais annexes²¹⁶. Le segment le plus modeste du parc locatif (sans grand confort et parfois même insalubre) n'est pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, nécessairement bon marché. L'Observatoire des loyers²¹⁷ a même démontré, en 2015, qu'à Bruxelles, des logements de mauvaise qualité se louaient plus cher que des logements de qualité moyenne. Les logements modestes sont pris d'assaut par les personnes à faibles revenus, qui y trouvent la seule option pour se loger. La forte demande influe sur les prix.

Aujourd'hui, le secteur locatif privé héberge plus de ménages pauvres que le logement social lui-même. Les personnes en situation de pauvreté doivent y assumer des loyers exorbitants au regard de leurs moyens. Il existe bien, depuis 2014, une allocation-loyer pour les candidats locataires à un logement social – qui vivent dans des logements privés –, mais elle reste anecdotique (au vu du nombre de personnes aidées) et bien moins efficace qu'un loyer social.

Une éclaircie cependant : les agences immobilières sociales qui parviennent à faire baisser les loyers des logements privés en offrant au propriétaire, en contrepartie, une gestion locative sans risque. Elles gèrent aujourd'hui quelque 4 800 logements, occupés par des locataires à faibles, voire très faibles, revenus. Si ce secteur est lui aussi saturé par les demandes, il montre toutefois la voie pour faire baisser les loyers des logements privés bruxellois.

215/ Plan logement et Alliance Habitat.

216/ Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social 2016.

217/ Enquête sur les loyers, 2015 : <http://www.slrb.irisnet.be/publications/observatoire-regional-du-logement>.

Pour aller plus loin :

- › RBDH, *État de la question du logement à Bruxelles*, novembre 2016, PDF disponible en ligne.
- › *Observatoire des loyers*, enquête 2015, disponible sur le site de la SLRB.
- › RBDH, *Panique au logement social*, (la BD sur le logement social bruxellois), mars 2017.
- › RBDH, « Logement social. Chronique d’une décennie pour presque rien », *Art. 23*, n° 67, décembre 2017.

**ILS POURRAIENT
AU MOINS
SE FORMER !
LES PAUVRES
N'ENTAMENT PAS
DE FORMATION,
ALORS QU'ILS ONT
LE TEMPS.**

**« Celui qui peut travailler, mais ne veut pas,
n'a aucun droit à la solidarité.
Il n'y a pas de droit à la paresse dans notre société. »**

*Le chancelier allemand Gerhard Schröder
interviewé par Bild, le 6 avril 2001.*

François Geradin

Fédération bruxelloise des organismes d'insertion
socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion

Tout exercice de déconstruction commence logiquement par un volet terminologique. Comme cet article évoque les champs croisés de la formation professionnelle et de l'emploi, précisons donc d'emblée que nous n'emploierons pas ici les termes habituels de « chômeurs », de « demandeurs d'emploi » ou encore de « chercheurs d'emploi ». À ces termes, nous préférons celui de « travailleurs sans emploi ». Ce choix lexical n'est pas anodin : il s'agit par-là d'affirmer que ceux que l'on appelait autrefois les « chômeurs » sont avant tout des travailleurs privés d'emploi et que cette situation demeure une responsabilité collective et non pas individuelle.

Le premier présupposé de l'idée reçue est simple : suffisamment de places sont disponibles en formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale. Les choses sont pourtant loin d'être aussi évidentes actuellement. Pour évoquer un public que nous connaissons bien, celui des travailleurs sans emploi peu scolarisés, qui constitue une part importante des 90 000 personnes sans travail en Région bruxelloise, les places disponibles sont insuffisantes, tant en alphabétisation et formation de base qu'en formation par le travail, en préformation ou en formation qualifiante. Le « Plan Formation 2020 », lancé récemment par les gouvernements bruxellois et qui poursuit notamment l'objectif d'augmenter significativement le nombre de places en formation, devrait donc idéalement améliorer cette situation. Reste qu'entre-temps, les travailleurs sans emploi désirant se former n'en ont pas toujours la possibilité.

« Insécurisation » des parcours de formation

Pour entrer en formation, il faut non seulement une place disponible, mais également des solutions concrètes et immédiates pour permettre l'entrée effective en formation. Exemple paradigmatique : lorsqu'on sait que, aujourd'hui à Bruxelles, monoparentalité rime souvent avec pauvreté et que, dans le même temps, trop peu de solutions de garde d'enfants en bas âge sont proposées pour les personnes désirant se former, quelle conclusion en tirer ? Cet exemple illustre aussi, plus généralement, la situation de triple fragilisation des travailleurs sans emploi bruxellois : fragilisés par leur situation de non-emploi, par leur manque de qualifications à faire valoir sur le marché du travail et par les difficultés matérielles et sociales rencontrées. Ces situations d'urgence financière, qui constituent précisément le quotidien des pauvres à Bruxelles, sont en outre généralement peu compatibles avec l'investissement temporel long, dans un climat apaisé, que requièrent les formations.

Les politiques d'activation, telles qu'actuellement menées, ne légitiment d'ailleurs pas souvent l'entrée en parcours de formation. Le message qui passe est généralement le suivant : priorité à l'emploi, même précaire ou peu adapté, censé régler toutes les difficultés de la personne à activer. Encore faudrait-il que les travailleurs sans emploi peu qualifiés puissent y accéder, à ces emplois exigeant tout de même diverses qualifications et nécessitant donc une formation... Seule une politique de sécurisation des parcours de formation, déjà présente mais à renforcer, permettrait de briser ce cercle vicieux.

Quid des perspectives après formation ?

Enfin, derrière l'idée reçue à déconstruire se cache un dernier présupposé tout aussi ancré, ayant l'évidence d'une causalité linéaire : « Qui est formé ou qui se formera trouvera sans souci un emploi ! » Les emplois de qualité seraient-ils donc là, sous nos yeux, accessibles à qui veut bien se former pour y accéder ? Si c'est évidemment – et heureusement – parfois/souvent le cas (biffer la mention inutile !), nous ne pouvons faire ici l'économie d'une réflexion plus globale sur le contexte macroéconomique de création d'emplois en Région bruxelloise. *Quid* du développement socio-économique régional ? *Quid* de l'accessibilité des emplois créés à la majorité des travailleurs sans emploi bruxellois ? Sur ces plans, même si des progrès ont été réalisés, on ne peut que constater la durabilité du fameux

« paradoxe bruxellois » (richesse économique et, en même temps, précarité croissante).

Ces constats, sans parler des problèmes de surqualification et de discrimination à l'embauche, n'incitent évidemment pas les pauvres, qui vivent ces situations dans leur chair même, au plus grand optimisme pour entamer une formation. Si beaucoup cherchent à se former, beaucoup aussi peuvent parfois légitimement être d'emblée résignés... Si nous devons pouvoir entendre ce sentiment de fatalité, nous devons surtout tout mettre en place, chacun à notre niveau, pour qu'il n'ait plus à être formulé.

Pour aller plus loin :

› Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Services publics et pauvreté, rapport bisannuel 2014-2015, chapitre V (Emploi), p. 118-149 : <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel8.htm>.

**LES PERSONNES QUI
SOMBRENT DANS
LA PAUVRETÉ
N'ONT PAS LE SENS
DES PRIORITÉS.
ELLES PRIVILÉGIENT
LE FUTILE AU
DÉTRIMENT DU
NÉCESSAIRE.**

« Quand vous êtes salarié et que vous voyez certaines personnes qui partent en vacances aux Bahamas grâce à l'assurance chômage, il est légitime de se dire que ce système marche sur la tête ! »

Alain Adam, député français (*La République en Marche*), dans les pages de Paris-Normandie daté du 4 novembre 2017.

Anne-Catherine Guio

Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

Les préjugés remettent la responsabilité de la pauvreté sur les épaules de ceux qui en souffrent : c'est de leur faute, ils ne font pas les bons choix, ils ne gèrent pas leur budget comme il le faut, ils ont d'autres priorités quand survient une diminution de leurs ressources, leur capacité de résilience est défaillante. Mais que sait-on en réalité de la manière dont ceux qui font face à la pauvreté réagissent ?

Lors de l'été 2013, une large étude a été commanditée par la Commission européenne pour mieux comprendre quelles étaient les stratégies mises en place par les citoyens européens face à la crise économique²¹⁸. Cette étude comportait un volet qualitatif, qui portait sur l'impact de la crise auprès de chômeurs vivant dans sept pays européens²¹⁹, et un volet quantitatif. Ce dernier portait sur l'ensemble de la population européenne et visait à identifier quels étaient les biens ou les activités auxquelles les personnes renonçaient quand elles sombraient dans la pauvreté.

Vivre avec moins

Dans la partie qualitative, l'étude a mis en lumière de façon très détaillée la manière dont les chômeurs interrogés ont subi les effets de la crise et ont été conduits à revoir fortement à la baisse leur mode de vie. Nombreux sont les entretiens qui révèlent une extrême difficulté à faire face au quotidien. La grande majorité des chômeurs rencontrés décrivent leur situation comme un état de pauvreté, certains parlant même de « survie ». Tous

218/ Commission européenne, « Les chômeurs européens face à la crise. Enquête qualitative réalisée dans sept pays de l'Union européenne », écrit par Paugam, S., avec la collaboration de Giorgetti, C., Gloukoviezoff, G., Guerra, I., Laparra, M., Papadopoulos, D., Tucci, I., Vlase, I., rapport final pour la Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, octobre 2014.

219/ France, Allemagne, Espagne, Portugal, Grèce, Roumanie et Irlande.

font état de privations dont l'ampleur varie selon la composition du ménage et le niveau des ressources, les plus sévères étant généralement celles connues par les personnes ne disposant d'aucun soutien extérieur et celles des ménages avec enfants.

Ces entretiens montrent que les chômeurs interviewés ont commencé par réduire les postes budgétaires des vacances, des loisirs, de la culture, des sorties au restaurant, de l'achat de vêtements et qu'ensuite ils ont été contraints de mieux contrôler toutes leurs dépenses, y compris les dépenses alimentaires et de santé. La plupart des personnes interrogées déclarent vivre en équilibre précaire. Un simple incident peut tout dérégler. Certains chômeurs déclarent vivre dans l'angoisse des réparations à faire sur leur véhicule souvent usagé ou de la facture d'assurance à payer.

Des privations universelles

La partie quantitative élargissait le champ d'étude à la population totale en se penchant sur les privations occasionnées par la crise. On dispose depuis très longtemps de données sur la structure de consommation des ménages : les dépenses liées à l'alimentation, au logement, à la mobilité, à l'éducation, à la santé, à la culture, aux loisirs et vacances, etc. On sait toutefois peu de choses sur un éventuel ordre de « déconsommation » quand les ménages sont confrontés à l'appauvrissement. Les restrictions en période de crise concernent-elles l'ensemble de ces postes ou, au contraire, certains postes seulement ? Cela dépend-il des goûts et des préférences, du pays, de la culture, de la situation professionnelle ou familiale ?

220/ Guio, A.-C., Pomati, M., *How do European citizens cope with economic shock ? Which expenditures are curtailed first ?*, European Commission, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion Directorate, 2013.

221/ Guio, A.-C., Gordon, D., Najera, H., Pomati, M., « Revising the EU material deprivation variables », *Eurostat Methodological Paper*, 2017.

Pour mettre en lumière un éventuel ordre de privation, nous pouvons nous appuyer sur l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie EU-SILC²²⁰. Cette enquête dispose d'informations sur différents biens et services jugés comme essentiels pour mener une vie décente dans le pays dans lequel la personne vit²²¹. Ces informations sont agrégées pour former un indicateur de « déprivation matérielle et sociale » qui est utilisé (avec d'autres indicateurs) par l'ensemble des États membres pour évaluer leur politique de lutte contre la pauvreté. Une personne souffrant d'au moins cinq manquements dans le paragraphe ci-dessous est considérée comme « déprivée ».

La déprivation matérielle et sociale est mesurée sur la base de 13 items, à savoir : avoir ou non la capacité financière de faire face à des dépenses

imprévues (de l'ordre de 1 000 euros en Belgique) ; de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ; de chauffer correctement son logement ; de partir une semaine par an en vacances en dehors du domicile (ce compris si ce n'est pas payant) ; d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ; de disposer (s'il le désire ou s'il en a besoin) d'une voiture ; de remplacer des vêtements usés par des vêtements neufs ; de remplacer les meubles usagers ou cassés ; de disposer de deux paires de chaussures en bon état ; de dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour lui/elle (argent de poche) ; d'avoir des loisirs réguliers (si désirés) ; d'avoir un accès internet (si désiré) ; de voir famille ou amis pour une boisson/un repas au moins une fois par mois (si désiré).

En 2015, 16 % de la population de l'Union européenne (75 millions de personnes) ont subi la privation matérielle et sociale ainsi définie. En Bulgarie et en Roumanie, près de la moitié de la population était dans ce cas. En Grèce, Hongrie ou Lituanie, c'est une personne sur trois qui souffrait de déprivation. À l'autre extrême du classement européen, la Suède, la Finlande, Le Luxembourg ou le Danemark connaissaient des taux d'environ 5 %.

Face à une telle diversité, on peut se demander si l'ordre dans lequel ces privations apparaissent est le même dans les différents pays ou si, au contraire, il diffère selon les pays, les parcours individuels ou les préférences des personnes. En étudiant la fréquence de ces privations, les auteurs ont montré que cet ordre était très comparable entre les différents pays européens. Il diffère non seulement peu entre pays, mais également entre les sous-populations au sein d'un même pays.

Les éléments qui sont « sacrifiés » en premier lieu sont les vacances, l'épargne de précaution (capacité à faire face à une dépense imprévue), le fait de remplacer des meubles usagers, les loisirs, l'argent de poche et les moments entre amis/en famille. Ensuite apparaissent des privations plus élémentaires : le ménage s'enfonce dans les dettes et arriérés de paiement, renonce aux protéines, au chauffage, à la voiture, à internet et finalement au fait d'avoir des chaussures en bon état.

L'universalité de ce classement dans une Europe aussi diverse culturellement et économiquement est un fait remarquable qui permet de penser que, face à l'appauvrissement, les personnes partagent des priorités communes. Cette étude fournit des preuves évidentes contre les affirmations

selon lesquelles la pauvreté est le résultat de dépenses erratiques : les données montrent clairement que les personnes qui manquent des items élémentaires n'ont pas accès aux biens jugés moins nécessaires (vacances, loisirs, vêtements).

Pour aller plus loin :

› Commission européenne, « Les chômeurs européens face à la crise. Enquête qualitative réalisée dans sept pays de l'Union européenne », écrit par Paugam, S., avec la collaboration de Giorgetti, C., Gloukoviezoff, G., Guerra, I., Laparra, M., Papadopoulos, D., Tucci, I., Vlase, I., rapport final pour la Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, octobre 2014.

› Guio, A.-C., Gordon, D., Najera, H., Pomati, M., « Revising the EU material deprivation variables », *Eurostat Methodological Paper*, 2017.

› Guio, A.-C., Pomati, M., *How do European citizens cope with economic shock ? Which expenditures are curtailed first ?*, European Commission, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion Directorate, 2013.

**LES IMMIGRÉS SONT
ISSUS DES COUCHES
SOCIALES LES PLUS
PAUVRES DE LEURS
PAYS D'ORIGINE
ET SONT PEU
INSTRUITS.**

« Je peux me figurer la valeur ajoutée des diasporas juive, chinoise et indienne, mais moins celle des diasporas marocaine, congolaise ou algérienne. »

Theo Francken, secrétaire d'État belge à l'Asile et aux Migrations (N-VA), publie ce post le 21 novembre 2011 sur son compte Facebook suite à la lecture d'un article de The Economist.

Jean-Michel Lafleur et Abdeslam Marfouk

Fonds de la recherche scientifique

Université de Liège

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Université de Liège

Une idée persistante au sujet de l'immigration est que l'Europe serait la destination privilégiée de la grande majorité des immigrants internationaux et que ces derniers sont principalement originaires des « pays pauvres ». Les données disponibles montrent, pourtant, que migrer est coûteux et que les politiques migratoires ont tendance à sélectionner les individus les plus instruits. Les migrants internationaux sont, dès lors, rarement issus des populations les plus pauvres et les moins instruites.

Selon les statistiques établies par les Nations unies en 2015, deux tiers de l'ensemble des 244 millions d'immigrés internationaux dans le monde vivent dans des pays non européens. Selon la même source, seul un immigré sur dix dans le monde est originaire des pays pauvres (25 millions). Les personnes nées dans les pays à revenu élevé, en revanche, représentent globalement un immigré sur quatre dans le monde (62 millions). En réalité, et contrairement à l'idée reçue, la majorité des immigrants dans le monde est donc originaire des nations classées comme pays à revenu intermédiaire (157 millions ou 65 % du total).

À titre d'illustration, selon les données de l'enquête européenne sur les forces de travail, la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les immigrants âgés de 25 à 64 ans vivant dans l'Union européenne

est identique à la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les non-immigrés du même âge, à savoir 31 %. En Belgique, par contre, les diplômés de l'enseignement supérieur sont sous-représentés parmi les immigrants établis dans le pays. Toutefois, près d'un immigré sur trois est tout de même titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (32 %) ²²².

Émigration et niveau d'éducation

Au-delà de ces constats, les données disponibles indiquent deux éléments importants sur la sélectivité des flux migratoires. Tout d'abord, dans les pays de l'OCDE, la proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi la population émigrée est généralement plus élevée que la proportion de titulaires d'un tel diplôme parmi la population non migrante de même origine. Par exemple, 39 % des immigrants originaires d'Afrique sont diplômés de l'enseignement supérieur, alors que cette population ne dépasse pas les 4 % de la population active du continent. Si l'on restreint la focale à la seule Afrique subsaharienne, les taux passent de 48 % d'immigrants diplômés de l'enseignement supérieur contre 3 % dans les régions d'origine. À titre de comparaison, l'écart est bien moins marqué parmi les populations originaires d'Europe : 38 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les immigrants contre 27 % dans les régions d'origine ²²³.

La comparaison des taux d'émigration par niveau d'éducation est également instructive. Elle nous montre que, dans presque toutes les régions d'origine, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur ont une plus forte propension à migrer que les personnes ne détenant pas de certificat de l'enseignement secondaire supérieur. Par exemple, pour l'Afrique seuls 2 % des personnes ne détenant pas un certificat de l'enseignement secondaire supérieur migrent. Ce taux passe à 13 % lorsqu'on s'intéresse aux personnes diplômées de l'enseignement supérieur. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ces taux sont de 6 % et de 13 % ²²⁴.

Des immigrants surqualifiés

Pour conclure, signalons que, en dépit de leur niveau de qualification élevé, les immigrants se trouvent en général dans une position défavorable sur le marché du travail et surexposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans le pays d'accueil. En particulier, les femmes immigrées is-

222/ Enquête européenne sur les forces de travail et calculs des auteurs.

223/ Ces chiffres reflètent la situation dans les pays de l'OCDE en 2010. Ils se basent sur les calculs des auteurs et sur la base de données développée par Brücker, H., Capuano, S., Marfouk, A., *Education, gender and international migration : insights from a panel-dataset 1980-2010* [Base de données], Institute for Employment Research, The Research Institute of the Federal Employment Agency, Nuremberg, 2013 : <http://www.iab.de/en/daten/iab-brain-drain-data.aspx>.

224/ Calculs des auteurs et base de données développée par Brücker, H., Capuano, S., Marfouk, A., *ibid.*

sues de pays dits « en développement » occupent souvent un emploi pour lequel elles sont surqualifiées. À titre d'illustration, selon un rapport de l'OCDE mené dans 21 pays dont la Belgique, la proportion des femmes nées dans le pays occupant un emploi de niveau inférieur à leur qualification avoisine 18 %, alors qu'elle atteint 27 % pour les immigrées nées dans un pays non OCDE et résidant en Belgique²²⁵. Une des conséquences de ce déclassement est, comme le démontre Eurostat dans une étude de 2013²²⁶, que plus de 4 étrangers sur 10 établis en Belgique (41, %) sont aujourd'hui en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Pour aller plus loin :

› Lafleur, J.-M., Marfouk, A., *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, « Carrefours », Academia et L'Harmattan, Louvain-la-Neuve et Paris, 2017. Disponible en libre accès sur internet : <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/215503>.

› Docquier, F., Rapoport, H., « L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens ? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2007, tome XLVI (1), p. 95-111 : <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2007-1-page-95.htm>.

225/ Lafleur, J.-M., Marfouk, A., *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, « Carrefours », Academia et L'Harmattan, Louvain-la-Neuve et Paris, 2017. Disponible en libre accès sur internet : <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/215503>.

226/ Eurostat, Inclusion sociale de la population migrante dans l'UE-28, Communiqué de presse 177, Luxembourg, Eurostat, 21 novembre 2014 : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

**LOGEMENTS
SOCIAUX ET LOYERS
ENCADRÉS :
LES PAUVRES
NE PAIENT PAS
LEUR LOYER.**

**« On a quand même le droit, même si on est clochard,
on peut arriver à mettre de côté 1 500 euros !
On a le droit de rêver, nom de Dieu ! »**

*Jacques Séguéla, publicitaire français
qui a travaillé entre autres sur les campagnes présidentielles
de François Mitterrand en 1981 et 1988,
BFMTV, juillet 2015.*

Cécile Coddens

Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale

Les locataires sociaux paient-ils leur loyer ? La réponse se déroule en trois temps. Premièrement, quels sont les retards de paiement des locataires sociaux ? Deuxièmement, quelle est la part contributive des locataires dans les coûts des sociétés de logements sociaux ? Et enfin, les loyers que les sociétés perçoivent chaque mois permettent-ils de couvrir les coûts de gestion, entretien et rénovation des logements ?

En 2016, les arriérés des locataires sociaux représentaient 6,7 % du total de ce qu'ils devaient en loyer et charge. On est loin de pouvoir dire qu'ils ne paient pas leur loyer. En 2016 toujours, les locataires sociaux ont versé pas loin de 330 euros par mois en moyenne pour leur logement. Si l'on y ajoute les charges, on se situe à 435 euros. Pour aider les sociétés de logements sociaux à être en équilibre, la Région verse complémentirement un subside de 60 euros²²⁷ par mois, par ménage locataire grâce à l'allocation régionale de solidarité.

Si l'on tient compte maintenant de l'ensemble des recettes des sociétés de logements sociaux en un an, la contribution des locataires s'élève à 79 %, celle de la Région à 15 % et d'autres sources de revenus viennent compléter cela à concurrence de 6 %. Les sociétés sont pour la plupart en bénéfice. On peut dès lors en conclure que les locataires sociaux paient un loyer largement prépondérant dans tout ce dont les sociétés de logements sociaux ont besoin pour être en équilibre. Cette considération est néan-

227/ Ce subside dépend du déficit social de la société bailleuse. Ce déficit est la différence entre d'un côté le loyer théorique (loyer de base), censé couvrir les coûts de gestion, entretien, construction et rénovation du logement, et les loyers réellement payés (loyer réel). Ce déficit varie fortement d'une société à l'autre, en fonction de son patrimoine et du public de locataires.

moins à relativiser, car elle n'englobe pas les rénovations du patrimoine qui restent à financer.

Les locataires sociaux devraient-ils payer plus ?

Historiquement, le logement social a été créé pour rendre le logement accessible aux publics plus défavorisés. Aujourd'hui encore, cet objectif est atteint. Le logement social est occupé par un public plus nécessiteux. Le revenu moyen des ménages occupant un logement social en Région bruxelloise ne représente que 62 % de ce que gagne en moyenne un ménage bruxellois (18 213,22 euros²²⁸ contre 29 282 euros de revenu moyen régional).

C'est pour cette raison que les loyers sont encadrés dans le logement social. Cela signifie qu'une série de règles viennent limiter le loyer payé par le locataire. Le calcul du loyer est complexe. Parmi toutes les règles, celle qui a le plus d'impact sur le montant du loyer est celle du plafond de revenu. Le loyer ne peut pas dépasser 20 à 24 % du revenu du ménage²²⁹.

En moyenne, dans le logement social, on voit d'ailleurs que le loyer moyen, 330 euros, équivaut à 22 % du revenu moyen des ménages locataires. Si maintenant l'on tient compte aussi des charges moyennes mensuelles, on se situe à 29 % du revenu. Faut-il considérer que les locataires sociaux ne paient pas assez ? Certes, leur contribution pourrait peut-être augmenter légèrement, mais les marges sont faibles si l'on s'en tient au principe que le coût du logement ne peut dépasser 30 % du revenu du ménage. Dès lors, la question se tourne vers le marché locatif privé. N'est-ce pas là que se trouve le déséquilibre ? En effet, le loyer mensuel moyen y est deux fois plus élevé que dans le logement social, 710 euros²³⁰.

228/ Données de 2016, revenu net imposable moyen par ménage.

229/ Voir le site internet de la SLRB pour plus d'explications.

230/ Données issues de l'Observatoire des loyers 2016, téléchargeables sur le site internet de la SLRB.

Chaque année, dans l'Observatoire des loyers – une étude commandée par la SLRB –, on observe un décrochage entre l'évolution des loyers et la situation économique des ménages. Les revenus bruxellois ne progressent pas autant que les loyers. Ce décrochage entre revenus et loyers s'explique, d'une part, par la croissance des loyers même si ceux-ci ont tendance à stagner aujourd'hui et, d'autre part, par l'appauvrissement significatif de la population bruxelloise. Phénomène qui s'explique principalement par le taux de chômage élevé en Région bruxelloise et la perpétuation des migrations des classes moyennes à supérieures vers les communes périphériques.

**LES PAUVRES
POURRAIENT SE
SOIGNER, L'ACCÈS
AUX SOINS DE
SANTÉ N'A JAMAIS
ÉTÉ AUSSI AISÉ.**

« L'euthanasie est une bonne solution aux problèmes, pour les couches faibles de la société n'ayant pas les moyens de se payer les soins médicaux. »

Rimante Salaseviciute, ministre lituanaise de la Santé, lors d'un interview à Radio informations le 14 août 2014.

David Hercot

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale

Les personnes qui vivent dans les communes bruxelloises aux caractéristiques socio-économiques les moins bonnes ont une espérance de vie de 3 ans plus faible pour les hommes et de 2,6 ans plus faible pour les femmes que les personnes qui vivent dans les communes bruxelloises avec les meilleures caractéristiques. L'espérance de vie est comme le sommet de l'iceberg de l'état de santé d'une population. En Région bruxelloise comme partout dans le monde, plus on est pauvre, plus faible est l'espérance de vie, plus on risque de souffrir de maladies chroniques et plus on a besoin de soins.

La santé de chacun dépend d'une multitude de facteurs dont le niveau de revenus, le niveau d'éducation, le réseau social et l'environnement. Les personnes en situation de pauvreté vivent des situations de stress (payer les factures, trouver un travail, etc.) et d'agressions physiques (logements insalubres, conditions de travail pénibles, etc.) qui altèrent leur santé. Si elles n'ont pas l'exclusivité de ces facteurs défavorables à la santé, leurs conséquences sont plus graves, car ils mettent en péril le peu de réserves qu'elles peuvent avoir pour assurer leur survie.

Au plus défavorable est la position socio-économique d'une personne, au plus le risque d'avoir des problèmes de santé est important et au plus grand est la probabilité de renoncer aux soins pour des raisons financières : la moitié des ménages bruxellois avec les revenus les plus bas postposent des soins pour des raisons financières. Ce chiffre diminue progressive-

ment à mesure que le revenu du ménage augmente. Un ménage bruxellois sur dix avec un revenu plus élevé (correspondant aux 20 % des ménages les plus riches) postpose des soins pour des raisons financières.

L'accès aux soins : mécanismes et barrières

L'accès aux soins de santé fait l'objet de beaucoup d'attention en Belgique, c'est vrai. De nombreux mécanismes ont été mis en place pour réduire les barrières financières qui empêchent les citoyens affiliés à la Sécurité sociale belge de se soigner. Le tiers payant (social), l'intervention majorée, le maximum à facturer sont autant de mesures qui facilitent l'accès financier aux soins de santé. Il n'en reste pas moins que près d'un cinquième (18 %) des dépenses de santé viennent directement de la poche des utilisateurs, sans mécanisme de protection financière à travers la solidarité. Pour beaucoup de ménages, les dépenses de santé entrent systématiquement en conflit avec d'autres dépenses prioritaires comme le loyer, l'eau, les frais scolaires.

Il faut également être conscient que tous les Bruxellois n'ont pas accès à la Sécurité sociale belge ou à un système comparable, comme les demandeurs d'asile. Pour les personnes avec des statuts précaires (indépendants qui n'ont pas payé leurs cotisations, citoyens européens sans couverture sociale en Belgique, personnes sans autorisation de séjour en Belgique, etc.), l'accès financier aux soins est en général fort limité. Des mesures peuvent dans certains cas être prises par les CPAS, telle que l'aide médicale urgente, mais au prix de procédures administratives souvent lourdes, d'autant plus pour une personne malade. Souvent, ces aides sont plus restreintes et parfois, ces aides sont assujetties de conditions inacceptables aux yeux des personnes demandeuses. Pour les personnes les plus démunies, des associations comme Aquarelle, Infirmiers de Rue ou Médecins du Monde tentent de pallier leurs besoins de soins urgents et d'ouvrir leurs droits à l'aide et à la Sécurité sociale.

Le coût des soins n'est pas la seule barrière à l'accès aux soins. Les personnes en situation de pauvreté rapportent régulièrement des situations qui les poussent à renoncer aux soins : la perception d'être jugé ou refoulé, la difficulté de trouver un intervenant, la méconnaissance du coût d'un rendez-vous ou d'une intervention, la lourdeur des procédures pour obtenir une intervention financière complémentaire, la difficulté de communiquer (barrière de langue ou de culture) avec le personnel soignant,

etc. Pour ceux qui vivent en grande précarité, les soins de santé entrent en compétition avec d'autres priorités : il faut trouver un toit, de quoi se nourrir, du soutien, etc. Or, les personnes qui ne peuvent s'offrir des soins et qui les postposent s'exposent à une dégradation de leur état de santé, de leurs conditions de vie et de leur espérance de vie.

Pour aller plus loin :

- › Suijkerbuijk, H., *Livre vert sur l'accès aux soins en Belgique*. INAMI et Médecins du Monde, Kluwer, Waterloo, 2014.
- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.irisnet.be/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2017_fr.pdf.
- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf.

**LA BELGIQUE EST
L'UN DES PAYS
OÙ LES MINIMA
SOCIAUX SONT
LES PLUS ÉLEVÉS.**

« S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche. »

Cette citation controversée n'a pas été dite par Marie-Antoinette. Ce serait sa belle-tante, Madame Victoire, qui l'aurait dite avec dédain au sujet des pauvres et de la famine qui sévissait en France.

Elke Vandermeerschen

European Anti-Poverty Network

Ce qui est bien avec les mythes, c'est qu'au fil des années, des décennies et des générations, ils finissent par s'imprimer dans la mémoire collective. Nous avons néanmoins la fâcheuse tendance à en oublier l'origine traditionnelle et à affectionner les récits sacrés. Malheureusement, la force évocatrice des mythes s'est dissoute dans la vie courante, tandis que nos croyances se construisent sur de faux mythes, tels que des choses imaginaires, des histoires inventées, des idées, des concepts ou de fausses croyances collectives, auxquels l'on recourt pour justifier l'existence d'une institution sociale. Parmi ceux-ci figure l'idée, solidement ancrée dans les esprits, selon laquelle les programmes de revenu minimum (PRM) en Belgique sont excellents, généreux, accessibles et efficaces dans la lutte contre la pauvreté. À l'inverse des PRM dans d'autres pays d'Europe, la Belgique incarnerait l'élève modèle en termes de systèmes de protection sociale.

Heureusement – ou plutôt malheureusement –, la réalité, la falsification par l'utilisation de données quantitatives et qualitatives, de même que la recherche et les expériences de terrain, permettent aisément de déconstruire ces faux mythes.

Une chose à la fois : qu'entendons-nous lorsque nous parlons de « programmes de revenu minimum excellents, accessibles et efficaces » ? EMIN²³¹, le Réseau européen du revenu minimum, s'appuie sur trois critères : des PRM de qualité signifient que le revenu doit être suffisant,

231/ Le Réseau européen du revenu minimum (EMIN) est un réseau informel d'organisations et de personnes engagées dans la réalisation progressive du droit à bénéficier de programmes de revenu minimum suffisants, accessibles et activateurs. Plus d'infos : www.emin-eu.net.

accessible et activateur. Un revenu suffisant se définit comme étant le revenu minimum indispensable pour mener une vie décente et participer pleinement à la société. Les PRM suffisants tiennent compte de l'évolution du coût de la vie. L'accessibilité se réfère au fait que ces programmes s'adressent à toutes les personnes qui en auraient besoin et aussi longtemps que ce soutien s'avère nécessaire. Enfin, ces programmes sont dits « activateurs » dans la mesure où leur objectif consiste à encourager l'*empowerment* et la pleine participation des bénéficiaires à la société.

Critère de suffisance

Afin de mesurer si les PRM sont suffisants, une démarche intéressante consiste à utiliser le taux européen de risque de pauvreté, combiné à une méthodologie bien élaborée basée sur un budget de référence. « Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux. Il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse ou de pauvreté. Il se contente d'offrir un point de comparaison des bas revenus par rapport aux revenus des autres habitants d'un pays donné. Un tel revenu n'implique toutefois pas forcément un niveau de vie moindre²³². »

En Belgique, en 2018, une personne isolée et une famille avec deux enfants présentent un risque de pauvreté dès lors que leur revenu mensuel se situe respectivement en dessous de 1 115 euros et de 2 341 euros²³³. À titre de comparaison, le revenu mensuel minimum est fixé à 892,70 euros net pour une personne isolée et à 1 190,27 euros net pour une famille avec deux enfants (depuis septembre 2017)²³⁴. Il apparaît clairement que le niveau des salaires minimum vitaux est nettement inférieur au seuil européen. L'écart entre les montants de ces prestations sociales et le niveau de vie menace de plus en plus le pouvoir d'achat des familles les plus vulnérables. Qu'en est-il des autres élèves ? La Belgique fait-elle encore figure de premier de classe en dépit de cet écart ? Absolument pas.

232/ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:At-risk-of-poverty_rate.

233/ http://www.armoedebestrijding.be/cijfers_aantal_armen.htm.

234/ <https://www.mis.be/nl/equivalent-leefloon>.

Dans un rapport du Réseau européen de politique sociale (ESPN) intitulé *Minimum Income Schemes in Europe*, les experts tirent la conclusion suivante : « Vu les problèmes de paiement des prestations sociales et le fait que, dans la plupart des pays, les taux de revenu minimum se situent en dessous du seuil de risque de pauvreté (AROP), voire bien en dessous

dans beaucoup de cas, il n'est pas surprenant que l'impact des programmes de revenu minimum sur la réduction de la pauvreté (c'est-à-dire sur la réduction du nombre de personnes qui se trouvent en dessous du seuil de risque de pauvreté) soit très faible. Cet impact est significatif dans quatre pays seulement (IE, IS, NL, UK) et très faible dans quatorze autres (AT, BG, CY, DE, EE, EL, ES, FR, LV, MK, PL, PT, RO, SK). Il est également préoccupant de constater que cet impact a augmenté dans cinq pays seulement (AT, EE, MT, PL, SI), alors qu'il a diminué dans onze pays (BE, BG, CZ, DK, ES, HU, LT, NO, RO, SE, UK) depuis 2009²³⁵. »

L'écart entre le mythe et la réalité

Dans la plupart des pays, le financement global des régimes d'aides sociales soumises à conditions de revenu (tels que les PRM) est relativement bas en comparaison du niveau des aides octroyées indépendamment des ressources des allocataires sociaux. Dans l'UE-28, 3,1 % du PIB est consacré au financement des prestations sociales assorties de conditions de ressources contre 24,5 % pour les autres. Le niveau des dépenses en aides sociales assorties de conditions de revenu se situe bien au-delà de la moyenne européenne au DK (11,3 %), en IE (6 %) et en IS (5,6 %) uniquement²³⁶. En Belgique, ce taux s'élève à 1,5 % seulement, contre 27,5 % pour les aides sociales non assorties de conditions de revenu.

Étant donné que, dans bon nombre de pays, le seuil de 60 % est considéré comme insuffisant pour mener une vie décente, il conviendrait d'utiliser des budgets de référence afin de tester la robustesse de ce seuil. Les budgets de référence mesurent, parmi un échantillon diversifié de ménages, le coût d'une série d'éléments fondamentaux requis pour prétendre à un niveau de vie socialement acceptable. Bien que cet examen soit très détaillé et fonction de facteurs spécifiques (lieu de vie, santé, âge, accès aux services...), on peut considérer une moyenne de 1 273 euros de revenu mensuel pour une personne isolée et de 2 447 euros pour une famille avec deux enfants²³⁷. L'écart entre le mythe et la réalité atteint des proportions dignes du Grand Canyon.

L'idée selon laquelle toute personne ayant besoin d'un revenu minimum de subsistance peut y avoir accès constitue une autre partie majeure véhiculée par ce faux mythe. Or, une étude menée par l'Université catholique de Louvain²³⁸ en 2011 a estimé qu'en Belgique, entre 57 % et 76 % des personnes pouvant prétendre à une aide d'intégration sociale (revenu mi-

235/ <http://ec.europa.eu/social/lobServlet?docId=15304&langId=en>.

236/ EMIN
Context Report : Developments in relation to Minimum Income Schemes in Europe, Van Lancker, A., coordinatrice de la politique de l'EMIN, octobre 2017, p. 18-19, données EUROSTAT et ESPROSS 2014.

237/ Calcul basé sur les données du CEBUD : <http://www.menswaardiginkomen.be/totaal.php>.

238/ Bouckaert, N., Schokkaert, E., « Une première évaluation du non-recours au revenu d'intégration sociale », in *Revue belge de Sécurité sociale*, 4/2011.

nimum vital) n'exercent pas ce droit. L'accès ne s'est pas amélioré depuis, que du contraire.

Mythe déconstruit.

Pour aller plus loin :

› *Setting the scene EMIN Context Report Developments in relation to Minimum Income Schemes in Europe*, Van Lancker, A., coordinatrice de la politique de l'EMIN, octobre 2017.

› *ESPN report on Minimum Income Schemes in Europe, a study of national policies*, Frazer, H., Marlier É., janvier 2016.

› *Analysis of the evolution of social security and social protection in Belgium*, SPF Sécurité sociale Belgique, 2017.

**FLAMBE
ET GASPILLAGE!
LES PAUVRES NE
SAVENT PAS GÉRER
LEUR ARGENT.**

« Je ne peux rien mettre de côté. »

Henri Guaino, député Les Républicains des Yvelines (France) affirme qu'avec son salaire de 5 100 euros net, il « ne peut rien mettre de côté ». Interviewé sur LCI, le 5 janvier 2017, l'homme politique estime que les députés français sont mal payés.

Anne Defossez

Centre d'appui – Médiation de dettes,
en collaboration avec les experts du vécu en matière de pauvreté et
d'exclusion sociale et les membres du groupe de soutien d'Ixelles

Bien loin du stéréotype de la personne surendettée qui gère mal son budget, dépense sans compter, consomme à outrance, use et abuse du crédit, on constate depuis plusieurs années une nette progression de l'endettement lié aux charges de la vie courante (soins de santé, énergie, taxes, etc.). Aujourd'hui, l'insolvabilité structurelle, c'est-à-dire l'incapacité de faire face à ses besoins de base, est l'une des causes principales du surendettement dans les trois régions du pays.

Cette situation n'est pas nouvelle, l'analyse des données statistiques récoltées en 2006 par notre association avait déjà permis de constater qu'un quart des ménages suivis par les services de médiation de dettes bruxellois n'avaient pas de revenus suffisants pour faire face à leurs dépenses courantes de base (logement, chauffage, nourriture, hygiène, soins, frais scolaires). Dans un article publié en 2008, l'Observatoire du crédit et de l'endettement notait déjà que « plus les revenus des ménages surendettés sont faibles, plus l'endettement non lié au crédit est fréquent et révèle ainsi les difficultés du ménage à accéder à des biens et services vitaux et nécessaires à une vie digne (notamment eau, énergie, soins de santé)²³⁹ ».

Diverses études attestent du fait que les postes du budget-ménage consacrés au loyer, aux dépenses d'énergie et aux biens de première nécessité représentent la plus grande part du budget des ménages pauvres.

239/ Observatoire du crédit et de l'endettement, « Être surendetté ? Être pauvre ? », in *Les Cahiers de l'éducation permanente, Les nouvelles formes de Pauvreté*, no 32, 2008.

Observatoire du crédit et de l'endettement, « Endetté sans avoir emprunté », in *Les Échos du crédit, Coup de projecteur sur l'autre endettement*, no 21, janvier-février-mars 2009.

L'augmentation des prix qui touche depuis plusieurs années ces biens et ces services affecte donc d'abord et surtout les ménages à revenus modestes ou faibles. « Les pertes de pouvoir d'achat des ménages en bas de l'échelle des revenus depuis 2004 peuvent monter jusqu'à 400 euros sur une base annuelle. Pour des ménages précaires, c'est ce qui restait peut-être comme petite marge de manœuvre qui a totalement disparu²⁴⁰. »

Se loger à Bruxelles, une vraie gageure pour les plus démunis

« En 2006, 54 % des locataires bruxellois (qui sont majoritaires à Bruxelles) déboursaient, pour pouvoir se loger, une somme équivalente à au moins 41 % de l'ensemble de leurs rentrées. Les 10 % des ménages les plus pauvres consacrant jusqu'à 64 % de leurs ressources pour pouvoir se loger²⁴¹. » « Le marché du logement à Bruxelles connaît actuellement une situation d'une gravité telle qu'il est devenu extrêmement malaisé, même pour un ménage disposant de ressources modérées, de trouver une habitation en bon état, adaptée et accessible financièrement²⁴². » Ainsi, de nombreux ménages bruxellois se trouvent actuellement dans une situation de grande précarité socio-économique. Pour beaucoup, la petite marge de manœuvre qui existait après le paiement de ces charges n'existe plus.

On est donc ici bien loin de l'idée d'une mauvaise gestion budgétaire comme cause du surendettement ! Bien au contraire, comme le soulignent les témoignages repris ci-dessous²⁴³, le surendettement structurel lié à la pauvreté implique une lutte et une attention quotidienne pour assurer sa vie et sa survie : compter chaque centime dépensé ; vivre au jour le jour sans épargne pour les dépenses imprévues ; faire des économies sur le chauffage, l'eau, les vêtements et l'alimentation ; postposer les soins médicaux ou s'en priver ; ne plus pouvoir acheter de médicaments ou se payer une visite chez le dentiste ; avoir du mal à satisfaire ses besoins fondamentaux et ceux de sa famille ; être incapable de participer à une vie sociale normale, rendre visite à des amis ou acheter des cadeaux d'anniversaire aux membres de sa famille ; avoir peur des courriers, des huissiers ; s'isoler de sa famille et de ses amis ; avec comme corollaires la honte, le sentiment d'être impuissant, exclu, d'être un mauvais parent.

« Chaque centime compte. Les budgets sont très souvent calculés intensivement. On apprend à se priver par peur de dépenser. L'idée, ce n'est pas que les pauvres ne savent pas gérer leur argent, en fait, ils n'en ont

240/ Defeyt, Ph., *Indice des prix, indexation et pouvoir d'achat des ménages à petits revenus*, Institut pour un développement durable, CSCE, n°s 60-61, novembre-mars 2008.

241/ Bernard, N., « Loyers : Comment sortir de l'impasse ? », in *Les Échos du logement*, 03/2006, n° 1, p. 1-13.

242/ Bernard, N., *Situation du logement à Bruxelles : vers une ville duale ?*, p. 18 : http://www.iewonline.be/IMG/pdf/Texte_Nicolas_Bernard.pdf.

243/ Cette contribution a été réalisée en partenariat avec les experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale et les membres du groupe de soutien d'Ixelles que nous remercions vivement. Leurs témoignages ont été retranscrits tels quels sans en modifier la teneur.

pas assez pour tout gérer à la fois et le moindre imprévu se transforme en une gigantesque catastrophe. »

« On dit que les pauvres ne savent pas gérer leur argent, alors qu'au contraire, ce sont de grands calculateurs et rois de l'économie. La question, ce n'est pas qu'ils ne savent pas être économes, c'est tout simplement que la pauvreté coûte cher, très cher. »

« Je fonctionne avec des enveloppes, je paye le loyer, les factures, les produits d'hygiène et je prépare une enveloppe par jour avec ce qui reste. C'est avec cela que je fais mes courses au jour le jour. Parfois, je n'ai que deux tranches de pain, parce que j'ai dû acheter des produits d'hygiène. Heureusement, je me nourris avec d'autres choses : mes livres, la beauté des arbres, de tout ce que je peux prendre de beau et de bon. Mais bon, je me nourris d'utopie et d'illusions que je me fabrique, sinon je ne survivrais pas. J'ai les colis alimentaires aussi. Mais j'en ai marre. Toujours les mêmes boîtes. Je suis dans le dégoût de manger. Je dois essayer de réapprendre, mais quand on voit le prix de tout. 35 cents pour un abricot... quand on n'a que 3 à 5 euros par jour pour manger ! »

« Cette idée communément admise que les pauvres sont de mauvais gestionnaires induit une quasi automatique réaction d'infantilisation de l'individu en état précaire : les intervenants sociaux veulent gérer le budget, contrôler les comptes. Les soupçons d'incompétence et d'irresponsabilité sont rois. L'infantilisation est quasi systématique et l'assistance budgétaire s'impose comme une nécessité. C'est vite oublier que ces individus ont aussi un parcours, une expérience et des compétences intellectuelles. Être pauvre est un handicap d'intégration sociale, pas un handicap mental ! »

Pour aller plus loin :

- › Voyez nos constats et recommandations sur les problématiques liées au surendettement et à la pauvreté : www.mediationdedettes.be (*dans l'onglet fédération*).
- › Voyez le rapport 2009 de l'Observatoire de la santé et du social sur le surendettement à Bruxelles : <http://www.ccc-ggc.irisnet.be/fr/observatbru/publications/rapport-sur-letat-de-la-pauvrete-2004-9e-rapport-pauvrete>.

- › Voyez aussi les publications de l'Observatoire du crédit et de l'endettement : www.observatoire-credit.be.
- › Pour en savoir plus sur les experts du vécu en matière d'exclusion sociale : <https://www.mi-is.be/fr/experts-du-vecu-en-matiere-dexclusion-sociale>.

**SDF, ROMS,
SANS-PAPIERS...
LA PAUVRETÉ
NE CONCERNE
QUE QUELQUES
CATÉGORIES DE
LA POPULATION.**

« Ce matin, 14 personnes arrêtées au parc Maximilien, 9 à la Gare du Nord, 3 déclarées mineurs. Selon la police, il n’y a quasi plus personne dans le parc. #nettoyer. »

Theo Francken, secrétaire d’État belge à l’Asile et aux Migrations (N-VA) évoque le 13 novembre 2017 sur Twitter le « nettoyage » en cours du parc Maximilien où se rassemblent les migrants à Bruxelles.

Émilie Charlier

Université de Mons

La pauvreté perdure depuis des siècles²⁴⁴ et l’accroissement du nombre de personnes concernées va de pair avec une démultiplication de ses définitions²⁴⁵. Il existe en réalité différentes formes de pauvreté et pas de critères objectifs permettant de circonscrire ce phénomène multidimensionnel.

Pour mesurer la pauvreté, le système européen se base sur les deux indicateurs suivants²⁴⁶ : d’une part, AROP (*at risk of poverty*) est l’indicateur le plus utilisé en Belgique²⁴⁷. Il s’agit d’une mesure relative renvoyant à la proportion des ménages situés sous le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du revenu médian national (1 115 euros par mois pour un isolé). Cela concerne 15,5 % de la population. D’autre part, AROPE (*at risk of poverty or social exclusion*) est un indicateur de pauvreté globale combinant trois mesures : pauvreté monétaire, privation matérielle (liée aux conditions de vie) et intensité de travail. 20,7 % de la population est concernée, soit plus de 2,3 millions de personnes. D’autres approches existent également. Par exemple, l’approche subjective renvoie à l’impression des ménages de ne pas pouvoir « joindre les deux bouts ». Pour information, cela concernerait 20,6 % de la population belge.

Ce qui saute aux yeux lorsqu’on se penche sur les chiffres de la pauvreté, c’est qu’ils sont variables selon l’indicateur privilégié. Leurs chiffres diffèrent – pas les réalités vécues ! Ces indicateurs théoriques présentent ainsi des limites. D’abord, ils portent sur des échantillons comprenant des

244/ Fournival, C., « La pauvreté : une normalisation effrayante », *Empan*, 2014/2, 94, 2014, p. 131-136.

245/ Conseil de l’Europe, *Vivre en dignité au XXI^e siècle*, Strasbourg : Council of Europe, 2013.

246/ Vinikas, B., « Sur la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d’en parler », *PAUVÉRITÉ*, 14, 2017, p. 4-27.

247/ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale, *Des faits et des chiffres*, 2016 : <http://www.luttepauvrete.be/chiffres.htm>.

248/ Fierens, J., « Le coup de jokari. L'image du pauvre dans l'assistance publique et dans l'action sociale », in Van der Plancke, V. (dir.), *Les droits sociaux fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté*, La Chartre, Bruges, p. 85-128, 2012.

249/ Adriaensens, G., Passot, L., Pena-Casas, R., « La sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2, 2003, p. 377-396.

250/ Serré, A., Vleminckx, J., « Contexte de crise en Belgique francophone : quelles marges de manœuvre aux marges du social ? », *Le sociographe*, 55 (3), 2016, p. 19-32.

251/ Lahaye, W., Charlier, E., « Vulnérables mais invisibles », *PAUVÉRITÉ*, n° 11, 2016.

252/ De Gendt, P., *La particularité du « sans-abrisme » au féminin*, SIREAS, Bruxelles, 2012.

253/ Martiniello, M., Rea, A., « Les sans-papiers en Belgique », *Hommes & Migrations*, n° 1238, 2002, p. 89-99.

254/ Barronet, J., « Étude sur l'invisibilité sociale : un enjeu de connaissance des personnes pauvres et précaires », *La Lettre de l'ONPES*, 4, 2014, p. 1-6.

marges d'erreur. Ensuite, tandis qu'AROP réduit la pauvreté aux aspects financiers²⁴⁸, le Plan national de lutte contre la pauvreté infantile de 2013 souligne qu'AROP ne tient pas compte des trajectoires des individus, ni de l'exclusion sur les plans du logement, de l'enseignement, de la participation et de la santé. Enfin, l'expression « risque de pauvreté » est aussi source de confusion : elle peut laisser entendre que le phénomène ne concerne que certaines populations marginales ; or, plusieurs catégories de personnes pauvres sont, au contraire, sous-représentées, voire absentes des banques de données scientifiques et des registres administratifs, en particulier les individus sans domicile fixe, sans-papiers ou résidents d'un ménage collectif (prisonniers, internés en institution psychiatrique ou maison de repos)²⁴⁹. Ainsi, la frontière qui sépare les personnes pauvres de celles qui ne le sont pas est floue. Mais alors...

Qui sont les pauvres ?

On assiste à une « extension progressive des situations de vulnérabilité²⁵⁰ » dans les pays développés. Un tiers des familles monoparentales se situe sous le seuil de pauvreté. Il existe d'autres risques féminins spécifiques, notamment des inégalités d'accès au marché du travail. Le niveau de vie réduit et l'isolement social ont des répercussions sur les enfants : un cinquième d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté. Être au chômage multiplie les risques de pauvreté par deux. Enfin, le phénomène des « travailleurs pauvres » est en expansion. Il est surtout lié à la faible intensité de travail et aux contrats temporaires, fréquents chez les 18-24 ans²⁵¹.

La pauvreté, un phénomène marginal ?

Les situations de pauvreté se sont étendues mais demeurent invisibles aux yeux des politiques et du grand public. Le phénomène du non-recours aux droits touche particulièrement les publics vulnérables. Les plus pauvres ne figurent pas dans les statistiques – ceci révélant un manque d'intérêt à leur égard. Cette invisibilité, parfois recherchée, ne concerne pourtant pas que les sans-abri²⁵² et sans-papiers²⁵³. Et ces personnes marginalisées n'ont souvent pas les moyens de se faire entendre. C'est là toute la perversité du paradoxe : l'augmentation de la vulnérabilité va de pair avec celle de l'invisibilité qui maintient, voire aggrave, la situation. Cette invisibilité se décline sous différentes formes : institutionnelle, recherchée, scientifique/statistique, sociale, politique et/ou médiatique. Dans ce dernier cas, des populations marginal(isé)es apparaissent « mal vues²⁵⁴ ».

Femmes, enfants, jeunes, chômeurs, travailleurs, toutes les catégories de population sont finalement susceptibles d'être confrontées à la pauvreté, même si certaines le sont plus que d'autres. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène marginal : ce sont les personnes pauvres qui sont marginalisées.

Pour aller plus loin :

- › Adriaensens, G., Passot, L., Pena-Casas, R., « La sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2, 2003, p. 377-396.
- › Barronet, J., « Étude sur l'invisibilité sociale : un enjeu de connaissance des personnes pauvres et précaires », *La Lettre de l'ONPES*, 4, 2014, p. 1-6.
- › Vinikas, B., « Sur la difficile mesure de la pauvreté et les raisons d'en parler », *PAUVÉRITÉ*, 14, 2017, p. 4-27.

**ON LEUR SERT
TOUT SUR UN
PLATEAU. LES
ALLOCATAIRES
SOCIAUX SONT
MIEUX LOTIS QUE
BEAUCOUP DE
TRAVAILLEURS.**

« Avec l’assistantat, celui qui va travailler, qui fait son plein d’essence, qui doit organiser la garde des enfants à domicile, quand il fait l’addition à la fin du mois, il s’aperçoit qu’il ne gagne pas plus en allant travailler que celui qui est resté chez lui et a accumulé les prestations sociales. »

Laurent Wauquiez à Souvigny-en-Sologne,
le 30 septembre 2017, lors de la fête de la Violette.

Ricardo Cherenti

Directeur général du centre public d’action sociale d’Écaussinnes

On présente assez régulièrement, de façon très caricaturale d’ailleurs, les bénéficiaires d’allocations sociales comme des personnes qui ont beaucoup (beaucoup trop ?) de droits, mais qui n’auraient par contre quasi aucune obligation. Parmi les droits, il y aurait celui de recevoir des revenus importants sans contrepartie.

Est-ce le cas ? Voyons, par exemple, au CPAS ce qu’est le revenu d’intégration (RI) : pour un cohabitant, il représente 595 euros par mois ; pour un isolé, il représente 892 euros par mois ; pour une famille, il représente 1 190 euros par mois. D’emblée, on se rend compte que ces montants ne sont finalement pas très élevés et permettent juste une vie « au minimum ». Dans une étude de 2008²⁵⁵, il avait été demandé à la population (autant parmi la population des plus pauvres que parmi les plus riches et ceci dans les différents milieux professionnels) à combien ils estimaient le revenu nécessaire par mois pour qu’un bénéficiaire du CPAS puisse vivre « dignement ».

Les avis des uns et des autres, étrangement, convergeaient parfaitement. La moyenne pour une personne isolée était estimée à 1 113 euros par mois en 2008. Pour un ménage, nous avons une estimation moyenne de 1 766 euros. Si l’on tient compte de l’index sur la période (18,8 %), on aurait aujourd’hui un chiffre de 1 322 euros par mois pour un isolé et 2 098 pour une famille. On le voit, on est vraiment très loin du compte. Un isolé a 48 % de moins que ce que l’on estime pourtant nécessaire pour vivre.

255/ Cherenti, R., *Le panier de la ménagère... pauvre, étude qualitative*, UVCW, 2008.

Les avantages ?

Y a-t-il vraiment des avantages que l'on reçoit dès lors que l'on bénéficie d'allocations sociales et que les travailleurs ne reçoivent pas ? Une étude datant de 2012²⁵⁶ a calculé les avantages que pouvaient recevoir les bénéficiaires d'un RI par le CPAS. Au-delà de la non-dépense (celui qui ne va pas travailler, par exemple, ne doit pas faire garder ses enfants éventuels), si nous prenons la situation d'un isolé, il reçoit un avantage qui est un moindre coût pour la redevance « compteur énergie », le non-paiement de la redevance TV²⁵⁷, un avantage téléphonique Proximus, les taxes communales, les centimes additionnels à l'IPP. Sur une année, on aurait un avantage de plus ou moins 340 euros (soit 28 euros par mois). Certes, il faut en tenir compte, mais on ne peut pas estimer qu'il y a des avantages exorbitants.

Les bas salaires

La véritable question à se poser finalement, ce n'est pas de savoir si les bénéficiaires d'une allocation sociale reçoivent trop (on a vu que ce n'était pas le cas), mais s'il est normal que ceux qui travaillent gagnent si peu ? En effet, est-il normal qu'un salaire ne permette plus de vivre « normalement » ? Est-il normal qu'il y ait une pression continue pour diminuer les salaires ?

Si la Belgique demeure particulièrement bien préservée, elle offre néanmoins une statistique de 4,7 % de travailleurs pauvres en 2016 (quand la moyenne européenne est à 9,5 %) ²⁵⁸, c'est-à-dire des personnes qui, malgré un salaire, sont obligées de venir dans un CPAS pour demander un complément de revenu ou pour demander une aide sociale complémentaire. C'est là qu'il faut s'interroger.

Aucune contrepartie ?

Est-il vrai que les bénéficiaires d'allocations sociales reçoivent de l'argent sans contrepartie ? Les institutions sociales, que ce soit l'ONEM, le CPAS et les autres, vérifient, contrairement à ce que certains laissent entendre, qu'en contrepartie de leur revenu, les bénéficiaires d'une allocation collaborent activement avec l'institution en question²⁵⁹. Pour les CPAS, cela consiste notamment à rester disposé à travailler, et il y a de plus en plus de contrôles à ce sujet.

256/ Cherenti, R., *Les pièges à l'emploi*, UVCW, 2012.

257/ Mais ce Gouvernement a promis de retirer cette redevance. Il n'y aura donc bientôt plus cet avantage.

258/ <http://ec.europa.eu/eurostat>.

259/ Cherenti, R., *La collaboration CPAS-bénéficiaires, sur le chemin de la dignité humaine, 33 nuances de clés*, Vanden Broele, Genval, 2017.

Au final, on est très loin d'apporter tout sur un plateau aux allocataires sociaux. Par contre, nous pouvons dire que vivre avec une allocation sociale représente toujours une vie faite de manques, de restrictions, de peur du facteur (la peur des mauvaises nouvelles), de manque de qualité (que ce soit de la nourriture ou des vêtements), de froid et d'humidité (habitations non isolées et mal chauffées par manque de moyens), d'exposition aux contrôles, de mise à nu face à son parcours de vie, de débrouille, etc. Posons-nous sérieusement la question : est-ce que leur sort est si enviable que nous en venions à imaginer qu'ils ont tout sur un plateau d'argent ?

Pour aller plus loin :

- › Cherenti, R., *La collaboration CPAS-bénéficiaires, sur le chemin de la dignité humaine, 33 nuances de clés*, Vanden Broele, Genval, 2017.
- › Odenore, *L'envers de la fraude sociale, le scandale du non-recours aux droits sociaux*, coll. « Cahiers libres », La Découverte, Paris, 2012.
- › Dumont, D., *La responsabilisation des personnes sans emploi en question*, La Chartre, Bruges, 2012.
- › Zamora Vargas, D., *De l'égalité à la pauvreté, une sociologie de l'assistance en Belgique (1895-2015)*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2017.

**TOUT LE MONDE
PEUT SE
RETROUVER
À LA RUE.**

« Fils de pute », « Collabo », « Salope », « Caca »...

Liste non exhaustive des insultes proférées par les habitants du très chic XVI^e arrondissement de Paris, lors d'une réunion d'information sur un projet de centre d'hébergement pour SDF, 14 mars 2016.

Martin Wagener

Faculté ouverte de politique économique et sociale
et Centre interdisciplinaire de recherche travail, État et société,
Université catholique de Louvain

Cette phrase est souvent utilisée par des citoyens, ou des associations, qui présentent une certaine sympathie envers la cause du sans-abrisme. Elle témoigne d'une certaine volonté d'établir un « destin commun » entre humains dans notre société. Pourtant, cette appréciation nécessite d'être confrontée aux trajectoires des personnes sans-abri. Cet énoncé qui est un positionnement en faveur de l'égalité ne rend en effet pas assez compte des différentes formes d'altérité. Il y a donc lieu de déconstruire une telle affirmation au regard des parcours de vie marqués par des formes de précarité multiples.

Plusieurs études ont mis en avant l'indépassable altérité des personnes qui vivent depuis longtemps en rue. Ces personnes sont confrontées à des processus dont l'appellation varie selon les auteurs : on parlera de précarisation, de désocialisation (Vexliard), de désaffiliation (Castel) ou d'auto-exclusion (Furtos). Quel que soit le mode d'explication de ces processus, il ressort que la vie en rue imprègne les personnes sans-abri au point qu'elles deviennent radicalement différentes du commun des mortels. Pendant longtemps, certains²⁶⁰ ont vu ce processus comme un engrenage irréversible en pointant les multiples formes de précarité qu'il entraînait tant au niveau individuel qu'organisationnel ou social. Des recherches plus récentes se sont intéressées aux manières par lesquelles les personnes pouvaient sortir de la rue²⁶¹. Ces recherches montrent que,

260/ Declerck, P., *Les naufragés*, « Terre humaine », Plon, Paris, 2001, 457 p.

261/ Pichon, P. (dir.), Francq, B., Firdion, J.-M., Marpsat, M., Roy, S., Soulet, M.-H., *SDF, Sans-abri, Itinérant. Oser la comparaison*, coll. « Globalisation, espace et modernité », Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2008.

262/ Van Regenmortel, T., Demeyer, B., Vandembemt, K., Van Damme, B., *Zonder (t)huis : Sociale biografieën van thuislozen getoetst aan de institutionele en maatschappelijke realiteit*, LannooCampus, Leuven, 2006, 320 p.

263/ SPP Intégration sociale, *Housing First en Belgique : ça marche ! Résultats et invitation à une sortie rapide du sans-abrisme*, Bruxelles, 2016.

264/ Benoist, Y., *Les sans-logis face à l'ethnocentrisme médical. Approche ethnographique d'un système de soins*, coll. « Terrain : récits & fictions », L'Harmattan, Paris, 2009.

265/ Wagener, M., « Le sans-abrisme à Bruxelles : une (in) visibilité toute relative... », *Bienvenus dehors ! Sans-abri et espace public*, CBCS, 2014.

266/ Van Menxel, G., « De utlieme onderkant – de thuisloze in het vizier », in De Decker, P., Goossens, L., Pannecoucke, I., *Wonen aan de onderkant*, Garant, Anvers, 2005, 536 p.

267/ Brousse, C., Firdion, J.-M., Marpsat, M., *Les sans-domicile*, coll. « Repères », La Découverte, Paris, 2008.

entre engagements personnels, aides des proches et interventions de différents services de la protection sociale²⁶², il demeure possible de s'en sortir et d'influer sur sa trajectoire. Des projets, comme le Housing First en Belgique²⁶³ (et ailleurs), ont montré que même les personnes présentant des difficultés d'ordre psychiatrique et toxicodépendantes les plus intenses, peuvent se stabiliser dans un logement.

Ces récentes études ont également montré que la désignation et la perception des personnes sans-abri comme altérité non dépassable pouvaient conduire les professionnels de terrain à « baisser les bras » et à se contenter d'apporter, dans le pire des cas, juste une aide humanitaire de survie²⁶⁴. Au contraire, maintenir l'idée que l'être humain demeure égal aux autres quelle que soit la situation sociale dans laquelle il se trouve permet de placer les personnes sans-abri dans une perspective de citoyenneté. Un citoyen qui peut faire appel aux droits à un logement, à la santé, à une vie digne, etc.

Des situations d'inégalités multiples marquant les parcours de vie

À côté de ces différents processus de désaffiliation, il ne faut pas oublier que les personnes en rue de longue durée ne représentent qu'environ un huitième du flux de personnes faisant appel à l'un des différents services d'hébergement destinés aux sans-abri²⁶⁵. Les accidents de parcours de vie peuvent être multiples et se situer à différentes niveaux (rupture familiale, perte de logement, restructuration de l'entreprise, chômage, maladie, etc.). Mais fort heureusement, connaître une crise dans sa vie ne signifie pas nécessairement tomber à la rue. Il est plus exact de dire que les personnes les plus enclines à se retrouver à la rue sont celles qui ne parviennent plus à recourir aux différents services de la protection sociale et qui ne sont plus secourues par leur propre famille.

Autrement dit, la différence réside dans l'accumulation des précarités, des ruptures et des injustices subies au cours de la vie. Notons également qu'un cinquième des personnes sans-abri²⁶⁶ a été logé dans les services de la protection de l'enfance, qu'un autre cinquième a connu de graves crises familiales et que presque un cinquième connaît une dépendance liée à l'alcool, à la drogue ou aux médicaments. En somme, sur base des données issues de différentes recherches menées dans plusieurs pays²⁶⁷, nous pouvons aisément démontrer que les personnes sans-abri ont souvent rencontré de multiples crises et séparations, et ce, dès leur plus jeune

âge. Pour expliquer les trajectoires des personnes se retrouvant en rue pour une longue durée, il faut penser les différents types d'inégalités, de précarités et de souffrances de manière cumulative.

Entre reconnaissance de l'égalité et défense de l'altérité

L'idée d'une trop grande altérité des personnes sans-abri peut se retourner contre elles. Face à l'illusion d'une égalité de situations, nous nous retrouvons face à l'exigence d'une reconnaissance sociétale multiple et adaptée. Annamaria Colombo a étudié différentes formes de reconnaissance sociale de jeunes sans-abri²⁶⁸ en quête de reconstruction à Montréal. Elle se demande quels rôles jouent les différentes formes de reconnaissance (affective, sociale, juridique) dans les processus de sortie de la rue. C'est dans ces différents registres que les jeunes doivent reconstruire du sens en affrontant les possibilités personnelles, organisationnelles, culturelles et sociétales données. L'auteure retient spécifiquement le type de lien parental vécu dans l'enfance comme l'un des marqueurs prégnants. Pour ces jeunes, les moteurs classiques de reconnaissance (par exemple l'inscription familiale et amicale, le travail, le sport) sont difficilement mobilisables. La capacité réelle d'exercer ses droits (à un logement, un travail, une vie digne, une vie personnelle, etc.) influe directement sur les possibilités de reconnaissance réelle.

La quête de sens et de reconnaissance des sans-abri passe donc par des personnes significatives (reconnaissance affective), une position sociale et des services sociaux prenant en considération les modes de vie personnels (reconnaissance sociale). Elle passe également par un État qui met tout en œuvre pour que chaque citoyen puisse bénéficier des différents droits humains (reconnaissance juridique). Ce n'est qu'à cette condition d'égalité que nous pouvons parler d'une société inclusive qui respecte en même temps les différentes formes d'altérité et les différentes manières de vivre.

268/ Colombo, A., *S'en sortir quand on vit dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », Presses de l'Université du Québec, 2015.

**LES ENFANTS
D'IMMIGRÉS
FONT BAISSER LE
NIVEAU SCOLAIRE.**

**« Les deux tiers des échecs scolaires,
c'est l'échec d'enfants d'immigrés. »**

Claude Guéant, ministre français de l'Intérieur,
au Grand Rendez-vous Europe 1/Le Parisien, le 22 mai 2011.

Sandrine Grosjean

ChanGements pour l'égalité, mouvement sociopédagogique

Quand on parle des enfants d'immigrés en ces termes, on pense davantage aux enfants issus de l'immigration ouvrière ou financière qu'aux enfants de fonctionnaires européens ou de diplomates. Les enfants issus de l'immigration ouvrière réussissent en moyenne moins bien les tests PISA²⁶⁹ que les enfants autochtones. C'est avéré depuis de nombreuses années. Mais qui fait baisser quoi ? Où est la cause et quelles sont les conséquences ? Plusieurs facteurs peuvent expliquer les moindres résultats de ces jeunes.

Dans toutes les sociétés, et de manière dramatiquement criante en Belgique francophone, les enfants de milieux socio-économiques défavorisés réussissent moins bien à l'école que les autres. Cela s'explique entre autres par l'éloignement de la famille de la culture de l'école, par l'incapacité de l'école à rendre explicites les apprentissages qu'elle attend des enfants, par le conflit de loyauté de l'enfant qui ne peut s'autoriser à « dépasser ses parents » ou encore par la honte engendrée par le manque de moyens financiers ou autres pour répondre aux demandes de l'école (pour ne citer que quelques exemples). Or, les « enfants d'immigrés » font majoritairement partie des classes socio-économiques les plus faibles. Pour reprendre l'assertion du titre, ce ne serait donc pas les « enfants d'immigrés » qui « font baisser le niveau », mais les « enfants pauvres ».

269/ PISA (Program for International Student Assessment) est un projet de recherche mené par l'OCDE qui vise à évaluer dans quelle mesure les élèves qui approchent du terme de leur scolarité obligatoire possèdent certaines des connaissances et compétences essentielles pour participer pleinement à la vie de nos sociétés modernes (OCDE, 2014, 23). Cette enquête à large échelle a été conduite tous les trois ans depuis 2000 et concerne actuellement 65 pays (approximativement 510 000 étudiants de 15 ans ont été interrogés). Rapport FRB, 2013.

La maîtrise de la langue d'enseignement

La question de la maîtrise de la langue joue évidemment en défaveur des enfants d'immigrés. Ne pas parler le français quand on arrive à l'école complique l'entrée dans les apprentissages. Pourtant, les enfants de diplomates ou de fonctionnaires européens mis dans la même situation ne rencontrent pas les mêmes difficultés. On peut donc dire que ce n'est pas la maîtrise de la langue française qui pose un problème, mais le rapport à la langue construit en famille. L'école a bien du mal à apprendre aux enfants qui n'en ont pas fait l'expérience en famille que la langue est autre chose qu'un outil de communication, qu'elle est un objet d'apprentissage.

Il y a également l'effet Pygmalion, aussi connu sous le concept de « prophétie autoréalisatrice ». Si un enseignant s'attend à ce qu'un élève échoue, il a plus de chances d'échouer et inversement – cela se vérifie même avec des rats dans un labyrinthe. Donc, si un enseignant pense que les enfants d'immigrés ont moins de chances de réussir, ceux qui seront dans sa classe auront effectivement moins de chances de réussir. Or, les enseignants porteurs de ce type de préjugés existent, alors qu'ils devraient parier sur l'éducabilité de tous.

La ségrégation scolaire

En Belgique francophone, on peut choisir son école (sauf pour la première secondaire et encore). Les écoles, elles, peuvent promouvoir le type de pédagogie qu'elles veulent. Du coup, chacun fait son marché : les parents choisissent l'école et, d'une certaine façon, les écoles choisissent les élèves. Ce quasi-marché a pour conséquence que les enfants d'un même milieu se retrouvent rassemblés dans les mêmes écoles, c'est particulièrement le cas dans les grandes villes. À l'exception de certaines écoles qui relèvent magnifiquement le défi d'accueillir un public immigré, les enseignants sont souvent démunis devant des enfants qui ont des codes si différents des leurs. Ils ne comprennent pas ce que leurs élèves ne comprennent pas. Les cours et l'enseignement ne se passent pas bien. Les jeunes sortant de ces écoles ne sont pas formés au même niveau que les autres.

En conclusion, ce ne sont pas les enfants d'immigrés qui font baisser le niveau scolaire, mais l'école qui n'arrive pas à amener les enfants d'im-

migrés et bien d'autres au niveau attendu, alors que ces jeunes sont tous porteurs de talents.

Pour aller plus loin :

- › Jacobs, D., Rea, A., *Gaspillage de talents*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2011.
- › Émission télévisée *Tam-Tam, La langue de l'école, les langues des familles*, minireportage du 16 novembre 2012, La Trois.be.
- › Rosenthal, R., Jacobson, L., *Pygmalion à l'école*, Casterman, Paris, 1971.
- › Demeuse, M., Baye, A., « Indicateurs d'équité éducative. Une analyse de la ségrégation académique et sociale dans les pays européens », *Revue française de pédagogie*, 2008.
- › Bonnéry, S., *Comprendre l'échec scolaire*, La Dispute, Paris, 2007.
- › Hirtt, N., *Mixité sociale*, Aped, 2017.

**LES PAUVRES
NE PRENNENT PAS
SOIN DE LEUR
LOGEMENT. ILS
LES SACCAGENT.**

Véronique Van Nieuwenhove

Service d'accompagnement social aux locataires sociaux

D'un point de vue strictement économique, les locataires de logements sociaux peuvent être considérés comme pauvres vu que l'accès au secteur du logement social est limité à une partie de la population dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond de revenu que nous pouvons considérer comme faible. L'idée reçue « Les locataires sociaux ne prennent pas soin de leur logement. Ils les saccagent. » semble ne faire qu'une. Néanmoins, deux notions différentes de par leur intensité et leur intention sont présentes. L'affirmation énoncée comme postulat que le non-entretien du logement équivaudrait à le saccager. L'expérience de terrain nous permet de nuancer²⁷⁰.

L'existence de balises légales comme le code civil et le règlement d'ordre intérieur du bailleur permet de fixer un cadre formel en matière d'entretien du logement. Pourtant, la notion d'entretien reste subjective. Qu'elle soit abordée par le locataire, le travailleur social, le travailleur technique, le bailleur, elle reflète des réalités, des nécessités différentes qui aboutissent à des perceptions différentes. Dans le cas présent, nous abordons la notion de non-entretien du logement et celle du logement saccagé sous l'angle du travailleur social.

Le non-entretien

Un logement non entretenu serait pour les travailleurs sociaux un logement qui n'est pas nettoyé. Il s'agit aussi d'un logement dans lequel le lo-

270/ La réflexion qui suit émane de l'expérience professionnelle de travailleurs sociaux œuvrant dans le secteur du logement social bruxellois.

locataire ne ferait pas effectuer les petites réparations locatives d'entretien qui lui incombent. C'est également un logement qui n'est pas suffisamment aéré et chauffé. Dans certains cas, mais dans une moindre mesure, ce serait enfin le fait d'accumuler des objets et/ou des déchets.

Les causes du manque d'entretien du logement sont multiples. Il peut s'agir d'un problème de santé physique (problèmes de mobilité lié à la maladie ou l'âge) ou mentale (dépression, fatigue chronique, fragilité mentale, assuétudes, syndrome de Diogène). La reproduction de cultures familiales peut entraîner un manque d'appropriation et d'investissement du logement. Un logement non entretenu peut également résulter d'un manque de moyens ou d'un phénomène de surpeuplement. Enfin, la mise à disposition de logement avec des défauts structurels et/ou un manque de rénovation constitue un facteur important.

Il ressort que si le travailleur social est confronté à des locataires qui ne prennent pas soin de leur logement, il s'agit généralement de situations occasionnelles et le facteur financier ne représenterait qu'une minorité des causes retenues.

Le « saccage » du logement

Bien que ce ne soit pas une réalité courante, on constate que des logements peuvent également être saccagés. Il est à préciser que c'est un problème moins fréquent que celui de l'absence d'entretien du logement. Pour les travailleurs sociaux, un logement saccagé serait un logement détruit de manière intentionnelle par le locataire qui nourrit une volonté réelle de détruire/de nuire. C'est un logement totalement délabré (les portes sont cassées, les revêtements troués, les murs tagués ou percés, prises arrachées, vitrage brisé) qui nécessitera une remise en état complète des équipements de base comme les sanitaires, les radiateurs, le mobilier.

Là encore, les causes du saccage peuvent être diverses. Parfois, il s'agit d'une manière de manifester un désaccord contre un système ou une politique. Le saccage peut également être animé par une volonté de vengeance, de destruction. Le saccage peut également résulter d'une rage contre le bailleur ou la société au sens large qui pourrait par exemple trouver sa source dans l'inadaptation du logement à la composition de ménage ou au handicap du locataire ou un problème de santé mentale. Le manque de moyens financiers peut pousser le locataire à effectuer

par ses propres moyens des travaux pour lesquels il ne dispose pas des compétences techniques requises. La présence problématique d'animaux domestiques peut détériorer le logement (déjections laissées dans le logement, revêtements de sols et murs abîmés). Enfin, il faut noter la possibilité d'un manque d'aide, de suivi et de soutien d'un corps professionnel qui aurait pu désamorcer un saccage.

Pauvreté et gestion du logement

Si un locataire ne prend pas soin de son logement, ce n'est pas pour autant qu'il le saccage. Le non-entretien relève plus de la négligence du locataire pour les raisons évoquées ci-dessus, alors que le logement saccagé reflète généralement une réelle volonté/intention d'abîmer et de détruire. Il y a aussi les logements devenus inhabitables suite à des événements accidentels comme l'incendie, l'inondation ou le vandalisme causé par un tiers. Des événements considérés comme accidentels et qui, dans certains cas, relèvent de la négligence ou d'un manque de prévoyance dans le chef du locataire. Une réalité qui n'est pas à négliger est celle de la vétusté de certains logements du parc locatif social qui rend l'entretien du logement difficile et qui est très souvent associé à une impossibilité à se l'approprier. Dans certaines situations – limitées –, on peut assister à une détérioration du logement par manque de prévoyance du bailleur.

L'expérience sur le terrain montre que dans la majorité des cas, les locataires sociaux occupent leur logement de manière adéquate, « en bon père de famille », comme le prévoient le code civil et le bailleur. La plupart prennent soin de leur chez-eux et l'investissent. Certains en font même de réels « petits bijoux ». Il existe néanmoins des exceptions, mais celles-ci relèveraient principalement de problématiques individuelles d'ordre psychologique ou physique.

Le critère économique ne constituerait pas le critère prédominant dans le non-entretien du logement ou le fait de saccager celui-ci. Dans les situations pointées comme problématiques, une aide adéquate, adaptée et sur le long terme pourrait contribuer à limiter et endiguer les dégâts. Les dégradations et le non-entretien du logement ne seraient donc pas l'apanage du pauvre mais le reflet d'une problématique individuelle principalement d'ordre physique ou psychologique. La pauvreté économique ne constituerait pas un obstacle majeur à l'entretien du logement et ne constituerait certainement pas le moteur du saccage.

**LES PAUVRES
DÉPENSENT TOUT
LEUR ARGENT
EN DROGUES,
EN ALCOOL ET
EN MÉDICAMENTS.**

« Si quelqu'un persiste à refuser une cure de désintoxication, on doit pouvoir lui retirer le RIS. »

Valérie Van Peel, députée et présidente du CPAS de Kapellen (province d'Anvers), Het Laatste Nieuws, 11 décembre 2015.

Sébastien Alexandre

Fédération bruxelloise francophone
des institutions pour toxicomanes

C'est une idée répandue, les pauvres dépenseraient tout leur argent en drogues, en alcool et en médicaments. Une idée à fortement nuancer... On sait qu'en moyenne, une personne sans emploi consomme plus d'alcool que la population générale. C'est notamment ce qu'a démontré l'étude Constances, menée depuis 2013 auprès de 200 000 personnes fréquentant les centres d'examen de santé (CES) de la Sécurité sociale française : un homme en consommerait 2,22 fois plus, et une femme, 1,5 fois. Et qu'en est-il des drogues illégales ? Ici aussi, il semble y avoir une corrélation entre consommation de drogues et chômage... Mais les personnes sans emploi sont-elles représentatives des situations de pauvreté ? C'est loin d'être sûr, puisque le chômage touche toutes les catégories sociales...

Prenons alors une mesure économique : une étude de l'INSEE, réalisée en 2011 et qui se penchait sur le budget des familles, a estimé que les 20 % les plus fortunés dépensent 2,6 % de leurs revenus en boissons alcoolisées et en tabac, la population générale, 3 %, et les 20 % les plus pauvres, 3,7 %. Mais ici aussi, on rencontre un problème de mesure, puisque la dépense en alcool ne mesure que très mal la consommation d'alcool : on peut boire du vin rare avec parcimonie, et de l'alcool bon marché par grandes quantités...

Lorsque le lien de cause à effet est une construction sociale...

Au-delà du problème de catégories sociales, il en est un autre, à savoir la différence entre corrélation et lien de cause à effet. Ainsi, concernant à nouveau la corrélation entre chômage et drogues (illégales, ou légales comme l'alcool), il est très difficile de cerner la cause première : est-ce le chômage qui détermine la consommation de drogues ou le contraire ? Dans les faits, les situations peuvent fortement varier, et le cas extrême d'une personne vivant à la rue, qui s'assommerait de différentes substances pour s'assurer de dormir déjà quelques heures, malgré le froid, l'insécurité ou le bruit, est là pour nous rappeler que l'usage de drogues peut relever d'une forte rationalité.

Le lien de cause à effet, entre pauvreté et consommation, peut très souvent constituer l'expression d'*a priori* : les personnes en situation de pauvreté useraient de davantage de drogues que les autres, étant donné leurs conditions de vie ? Dans les faits, diverses études européennes et américaines démontrent que l'expérimentation de drogues peut augmenter avec le niveau d'instruction ou d'aisance sociale, la consommation de drogues recouvrant aussi certains aspects culturels et des groupes, pas forcément définis par leur situation socio-économique, en faisant usage plus que d'autres.

Les déterminants sociaux de la santé

Pour autant, il ne faudrait pas omettre les déterminants sociaux de la santé : on sait que la situation sociale détermine l'état de santé des personnes, et notamment leur usage de drogues légales ou illégales. Les personnes en situation de précarité peuvent faire, davantage que d'autres, usage de diverses substances psychotropes, en premier lieu du tabac et de l'alcool. L'INSERM note que c'est dès l'âge des initiations à des conduites addictives que les inégalités sociales apparaissent, ces inégalités sociales étant amenées à se creuser à l'âge adulte. « Les personnes qui ont une situation sociale défavorable tout au long de leur vie ou qui connaissent une détérioration de leur situation sociale au cours de la vie ont des niveaux de conduites addictives plus élevés que celles qui ont toujours eu une situation sociale favorable ou qui connaissent une ascension sociale. »

Quoi qu'il en soit, les questions de précarité et de consommation de drogues doivent éviter d'être l'objet d'*a priori* et de généralités, voire de cari-

catures. On sait en effet qu'une personne tombée en situation de pauvreté ou de précarité réalloue différemment ses ressources, le plus souvent vers le logement et la nourriture, parfois au détriment de la santé. Le cliché de la personne pauvre et consommatrice de drogues légales ou illégales est donc à déconstruire.

Pour aller plus loin :

› Étude Constances menée depuis 2013 auprès de 200 000 personnes fréquentant les centres d'examens de santé (CES) de la Sécurité sociale.

› Buron, M. L., Kranklader, É., Ribera, J., *Le budget des familles en 2011. Analyse et commentaire des principaux résultats de l'enquête « Budget de famille »*, Division Conditions de vie des ménages, INSEE, 2011 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2835605?sommaire=2015691&q=budget+de+famille#tableau-figure1>.

› « Déterminants sociaux et familiaux des conduites addictives : une perspective vie entière », in INSERM (dir.), *Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement*, coll. « Expertise collective », Inserm, Paris, 2014, XVIII, 482 p. : <http://hdl.handle.net/10608/5966>.

**LES PAUVRES
FONT BEAUCOUP
D'ENFANTS
POUR OBTENIR
ALLOCATIONS,
AIDES SOCIALES
ET RÉDUCTION
D'IMPÔTS.**

« **L'assistanat est le cancer de la société française.** »

Laurent Wauquiez (Les Républicains),
interviewé sur BFMTV, le 8 mai 2011.

Thomas Lemaigre

Chercheur indépendant et enseignant
Co-directeur de *La Revue nouvelle*

Beaucoup d'enfants ? Allez, disons trois ou plus, le nombre moyen d'enfants par femme en âge d'en faire (taux de fécondité) ne dépassant pas en Belgique 1,8. Tiens, justement, le montant des allocations familiales est plus élevé pour le troisième enfant et les suivants. C'est même le but originel de ce système comme des différentes aides aux familles : relancer, puis soutenir la natalité. Faire des enfants (trois ou plus) « pour toucher les allocs » est donc bien, il faut le rappeler d'entrée de jeu, un effet recherché par ces politiques²⁷¹. Mais est-ce que cela fonctionne ?

Les choix existentiels posés par quiconque sont-ils fonction des bénéfices pécuniaires auxquels ils permettent d'accéder ? La question du lien entre les politiques dites natalistes ou familialistes et la taille des ménages défavorisés peut se diviser en deux ou trois sous-questions. D'un côté, si les politiques natalistes ont un impact positif sur le nombre de naissances sur l'ensemble de la population belge, les pauvres sont concernés *a fortiori*. D'un autre côté, s'il n'y a pas de lien, ne peut-on pas exclure une exception pour les plus pauvres ? Il faut alors regarder si des études empiriques en ce sens ont quelque chose à nous apprendre.

Les ressorts entremêlés des choix existentiels

En ce qui concerne les moteurs d'un choix réputé « économique », le philosophe Philippe Van Parijs propose de distinguer plusieurs niveaux

271/ C'est certes moins le cas aujourd'hui à Bruxelles, où les allocations régionalisées sont en train de devenir aussi un outil de lutte contre la pauvreté.

qui se combinent en s'empilant²⁷² : la vision économique de l'homme le voit comme égoïste, puisqu'il agit selon des préférences qui se réduisent à ses intérêts personnels, qui plus est des intérêts d'abord matériels. Elle le voit ensuite comme rationnel, puisqu'il va tenter de tirer le maximum d'intérêt de toute situation – et que tout peut se valoir ou se comparer, un avortement et un supplément de revenu, un enfant en plus et un boulot à temps plein. Le regard économique voit également l'humain comme objectif : tel acte sera le seul fait d'une motivation (un calcul d'intérêt) unique et précise, et tel acte sous-entend toujours la présence de cette motivation, de la même façon chez tout le monde.

Exit donc l'inconscient, la morale, l'altruisme, l'hésitation, l'erreur, l'estime de soi, les croyances, les peurs, les rêves... Mais réduire tout comportement à un tel choix rationnel étroit est encore plus aberrant et trompeur. Cela sous-entend que tout choix existentiel est un acte individuel, un strict produit de notre libre arbitre²⁷³. *Exit* donc tout ce que nous faisons par habitude, par conformisme ou du fait du poids des normes. *Exit* aussi la forme que donnent à nos vies nos histoires personnelles, à la fois irréductiblement singulières et inscrites dans des groupes (à commencer par la famille), aiguillées par des institutions (qui contrôlent, qui stigmatisent, qui discriminent ou qui encouragent) et pétries d'une culture (productrice de modèles, de traditions, de mentalités, de formes de reconnaissance, de préoccupations collectives, etc.), toutes des réalités sociales qui préécrivent en partie nos existences et inscrivent en nous des scénarios qui nous dépassent.

272/ Van Parijs, Ph., *Le modèle économique et ses rivaux. Introduction à la pratique de l'épistémologie des sciences sociales*, Droz, Genève, 1990, p. 27-44.

273/ Vranken, J., « Pauvreté et exclusion sociale : un cadre conceptuel », in *Revue belge de Sécurité sociale*, n° 4/2004, p. 749-764.

274/ Lemaire, P., *Allocations familiales et natalité*, décembre 2014 : <https://www.laligue.be/Files/media/479000/479596/fre/allocations-familiales-et-natalite.-impact-de-la-reforme-de-la-ligue-des-familles-sur-la-natalite.pdf>.

Le troisième enfant et les suivants ne sont pas l'apanage des pauvres

Les politiques dites familialistes ou natalistes reposent sur une batterie de mesures – congé de maternité, prime de naissance, soutien du secteur de l'accueil 0-3 ans, etc. – et les allocations familiales et autres taux majorés n'en sont qu'une facette. Qu'apprend-on donc en se penchant sur leur impact sur la décision des ménages quant à un troisième enfant ? Sont-ils le booster des choix familiaux ?

En 2014, la Ligue des familles a entrepris une revue de la littérature scientifique sur cette question²⁷⁴. La conclusion est sans équivoque : « Dans les faits, ces politiques de transferts financiers aux familles n'ont qu'un impact très limité sur la natalité », que ce soit sur la quantité d'enfants par

femme ou sur l'âge de la mère quand naissent les enfants. Mais n'y aurait-il pas justement lieu de nuancer ces conclusions pour ce qui concerne les ménages aux plus bas revenus ? Une étude franco-anglaise de 2002 montrait par exemple qu'en France, l'impact des transferts familiaux sur la venue d'un troisième enfant n'est pas significativement différent selon le statut socioprofessionnel, et donc selon le pourcentage de supplément de revenu fourni par l'allocation familiale. De même, « au-delà du bac, plus les femmes sont diplômées, plus elles rapprochent leurs maternités successives²⁷⁵ » et plus elles ont un troisième enfant. Bref, les allocations ne poussent pas à faire plus d'enfants au bas de l'échelle sociale, ou alors pas plus qu'en haut.

Plus proche de nous, une thèse récente sur les familles monoparentales bruxelloises montre que les choix faits par les mères seules avec enfant(s) quant à un (non-)retour en couple sont beaucoup plus le fait des projets de vie que des avantages sociaux (allocations à taux isolé en particulier)²⁷⁶. On peut faire l'hypothèse raisonnable que ceci vaut pour toutes les femmes quant au nombre d'enfants qu'elles veulent et au moment où elles les veulent.

487 euros par mois à compenser

Enfin, pour finir, il faut rappeler que si un enfant peut « rapporter » une allocation, il coûte en moyenne au minimum, selon une évaluation actualisée du Gezinsbond, quelque 487,75 euros par mois²⁷⁷. Ce n'est pas rien et cela ne date pas d'hier – ce n'est pas par hasard que les premières caisses d'allocations familiales s'appelaient « caisses de compensation ». À partir de là, concluons par deux évidences.

La première est qu'en réalité, tout choix familial, dans notre monde développé contemporain, est autant vu comme un risque que comme une ressource. Coûts et bénéfices de l'enfant en plus sont inséparables et non commensurables, quand bien même une nouvelle allocation viendrait gonfler le budget familial (259,49 euros par mois pour un troisième enfant²⁷⁸), ou quand bien même 487 euros, cela pèse très lourd sur le budget d'un ménage, a fortiori un ménage pauvre.

Seconde conclusion : méfions-nous de la définition administrative de la pauvreté, qui déforme notre regard sur la population à propos de laquelle se posent ces questions, voire ces jugements. Le calcul du seuil de pau-

275/ Ekert-Jaffé, O., Joshi, H., Lynch, K. *et al.*, « Fécondité, calendrier des naissances et milieu social en France et en Grande-Bretagne. Politiques sociales et polarisation socio-professionnelle », in *Population*, 2002/3, vol. 57, p. 485-518 : <https://www.cairn.info/revue-population-2002-3-page-485.htm>.

276/ Wagener, M., *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, UCL, 2013, p. 217 et suiv. : <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/fr/object/boreal%3A134855>

277/ Voir <https://www.gezinsbond.be/Publicaties/Andere/Documents/Minimalkost.pdf>.

278/ En février 2018, voir : <http://wallonie.famifed.be/fr/familles/allocations-familiales-de-base-et-suppl%C3%A9ments/allocations-familiales-de-base>.

vreté sous-pondère très largement le paramètre « enfant(s) ». Il est calculé comme un seuil qui varie en fonction de la composition du ménage. S'il est de 1 115 euros par mois pour une personne seule, un enfant de moins de 14 ans est pris en compte à concurrence de 30 %, comme s'il représentait un besoin de revenu en plus de 334,5 euros, soit un tiers en moins que l'estimation du Gezinsbond ! En clair, si vous avez des revenus moyens inférieurs, plus vous avez d'enfants, plus vous avez de chances d'être sorti un peu vite des statistiques de la pauvreté.

**LA PAUVRETÉ EST
MOINS PÉNIBLE À
LA CAMPAGNE.**

« La réhabilitation induit une augmentation des loyers, car les prestations seront meilleures. Mais nous n'excluons pas les habitants de leur quartier. [...] Il est vrai que seules les personnes qui pourront assumer l'augmentation des loyers pourront occuper ces logements. »

**Le directeur de Marseille Aménagement,
La Marseillaise, 25 mai 2001.**

Xavier May

Institut de gestion de l'environnement
et d'aménagement du territoire, Université libre de Bruxelles

Bien souvent, la pauvreté dans un pays comme la Belgique est associée aux quartiers urbains dégradés. Cette idée correspond à une réalité : ce sont bien dans ces quartiers que la pauvreté est la plus présente et la plus intense en Belgique. En ville, le coût du foncier conduit les habitants avec peu de moyens à se concentrer dans certains quartiers moins chers ; ce qui a pour effet de rendre la pauvreté plus visible. À la campagne, cette contrainte de coût du foncier opère moins, ce qui signifie que la pauvreté est davantage dispersée et, de fait, moins visible. Toutefois, une étude ayant pour objectif de mesurer la pauvreté rurale et urbaine²⁷⁹ en Belgique a montré que les espaces ruraux sont également très fortement touchés par la précarité.

On pense parfois que la pauvreté est moins pénible à la campagne parce que les logements sont plus grands, comparativement moins chers et que certaines dépenses peuvent être évitées, par exemple grâce à la culture d'un potager ou l'élevage d'animaux. En outre, la vie à la campagne est idéalisée, car associée à une meilleure qualité de vie (contact plus étroit avec la nature, beauté du paysage, environnement plus sain, etc.). Cependant, vivre à la campagne entraîne également des charges financières supplémentaires. En raison d'une accessibilité réduite faute de transports publics, les ménages sont souvent contraints d'acquérir un véhicule pour accéder aux emplois et aux services (école, poste, magasins, banque, services communaux, soins de santé, etc.), ce qui représente une dépense

279/ Marissal, P., May, X., *Pauvreté rurale et urbaine*, programme Agora, Politique scientifique fédérale.

très importante pour des personnes à faibles revenus. De plus, les distances parcourues sont plus longues, ce qui induit des frais de déplacement plus élevés, et ce, quel que soit le mode de transport.

Bien que le logement soit moins cher qu'en ville, il y a moins de logements à louer, l'offre est moins diversifiée avec moins de petits logements (comme des appartements) et moins de logements sociaux. De plus, comme les logements sont plus grands et l'habitat plus dispersé, les dépenses de chauffage sont plus élevées, ce qui pèse sur le budget des ménages, voire contraint certaines personnes à vivre dans un logement peu ou mal chauffé en hiver.

Normes et équipements

En milieu rural, outre la voiture, une série d'équipements ménagers comme la machine à laver, le téléphone ou l'internet sont nécessaires, car il n'y a pas les alternatives qui existent en ville comme le phone shop, le salon lavoir ou les transports en commun. Enfin, le milieu rural est décrit comme très normé. La pression sociale, la stigmatisation et le manque d'anonymat peuvent dissuader les habitants de chercher à obtenir de l'aide. On y croise régulièrement ses voisins, son assistante sociale, des connaissances dans ses activités quotidiennes. On est donc plus facilement jugé par les autres là où en ville il est aisé d'échapper à leur regard. Par conséquent, quoique la pauvreté soit très présente et davantage visible en ville, la vie à la campagne avec de faibles moyens peut également s'avérer très difficile.

Pour aller plus loin :

- › Linchet, S., Casman, M.-T., *La pauvreté en milieu rural en Région wallonne*, étude commanditée par Cera et réalisée par le Panel Démographie familiale de l'Université de Liège, 2011.
- › Marissal, P., May, X., *Pauvreté rurale et urbaine*, programme Agora, Politique scientifique fédérale.

**LES PAUVRES SONT
INFÉODÉS AUX
PARTIS DE GAUCHE
ET/OU
LES PAUVRES
FONT MONTER LES
POPULISMES DE
DROITE.**

« Les débats autour de Hartz IV prennent une tournure socialiste. [...] Celui qui promet au peuple une prospérité sans efforts ouvre la voie à une nouvelle décadence romaine. »

Guido Westerwelle, secrétaire général du Parti libéral-démocrate allemand (FDP), vice-chancelier et ministre fédéral des Affaires étrangères, Die Welt, 11 février 2010. À propos de Hartz IV, cette allocation sociale introduite en Allemagne en 2005.

Robin Lebrun et Émilie van Haute

Centre d'étude de la vie politique,
Université libre de Bruxelles

Quiconque est familier des dessins de Pierre Kroll se souviendra de ses caricatures sur les familles d'électeurs libéraux, socialistes, écologistes et humanistes. Ces caricatures font référence à une série de représentations entretenues dans l'espace public, que ce soit par les médias, les partis politiques ou les acteurs de la société civile. Ainsi, on associe des catégories stéréotypées de citoyens à des comportements électoraux. Parfois, ces mêmes stéréotypes sont utilisés à des fins électoralistes. Ceux-ci sont particulièrement exacerbés en Belgique dès qu'ils traversent la frontière linguistique. On pensera notamment à ce cliché largement véhiculé en Flandre du citoyen de Charleroi qui serait typiquement un chômeur, dépendant des allocations de génération en génération et qui voterait pour le Parti socialiste. Inversement, le cliché largement véhiculé en Wallonie est celui du citoyen flamand travailleur et qui voterait à droite.

La recherche en science politique permet de mieux comprendre les ressorts des comportements électoraux. De nombreuses théories ont été développées afin d'expliquer les choix de vote des citoyens, et ce, avec des approches différentes²⁸⁰. Ainsi, plusieurs modèles mettent en relation le niveau de ressources des individus et leur choix de vote : les électeurs à niveau de ressources plus faible se tourneraient de manière privilégiée vers les partis de gauche et ceux à niveau de ressources plus élevé vers les partis de droite. Pour certains, cette association entre ressources et vote

280/ Mayer, N. (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, L'Harmattan, Paris, 1997.

s'expliquerait par un vote de classe : les choix électoraux seraient ainsi façonnés de manière presque indéfectible par – notamment – le milieu socio-économique des individus. Pour d'autres, il s'agit d'un calcul rationnel coûts-bénéfices : certains partis représenteraient mieux les intérêts individuels de certains électeurs, il est alors logique qu'ils obtiennent leur préférence. *A contrario*, d'autres modèles avancent l'idée que les électeurs à niveau de ressources plus faible contribuent à la montée des populismes, car ceux-ci sont plus susceptibles d'être séduits par un vote protestataire, en particulier dans un contexte de déstructuration du vote de classe. Celui-ci serait une réaction au sentiment d'exclusion sociale dont ils sont victimes.

Ces stéréotypes et modèles théoriques correspondent-ils à la réalité ? Les pauvres seraient-ils inféodés aux partis de gauche et/ou vecteurs de populistes ? Pour déconstruire ces idées reçues, nous proposons une analyse des attitudes et comportements électoraux des électeurs belges (en Flandre et en Wallonie) à l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes de 2014. À cette occasion, une enquête électorale PartiRep²⁸¹ a été réalisée auprès d'échantillons représentatifs d'électeurs des deux régions. L'enquête s'est déroulée en deux vagues. Les électeurs ont été sondés lors d'une première vague avant les élections (entre le 20 mars et le 17 mai 2014). Les mêmes électeurs ont ensuite été recontactés pour prendre part à une seconde vague après les élections (entre le 26 mai et le 1^{er} juin 2014). Au final, 2 019 Belges ont participé à la première vague (1 018 Wallons et 1 001 Flamands), pour 1 532 à la seconde (706 Wallons et 826 Flamands).

281/ www.partirep.eu.

282/ Lollivier, S., « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, 4, 2008, p. 21-29.

283/ Brady, H. E., Verba, S., Schlozman, K. L., « Beyond SES : A Resource Model of Political Participation », *American Political Science Review*, 89 (2), 1995, p. 271-294.

En sciences sociales, le niveau de ressources peut se comprendre et se mesurer de différentes manières. Nous nous concentrons ici sur le niveau de ressources dans une approche socio-économique, et plus particulièrement focalisée sur le niveau de revenu des électeurs. Cette approche monétaire²⁸² peut se traduire soit dans une mesure de la capacité financière d'un individu à acquérir un panier-type de biens de base – on parle de revenus ou pauvreté absolue –, soit de l'incapacité d'un individu à accéder à un niveau de revenu jugé « normal » au sein de la population – on parle alors de revenus ou pauvreté relative. Notons qu'il existe encore d'autres conceptions du niveau de ressources qui font intervenir des données moins quantitatives, comme l'accès à des services de soins ou à l'éducation par exemple²⁸³. Dans cette contribution, nous avons opté pour une mesure absolue du niveau de revenus, qui repose sur une combinai-

son de trois questions incluses dans le questionnaire lors de la première vague. La première question demandait aux répondants d'indiquer s'ils étaient seuls ou en couple ; la seconde question demandait aux répondants combien d'enfants étaient à leur charge ; la troisième question portait sur la catégorie de revenus du ménage dans son ensemble.

Préférences politiques et comportements électoraux

Afin de mesurer les préférences politiques des électeurs, nous avons opté pour deux mesures distinctes. D'une part, les préférences politiques sont mesurées par l'autopositionnement des électeurs sur un axe gauche-droite. D'autre part, ces préférences sont mesurées via le vote exprimé pour la Chambre des représentants.

Premier constat : il n'y a pas de différence notable dans l'autopositionnement des électeurs (0 représentant la position la plus à gauche et 10 la position la plus à droite) entre les différentes catégories de revenus. Les valeurs moyennes de cet autopositionnement oscillent en fonction des tranches de revenus de 4,3 à 4,9 pour la Wallonie et de 5,1 à 5,5 pour la Flandre, sans que ces différences soient statistiquement significatives. La divergence est plutôt communautaire : les électeurs wallons sont plutôt de centre-gauche (moyenne régionale de 4,6), tandis que les électeurs flamands sont plutôt de centre-droit (moyenne régionale de 5,3), et ce, indépendamment de leur niveau de revenus²⁸⁴.

Les différences sont par contre plus marquées lorsqu'il s'agit d'analyser les comportements électoraux en tant que tels. En Wallonie, les électeurs appartenant aux catégories de revenu les plus faibles votent proportionnellement plus pour le Parti socialiste (PS) et moins pour le Mouvement réformateur (MR). Les électeurs aux revenus identifiés comme « très bas » et « bas » choisissent ainsi le Parti socialiste (PS) à hauteur de respectivement 50,7 % et 34,1 %, tandis qu'il ne représente que 26 % des préférences des électeurs aux plus hauts revenus. Le MR n'obtient quant à lui que 13,6 % des voix des électeurs ayant des revenus « très bas », tandis qu'il séduit graduellement plus à mesure que l'on monte dans les tranches de revenus, jusqu'à atteindre 37,5 % des voix chez les électeurs les plus nantis. On notera aussi une forte propension des électeurs les plus pauvres à voter blanc ou nul. C'est le choix de 13,5 % des électeurs aux plus faibles revenus, un chiffre significativement supérieur par rapport aux autres catégories d'électeurs. Il existe donc à la fois un vote de classe

284/ Van Haute, É., Deschouwer, K., « Federal reform and the quality of representation in Belgium », *West European Politics*, 41(3), 2018, p. 683-702.

relativement marqué ainsi qu'un phénomène d'aliénation politique : les électeurs à faible niveau de revenu préfèrent sortir du jeu électoral. Ni la gauche radicale (PTB) ni le Parti populaire (PP) ne parviennent à capter cet électorat, bien qu'il faille rester prudent étant donné la petite taille des échantillons concernés.

Des conclusions similaires peuvent être tirées du côté flamand. La distribution des votes entre les libéraux de l'Open VLD, les socialistes du SP.a et, dans une moindre mesure, les démocrates-chrétiens du CD&V, laisse transparaître l'existence d'un vote de classe : les électeurs avec un niveau de revenu plus faible votent proportionnellement plus pour le SP.a ou le CD&V et moins pour les libéraux que les catégories de revenus supérieurs. Le SP.a capte ainsi 17,4 % des électeurs aux revenus les plus faibles pour seulement 8,8 % des plus riches. Pour le CD&V, les chiffres auprès des mêmes catégories d'électeurs sont respectivement de 20,5 % et de 15,4 %. Inversement, les électeurs pauvres votent proportionnellement moins pour l'Open VLD – 9,8 % des voix – que les catégories de revenus supérieurs où le parti obtient un score de 25,3 %. Comme dans le cas wallon, les catégories de revenus plus faibles tendent davantage à voter blanc ou nul que les autres catégories d'électeurs. En revanche, on constate que les électeurs à plus faible revenu votent proportionnellement un peu moins pour les partis situés aux extrêmes – Vlaams Belang ou PVDA+, respectivement à 5,3 % et 0,8 % des suffrages – que les autres catégories d'électeurs, ce qui va à l'encontre des stéréotypes évoqués plus haut.

Une offre politique déterminante

Au final, l'autopositionnement moyen des électeurs ne montre pas de spécificité particulière des électeurs les plus pauvres par rapport aux autres groupes d'électeurs. Par contre, il en va autrement lorsqu'il s'agit de donner une voix à un parti. L'offre politique en termes de partis est donc déterminante. La prévalence du PS en Wallonie, du SP.a et du CD&V en Flandre laisse transparaître un vote motivé par la situation socio-économique des individus. Ces trois partis entretiennent depuis longtemps, il est vrai, des liens privilégiés avec cet électorat et ils disposent toujours de relais au sein des organisations syndicales et des mutuelles.

Peut-on dès lors parler d'électeurs pauvres inféodés aux partis de gauche ? La réalité est beaucoup plus nuancée. Nous venons de le voir, les

électeurs à niveau de revenu plus faible ne sont pas imperméables aux idées de droite. Côté flamand, on pensera au CD&V qui réalise un score important auprès de ces électeurs, sans être fondamentalement un parti de gauche.

Les pauvres font-ils monter les populismes de droite ? Cette affirmation n'est pas non plus vérifiée. Lors du scrutin 2014, ni le PTB/PVDA+, ni le Vlaams Belang ou le Parti populaire n'ont bénéficié d'une accroche plus favorable auprès des électeurs les plus pauvres par rapport aux autres catégories de revenu. Il convient néanmoins de souligner l'existence d'une réserve importante de voix : les électeurs à plus faible niveau de revenu ont proportionnellement davantage eu recours au vote blanc ou nul, forme d'expression d'un vote protestataire qui pourrait très bien à l'avenir être capté par une nouvelle offre politique si elle venait à émerger²⁸⁵.

Pour aller plus loin :

- › Deschouwer, K., Delwit, P., Hooghe, M., Baudewyns, P., Walgrave, S. (dir.), *Décrypter l'électeur. Le comportement électoral et les motivations de vote*, LannooCampus, Leuven, 2015.
- › Deschouwer, K., Delwit, P., Hooghe M., Baudewyns, P., Walgrave, S. (dir.), « Attitudes et comportements des électeurs lors du scrutin du 25 mai 2014 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2225, 2014.

285/ Hooghe, M., Marien, S., Pauwels, T., « Méfiance politique et comportement électoral en Belgique », in Deschouwer, K., Delwit, P., Hooghe, M., Walgrave, S. (dir.), *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2009*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2010, p. 101-114.

**LES ÉLÈVES
DE MILIEUX
DÉFAVORISÉS
DOIVENT ÊTRE
ORIENTÉS LE PLUS
TÔT POSSIBLE
VERS LES FILIÈRES
TECHNIQUES OU
PROFESSIONNEL-
LES.**

**« Nous fournissons aux employeurs
un matériel humain bon marché. »**

*Un collaborateur d'un job center berlinois
cité par Die Süddeutsche Zeitung, 9 mars 2015.*

Fred Mawet

ChanGements pour l'égalité, mouvement sociopédagogique

Interrogeons cette idée reçue : pourquoi donc le devraient-ils ? Serait-ce parce que, leurs familles étant pauvres, elles n'auraient pas les moyens de leur financer des études plus longues, les filières techniques et professionnelles étant censées délivrer une qualification valorisable sur le marché de l'emploi à la sortie de l'enseignement secondaire ? Ou pense-t-on que ce serait leur goût pour des choses plus « matérielles », plus concrètes, moins abstraites que l'enseignement dit « général » où une partie importante de cette population d'élèves a la réputation de s'ennuyer ferme ? Ou encore cette affirmation serait-elle guidée par la conviction que les aspirations, la position sociale et les dons intellectuels sont héréditaires ou à tout le moins éminemment transmissibles et que, par conséquent, ces enfants ne peuvent que se tourner vers des métiers et occuper des positions sociales similaires à celles de leurs parents ?

Ces trois raisons potentielles évoquées correspondent probablement aux représentations de bon nombre de personnes. Y compris souvent les premiers intéressés. Admettons un fait incontournable : les élèves de milieux populaires sont massivement orientés le plus tôt possible vers les filières techniques ou professionnelles. Et ils le sont non pas parce qu'ils le souhaitent, non pas parce qu'ils ont été repérés comme ayant un don particulier pour l'une ou l'autre formation professionnelle : ils le sont parce que, après les avoir fait redoubler une ou plusieurs fois, on ne veut plus d'eux ; parce qu'ils ne peuvent plus suivre dans l'enseignement général tel qu'il est conçu et que, le niveau des cours généraux étant nettement moins élevé en tech-

nique de qualification et surtout en filière professionnelle, on se dit qu'ils devraient y réussir mieux...

Les filières techniques et professionnelles sont donc le lieu où le système scolaire relègue les élèves qui ne répondent pas aux attentes de l'école. Et les indicateurs de l'enseignement montrent indiscutablement que cette relégation frappe les élèves de milieux populaires.

L'analyse des faits

Si on élimine d'emblée l'hypothèse que les enfants de milieux populaires seraient moins intelligents, deux hypothèses peuvent être considérées.

La première, très partagée par bon nombre d'acteurs scolaires, met en évidence les différences de conditions dans lesquelles évoluent les élèves issus des différentes classes sociales. Les uns – de milieux favorisés – ont un accès aisé à la culture, aux livres, et ont des parents qui peuvent les aider à remplir les exigences scolaires ou leur payer des cours particuliers. Les autres – de milieux populaires – baignent dans une culture familiale éloignée de celle de l'école et ont des parents qui ne peuvent pas les aider à remplir les exigences scolaires, parce qu'ils ont arrêté l'école très tôt et n'ont pas les moyens de leur payer des cours particuliers. La conclusion est donc rapidement tirée que, quelles que soient les mesures compensatoires prises au fil des années²⁸⁶, le fossé social est incombable. Il serait donc normal que l'enseignement fonctionne à deux vitesses pour permettre aux enfants des différents milieux d'y trouver leur place. On pourrait résumer cette position comme suit : « Les inégalités sociales entre les enfants sont telles que l'école ne peut pas les réduire et qu'elles se transforment immanquablement en inégalités scolaires. »

La seconde hypothèse apporte un tout autre éclairage de la même réalité sociale : elle consiste à dire que, face aux conditions sociales très inégales des familles, l'école peut, en fonction de la façon dont elle va procéder, reproduire les inégalités sociales et les transformer en inégalités scolaires. À l'inverse, elle peut également réduire les inégalités sociales et arriver à ce qu'elles ne se transforment pas en inégalités scolaires en veillant, par son organisation et sa pédagogie, à mettre en place les conditions pour que les enfants de milieux populaires puissent apprendre aussi et ne se heurtent pas aux obstacles supplémentaires dus à leur condition sociale.

286/ Les ZEP, la politique de discrimination positive, etc.

Ces obstacles et les conditions pédagogiques pour les dépasser ont été décrits par des chercheurs du groupe ESCOL²⁸⁷. Ils ont mis en évidence que les classes sociales ont des rapports différents aux savoirs et à la langue. Or, l'école a été historiquement construite pour les enfants de milieux favorisés et en a très naturellement adopté les codes et le rapport à la langue. Des chercheurs comme Bonnery, Rochex et d'autres démontrent que l'école ne tient pas compte de cette question fondamentale des codes et des rapports aux savoirs. L'école exige des enfants des choses qu'elle n'explique pas et n'enseigne pas, qui n'ont pas besoin d'être enseignées pour les enfants de milieux culturellement favorisés, mais qui sont autant d'obstacles à entrer dans les apprentissages pour les enfants de milieux populaires. Il en va de même pour la maîtrise du français « langue de scolarisation », condition indispensable pour réussir à l'école : elle va de soi pour les enfants de milieux favorisés et doit se travailler pour les enfants de milieux populaires, car ce n'est pas le type de langage utilisé dans les familles, le rapport à la langue étant plus utilitaire.

Deux éléments encore valent d'être relevés. Le premier est que plus l'école s'appuie sur la famille, plus elle creuse et reproduit les inégalités sociales. Le second est que moins l'enseignant régule et gère la dynamique de son groupe d'élèves pour veiller à ce que les rapports entre les enfants et entre lui et les enfants soient respectueux, plus les enfants de milieux populaires vivront des sentiments de honte et d'indignité qui constituent de puissants empêchements d'apprendre.

Un choix de société

On le comprend donc à partir de ce qui précède : l'affirmation que « les élèves de milieux défavorisés doivent être orientés le plus tôt possible vers les filières techniques ou professionnelles » renvoie à un choix pédagogique, idéologique et politique en matière d'enseignement. Si le politique et l'école ne prennent pas la mesure de ce qu'il faut mettre en place pour que les enfants de milieux populaires puissent réellement apprendre comme les autres, alors ils continueront à acquérir des « petits savoirs », mal étançonnés en primaire et décramponneront massivement de l'enseignement général en début de secondaire. Et le fonctionnement en gare de triage qui les orientera inéluctablement vers les techniques et puis les professionnelles, sans réel choix, aura encore de beaux jours devant lui.

Retenons que ce n'est pas une fatalité mais bien un choix de société.

287/ Pour en savoir plus sur le groupe ESCOL : <http://www.circeft.org/spip.php?rubrique21>.

**LES PAUVRES
CONSOMMENT
DE MANIÈRE
IRRÉFLÉCHIE. ILS
SURCONSOMMENT.
ILS GASPILLENT.
ILS ACHÈTENT
N'IMPORTE QUOI.
LE PARAÎTRE EST
TRÈS IMPORTANT.**

« Un chercheur l'affirme : 132 euros par mois, c'est suffisant pour vivre ! »

Titre du journal allemand Bild, 6 septembre 2008.

Thomas Lemaigre

Chercheur indépendant et enseignant
Co-directeur de *La Revue nouvelle*

Vivre en situation de pauvreté, c'est faire l'expérience plusieurs fois par jour de ce qui vous tient à l'écart de la norme. Bien sûr, la norme est quelque chose de relatif et de subjectif, mais justement le rapport à la norme est un véritable principe actif de la manière dont chacun se donne une image de lui-même et dont chacun agit dans le jeu social. C'est bien souvent d'autant plus vrai pour les aspects matériels : les fameux signes extérieurs de richesse ou... de pauvreté.

Ces constats sont d'une telle évidence que toutes les définitions et toutes les mesures un peu fines de la pauvreté prennent en compte cette notion d'un écart plus ou moins grand à la norme sociale. Ainsi, comme la définition monétaire de la pauvreté utilisée par les statisticiens est trop sommaire, on calcule depuis 2004 un indice de privation matérielle. Pour ce faire, tous les ans, le ministère des Affaires économiques mène un sondage auprès d'un échantillon représentatif de toute la population. Dans ce sondage, il pose la question de savoir si le ménage a éprouvé un manque par rapport à neuf biens et services particuliers. Sera considéré comme pauvre celui qui affirme manquer d'au moins trois d'entre eux : paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité, chauffage adapté du logement, dépenses imprévues, consommation régulière de viande ou d'une autre source de protéines, vacances, téléviseur, réfrigérateur, voiture, téléphone. On parle de taux de privation matérielle grave ou majeure pour les ménages qui rencontrent au moins quatre des

neuf problèmes listés. Cette situation concernait en 2014 5,8 % de la population belge. Bref, plus ou moins critique face au consumérisme, tout le monde s'accorde à affirmer que le non-accès à la consommation est une composante clé de la pauvreté²⁸⁸.

Certains voudront nuancer en pointant qu'il existe des consommations « normales » et légitimes, de l'ordre de la nécessité, et des consommations « anormales », somptuaires et dispensables. C'est oublier un peu vite quelques réalités. La première est que nos sociétés ne fonctionnent plus avec une seule idée de la normalité. Des tas de modèles coexistent. *A fortiori*, la normalité quand on fait l'expérience de la pauvreté, c'est autre chose que la normalité quand on vit confortablement. La consommation des objets technologiques en donne des illustrations limpides.

Deuxième élément à prendre en compte pour comprendre le rapport à la consommation des personnes en situation de pauvreté : chez elles comme chez n'importe qui, la consommation fait partie des stratégies mises en place pour trouver des solutions face aux imprévus de l'existence. En particulier quand on « tombe » dans la pauvreté du fait d'accidents de la vie, une stratégie courante consiste à résister, à tenir bon, à sauver les apparences et, aussi longtemps que possible, à se dire que tout va s'arranger. Garder ses habitudes de consommation pour donner le change aux autres n'est pas qu'irrationnel, c'est aussi une ressource face à l'adversité. Ajoutons à cela qu'à tous les niveaux de revenu, l'acte d'achat peut fonctionner comme une compensation ou une consolation en réaction au fait que les autres sphères de la vie offrent peu de gratifications.

Publicité et crédit

Troisième élément à ne pas perdre de vue : des moyens gigantesques sont consacrés à nous pousser à acheter des biens dont nous n'avons pas besoin, à vivre au-dessus de nos moyens, voire à contre-courant de nos intérêts. Oui, qu'on soit pauvre ou non, la publicité nous harcèle et nous pousse à l'achat, si possible irrationnel. Elle y parvient en manipulant nos émotions, en exploitant nos faiblesses. Allié de la pub, le secteur du crédit à la consommation ne se prive pas de jouer sur ces cordes sensibles que sont nouveaux besoins, désirs de consolation ou achats impulsifs, au risque de pousser ses clients à bas revenus dans d'inextricables spirales de surendettement ! Pour résister à ces sirènes, une bonne partie des personnes en situation de pauvreté sont moins bien outillées que les autres.

288/ Statbel, « Enquêtes sur le revenu des ménages (HBS) » : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes_budget_des_menages/ ; Statbel, « Enquêtes sur les revenus et conditions de vie (SILC) » : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/>.

Ceci dit, pour revenir à des analyses plus générales, s'il est évident que les pauvres consomment moins que le reste de la population (à peu près une fois et demie moins), il a été montré de longue date que les plus riches gaspillent plus (notamment de nourriture), que leur empreinte carbone est à la mesure de leurs revenus, etc.

Vers une société duale ?

Les pauvres sont des Petits Poucets dans la forêt broussailleuse de la consommation. Les grandes entreprises, à l'heure du sur-mesure, du full option, du premium, du gourmet, leur destinent essentiellement des produits de masse. Il suffit de comparer, pour une pizza ou une bière, le panel de possibilités offertes dans les grandes surfaces qui s'adressent aux bas revenus (le *hard discount*) et dans celles qui visent les clientèles à revenus moyens et supérieurs.

Dans certains pays, cette stratification sociale par l'accès à la consommation est plus acceptée que chez nous et volontairement organisée. Les Anglo-Saxons parlent ainsi depuis 20 ans de la « dual society », où vivent quasiment dans des mondes parallèles les riches, les pauvres et les gens à revenus moyens. Ils ne se retrouvent pas aux mêmes endroits et ne se côtoient plus dans ces lieux publics que sont les stades, les transports en commun, les centres commerciaux, etc. C'est certes aussi en partie le cas en Europe continentale, mais sans (encore ?) être exacerbé à ce point.

Pour aller plus loin :

- › Franssen, A., Lemaigre, T., *La tête hors de l'eau. Les détrences sociales en Belgique*, Éditions Vie ouvrière, Bruxelles, 1998.
- › Robin, M.-M., *Sacrée croissance !*, La Découverte, Paris, 2014 (aussi un film documentaire et une exposition).

**LES PAUVRES
EXIGENT DES
DROITS MAIS
NÉGLIGENT LEURS
DEVOIRS.**

« Un : je ne veux laisser personne sur le bord du chemin. Tendre la main [...]. Mais deux : vous ne devez pas fuir vos responsabilités. L'emploi, il ne va pas tomber du ciel. On peut vous aider, vous ouvrir des portes, vous donner des formations. Mais à un moment, vous devez aussi vous prendre en main. »

Pierre-Yves Jeholet, ministre wallon en charge de l'Économie et de l'Emploi, le lundi 28 août 2017 dans le cadre d'une interview de rentrée accordée aux au groupe Sudpresse et au Soir.

Pauline Feron et Christof Carlier

Centre public d'action sociale de Charleroi

Peut-on donner foi à l'idée répandue selon laquelle les pauvres se complaisent dans un état d'assisté ? Peut-on considérer qu'ils profitent des avantages du système de protection sociale, sans en subir les inconvénients en termes d'obligations ? On comprend en filigrane les trois pré-supposés suivants : premièrement, le droit à vivre une vie conforme à la dignité humaine doit nécessairement être conditionné à une contrepartie dans le comportement du sujet de droit ; deuxièmement, négliger les obligations serait sans conséquences ; enfin, les pauvres connaissent leurs droits et ils ont la capacité à les faire systématiquement valoir. Nous allons nous attacher à questionner ces trois sous-entendus.

Dans un premier temps, il nous semble intéressant de montrer l'évolution de la société qui nous amène aujourd'hui à penser en termes de conditionnalité des droits sociaux. Le passage de l'État dit « providence » à l'État social « actif » qui s'intensifie depuis plusieurs décennies a redessiné le modèle de l'aide sociale. Une des caractéristiques de cette vision sociétale est que la conception d'une indemnisation sans « contrepartie » est mal perçue. Un allocataire social ne peut rester passif. L'aide (le droit) est conditionnée à un comportement attendu qui est celui de la bonne volonté de participation sociale (devoir). Il se traduit plus spécifiquement par l'activation vers l'emploi. L'État n'est néanmoins plus garant de la mise à l'emploi mais plutôt de l'employabilité des travailleurs, c'est-à-dire leur capacité à travailler sur leur propre personne afin de se rendre « employable » (formation, incorporation des codes de l'entreprise, présentation de soi, etc.). L'emploi existe pour celui qui veut s'en donner la peine.

Cette idéologie suppose dès lors un changement crucial pour l'individu : il « n'est plus défini comme ayant droit de la solidarité collective pour un risque collectif dont il serait victime, [mais] comme un inadapté, qui porte une partie de la responsabilité de son état, et surtout de sa sortie, et dont il faut renforcer les moyens et les stimuli à la participation aux conditions du marché de l'emploi²⁸⁹ ».

Négliger ses obligations est-il sans conséquences ?

Ne pas s'activer, ne pas chercher du travail et ne pas avoir un emploi a, sur le long terme, des conséquences lourdes : en 2015, suite aux changements législatifs, 29 155 chômeurs (au chômage depuis plus de 36 mois) sont arrivés en fin de droit²⁹⁰. Par ailleurs, les chômeurs qui ne respectent pas les obligations contractuelles (objectivant la volonté des chômeurs à s'activer sur le marché de l'emploi) sont susceptibles de se voir exclus temporairement ou définitivement du système d'allocations de chômage. Au cours de l'année 2015, ce sont 9 801 sanctions (suspensions temporaires, allocations réduites, exclusions) qui ont été notifiées²⁹¹. Donnée à laquelle s'ajoutent 5 624 suspensions provisoires (art. 70) pour absence à l'entretien.

Les publics exclus ont alors la possibilité de faire appel au dernier filet de protection : les centres publics d'action sociale (CPAS). Dans les CPAS belges, la contractualisation de l'aide sociale marque une rupture avec la conception de « l'assistanat » des précédentes commissions d'assistance publique. Le changement de nom des centres publics d'aide sociale en centres publics d'action sociale dénote dès 2002 ce changement de paradigme. Aux droits sociaux correspondent désormais des devoirs. On observe ces injonctions notamment au travers de la généralisation des contrats dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS). Ces contrats actualisent concrètement les mesures d'activation. Le bénéficiaire, sous peine de non-respect de ses devoirs (du contrat) qui le pousse à s'activer, pourra se voir sanctionné et, *in fine*, risquer l'exclusion des allocations d'insertion²⁹².

Le pauvre connaît-il et fait-il systématiquement valoir ses droits ?

Certaines personnes qui vivent en situation de précarité ou même de grande pauvreté n'accèdent pas, ou ne font pas appel, à des droits auxquels elles devraient légitimement avoir accès. Bien que difficilement quantifiable, le

289/ Franssen, A., « To PIIS or not to PIIS. Les paradoxes de l'injonction à l'autonomie », *L'Observatoire*, n° 88, 2016.

290/ Données ONEM, rapport annuel 2015 : <http://www.onem.be/fr/nouveau/lonem-publie-son-rapport-annuel-2015>.

291/ *Ibid.*

292/ Barbier, J.-C., « Le workfare et l'activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire », *Lien social et Politiques*, 2009, p. 23-36.

non-recours aux droits (*non take-up*) est une réalité qui touche les personnes souvent les plus vulnérables²⁹³. La fédération des CPAS de Wallonie constate que plus de 70 % du public exclu du chômage et en droit de recevoir une aide du CPAS ne l'avaient pas demandé²⁹⁴. Si parmi cette part du public exclu, une partie a pu reprendre le chemin de l'emploi ou trouver des solutions alternatives, une majorité n'aura pas recours à ses droits.

Nous observons ces réalités au sein du CPAS de Charleroi²⁹⁵ : rechercher l'information ou faire valoir ses droits nécessite des ressources linguistiques ou communicationnelles, logistiques (ordinateur, internet, etc.), de mobilité (aller voir l'assistant social), de connaissances, un réseau social et familial. Tous ne sont pas dans la capacité de pouvoir faire valoir leurs droits ou accéder à l'information utile. Une institution telle que le CPAS est censée rééquilibrer la balance et aider les plus fragilisés. Il apparaît cependant qu'un système de classement se fait au sein des plus précaires. Concrètement, cet effet se manifeste dans la recherche d'information concernant les aides à disposition des populations. Certains bénéficiaires sont plus dotés de capitaux au départ et ont une attitude plus proactive par rapport à l'information. Ils s'informent sur leurs droits et tentent d'améliorer leur situation. D'autres possèdent moins de ressources et n'ont pas cette attitude de recherche d'information. Or, nous l'avons démontré plus haut, la passivité est stigmatisante dans la société de l'activation. L'absence de recours aux droits relève aussi d'une difficulté pour certains publics à mettre en œuvre une habilité à se conformer aux « bonnes » demandes.

De surcroît, les modalités d'accès aux droits procèdent à une mise en ordre de réalités de vie sous formes de « catégories²⁹⁶ ». Celles-ci ne rendent pas toujours compte des réalités vécues par les publics, ce qui empêche dès lors l'expression des besoins tels qu'ils sont vécus et donc des demandes. L'impossibilité pour les personnes les plus démunies de comprendre et d'avoir accès à l'information creuse les inégalités. Le nonaccès aux droits et le non-recours défavorisent encore un peu plus les plus pauvres.

Pour aller plus loin :

› Franssen, A., « To PIIS or not to PIIS. Les paradoxes de l'injonction à l'autonomie », *L'Observatoire*, n° 88, 2016.

› Franssen, A., *L'État social actif : une nouvelle grammaire des risques sociaux*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 2008.

293/ <http://www.luttepauvrete.be/themenontakeup.htm>.

294/ Legrand, M., « Fin des allocations d'insertion : un chiffre noir qui interpelle », *Alter Échos*, 21 avril 2015 : <http://www.alterechos.be/fin-des-allocations-dinsertion-un-chiffre-noir-qui-interpelle/>.

295/ Feron, P., Carlier C., « Recherche Action Migrants », rapport de recherche pour le CPAS de Charleroi, 2016.

296/ Par exemple, un père qui vit seul mais qui paie des allocations familiales ne sera pas reconnu comme « chef de ménage ». Les réalités familiales ou sociales sont généralement plus complexes que leur simplification administrative sous forme de catégories.

- › Barbier, J.-C., « Le workfare et l'activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire, *Lien social et Politiques*, 2009.
- › Dubois V., *La vie au guichet*, Économica, Paris, 1996.

**LES PAUVRES
NÉGLIGENT LEUR
SANTÉ ET CELLE DE
LEURS ENFANTS.**

**« L'augmentation de Hartz IV a donné un coup de pouce
aux industries du tabac et de l'alcool. »**

Philipp Missfelder, député CDU (Union chrétienne démocrate allemand) au Bundestag, commentant l'augmentation de 4 euros de l'allocation mensuelle Hartz IV, 15 février 2009.

Myriam De Spiegelaere

École de santé publique, Université libre de Bruxelles

Depuis qu'on étudie la santé des populations, on constate toujours la même chose, partout et de tout temps : les pauvres sont en moins bonne santé que les riches. Peut-on en déduire que les pauvres négligent leur santé, c'est-à-dire qu'ils sont responsables de cette situation parce qu'ils font, volontairement, de mauvais choix ou parce qu'ils n'ont pas d'intérêt pour leur santé ou celle de leurs enfants ? Cette explication ne tient pas la route et est démentie par une analyse sérieuse de la réalité.

L'environnement physique, matériel et social dans lequel on vit conditionne l'exposition à des facteurs nocifs pour la santé. On pense bien entendu au logement : l'absence de logement expose aux températures extrêmes, à l'humidité et à la violence, et un logement de mauvaise qualité expose à l'effet néfaste des moisissures et des polluants intérieurs, à un niveau de bruit élevé. Grandir dans un logement surpeuplé multiplie le stress, les risques d'infection par des bactéries, virus ou parasites et les accidents domestiques. Cette exposition se cumule le plus souvent avec une exposition à des facteurs nocifs dans le quartier : le bruit, la pollution de l'air extérieur, l'insécurité liée au trafic automobile, etc. Ou encore dans le cadre du travail : conditions de travail pénibles, insécurité, stress lié à la précarité du travail, etc.

Les conditions de vie déterminent également l'exposition à des facteurs qui sont positifs pour la santé, comme une alimentation diversifiée et équilibrée, le bénéfice d'espaces verts, un environnement qui favorise l'activité physique régulière, un support social de qualité, etc. Enfin, les

conditions de vie, et en particulier les ressources financières et culturelles, influencent aussi fortement l'accessibilité aux soins formels ou informels, qui permettent de prévenir, réparer ou limiter les dégâts sur la santé.

En bref, la santé est conditionnée par l'environnement dans lequel on a grandi et on vit. Plus on est pauvre, plus on a de risques de vivre dans un environnement physique, matériel et social fortement nocif et faiblement favorable pour la santé.

La santé n'est pas la résultante de comportements vertueux choisis librement par les individus

« Responsabiliser » est le mot à la mode : si on responsabilise les gens, ils prendront soin de leur santé. Tout montre cependant que la responsabilité individuelle est très peu engagée dans les mécanismes qui déterminent la santé. Ces dernières décennies, de nombreuses études ont mis en avant l'impact de comportements et de styles de vie sur la santé (fumer, consommer de l'alcool, avoir des relations sexuelles non protégées, avoir une alimentation déséquilibrée, etc.). On estime trop souvent, de manière très simpliste, que ces comportements sont liés à des choix libres et individuels, et donc que chacun est responsable de son état de santé.

Et pourtant, toutes les interventions qui sont axées sur la responsabilisation individuelle s'accompagnent d'une augmentation des inégalités sociales face à la santé. Pourquoi ? Parce que tout le monde n'est pas également libre dans ses choix de vie, ni également vulnérable face aux pressions qui guident nos consommations. La liberté face à ces comportements est un luxe que les pauvres ne peuvent pas se permettre. Les choix pour la santé, dans sa définition large de « bien-être physique, mental et social », ne sont pas du tout évidents quand on doit choisir parmi plusieurs besoins essentiels. Qu'est-ce qui est « meilleur » pour la santé ? Payer son loyer pour ne pas être expulsé ou payer des soins de santé nécessaires ? Acheter des fruits et des légumes en suffisance pour une alimentation équilibrée ou payer les frais scolaires pour permettre à son enfant de partir en excursion avec les autres et se sentir « comme les autres » ? Prendre le temps et l'énergie pour faire un examen de dépistage, même gratuit, ou utiliser ce temps et cette énergie pour trouver du boulot ? Recommencer pour la énième fois des démarches et rassembler les documents pour faire valoir un droit au risque de « péter un câble » ou laisser tomber pour réduire un peu le niveau de stress à un niveau juste supportable pour survivre ?

Santé et pauvreté

Tout parent essaie d'offrir à ses enfants la meilleure qualité de vie possible. Si à une extrémité du spectre se trouvent des parents qui ne doivent jamais « choisir » parce qu'ils peuvent acheter, utiliser et bénéficier de tout ce qui peut améliorer la qualité de vie en évitant ou trouvant des alternatives à tout ce qui peut nuire à la santé, à l'autre extrémité, les pauvres doivent faire des choix cornéliens. Ce pouvoir d'agir et d'influencer son environnement afin que celui-ci soit le plus favorable à sa santé est un des atouts les plus puissants des populations aisées. Face à chaque problème, on investit pour trouver une solution efficace : stressé au boulot ? On crée des lieux de détente, on prend des vacances, etc. Tandis que dans la pauvreté, le stress est permanent et sans fin : pas de vacances, de détente aux thermes... alors une pause cigarette, une dose d'alcool, une sortie au McDo, ça permet de déstresser un moment.

Pour les pauvres, la santé, en particulier celle de leurs enfants, est un combat quotidien. Les pauvres consacrent une part trois fois plus importante de leur budget que les plus aisés pour les soins de santé. Se battre pour se loger, se nourrir, rester digne, c'est lutter en permanence pour sa santé et celle de sa famille. Se débrouiller au jour le jour pour survivre, n'est-ce pas un combat pour la vie, et donc la santé ?

Pour aller plus loin :

- › Leclerc, A., Kaminski, M., Lang, Th., *Inégaux face à la santé. Du constat à l'action*, La Découverte, Paris, 2009.
- › Commission des déterminants sociaux de la santé, *Comblant le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*, Organisation mondiale de la santé, 2008.
- › Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres. Existe-t-il des inégalités sociales de santé ?* : www.lutte-pauvrete.be/chiffres_sante.htm.
- › Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Le droit à la protection de la santé 10 ans après le rapport pauvreté, note de discussion*, avril 2005 www.luttepauvrete.be/publications/RGP10ans/santeFR.pdf.
- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Tableau de bord de la santé en région bruxelloise 2010*, p. 147-171.

**LES PAUVRES NE
SAVENT PAS GÉRER
LEURS DÉPENSES
ÉNERGÉTIQUES.**

« Ma politique est basée non pas sur des théories économiques, mais sur des principes avec lesquels moi et des millions de semblables avons été élevés : un honnête jour de travail pour une honnête paye ; vivez selon vos moyens ; gardez un pécule pour les jours de pluie ; payez vos factures à l'heure ; soutenez la police. »

Margaret Thatcher, Première ministre britannique,
septembre 1981.

François Grevisse et David Lemin

Centre d'appui SocialEnergie, Fédération des services sociaux

On entend souvent que les pauvres ne savent pas gérer leurs dépenses énergétiques, qu'ils ont des consommations démesurées et qu'ils gaspillent. Il faudrait donc les éduquer à utiliser l'énergie de manière plus économe. La réalité est pourtant bien différente.

Commençons par une mise au point. En moyenne, les ménages les plus pauvres consomment moins que les autres. En 2011, le ménage du premier décile de revenus – c'est-à-dire celui qui fait partie des 10 % des ménages les plus pauvres – dépensait pour l'énergie près de 20 % de moins que le ménage médian²⁹⁷. Or, si la taille réduite des logements contribue évidemment à expliquer cette tendance, la faiblesse de leur performance énergétique devrait, elle, tirer les consommations à la hausse. Rien ne permet donc d'affirmer que les pauvres gaspillent plus que les autres, que du contraire.

Dans l'ensemble, les pauvres seraient donc plutôt enclins à se montrer économes, soit ! Mais une certaine forme d'éducation ne pourrait-elle pas décupler l'efficacité de leurs efforts ? N'est-ce pas précisément pour les plus pauvres que la moindre économie compte ? Ne peut-on pas y voir un moyen de lutter contre la précarité énergétique ?

De l'efficacité à la privation

Une chose est certaine : lorsque c'est l'impératif économique qui prévaut, il n'y a qu'un pas entre efficacité et privation. En 2015, près de 4 % des

297/ May, X., *Analyse de la facture énergétique des ménages et mesure des difficultés rencontrées par les personnes âgées*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2013.

ménages belges (et 10 % des Bruxellois) se sont retrouvés contraints à la « précarité énergétique cachée », c'est-à-dire qu'afin d'éviter une facture d'énergie qu'ils risquaient de ne pas pouvoir payer, ces ménages se sont privés de la jouissance normale de leur logement en limitant leurs consommations en-deçà de leurs besoins de base²⁹⁸. Pour les ménages qui franchissent cette limite ou qui s'en approchent dangereusement, la sensibilisation peut certes permettre de gagner en confort, mais il serait indécent qu'elle vise à réduire encore les consommations.

Du reste, s'il existe effectivement un potentiel d'économie d'énergie par des changements de comportements chez une partie des ménages précarisés – comme chez les autres d'ailleurs –, ce potentiel est généralement nettement plus limité que celui d'une amélioration structurelle du bâti et des équipements. À défaut de réelles perspectives d'amélioration du logement, le travail comportemental n'est alors – souvent – qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Dans le pire des cas, il sera non seulement d'une moindre utilité, mais aussi gratuitement stigmatisant et culpabilisant. Ainsi, l'action comportementale, prise isolément, substitue-t-elle souvent la question « Comment dépenser moins ? » à la préoccupation autrement plus fondamentale « Comment vivre décemment ? ».

Lutter contre la précarité énergétique

Mais que peut donc bien représenter la « précarité énergétique », s'il ne s'agit ni de gaspillage ni de consommations démesurées ? Comment pourrions-nous y réagir autrement que par un travail comportemental ? La précarité énergétique désigne l'incapacité pour un ménage d'accéder à l'énergie qui lui est nécessaire, pour un coût abordable. Elle touche un ménage sur cinq et environ trois quarts des ménages pauvres. Par définition, les ménages touchés sont contraints soit de consommer moins que ce qui leur est nécessaire, soit d'assumer une consommation dont le coût est inabordable, au prix de sacrifices budgétaires ou au risque de s'endetter.

Il existe trois moyens de lutter contre la précarité énergétique : augmenter les revenus des ménages concernés, diminuer le prix de leur énergie ou réduire leurs consommations. Il y a, en outre, deux manières différentes de réduire les consommations : agir sur les comportements ou agir sur le logement. À cet égard, l'action sur le logement montre généralement un potentiel plus important que l'action sur les comportements. En effet, l'expérience montre que, dans des situations extrêmes, une action com-

298/ Delbeke, B., Meyer, S., *Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2017.

portementale permet de diminuer les consommations de 30 % sans garantie de pérennité, tandis que les consommations d'une passoire énergétique peuvent être dix fois supérieures à celles d'un logement performant²⁹⁹. Or, la qualité du logement fait cruellement défaut aux ménages précarisés. Plus de 30 % des ménages en risque de pauvreté vivent dans des logements dont la toiture fuit, dont des murs ou des sols sont humides, ou encore dont l'encadrement des fenêtres ou les sols sont pourris³⁰⁰. Sans aller jusque-là, l'inétanchéité des châssis, l'absence d'isolation, le simple vitrage, l'obsolescence des équipements de chauffage et électroménagers influencent considérablement la dépense énergétique. Par exemple, la production collective d'eau chaude sanitaire, particulièrement répandue dans les immeubles à appartements, coûte en moyenne près de trois fois plus cher par litre d'eau chaude que la production d'une chaudière individuelle au gaz.

Cependant, les ménages précarisés n'ont généralement aucune prise sur tout cela, non seulement parce qu'ils n'ont pas les moyens d'investir, mais aussi parce que nombre d'entre eux sont locataires. L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc locatif – qu'il soit public ou privé – constitue donc un levier à part entière sur la précarité énergétique. À l'aube de la « transition énergétique », l'énergie risque bien de devenir le terrain d'iniquités croissantes. Si nous voulons prendre ce tournant collectivement, le travail comportemental ne suffira pas. Il faudra veiller à la fois à développer une politique inclusive d'amélioration de la performance énergétique et à répartir les coûts de cette politique d'une manière qui n'aggrave pas la situation des ménages fragilisés.

Pour aller plus loin :

- › Delbeke, B., Meyer, S., *Baromètre de la précarité énergétique (2009-2015)*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2017 : <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2017/20170313NT1>.
- › Grevisse, F., Delvaux, A., « Précarité énergétique », *PAUvéRITÉ*, 17, 2017 : <http://www.le-forum.org/uploads/FBLP-Pauvérité-17-web.pdf>.
- › Grevisse, F., Hubert, H.-O., « Mettre de l'énergie dans le social », *Les Cahiers de la Recherche'action*, Fédération des Services sociaux (disponible gratuitement sur demande au Centre d'Appui SocialEnergie), 2015 : http://www.fdss.be/uploads/Publications/FdSS/Cahiers2015/A5_Publication_Researchaction_Hors_serie_SE_2015.pdf.

299/ À superficie et mode d'utilisation identique.

300/ Eurostat, 2017 (données SILC 2016).

**LES ÉTRANGERS
REFUSENT DE
S'INTÉGRER. ILS NE
RESPECTENT PAS
LA BELGIQUE ET
SON MODE DE VIE.**

« Il est des quartiers où je peux comprendre l'exaspération de certains de nos compatriotes, pères ou mères de famille rentrant du travail le soir et apprenant que leur fils s'est fait arracher son pain au chocolat à la sortie du collège par des voyous qui lui expliquent qu'on ne mange pas pendant le ramadan. »

Jean-François Coppé, secrétaire général de l'UMP,
en campagne pour prendre la tête du parti lors d'un meeting
à Draguignan (Var), le 5 octobre 2012.

Marco Martiniello

Centre d'études de l'ethnicité et des migrations,
Faculté des sciences sociales, Université de Liège
Fonds de la recherche scientifique

Il est devenu assez courant d'entendre que les étrangers ne voudraient pas s'intégrer dans la société belge, respecter la loi et partager le mode de vie belge. Ces discours n'émanent plus seulement des partis et mouvements d'extrême droite ou des médias dits populaires. On les entend dans des milieux sociaux très différents, ils se présentent comme une vérité qu'on ne peut plus mettre en doute. Or, la réalité est beaucoup plus complexe et nuancée.

Ces discours font souvent l'amalgame entre des notions qui renvoient à des expériences et/ou à des statuts juridiques très différents dans la société belge : étrangers, immigrés, migrants, jeunes issus de l'immigration, réfugiés, transmigrants, musulmans, etc. Les étrangers sont ceux qui ne possèdent pas la nationalité belge. Ils peuvent être nés à l'étranger ou en Belgique. Tous les étrangers ne sont pas des immigrés et tous les immigrés ne sont pas des étrangers. Ainsi, des personnes de nationalité belge n'ayant jamais auparavant vécu en Belgique et qui s'y installent sont techniquement des immigrés. Quant aux jeunes dont les parents ou les grands-parents étaient des immigrés étrangers, ils sont aujourd'hui pour la plupart du temps de nationalité belge et donc légalement, ils ne sont pas des étrangers. Les étrangers peuvent par ailleurs être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers. Ils n'ont pas les mêmes droits et souvent pas la même expérience migratoire en Belgique.

Ainsi, de nombreux fonctionnaires européens en poste à Bruxelles sont certes des étrangers, mais ils ne sont pas vus et ils ne se voient pas comme des immigrés mais plutôt comme des expatriés fortement attachés à leur pays d'origine. Ils ont une expérience spécifique bien différente de celle par exemple d'un demandeur d'asile ou d'une personne sans-papiers. Quant aux musulmans, ils ne sont pas nécessairement des étrangers, ni des immigrés, ni des descendants d'immigrés. Il s'agit d'une catégorie religieuse, pas d'une catégorie nationale. Toutes ces personnes ont des parcours de vie très différents. Dire en bloc qu'elles rejettent l'intégration et qu'elles ne respectent pas la Belgique n'a pas beaucoup de sens.

De quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce que l'intégration ? Il s'agit d'un vieux et vaste débat revenant fréquemment sur le devant de la scène et colportant les mêmes ambiguïtés et la même confusion depuis des décennies. Souvent, le terme « intégration » est utilisé en lieu et place de la notion d'« assimilation », qui désigne le processus par lequel des personnes qui sont au départ considérées comme des non-membres de la société se fondent dans celle-ci dans toutes ses composantes. Elles deviennent alors invisibles et indissociables des autres membres de la société. Elles sont digérées par le corps social si l'on peut dire. Dans une société comme la nôtre, caractérisée par la diversité, cette vision de l'assimilation n'a guère de sens.

Être intégré dans une société, c'est participer à sa vie sociale, économique, culturelle et politique. C'est également en reconnaître l'ordre juridique et éprouver un sentiment d'appartenance à ce groupe. Définie de cette manière, l'intégration est loin de ne concerner que les étrangers, les immigrés, leurs descendants et les réfugiés. C'est l'affaire de tous les résidents quelles que soient leur origine et leur nationalité ou leur expérience migratoire. C'est l'affaire de la société dans son ensemble. Une société fortement intégrée est une société dans laquelle chacun a les mêmes opportunités de participation sociale, économique, culturelle et politique ainsi que les mêmes droits et devoirs. Plus les inégalités et les discriminations seront réduites, plus la société sera intégrée et plus ses membres se sentiront appartenir au corps social.

Le degré d'intégration peut évoluer et varier d'une sphère à l'autre de la société (économie, culture, politique, etc.). On peut être très bien intégré sur le marché du travail par exemple, tout en ne participant pas du tout à

la vie politique. Clairement, notre société semble bien moins intégrée qu'il y a encore quelques années. Parmi les populations les moins intégrées, on compte notamment les personnes déboutées du droit d'asile, mais aussi des citoyens belges relégués dans la non-participation économique dans les régions du pays en lente et difficile reconversion économique.

Venons-en au mode de vie. Qu'est-ce donc que le mode de vie belge auquel les étrangers et les immigrés sont souvent accusés de ne pas se conformer ? S'agit-il de boire de la bière et de manger des frites ? De chanter le *Vlaams Leeuw* ? En réalité, la Belgique est une société diversifiée dans laquelle des modes de vie très variés coexistent. Il n'y a donc pas une mais de nombreuses manières d'être belge aujourd'hui. Il serait temps d'en prendre acte tout en veillant à maintenir les lois et la Constitution comme socles de la société et à faire vivre le sentiment de partager un parcours commun.

D'une certaine manière, celles et ceux qui prônent la fin de la Belgique sont à cet égard moins bien intégrés que le réfugié reconnu qui tente de refaire sa vie en ouvrant un petit restaurant dans un pays dans lequel il croit.

Pour aller plus loin :

- › Lafleur, J.-M., Marfouk, A., *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les immigrations internationales au XXI^e siècle*, « Carrefours », Academia et L'Harmattan, Louvain-la-Neuve et Paris, 2017.
- › Martiniello, M., Rea, A., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012.
- › Martiniello M., Rea, A., Dassetto, F. (dir.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs*, Academia, Louvain-la-Neuve, 2017.

**LES POLITIQUES
D'AUSTÉRITÉ SONT
EFFICACES, ELLES
PERMETTENT DE
RÉDUIRE LES
INÉGALITÉS.**

« Les coûts salariaux ont atteint un niveau qui n'est plus supportable pour les salariés et qui empêche les employeurs de créer de l'activité. [...] Nous allons devoir couper dans les dépenses de l'État, encourager la responsabilité individuelle et exiger plus d'efforts de la part de chacun. »

Le chancelier allemand Gerhard Schröder, discours au Bundestag, 14 mars 2003.

Robert Vertenueil

Président de la Fédération générale du travail de Belgique

Si les politiques d'austérité avaient pour objectif officiel la réduction des inégalités, cela se saurait. Personne n'a d'ailleurs jamais osé affirmer cela. S'il y a bien un bilan que l'on peut tirer des politiques néolibérales, (austérité = néolibéralisme = consensus de Washington appliqué partout sur la planète depuis le début des années 1980), que ce soit au niveau national, continental ou mondial, c'est que les inégalités ont explosé ! Au regard des richesses créées dans le monde qui ne cessent de croître, il s'agit d'un des plus gros scandales socio-économiques de notre époque.

D'ailleurs, en général, les tenants des politiques d'austérité l'acceptent, en disant que c'est un mal nécessaire, et en utilisant la théorie fumeuse du ruissellement : « Même si les inégalités augmentent, cela profite tout de même aux pauvres. » Au risque de répéter des choses qui sont connues, il faut rappeler que le 1 % des plus riches de la population mondiale (dont une majorité sont des hommes) possèdent plus de patrimoine que les 99 % restants.

Pire encore, selon l'économiste Paul Krugman, alors qu'on nous explique que l'économie mondiale est à la traîne, ce patrimoine ne cesse de grandir, et ce, de manière quasi exponentielle mais aussi de manière inégalitaire au sein de ce 1 %, à telle enseigne que la grande majorité de cette augmentation a eu lieu parmi le 0,1 % des plus riches. Les inégalités de patrimoine au niveau national sont également criantes, tant dans les pays du Nord que du Sud. Les mesures néolibérales mises en œuvre pendant deux décennies

et demie, en particulier la dérégulation financière, expliquent en grande partie cette évolution terrifiante. L'efficacité des politiques d'austérité par rapport à la réduction des inégalités repose en réalité essentiellement sur une série de constructions intellectuelles, ce qui les rend donc forcément théoriques.

Ruissellement et charité

Lord Griffiths, vice-président de Goldman Sachs, nous rappelait que « l'opinion doit apprendre à tolérer l'inégalité comme moyen d'atteindre une plus grande prospérité pour tous ». D'autres vont même jusqu'à tenter de démontrer que si la croissance économique provoque dans un premier temps des inégalités, dès qu'elle atteint un niveau suffisant, elle en permet la réduction. Pour la Banque mondiale, l'augmentation des inégalités dans un pays ou une région serait même un signe évident de développement. C'est aussi dans cette logique que s'inscrit la fameuse (ou fumeuse ?) théorie du ruissellement.

Il s'agit là, l'objectivité oblige à le reconnaître, de théories construites *a posteriori* pour tenter de justifier l'intolérable et qui reposent sur un cynisme à toute épreuve. Cela ressemble furieusement à une réhabilitation de la politique de la charité qui, au contraire de la solidarité, maintient la plupart des travailleurs et des citoyens dans une relation de dépendance par rapport aux riches. En outre, cette idéologie de charité n'a jamais pu prouver sa supériorité face aux applications de la théorie de la solidarité, bien au contraire.

Ce cynisme confine au surréalisme quand certains organismes continuent à prôner et même parfois à imposer sans relâche des politiques néolibérales et des programmes d'austérité, alors que dans leurs propres rapports, ils constatent l'inefficacité de ces politiques. Ainsi, différents rapports de la Banque mondiale et du FMI montrent que des inégalités trop importantes sont néfastes pour la croissance économique. À titre d'exemple, en février 2014, une étude du FMI démontrait que « des inégalités moins élevées sont une bonne chose pour l'économie, car elles augmentent la croissance et mènent à des périodes d'expansion plus longues ». De la même manière, un rapport de l'OCDE a démontré que l'accroissement de la fortune des plus riches avait été néfaste pour la croissance à long terme, alors qu'une amélioration du pouvoir d'achat des plus pauvres aurait, au contraire, été bénéfique pour la croissance.

Les politiques d'austérité sont souvent présentées comme ayant l'objectif de réduire la dette et le déficit budgétaire et de relancer la croissance économique et que, ce faisant, on réduira les inégalités. Le problème, c'est que ces politiques n'ont jamais atteint l'objectif visé et qu'il est donc impossible de mesurer si, en effet, elles pourraient entraîner une diminution des inégalités sociales. Dans les faits, ce n'est en tout cas pas la réalité. Et c'est même, du point de vue de la dette et du déficit budgétaire, un échec cuisant. Des études prouvent, en effet, que plus les politiques d'austérité sont serrées, plus la croissance économique est faible et que, de la même manière, une forte austérité est synonyme d'une augmentation des pourcentages de dette par rapport au PIB. Et il ne s'agit pas ici d'études théoriques mais bien d'analyses basées sur des résultats mesurables et officiels.

Si on regarde le cas de la Belgique, il faut bien constater que cela se vérifie. En avril 2012, alors que la dette se situait à 99,4 % du PIB, le gouvernement prévoyait de ramener le ratio dette/PIB à 92,3 % en 2015. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé : plutôt que de diminuer de 7 %, elle a augmenté de 14 % ! Oups... Quant au dernier programme de stabilité (2016-2019), celui-ci prévoit que la dette s'élève à 106 % du PIB pour la fin de l'année 2016 ; on est au-delà. On ne peut donc pas vraiment parler d'une politique efficace en matière de réduction de la dette.

Et non, les politiques d'austérité ne réduisent pas les inégalités, elles les accentuent et, de plus, elles sont contre-productives au regard de leurs propres objectifs. Une question demeure : pourquoi s'entêtent-ils ?

**LES PAUVRES
SONT INCAPABLES
DE SE PRENDRE EN
MAIN DE MANIÈRE
AUTONOME.**

« Plus on organise des secours publics pour prendre soin des pauvres, moins ils prennent soin d’eux-mêmes et, naturellement, plus ils deviennent misérables. Au contraire, moins on fait pour eux, plus ils font pour eux-mêmes, et mieux ils se tirent d’affaire. »

Benjamin Franklin, 1776, in Halimi, S.,

Le grand bond en arrière, comment l’ordre libéral s’est imposé au monde, Fayard, Paris, 2003, p. 28.

Jean Spinette

Centre public d’action sociale de Saint-Gilles
Conférence des centres publics d’action sociale
de la Région de Bruxelles-Capitale

Les discours moralisateurs³⁰¹ sont toujours allés bon train sur les « pauvres ». Une manière de mettre à distance une inquiétude inhérente à toute vie urbaine ? Ou plutôt le sédiment d’un projet politique qui ne laisse pas sa place à la solidarité ? La figure du pauvre, telle qu’on la connaît aujourd’hui, n’est affublée que de qualificatifs disgracieux qui confirment de manière latente le mouvement d’exclusion qui opère au sein des politiques sociales actuelles. Profiteur et magouilleur ou incapable et dépendant : les profils simplistes affluent. Derrière cette représentation très chargée, que peut révéler l’expérience concrète d’un CPAS ?

Les pratiques sociales des CPAS ont connu plusieurs évolutions depuis leurs prémices. Alors que les bureaux de l’assistance publique³⁰² étaient emprunts de paternalisme, les dernières décennies du travail social ont apporté des réflexions qui engendrent progressivement de nouvelles dynamiques de relation entre le travailleur, le bénéficiaire et l’institution. Là où le modèle antérieur ne laissait pas de place à la parole de l’usager, une autre logique est en œuvre aujourd’hui.

Individu et collectivité

Ces nouvelles logiques s’appuient sur des articles déjà existants de la Loi organique de 1976 pour « encourager la participation sociale de l’usager »

301/ Foucault, M., *Histoire de la folie à l’âge classique*, Gallimard, Paris, 1972.

302/ Son évolution a été savamment décrite par Zamora Vargas, D., notamment dans sa thèse *De l’égalité à la pauvreté. Une socio-histoire de l’assistance en Belgique (1895-2015)*, Éditions de l’Université de Bruxelles, Bruxelles, 2017.

(article 57, § 1) et assurer, « en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés » (article 60, § 4). Au-delà d'une intervention individuelle, il s'agit également d'élaborer une approche collective mais aussi communautaire, qui mobilise les forces personnelles pour permettre à chacun de dépasser ses propres difficultés. Ce faisant, on cherche à la fois à placer l'utilisateur au centre des processus, et à la fois à tenir compte de son propre vécu dans la définition de ceux-ci.

Ce regain pour le travail collectif et communautaire a conduit le CPAS de Saint-Gilles à la mise en place de nombreux ateliers aux thèmes variés : surendettement, santé, énergie, surconsommation, etc. L'échange qui s'y crée met en lumière l'incroyable ingéniosité et l'énergie mises au profit de véritables stratégies dans le parcours de l'utilisateur. À titre d'exemple, la crainte d'être injustement taxé de fraudeur suscite parfois un réaménagement du récit où n'est concédée qu'une partie de la situation réelle, au risque parfois d'aggraver la situation sociale déjà difficile de son conteur.

C'est la raison pour laquelle il nous faut d'urgence recouvrer un échange sincère entre le service public et le citoyen : l'institution qu'est le CPAS doit baisser sa garde, dans une attitude exemplative vis-à-vis de l'utilisateur pour lui donner les garanties de son écoute et, *a minima*, celles d'une guidance sociale qui pourra lui être bénéfique.

Le désinvestissement de l'État

Dans le contexte actuel du désinvestissement toujours plus important du pouvoir fédéral dans les politiques de lutte contre la pauvreté, il faut tendre vers une collaboration réelle – sous le mode du « compagnonnage social » – entre les CPAS et leurs usagers. Par ailleurs, ceux-ci n'échappent pas à la défiance générale du citoyen vis-à-vis de ses institutions démocratiques. Or, les pratiques de contrôle mises en place à leur endroit ne peuvent qu'accentuer les facteurs de non-recours au droit, voire rompre définitivement toute possibilité d'alliance.

En réalité, le préjugé d'absence d'autonomie dans le chef des usagers contribue au portrait du pauvre vu comme « sous-homme », incapable de parvenir seul à se réaliser. Il voile en outre l'environnement social, économique, juridique, psychique, etc. qui influe directement sur les possi-

bilités de ce rêve de « se réaliser soi-même ». Il place, en définitive, toute la responsabilité de notre système économique et social sur les épaules de l'individu isolé.

La prise en compte de l'usager et de son vécu affaiblit la « version assistancielle » suivant laquelle le risque de dépendance de l'usager vis-à-vis des mécanismes de protection sociale s'accroît toujours un peu plus. Cette approche ou ce quasi-récit idéologique propre au modèle de l'État social actif perd alors sa validité. Car ce sont bien les ressorts de la débrouillardise qui font toute la mécanique de la vie en situation de précarité. Les mères célibataires en offrent des illustrations à l'infini, proposant un portrait alternatif plus proche de la figure du héros résilient que du pauvre dépendant.

Pour aller plus loin :

- › De Kerchove, G., *Rue des Droits de l'homme. La fronde des sans-abri*, Éditions Couleurs Livres, Charleroi, 2018.
- › Zune, M., Demazière, D., Ugeux, É., *Les expériences de l'exclusion du chômage. Recherche qualitative*, UCL – Sciences Po-Paris, Louvain-la-Neuve – Paris, avril 2017 : <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/242/language/fr-be/mctl/5/idpub/135/Description-publication.aspx>.
- › Zamora Vargas, D., *De l'égalité à la pauvreté. Une socio-histoire de l'assistance en Belgique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2017.
- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf.

**LES ÉTRANGERS
TIRENT LES
SALAIRES VERS
LE BAS.**

**« Dites-vous bien une chose,
on est toujours le riche d'un autre. »**

Georges-Louis Bouchez, député wallon (MR),
s'adressant au ministre PS des Pouvoirs locaux,
Paul Furlan, au Parlement wallon, 5 février 2014.

Étienne de Callatay³⁰³

Orcadia Asset Management
Université de Namur

Pour un économiste classique, l'ouverture des frontières est mutuellement bénéfique, et cela même si le pays avec lequel on se met à échanger est moins productif dans toute activité. Il suffit que le pays « faible » se spécialise dans ce qu'il fait moins mal pour que le pays « fort » gagne à l'échange en se spécialisant dans ce quoi, en termes relatifs, il excelle particulièrement. C'est la théorie dite des « avantages comparatifs » attribuée à David Ricardo.

Le même économiste classique sait que l'analyse doit être affinée, et que si un pays gagne à l'échange, il peut y avoir en son sein des groupes de perdants à côté des gagnants. L'augmentation de la taille du gâteau n'induit pas forcément que les gagnants redistribuent une partie de leurs gains aux perdants en vue d'assurer au minimum un statu quo à ces derniers. Ceci est formalisé dans le théorème dit de « Stolper-Samuelson ». Imaginons deux pays, Belgico (B) et Pologne (P), avec une proportion de travailleurs qualifiés plus élevée dans B que dans P. En raison de la différence de rareté relative, les salaires relatifs des travailleurs peu qualifiés sont donc plus élevés chez B que chez P. Avec l'ouverture des frontières, la rareté relative des travailleurs peu qualifiés chez B diminue, puisque le travail peu qualifié peut être effectué chez P. Les perdants sont donc les peu qualifiés de B, ainsi, pour la même raison, que les qualifiés de P, et les gagnants sont les travailleurs qualifiés de B et peu qualifiés de P.

303/ L'auteur remercie Frédéric Docquier pour ses commentaires sur une première version de ce texte.

Prenons un autre exemple. Quand l'Asie du Sud-Est supplante le Portugal dans la production de chaussures, les entreprises portugaises spécialisées dans ce secteur et leurs travailleurs sont les perdants, tandis que les travailleurs allemands gagnent à voir gonfler les exportations de machines et de voitures vers cette Asie en développement. Bien entendu, la réalité est complexe, et il faut tenir compte des effets dérivés, positifs et négatifs. Il est possible que le Portugal perde dans la chaussure, mais au total gagne grâce à l'afflux de touristes allemands en Algarve. Il est aussi possible que la crise dans le secteur de la chaussure affecte à ce point l'emploi, les salaires, la stabilité financière ou les finances publiques au Portugal qu'au total l'économie locale soit perdante malgré le surcroît de touristes étrangers.

Le plombier polonais

L'incidence négative potentielle de l'ouverture des frontières sur les salaires des personnes aux qualifications rendues moins rares par le commerce international est *a priori* encore plus immédiate avec une arrivée sur place d'une main-d'œuvre directement concurrente. C'est le fameux spectre du plombier polonais qui casse les prix à Paris et à Bruxelles³⁰⁴. Qu'en l'occurrence il n'y ait pas eu de guerre des plombiers ne suffit pas à rendre le questionnement illégitime. De même, le fait que le niveau de vie aux États-Unis soit élevé alors qu'il s'agit d'une terre historique d'immigration, ou que la Belgique ait vu le pouvoir d'achat augmenter spectaculairement après la Seconde Guerre mondiale alors que des vagues successives d'immigration ont été observées, ne suffit pas non plus. Il faut d'ailleurs être prudent avec ce genre d'exemple : la fermeture du Japon aux migrations n'a pas empêché une réussite économique qui a échappé au Brésil, terre de brassage.

Les économistes disposent d'une expérience grandeur nature pour cerner l'incidence de l'immigration sur les salaires. Il s'agit de l'arrivée soudaine de plus de 50 000 Cubains sur le marché du travail de Miami en 1980. L'analyse de David Card a longtemps fait autorité, avec comme conclusion que ces migrants peu qualifiés n'avaient pas tiré les salaires des peu qualifiés vers le bas³⁰⁵. Ceci a été contesté par George Borjas, qui a trouvé un effet très négatif, à savoir une baisse de 10 à 30 % des salaires des travailleurs locaux les plus directement mis en concurrence avec les nouveaux arrivés. Ces derniers résultats ont été à leur tour contestés. Une autre étude (Ottaviano et Peri, 2011) a montré que l'arrivée de migrants

304/ La question de la perte de pouvoir d'achat liée à une augmentation du coût de la vie, et notamment de l'immobilier, consécutive à l'arrivée d'immigrants ne sera pas évoquée ici. De même, le détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne ne sera pas traité.

305/ Card, D., « The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market », *IRL Review*, 43 (2), 1990, p. 245-257.

aux États-Unis avait dans la durée un effet très légèrement positif sur les salaires en général, un effet négatif marginal sur les salaires des « natifs » de même compétence et un effet négatif plus significatif (- 7 %) sur les salaires des précédents migrants³⁰⁶.

Un impact perceptible mais faible

Frédéric Docquier et Joël Machado donnent des chiffres pour la Belgique, au départ de l'immigration des années 1990. Ils concluent que « l'effet sur le salaire moyen des natifs est positif, compris entre 0 et 1 % ; l'effet sur le salaire des travailleurs peu qualifiés varie de 0,6 à 1,2 %. L'effet sur l'emploi des natifs est également positif mais négligeable. Ces résultats s'avèrent très robustes : des réponses de même ampleur ont été détectées pour la période 2000-2007, pour l'immigration en provenance des pays en développement, après prise en compte de l'immigration illégale, ou après correction pour la qualité des diplômes. Des effets similaires ont été obtenus pour les autres pays européens, à des degrés différents³⁰⁷. »

Au total, c'est un consensus assez large qui se dégage des travaux des économistes. Ils convergent pour établir que l'incidence des migrants sur l'emploi, le chômage et les salaires des locaux est extrêmement limitée. Il y a un impact négatif transitoire plus discernable sur les salaires des personnes aux profils les plus proches de ceux des migrants en termes de compétences et donc de secteurs d'activité mais, quoique perceptible, cet effet reste faible³⁰⁸.

Pour aller plus loin :

› Docquier, F., Machado, J., « Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent ! », *Regards économiques*, vol. 199 : http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_154.pdf.

› Burggraeve, K., Piton, C., « Les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, 2016 : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/revcoi2016_h4.pdf.

306/ Ottaviano, I. P., Peri, G., « Rethinking the effect of immigration on wages », *Journal of the European Economic Association*, 10 (1), 2011, p. 152-197.

307/ Docquier, F., Machado, J., « Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent ! », *Regards économiques*, vol. 199 : http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_154.pdf. Ces résultats sont repris de Docquier, F., Ozden, C., Peri, G., « The labor market impact of immigration and emigration in OECD countries », *Economic Journal*, 124 (579), 2015, p. 1106-1145.

308/ Pour une synthèse récente non technique, voir : <https://www.economist.com/blogs/freeexchange/2017/06/immigration-economics>.

La question est aussi traitée dans la section 2 de Burggraeve, K., Piton, C., « Les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique », *Revue économique de la Banque nationale de Belgique*, 2016 : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/revcoi2016_h4.pdf.

**LES CHÔMEURS
DEVRAIENT
DAVANTAGE
S'OCCUPER DE
LEURS ENFANTS,
VU QU'ILS N'ONT
QUE CELA À FAIRE.**

« Les pays européens où l'on compte le plus de candidats au djihad sont aussi très précisément ceux qui consacrent le plus d'argent aux dépenses sociales. [...] Non seulement un État providence généreux n'empêche pas les jeunes Européens de rejoindre les rangs de Daech, mais, de manière totalement contre intuitive et tout de même un peu mystérieuse, il semble au contraire les y inciter. »

*Pierre-Antoine Delhommais, éditorialiste
à l'hebdomadaire français Le Point, 3 décembre 2015.*

Bernard De Vos

Délégué général aux droits de l'enfant

La question du temps que doit consacrer un parent à l'éducation de ses enfants est primordiale. En signant la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1989, l'État belge reconnaît ce droit à l'éducation en permettant aux parents d'honorer leur responsabilité et leur devoir d'éduquer leur(s) enfant(s). Pour ce faire, les parents doivent notamment pouvoir bénéficier de toute aide et de tout service, institution et établissement en conséquence afin d'équilibrer le temps alloué à leur vie professionnelle et celui dédié à leur vie familiale. Or, le temps du travail et le temps familial rentrent régulièrement en collision. On pourrait croire que les chômeurs ont plus de temps pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Mais il est en réalité plus difficile d'exercer ce droit à l'éducation quand on est à la recherche d'un emploi que quand on travaille. En effet, la législation relative au chômage ne reconnaît tout simplement pas aux parents chômeurs ce droit d'éduquer.

Pour comprendre ce paradoxe, il faut dans un premier temps considérer le contexte actuel qui lie le chômeur à une recherche active d'emploi. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, cette activation a été renforcée par une redéfinition de la notion d'« emploi convenable ». Un emploi est considéré comme convenable s'il respecte le droit du travail, offre un salaire conforme aux barèmes fixés dans les conventions collectives, se trouve à une distance maximale de 60 kilomètres, ne suppose pas une absence du lieu de résidence de plus de 12 heures et n'exige pas plus de

4 heures de déplacement. Durant les trois premiers mois de chômage, on tient compte également du lien entre l'emploi proposé, les études et l'expérience professionnelle du chômeur. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord budgétaire, au 1^{er} janvier 2018, sont ajoutées les compétences plus anciennes, acquises hors milieu professionnel ou durant les études (par exemple, le fait d'avoir participé à un mouvement de jeunesse). En cas de refus d'un emploi dit convenable, la sanction est l'exclusion des allocations, qui peut aller de 4 à 52 semaines. L'emploi convenable est donc un emploi qui ne peut être refusé par un chômeur que pour certaines raisons très restreintes. Le gouvernement Michel mise sur le fait que restreindre les possibilités de refuser un emploi amèneront les demandeurs d'emploi à considérer davantage d'offres d'emploi et *in fine* à les accepter « bon gré mal gré ».

Emploi convenable et recherche active

Être chômeur, c'est aussi et surtout rester disponible, être très réactif et à l'écoute de toute offre, de tout entretien, de toute formation. Tout en gérant les multiples démarches administratives auxquelles ils sont confrontés, les demandeurs d'emploi doivent pouvoir répondre rapidement aux diverses sollicitations d'emploi. Le plus souvent, il s'agit de propositions de travail à temps partiel, de contrats à durée déterminée de type intérimaire et/ou d'emploi aux horaires décalés. Souvent, les demandeurs d'emploi multiplient des périodes courtes de travail, de forte intensité, dans des conditions horaires très variées (par exemple, très tôt le matin ou très tard le soir, donc bien avant ou bien après le retentissement de la sonnerie de l'école de leur(s) enfant(s)). Ces enchaînements sont très difficiles à anticiper et ne sont pas suffisants pour prétendre à l'obtention d'une place en crèche. Face à ces *emplois convenables*, les chômeurs devront donc se débrouiller pour confier leurs enfants, le plus souvent à des personnes de confiance ou à la famille.

Des services de garde inaccessibles et insuffisants

Les considérations d'ordre familial ne sont pas reconnues comme un motif valable pour refuser un emploi convenable, à part dans le cas d'un grave empêchement, comme l'hospitalisation de son enfant. Or, les services publics de garde d'enfants (crèches ou aide familiale) qui permettent aux parents de se rendre disponibles sur le marché du travail sont accessibles prioritairement aux travailleurs. Un chômeur aura donc moins

accès à ces services pour confier leur(s) enfant(s) lors d'une transition vers un emploi. En 2014-2015, seulement 15,1 % des enfants de 3 mois à 3 ans issus de familles où aucun des deux parents ne travaille fréquentent régulièrement des milieux d'accueil contre 86 % là où les deux parents travaillent³⁰⁹. En outre, dans les quartiers aux indices socio-économiques faibles et au taux de chômage élevé, le taux de couverture des crèches publiques peut être inférieur à 10 %. *A contrario*, dans les quartiers aisés, il dépasse largement la moyenne des 31 % recommandée par l'Union européenne. Cette insuffisance de services augmente encore la difficulté des chômeurs de pouvoir faire garder leurs marmots. À cela s'ajoutent les difficultés d'accès pour des raisons financières à l'offre de services publics. La participation aux frais des milieux d'accueil est basée sur un pourcentage constant des revenus des ménages. Or, pour un ménage à faible revenu, le revenu réellement disponible peut être moins élevé que le revenu sur la base duquel le tarif est calculé (dettes, frais de santé, etc.) et le budget alloué est plus lourd pour les familles à faible revenu, puisque ces familles consacrent une part plus importante aux besoins de base (nourriture, chauffage, etc.)³¹⁰. Enfin, sans surprise, les chômeurs n'ont pas les capacités financières suffisantes pour se tourner vers le secteur privé et y confier leurs enfants le temps de passer un entretien d'embauche, de réaliser des recherches concrètes, de satisfaire aux rendez-vous des organismes régionaux de placement (Forem, Actiris, VDAB).

Il faut donc garder à l'esprit que la mise à l'emploi cadrée par la politique d'activation actuelle impacte de manière significative la temporalité des personnes en recherche d'emploi. La disponibilité des parents sur le marché du travail dépend directement des services publics dont ils peuvent bénéficier pour faire garder leurs enfants. Ces services doivent être accessibles et en suffisance pour tout parent, que celui-ci soit un travailleur ou un chômeur. En outre, la grille barémique de la participation des parents aux frais d'accueil de leur(s) enfant(s) doit être adaptée à la relativité des revenus des ménages précaires. Enfin, il faut offrir des emplois qui permettent de faire valoir le droit à une vie de famille. Ce droit à l'éducation doit être inscrit dans la législation du travail.

309/ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Services publics et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques*, rapport bisannuel 2014-2015, Bruxelles, 2015.

310/ Office de la Naissance et de l'Enfance, *Avis relatif au plan de la FWB de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté*, AVIS 2016/01, 2016.

Pour aller plus loin :

- › Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, *Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles*, novembre 2009.
- › Badje, *Manifeste « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités ? »*, juin 2013.
- › ONE, *Avis relatif au plan de la FWB de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté*, octobre 2016.
- › Ligue des familles, *Le Baromètre des parents 2016*, décembre 2016.

**LES BÉNÉFICIAIRES
DE LOGEMENTS
SOCIAUX SONT DES
PROFITEURS.**

« Je souhaite, au Parlement, traiter de questions de moralité sociale. [...] Je songe à la sanction du profitariat social, qui reste un tabou. Mes collègues socialistes ont raison quand ils disent qu'il faut combattre la fraude fiscale. Mais celle-ci résulte souvent de beaucoup de travail acharné et d'impôts injustement élevés. Le profitariat social, en revanche, est carrément immoral. Ceux qui se comportent de cette manière non seulement ne prestent rien pour la collectivité, mais abusent aussi du système social et empêchent ainsi d'accorder tout leur dû à ceux qui en ont réellement besoin. Pourquoi ne pas demander à un chômeur de se consacrer un ou deux jours par semaine à un travail d'intérêt général ? N'est-ce pas la communauté qui paie, en fin de compte, les allocations de chômage ? »

Rick Daems, chef de groupe VLD à la Chambre, dans une interview accordée à l'hebdomadaire Dag Allemaal, le 23 septembre 2003.

Carole Dumont

Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat

Habiter un logement social, ce n'est pas un choix que les gens font par plaisir, mais bien par nécessité. Dans une écrasante majorité des cas, c'est la situation financière du ménage ou l'état du logement dans lequel il vit qui impose un recours au logement social. La perspective d'un loyer abordable et d'un logement de meilleure qualité – quoique l'état général du parc social interpelle lui aussi – motive à franchir le pas.

Quand un logement social se libère et est proposé à la location, il est difficile, voire impossible, de le refuser. Le candidat locataire ne choisit ni le logement dans lequel il va vivre ni d'ailleurs le quartier où il va s'implanter. C'est à prendre ou à laisser. « À laisser » impliquant le plus souvent une radiation du registre d'attente et donc un retour à la case départ après, rappelons-le, 10 ans d'attente en moyenne. Dans ces conditions, certains locataires acceptent contre leur gré des logements dans lesquels ils ne souhaitent pas habiter. Quand on est pauvre, on ne choisit pas son cadre de vie, on le subit même fréquemment. Ainsi, l'idée que les locataires sociaux puissent tirer profit de cette situation nous paraît déplacée.

La mobilité faible des bénéficiaires d'un logement social

Une fois dans le logement, les locataires y restent longtemps. Quand on analyse les chiffres du logement social pour la dernière décennie (2005-2014), on constate que le taux de sortie des locataires, c'est-à-dire la proportion de ménages sortants par rapport aux autres ménages, n'a cessé de diminuer. On passe de 5,81 % en 2005 pour atteindre en 2014 3,98 % seulement³¹¹. Cela signifie donc que les locataires restent de plus en plus longtemps dans le parc social, soit, en moyenne aujourd'hui, plus de 25 ans. Mais qu'est-ce qui poussent les locataires à s'ancrer durablement dans ces logements ?

L'allongement de la durée d'occupation ne doit pas être mal interprété. C'est une réalité subie plutôt que désirée par les locataires sociaux. Elle est intimement liée à la faible évolution, voire à la dégradation, de leurs revenus d'une part, à la croissance forte et continue des loyers pratiqués sur le marché locatif privé d'autre part. Les locataires sociaux se retrouvent ainsi, en quelque sorte, « captifs » du logement social, sans perspective d'avenir ailleurs. La faible mobilité des locataires en place n'arrange pas les affaires des candidats de la liste d'attente qui voient peu de logements se libérer dans une région incapable de produire plus de 100 nouveaux logements sociaux par an.

Un marché locatif privé de moins en moins accessible

En 2015, le loyer mensuel moyen payé par les locataires sociaux pointait à 319,86 euros³¹², hors charges. Sur le marché privé, où le prix de location ne fait l'objet d'aucune régulation, le loyer s'élevait la même année à 709 euros, soit plus du double. Rappelons que sur le marché locatif privé, les propriétaires fixent librement le loyer et le rendement escompté, les augmentations ne reflétant donc pas seulement les hausses du coût de la vie. En effet, entre 2004 et 2015, les loyers bruxellois ont augmenté de 50 %, alors que sur la même période, les revenus ont évolué de 20 % seulement³¹³. Le loyer d'un logement privé pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages et participe à leur précarisation. Si cet écart continue à se creuser, le temps passé dans le logement social va continuer à grimper, les locataires sociaux n'ayant pas d'autre issue.

Courant de l'année 2012, le gouvernement bruxellois décidait d'adopter un nouveau mécanisme dans le logement social, celui du bail à durée

311/ Chiffres extraits des rapports annuels de la SLRB 2005-2014.

312/ SLRB, rapports statistiques 2015.

313/ Observatoire des loyers, enquête 2015.

déterminée. Depuis janvier 2013, les locataires entrants signent un bail de 9 ans – et plus un bail à durée indéterminée – reconductible, à condition que le montant de leurs revenus n'excède pas un certain plafond (+ 50 % du revenu d'admission) au moment du renouvellement. L'objectif est double : réserver spécifiquement le logement social aux plus précarisés et augmenter le taux de rotation pour donner une chance aux candidats locataires de la liste d'attente.

Des projections réalisées dès 2009 sur les locataires en place montraient qu'à peine 4 % des ménages disposaient de revenus supérieurs au plafond précité. Entre-temps, la pauvreté a progressé chez les locataires, les nouveaux entrants présentant des revenus nettement inférieurs aux autres locataires sociaux³¹⁴. La proportion de ménages disposant de revenus excédant les plafonds d'admissibilité³¹⁵ est donc aujourd'hui plus faible encore. Ces chiffres confirment le fait que le logement social bénéficie bien aux plus précarisés et que, par ailleurs, leurs revenus évoluent très faiblement dans le temps. Le bail à durée déterminée devrait donc avoir un impact marginal sur la mobilité des locataires.

Si les mandataires bruxellois veulent restaurer l'équité entre locataires et candidats locataires, il faut produire plus de logements publics, sociaux et modérés. La vitesse actuelle de production de nouveaux logements est, même à l'échelle d'une petite région comme la nôtre, inacceptable. Il faut par ailleurs également agir sur les loyers des logements privés, pour restaurer une offre de logements abordables et de qualité.

Pour aller plus loin :

- › Observatoire des loyers, enquête 2015, disponible sur le site de la SLRB.
- › Rapports statistiques de la SLRB 2004-2016, disponibles en ligne.
- › RBDH, « Logement : 10 idées sous la loupe », *Art. 23*, n° 63, 3^e trimestre 2018, 42 p.
- › Stébé, J.-M., Marchal, H., Bertier, M., *Idées reçues sur le logement social*, Le Cavalier bleu, Paris, 2016, 124 p.

314/ SLRB, statistiques 2015.

315/ Ces personnes paient un surloyer, appelé « cotisation de solidarité ».

**QUAND ON VEUT,
ON PEUT ! SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
EST UNE QUESTION
DE VOLONTÉ.**

**« Si vous vous lavez et que vous vous rasez,
vous trouverez un boulot. »**

*Kurt Beck, président du SPD
(Parti social-démocrate allemand), s'adressant à un chômeur,
Wiesbadener Tagblatt, 13 décembre 2006.*

Stéphane Roberti

Président du centre public d'action sociale de Forest

De plus en plus, les pauvres sont suspectés de se complaire dans leur situation. À en croire le discours dominant, vivre avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté et se soumettre périodiquement à une enquête sociale intrusive serait un sort consenti. Sortir de la pauvreté relèverait ainsi d'une volonté individuelle. Cet adage de la sagesse populaire diffuse l'influence de la vision libérale bien au-delà de ses champs habituels. Particulièrement au sujet d'une personne pauvre, cela revient à pointer sa responsabilité individuelle dans ses difficultés socio-économiques, à conclure de son échec, à nier les inégalités des chances, à se dédouaner de toute implication collective et à habilement s'autoclasser dans les rangs de ceux qui veulent et de celles qui peuvent. En bref, à entretenir le mythe de méritocratie.

Ça paraissait pourtant bien moderne de confier les clés des pouvoirs à ceux qui auraient démontré leur excellence par leurs réussites. En dotant cette logique méritocratique d'une école démocratique et même obligatoire, on pouvait même se prendre à rêver de l'égalité des chances. Il suffisait dès lors de désigner les meilleurs et d'en faire les chefs pour que les masses bénéficient de leurs compétences et, par émulation, s'efforcent de se distinguer au prochain tour. Si ce mirage s'est répandu, il s'évapore dès qu'on en mesure l'imposture. Les « chances et malchances » de réussite scolaire et d'accès aux « bonnes places » se transmettent de génération en génération et l'école, loin de lisser ces inégalités, excelle dans la validation des héritages en consacrant les vainqueurs d'une course inégale au

départ et reléguant les perdants. Bourdieu jetait les bases de cette analyse dès les années 1960, aujourd'hui l'enquête PISA révèle des chiffres implacables : l'école de la Communauté française est au top de la fabrique des inégalités. Donc, les déshérités de naissance subissent la relégation institutionnelle avant qu'on leur assène « Qui veut peut ! ».

Pas les mêmes malchances de tomber en pauvreté, pas les mêmes chances de s'en sortir

Si le classement scolaire reste la voie sacrée pour maximiser ses chances de trouver un emploi stable et dignement rémunéré, certains « accidents de la vie » – perte d'un emploi, exclusion des systèmes de solidarité, séparation, maladie, etc. – peuvent raboter drastiquement les conditions de vie qu'on pensait garanties. Ces risques ont pourtant une occurrence plus forte chez les petits du système. Plus on est pauvre, plus on est exposé à ces risques. Plus le budget est serré, plus les charges sont lourdes et les coups du sort, insurmontables. Tant que l'épisode reste bref, les chances de se tirer d'un mauvais pas reposent en grande partie sur les ressources économiques, mais aussi culturelles et sociales. La dotation de l'individu mais aussi de son réseau sont déterminants pour échapper aux engrenages de l'exclusion.

Et plus l'épreuve se prolonge, plus il est difficile de s'en extirper. Les institutions de sécurité et d'aide sociale sont de plus en plus contraintes de perpétuer la tromperie du salut par le travail pour éprouver une nouvelle fois le mérite et distinguer les uns et reléguer les autres.

Le quotidien ignoré des pauvres

« Être » au chômage, à la mutuelle ou au CPAS, c'est souvent avoir un agenda très contraignant. Les logiques de contrôle infiltrées dans le travail social imposent aux hommes et aux femmes de se conformer aux impératifs fixés par l'institution dont ils sont rendus dépendants. Dans un ordre savant, les démarches administratives remplissent l'agenda, chacune avec une force impérative pour démontrer qu'on se mobilise, qu'on répond aux exigences variables selon l'institution, parfois ineptes, rarement expliquées. À tout moment, rater une marche peut avoir des conséquences de disqualification et les voies de recours restent peu accessibles. La maîtrise aléatoire de la langue de l'institution représente un obstacle important et sous-estimé dans la jungle bureaucratique.

Les allocations de remplacement et le droit à l'intégration sociale sont de plus en plus assortis de conditionnalités. Sous couvert de simplification et d'harmonisation, le contrôle à l'égard des pauvres s'est doté d'outils, implacables, chiffrés et funestes. En soumettant les personnes à cette entreprise de contrôle, nos institutions leur subtilisent des droits fondamentaux comme celui de la vie privée. La contractualisation et la sanction ont pour objectif avoué la mise à l'épreuve et la distinction des pauvres méritants et des rétifs aux injonctions du système, excluant ces derniers des radars de la Sécurité sociale et de l'État de droit. À ce stade, « s'en sortir » relève de la débrouille, de la sous-protection et les perspectives se réduisent à la survie et à l'urgence, et les acteurs pour maintenir le lien social se raréfient.

Les idées reçues contribuent à l'exclusion

Cette représentation du pauvre qui se complaît dans sa situation, habituellement distillée par l'idéologie droitière antisolidaire est dégradante et pousse tous les jours des hommes et des femmes à renoncer à des droits plutôt que d'être associés à cette image de paria-profiteur oisif. Outre les difficultés à faire société quand des stéréotypes avilissants condamnent les uns, le plus grand risque de cette machination ourdie par l'idéologie néolibérale dans l'imaginaire collectif réside bien dans le renoncement de femmes et d'hommes à faire valoir leurs droits et dans la dislocation du social.

Pour aller plus loin :

› *I, Daniel Blake*, un film de Ken Loach, 2016.

› Grégoire, C., Schiltz, A., *Bureau de chômage*, film documentaire, 2015.

**FERMONS LES
FRONTIÈRES!**

**LE NIVEAU DE VIE
DES BELGES SERAIT
PLUS ÉLEVÉ SANS
LES ÉTRANGERS.**

**« Ils quittent leur pays, ils fuient la guerre.
Heureusement qu'on n'a pas fait pareil,
nous, en 1939-1945 ou en 1914. »**

*Nadine Morano, députée européenne,
Europe 1, 5 août 2015.*

Martin Deleixhe

Centre de recherche en science politique,
Université Saint-Louis – Bruxelles

L'une des idées reçues les plus éculées consiste à mettre en lien l'immigration et l'appauvrissement des pays et de leurs habitants : « Fermons les frontières pour mieux protéger le niveau de vie des ressortissants nationaux. » Cette affirmation a, dans l'espace politique et intellectuel francophone, une histoire que l'on peut clairement identifier et retracer.

En 1978, Jean-Marie Le Pen lance la campagne électorale d'un petit parti fascisant alors peu connu du grand public : le Front national. Sur les conseils de l'idéologue du parti, François Duprat, Le Pen s'inspire d'une affiche de propagande nazie de 1931 (« 500 000 chômeurs, 400 000 Juifs, la solution est simple ») pour donner le ton de sa propre campagne. Le slogan des affiches que le FN placarde à travers la France est aussi simple que percutant : « 3 millions de chômeurs, 3 millions d'immigrés de trop ». Jugée trop abrasive pour une partie de l'électorat, la formulation évoluera rapidement. Dans les années 1980, Jean-Yves Le Gallou, fondateur du Club de l'Horloge qui œuvrait au rapprochement du FN et de la droite républicaine, suggère de lui donner une tournure moins polémique. Il sera désormais question de défendre le principe de la « préférence nationale », autrement dit de préférer, tant dans la distribution des emplois que des allocations sociales, les nationaux aux étrangers.

La préférence nationale

Toute la subtilité de la formule, c'est qu'elle renvoie à une pratique existante. Il est en effet courant de réserver certains emplois aux seuls candidats nationaux, par exemple dans les secteurs de la fonction publique qui touchent à des missions régaliennes. Pareillement, dans un État providence, la redistribution d'avantages sociaux dépend pour partie de cotisations antérieures au système d'assurance sociale et s'applique donc de façon différenciée aux nouveaux arrivants. Puisque la procédure préexistait, sa généralisation ne semblait pas être une pratique si radicale que cela.

Prenons cependant le temps de scruter attentivement la proposition. La « préférence nationale », sorte de « fermeture des frontières » appliquée au marché de l'emploi et à la redistribution des droits sociaux, peut-elle avoir un quelconque effet bénéfique pour les citoyens nationaux les plus précarisés ? Une première observation d'ordre strictement économique s'impose. Le marché de l'emploi n'est pas un marché uniforme. Il existe en réalité des marchés de l'emploi, segmentés suivant les niveaux de qualification des travailleurs mais également la pénibilité des emplois. Or, les postes occupés par des personnes peu qualifiées d'origine étrangère se trouvent également être des emplois fort pénibles et dès lors peu attractifs. En clair, les immigrants ne prennent à proprement parler aucun emploi aux nationaux, puisque ces derniers ne veulent pas ou plus occuper ces emplois dangereux, dégradants, fatigants et/ou mal rémunérés.

Par ailleurs, il y a une contradiction flagrante inscrite au cœur même de la préférence nationale qui n'est pas sans ironie. Car ce que ce principe dit en filigrane, c'est, d'une part, que les immigrants voleraient aux nationaux leurs emplois et, d'autre part, que les immigrants bénéficieraient abusivement de la Sécurité sociale, aux dépens des chômeurs nationaux dont la couverture sociale ne pourrait dès lors plus être assurée correctement. Autrement dit, les immigrants travailleraient à la fois trop et pas assez, ce qui ne leur laisse quand même pas une grande marge de manœuvre.

Plus fondamentalement, la logique propre à la préférence nationale semble mettre sa méthode et ses objectifs en porte-à-faux. Ce qu'elle suggère, c'est que les droits sociaux qui forment le socle d'une citoyenneté active soient limités aux seuls nationaux. Il faudrait revenir sur l'inconditionnalité des droits sociaux les plus fondamentaux et en exclure des pans

entiers de résidents sur le territoire. L'objectif affiché est de pouvoir ainsi assurer la durabilité de la Sécurité sociale. Mais il est permis de douter de la sincérité de cet engagement. Car ce que la mesure inaugure, c'est bien une restriction sélective des droits sociaux, et non leur défense ou leur expansion. La préférence nationale est la première étape d'une déconstruction de la solidarité et rien n'offre la garantie que le principe de la répartition inégalitaire des droits fondamentaux, une fois acquis, n'affecte que les seuls immigrés. Le principe d'un accès sélectif aux droits fondamentaux pourrait rapidement être généralisé et mener à une déconstruction profonde de la solidarité sociale instituée, soit le dernier filet de protection des plus démunis.

Pour aller plus loin :

- › Balibar, É., *Droit de cité*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.
- › Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

**LES SANS DOMICILE
FIXE SONT UN
PROBLÈME DE
SANTÉ PUBLIQUE ET
SONT VECTEURS
DE MALADIES.**

« Il est interdit aux locataires de fournir tout élément de logistique ou de nourrir les sans-abri. »

Office d'Habitat public Saint-Ouen (France),
19 décembre 2014.

Stéphane Heymans

Médecins du Monde

Nous avons tous en tête une image similaire du sans domicile fixe : sale, malodorant, blessé par des bagarres, abîmé par la vie, transportant ses malheurs et ses maladies de métro en métro, de rue en rue. Partant de cette imagination collective, il semble facile de croire (ne vous en blâmez pas !) que les SDF sont des vecteurs de maladies et sont un problème de santé publique. Pourtant, la réalité est, comme à son habitude, et heureusement d'ailleurs, plus complexe que ce simple préjugé. Au travers des données relevées durant ses consultations, Médecins du Monde en arrive à des conclusions plus nuancées sur la santé des SDF et sur l'impact qu'ils représentent sur la santé publique.

La santé publique a pour mission d'assurer des conditions permettant aux gens de conserver une bonne santé. Cette définition illustre parfaitement le fait que ce n'est pas le SDF en tant que personne mais bien les conditions de vie en rue auxquelles le SDF doit faire face qui constituent un problème de santé publique. Il faut dès lors déplacer le débat et se poser les bonnes questions. Il y a un problème de santé publique lorsque les efforts de la société en matière de santé ne sont pas suffisants pour prévenir la maladie, promouvoir la santé et prolonger la durée et la qualité de vie de la population. En ce sens, les conditions et les pratiques de vie en rue telles que la promiscuité dans les logements précaires, le manque d'hygiène, la prévalence de la violence, la consommation, etc., relèvent de la santé publique, toutes ces conditions ayant un impact plus que négatif sur la santé de la population cible.

Un problème de santé publique ?

Ou un système de santé publique posant des problèmes ?

Les inégalités d'accès aux soins effectifs accentuent ce problème de santé publique et sont caractérisées par deux barrières principales. La première se situe au niveau de l'offre de soins : la personne sans-abri présente bien souvent des problématiques multiples qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire « bas seuil » (médico-psycho-social). Cette prise en charge multiple est difficile dans une pratique de médecin généraliste seule ou dans une institution hospitalière. La deuxième barrière relève de l'administratif : qui paie les soins ? Notre système de santé est lourd au niveau administratif et la réouverture de droits est complexe et souvent liée à une adresse. Toutes ces barrières entraînent un report ou un refus des soins, critique pour ce public précaire. Les problèmes de santé créés par ce mode de vie précaire sont encore accentués par une absence de prise en charge (ou une prise en charge inadaptée). C'est le système de santé (accès au droit et offre de soins) qui est souvent un problème et pas la personne elle-même.

La peur de l'infection

Tout d'abord, il semble pertinent de définir ce qu'est un vecteur de maladie. Il s'agit d'un organisme qui ne provoque pas lui-même la maladie mais qui disperse l'infection d'un hôte à l'autre en transportant des agents pathogènes. Les données disponibles sur le Plan Hiver nous permettent de faire l'état des principales pathologies des SDF. La plupart sont des maladies d'ordre respiratoire, digestif, dermatologique, cardiaque et psychologique qui ne sont pas transmissibles et qui sont rencontrées par la population belge dans son ensemble.

Cependant, deux maladies infectieuses liées à la précarité sont clairement identifiées. Premièrement, la tuberculose (0,8 %) ³¹⁶, hautement transmissible. Ce sont les conditions de vie du SDF, sa sous-alimentation, qui fragilisent son système immunitaire ainsi que la proximité imposée par des lieux de vie de grande promiscuité qui le rendent propice à contracter et à transmettre ce genre de bactéries. La deuxième maladie infectieuse des SDF est la gale (2,4 %). Elle est transmissible rapidement à toutes les personnes ayant un contact rapproché avec les personnes contaminées telles que les médecins, infirmiers, travailleurs de rue. Heureusement, la combinaison d'un traitement léger et d'une machine à 60 °C régleront le

316/ Données relevées par Médecins du Monde dans les différents centres d'accueil lors du Plan Hiver 2015-2016.

problème très facilement. Le HIV (0,2 %), quant à lui, n'est que très peu présent au sein du public des SDF.

À nouveau, les maladies infectieuses sont présentes (même si elles sont très minoritaires) vu les conditions de vulnérabilité et peuvent s'accroître si l'accès aux soins n'est pas simplifié. Il est donc important de nuancer nos propos, de laisser tomber nos préjugés et surtout de ne pas avoir peur des personnes les plus vulnérables...

Pour aller plus loin :

- › Adam, C. *et al.* (dir.), *La santé des populations vulnérables*, Éditions Ellipses, Paris, 2017.
- › Médecins du Monde, *Livre vert sur l'accès aux soins en Belgique*, Wolters Kluwer, Waterloo, 2014.
- › Declerk, P., *Le sang nouveau est arrivé*, Gallimard, Paris, 2005.

**LA RÉUSSITE
DES ENFANTS
PAUVRES N'EST PAS
UNE PRIORITÉ POUR
L'ÉCOLE.**

Étienne Michel et Jean-Luc Adams

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Le système scolaire existe pour tous les enfants, quel que soit leur origine ou leur milieu social. La fonction de l'éducation est d'accueillir l'ensemble des enfants, tels qu'ils sont, afin de les conduire au maximum de leurs capacités. La pauvreté a toutefois une incidence non négligeable sur le parcours scolaire des enfants : elle est une vraie question qui interpelle le système scolaire dans son ensemble.

La pauvreté est un facteur d'exclusion sociale et culturelle pour les enfants qui en sont victimes. Elle est souvent liée à la difficulté de maîtriser la langue qui est, on le sait, un élément fondamental pour s'intégrer dans le système scolaire. Il faut se demander comment faire pour intégrer au mieux les enfants en difficulté dans un système éducatif plus inclusif adapté à la diversité de la société contemporaine. La segmentation sociale du système scolaire, entre établissements, suivant les filières et en fonction de l'espace géographique (quartier, province, etc.), est notamment un des enjeux importants pour l'avenir.

Facteurs d'exclusion et de segmentation

Dans l'enseignement fondamental, les parents inscrivent généralement leur enfant dans une école proche de leur domicile. Et la sociologie des écoles correspond le plus souvent à la sociologie des quartiers où elles sont implantées. C'est dans les écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés que la pauvreté est la plus présente. Dans l'enseignement se-

conadaire, la réalité est plus complexe. Les parents inscrivent leurs enfants dans l'établissement de leur choix. Les enfants sont parfois scolarisés plus loin de leur domicile et certains établissements sont plus prisés que d'autres, en fonction de leur projet pédagogique, de leurs qualités intrinsèques ou de leur réputation. Le processus de segmentation entre filières d'enseignement (général, technique ou professionnel) est propre à l'enseignement secondaire et constitue un enjeu important.

La question des filières

L'analyse des données extraites des indicateurs de l'enseignement 2016³¹⁷ est implacable : alors que l'indice socio-économique moyen des élèves fréquentant le 1^{er} degré commun de l'enseignement secondaire est de + 0,07, dès la 3^e secondaire, c'est-à-dire dès qu'une première orientation de tous les élèves de 2^e secondaire a eu lieu, les indices socio-économiques des filières de transition générale et technique, d'une part, et ceux des filières de qualification technique et professionnelle, d'autre part, prennent des directions très différentes. Les élèves issus de milieux défavorisés tendent à s'orienter plus tôt vers les filières techniques ou professionnelles³¹⁸.

Tronc commun et évaluation formative continue

Une des ambitions de la création d'un « tronc commun » jusque 15 ans est de réduire ce processus de segmentation entre les filières par le report d'un an de l'orientation vers une filière de transition ou de qualification. La question n'est pas neuve. L'analyse des politiques éducatives, et nous partirons du Pacte scolaire (1959), est limpide : l'école a un rôle bien défini, celui de permettre l'émancipation sociale de chaque élève. Que cela soit l'avènement de l'enseignement rénové (1971), la loi relative à l'allongement de l'obligation scolaire (1983) ou le décret Missions (1997), l'objectif des responsables successifs en charge du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas varié : « Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale³¹⁹. »

En outre, ils ne se sont pas contentés d'énoncer un principe, ils ont adopté de multiples décrets qui auraient dû donner à l'École les moyens d'atteindre l'objectif assigné. Quelques exemples : l'octroi de moyens supplémentaires aux écoles scolarisant les publics les plus fragiles (discrimination positive en 1998 et encadrement différencié en 2009), le décret

317/ Les indicateurs de l'Enseignement 2016, indicateur 8 « Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire » : <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=2264>.

318/ Voici pour les chiffres : 2^e degré professionnel (- 0,33), 2^e degré technique et artistique de transition (+ 0,19), 2^e degré général (+ 0,25), 3^e degré professionnel (- 0,21), 3^e degré technique et artistique de transition (+ 0,28).

319/ Article 6 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Inscription (2007) et ses variantes successives, la réforme du 1er degré de l'enseignement secondaire (2006). Et demain, l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence propose d'aller plus loin encore en instaurant un tronc commun polytechnique jusqu'à la fin de la 3^e secondaire. Une autre piste de réflexion réside dans la systématisation des procédures d'évaluation formative et continue, tout au long de l'année, tout en préservant la nécessité d'évaluations dites « certificatives » à différents moments de la scolarité.

La reproduction des inégalités

En 1964, Jean-Claude Passeron et Pierre Bourdieu font déjà le constat de l'inégale représentation des classes sociales à mesure qu'on monte dans le cursus scolaire³²⁰. Leurs recherches sur de nombreuses statistiques combinées à une analyse des pratiques et attitudes des étudiants et des professeurs vont les amener à construire le concept de « violence symbolique³²¹ », constituant pour eux l'essentiel de l'action pédagogique. Cette critique marxiste de l'école, reproduite à l'envi depuis un demi-siècle dans la plupart des analyses du système scolaire, a-t-elle permis d'assurer une meilleure promotion sociale et scolaire des publics défavorisés ? On peut malheureusement en douter.

Dans diverses études menées récemment, il apparaît que l'École est une des rares institutions qui garde la confiance du public, même si ce même public estime nécessaires certaines réformes³²². En d'autres termes, ce public, s'il remet en cause la qualité du « produit fini », adhère à l'École telle qu'elle fonctionne ! Sans doute parce que ce fonctionnement est le reflet de celui de la société dans son ensemble, hiérarchisée, stratifiée, avec des gagnants et des perdants. Pourquoi l'École devrait-elle former des individus à une société rêvée et non à la société réelle ? L'École est-elle à même de changer la société, alors même que ceux qui gèrent cette société gèrent fatalement l'École ? L'œuf ou la poule ?

Pour aller plus loin :

› 20^e Congrès des économistes belges de langue française, *Le modèle social belge : quel avenir ?*, « Commission 4 présidée par Estelle Cantillon : L'éducation dans la perspective du modèle social », Éditions de l'Université ouverte, Charleroi, 2013.

320/ Bourdieu, P., Passeron J.-C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Éditions de Minuit, Paris, 1964.

321/ Bourdieu P., Passeron J.-C., *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Éditions de Minuit, Paris, 1970.

322/ <http://plus.lesoir.be/111124/article/2017-08-28/futurometre-enseignement-10-chiffres-qui-montrent-lechec-de-lecole>.

**LES PAUVRES
SONT INUTILES.**

« Après tout, il est difficile de rester solidaire avec les personnes qui bénéficient des services sociaux, mais qui n’y ont jamais contribué et qui, dans bien des cas, n’y contribueront jamais. »

Bart De Wever, président de la N-VA
et bourgmestre d’Anvers, 23 août 2018, De Morgen.

Thomas Lemaigre

Chercheur indépendant et enseignant
Co-directeur de *La Revue nouvelle*

Il semble que toute société fonctionne en faisant une différence entre des riches et des pauvres et en se donnant des explications de cette distance sociale³²³. Dans une société à l’ambiance néolibérale, nourrie aux mamelles de l’utilité et du progrès, rien d’étonnant à ce que la question de l’inutilité des plus pauvres se pose, parfois bien impudiquement, et y compris par les plus riches, ceux-là mêmes qui font sécession tant fiscalement que spatialement.

Il est vrai que la fortune est souvent vue comme le meilleur indice de la contribution au bien commun. La pauvreté, du coup, serait juste l’inverse. Cette vision, partagée par une partie des pauvres, tend à les stigmatiser comme des poids morts, des boulets. Déficiences instrumentales (incapacité à subvenir à ses besoins) et déficiences normatives (non-conformité à la norme attendue de participer à la société) se renforcent. « La distinction entre ces deux types de déficiences a été au cœur de toutes les évaluations permettant d’effectuer une discrimination entre vrais et faux pauvres³²⁴. » Le soupçon d’inutilité du pauvre est donc très symptomatique de l’assignation à ces deux déficiences. Il se cristallise en particulier sur le rapport au travail : les pauvres, à défaut d’être à même de participer à la sphère productive, en auraient-ils au moins la volonté, comme tout le monde devrait l’avoir ?

323/ Paugam, S., Cousin, B., Giorgetti, C., Naudet, J., *Ce que les riches pensent des pauvres*, Seuil, Paris, 2017.

324/ Vogel, J., « L’occultation culturelle de la nouvelle pauvreté », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1259-1260, n° 34, 1989.

Que le « bon sens » dessine de telles frontières est le produit d'une histoire, qui nous pousse à appréhender la société à travers l'économie, la valeur humaine à travers la valeur économique, la valeur économique à travers la participation aux échanges qui ont cours sur divers marchés (emploi, logement, capitaux, etc.). L'économiste Karl Polanyi avait déjà bien montré, dès les années 1940, à quel point cette lecture réductionniste, qu'il qualifie d'« imposture économique », est aussi un fourvoiement moral et politique. Un historien contemporain, Steven Kaplan, montre que le libéralisme économique va de pair avec l'idée que le « peuple » est incapable de raisonner, de connaître ses intérêts, de s'occuper de lui-même³²⁵, bref que la pauvreté est naturelle et que les pauvres sont un poids mort que doivent assumer les élites éclairées, seules à même d'organiser la société.

D'autres manières de voir

Mais d'autres manières de voir sont possibles. On pense surtout au Prix Nobel d'économie 1998, Amartya Sen³²⁶, pour qui l'utilité – plus exactement la participation – d'un individu est autant liée au fonctionnement des institutions qu'à des caractéristiques individuelles. D'où les idées de « capacités » et de capacitation qui font école lentement mais sûrement depuis 20 ans : ici, la pauvreté est certes une absence de ressources financières, mais c'est surtout une difficulté à pouvoir mobiliser ses ressources, quelles qu'elles soient, au profit de ses aspirations, et une incapacité des institutions (sous-tendues par la culture, les mentalités, etc.) à mettre les individus en situation d'effectuer cette mobilisation. D'un point de vue politique, l'utilité ou l'inutilité des plus pauvres, leurs capacités de contribution à la société, sont donc d'abord le fait des institutions comme l'école, la justice, la protection sociale, le système de santé, le marché de l'emploi.

Ceci étant dit, si l'on veut vraiment en rester à une approche utilitariste de l'humanité, il est sans doute utile de ne pas perdre de vue trois réalités.

325/ Kaplan, S. L., *Raisonnement sur les blés. Essais sur les lumières économiques*, coll. « Histoire », Fayard, Paris, 2017.

326/ Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, coll. « L'histoire immédiate », Seuil, Paris, 2000.

D'abord, très prosaïquement, les pauvres exercent les boulots dont personne d'autre ne veut, ceux auxquels notre société accorde si peu de valeur qu'elle ne les organise ni ne les rémunère de façon à sortir de la pauvreté. On pense par exemple aux métiers du nettoyage (titres-services, nettoyage industriel, etc.) et aux services de transport en cours d'uberisation. En France, 40 % des personnes qui sont agents de propreté à titre principal dans le secteur privé sont des travailleurs pauvres (essentiellement des travailleuses, d'ailleurs...)³²⁷.

Le deuxième argument est lui aussi économique. Quand les pauvres sont nombreux, leur pouvoir économique agrégé peut devenir considérable, et leur contribution à la société substantielle. À l'image des petits ruisseaux qui font les grandes rivières, les écoles de commerce proposent depuis le milieu des années 2000 des modèles d'affaires dits *Bottom of the Pyramid* (BoP). Il s'agit de mettre sur le marché des biens et services à prix très bas mais produits et vendus à très grande échelle, et qui répondent à des besoins particuliers des populations les plus défavorisées. Les exemples classiques sont le microcrédit, des lentilles de contact ou des systèmes pour rendre l'eau potable, à des prix accessibles pour des personnes gagnant 2 à 2,5 \$ par jour. Ces modèles économiques dits « sociaux » sont présentés, par exemple par l'incontournable Harvard Business School, comme permettant de contrecarrer la pauvreté tout en faisant du profit. Ils se sont surtout développés dans le Sud, notamment en Inde, mais notre *hard discount* (Aldi, Lidl, etc.) s'en approche très fort. Notons quand même que malgré ses ambitions, cette vision reste surtout incantatoire et, après dix ans, les entreprises qui s'en sortent sur les deux plans, profit et réponse aux besoins réels des plus pauvres, sont l'exception plus que la règle³²⁸.

Un dernier argument du registre utilitariste consiste à se rappeler que la pauvreté est une réalité relative et relationnelle : on est toujours le pauvre, l'assisté ou l'inutile de quelqu'un d'autre. Pour le dire autrement, la pauvreté a une fonction sociale au sens où elle permettrait au reste de la société de se considérer comme non pauvre, dans la norme, à sa place. On parle d'« économie morale de la pauvreté³²⁹ ». Naturaliser la pauvreté est une forme typique de violence symbolique. La persistance historique d'une telle simplification renforce indubitablement l'ordre social : cette espèce particulière d'interdépendance ne donnerait-elle pas aux pauvres une sorte d'utilité sociale ?

Comme *working poor*, comme consommateurs, comme contre-modèles, les pauvres sont plus qu'utiles : ils sont indispensables. Mais rien heureusement ne condamne à cet état de fait. Ce qui est pauvre, c'est surtout d'ériger l'utilitarisme en dernier critère de la valeur d'une personne ou d'un groupe !

327/ Statistique française (INSEE) citée dans « Conditions de travail : toutes et tous sous pression », dossier d'*Alternatives économiques*, no 374, décembre 2017.

328/ Voir en particulier les travaux de Karnani, A., de l'University of Michigan's Ross School of Business, comme « Markets of the Poor : Opportunities and Limits », *International Journal of Rural Management*, vol. 8, n° 1 et 2, 2012, p. 7-17. Il met notamment en avant l'exemple d'une crème blanchissante pour la peau, qui doit pousser à prendre avec des pincettes la notion de besoin et la manière dont elle est entendue par le *social business*.

329/ Paugam, S., *op. cit.*

Pour aller plus loin :

› Paugam, S., Cousin, B., Giorgetti, C., Naudet, J., *Ce que les riches pensent des pauvres*, Seuil, Paris, 2017.

› Vogel, J., « L'occultation culturelle de la nouvelle pauvreté », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1259-1260, n° 34, 1989.

**LES BRUXELLOIS ET
LES WALLONS SONT
DAVANTAGE DES
ASSISTÉS QUE LES
FLAMANDS.**

« Cet argent [de la Flandre] ne doit pas être une perfusion, comme de la drogue pour un junkie. »

Bart De Wever, 13 décembre 2010.

François Chesquière

Attaché scientifique de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

Comme beaucoup de notions en sciences humaines, il n'y a pas une définition unique et universelle de l'assistance. Cependant, on peut identifier quelques éléments communément admis comme caractérisant ce concept. D'abord, l'assistance est une aide accordée en fonction de la situation de besoin – c'est-à-dire qu'il faut que la personne soit en situation de pauvreté pour prétendre percevoir l'assistance. Ensuite, c'est une aide accordée en dernier recours, quand la personne ne peut pas prétendre à d'autres ressources. Il s'agit donc généralement d'aides accordées à des personnes triplement exclues : celles qui n'ont pas accès à un emploi, qui n'ont pas accès à la Sécurité sociale et qui ne peuvent pas compter sur la solidarité familiale. Enfin, il s'agit souvent d'aides qu'il faut demander expressément (et qui nécessitent un certain accompagnement, contrôle social) : on ne perçoit pas l'assistance sociale si l'on ne l'a pas demandée. En conséquence de ces différents éléments, l'assistance sociale est souvent stigmatisante. De nombreux bénéficiaires potentiels hésitent à la demander en raison d'un sentiment de honte ou d'humiliation.

En Belgique, parmi les différentes allocations existantes, l'une peut être considérée comme typique de l'assistance sociale : le revenu d'intégration sociale (RIS). En effet, pour percevoir le RIS, il faut ne pas avoir accès à un emploi (suffisamment) rémunéré, ne pas (ou ne plus) avoir accès à la Sécurité sociale (allocation de chômage, mutuelle, invalidité, etc.) et ne pas pouvoir compter sur l'aide familiale (conjoint, parents, etc.). En

330/ À l'exception de quelques cas très particuliers, les mineurs ne peuvent recevoir le RIS. En raison d'une aide financière spécifique aux personnes âgées (la Garantie de revenus aux personnes âgées, GRAPA), très peu de 65 ans et plus bénéficient du RIS. C'est pourquoi nous mesurons le taux de RIS chez les 18-64 ans. Notons aussi que l'aide financière équivalente au RIS est prise en compte dans les chiffres cités. Sur ce taux, voir : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-revenus-dintegration-chez-18-64-ans/>.

331/ Notons que l'image est un peu différente quand on s'intéresse aux personnes âgées. Chez les plus de 65 ans, c'est la GRAPA qui fait figure d'assistance – même si la dimension demande expresse est quasiment absente de cette mesure. La distribution des taux de GRAPA diffère de celle du taux de RIS : Bruxelles a un taux de 11,32 %, la Wallonie a un taux de 5,71 % et la Flandre un taux de 4,54 %. Même si l'ordre des régions est le même, la différence entre la Wallonie et la Flandre est bien moins importante et jusqu'en 2011 le taux flamand était supérieur au taux wallon. Sur ce taux, voir : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-grapa-chez-65-ans-plus/>.

outre, pour bénéficier de cette aide, il faut savoir qu'elle existe, vouloir en bénéficier (il peut être humiliant d'être pointé comme « pauvre »), faire une demande expresse et que le CPAS accepte de l'accorder après une enquête sociale. Il est important de préciser que les allocations de chômage ne correspondent nullement à la définition de l'assistance développée ci-dessus. Le chômage fait partie de la Sécurité sociale. Il repose sur le concept d'assurance sociale couverte par une cotisation. L'idée de perception d'une aide de dernier recours en raison d'une situation de pauvreté lui est étrangère. Même si, dans l'air du temps, on décrit souvent les demandeurs d'emploi comme des assistés, cette confusion est un non-sens sociologique.

Si l'on mesure l'assistance par la perception d'un revenu d'intégration chez les 18-64 ans³³⁰, on constate que le taux de RIS mensuel moyen est, en 2016, de 5,31 % à Bruxelles, 2,89 % en Wallonie et 0,89 % en Flandre. On doit donc constater qu'il y a proportionnellement plus d'assistés en Wallonie et (surtout) à Bruxelles qu'en Flandre³³¹.

Des facteurs structurels expliquant l'ampleur de l'assistance

En réalité, la question implicite de l'idée reçue n'est pas celle de la proportion d'assistés, mais celle du niveau de responsabilité de l'assistance : Bruxelles et la Wallonie sont-elles responsables du fait qu'une part plus importante de leur population est assistée ? Autrement dit, les facteurs qui expliquent ces différences renvoient-ils, ou non, à la responsabilité des institutions ou des populations des différentes régions ? Même s'il est difficile d'apporter une réponse définitive et totalement objective à cette question³³², on peut affirmer que ces différences de taux d'assistance renvoient essentiellement à des différences structurelles géographiques et historiques entre les régions.

La Région wallonne, qui comprenait de nombreuses industries lourdes, principalement dans le sillon Sambre-et-Meuse, a été plus durement touchée que la Flandre par la désindustrialisation. La situation de Bruxelles s'explique par son caractère de région exclusivement urbaine (les villes sont les zones les plus touchées par la pauvreté en Belgique). Il en résulte des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus bas dans ces régions. Ce qui a pour conséquence que plus de personnes (celles qui n'ont pas – ou plus – accès à la Sécurité sociale) doivent recourir à l'assistance sociale. De plus, si l'on s'intéresse à l'évolution du taux d'as-

sistance dans les différentes régions, on observe aussi que les facteurs déterminants sont structurels. Il s'agit avant tout de la crise économique et de la réforme de la Sécurité sociale limitant dans le temps les allocations d'attente – rebaptisées à l'occasion « allocations d'insertion ». Ainsi, en Wallonie et à Bruxelles³³³, le taux de RIS a augmenté légèrement depuis 2008 et radicalement depuis 2015.

Les limites de la responsabilité individuelle dans une société inégalitaire

Quand on discute de l'assistance, il arrive souvent que l'on pointe la responsabilité des assistés eux-mêmes. Compte tenu de ces éléments structurels, il est difficile de considérer que chacun est pleinement responsable de sa situation sociale. Ainsi, on sait aussi qu'en raison des nombreux mécanismes de reproduction des inégalités, un enfant de père sans emploi a lui-même 16 fois plus de chances qu'un enfant de cadre supérieur de devenir sans emploi plutôt que cadre supérieur³³⁴. En outre, de nombreux éléments montrent que dans leur recherche d'emploi, le comportement des Bruxellois et des Wallons n'a rien de passif. Par exemple, les travailleurs wallons se déplacent plus loin que les travailleurs flamands³³⁵. De manière plus générale, si l'on pointe la responsabilité des assistés eux-mêmes, pourquoi les distinguer selon les régions ? Ne faudrait-il pas culpabiliser tous les assistés et féliciter tous les non-assistés, indépendamment de leur région de résidence ? Dans cette perspective, pourquoi l'ensemble des Wallons et des Bruxellois seraient-ils responsables des assistés de leur région ?

Terminons par une démonstration par l'absurde. Si les différences de niveau d'assistance entre régions posent problème, dans un monde idéal ne faudrait-il pas que chaque région ait une proportion d'assistance identique ? Mais serait-il juste et pertinent d'avoir autant de personnes assistées à Knokke-Heist qu'à Seraing ? Non. Il est normal que l'assistance soit plus développée là où les besoins sont plus importants – c'est-à-dire là où la pauvreté est, pour des raisons structurelles, plus répandue. La question de l'assistance, parce qu'elle est fondée sur le concept de citoyenneté (chaque citoyen a droit à un minimum vital), nécessite d'être pensée (tout comme la citoyenneté) au niveau national.

332/ Deux raisons rendent cette tâche très complexe. D'une part, ce taux dépend de nombreux facteurs différents : état de l'économie et du marché du travail, fonctionnement de la Sécurité sociale, composition des ménages, informations diffusées autour de ces aides, intériorisations de stéréotypes et modes de fonctionnement des institutions d'assistance. D'autre part, la question de la responsabilité est toujours pour partie politique. La réponse qu'on y apporte sera inévitablement liée à des positionnements philosophiques et idéologiques, notamment par rapport au libre arbitre de l'être humain.

333/ Le taux pour la Flandre, s'il présente une évolution similaire pour ce qui est de la crise économique, a été très peu touché par la limitation dans le temps des allocations d'attente. Cela s'explique par le fait que le taux de chômage est bien plus faible en Flandre – en raison des éléments structurels évoqués plus haut.

334/ Girès, J., Ghesquière, F., « Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme des constats empiriques concernant la reproduction des inégalités en Belgique », *Annuaire pauvreté en Belgique*, 2013, p. 99-119.

335/ Van Hamme, G., May, X., *Les inégalités de chômage entre la Flandre et la Wallonie*, Observatoire belge des inégalités : <http://inegalites.be/Les-inegalites-de-chomage-entre-la>.

Pour aller plus loin :

- › Girès, J., Ghesquière, F., « Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme des constats empiriques concernant la reproduction des inégalités en Belgique », *Annuaire pauvreté en Belgique*, 2013, p. 99-119.
- › IWEPS, *Les chiffres clés de la Wallonie*, édition 2017.
- › Van Hamme, G., May, X., *Les inégalités de chômage entre la Flandre et la Wallonie*, Observatoire belge des inégalités, 2017 : <http://inegalites.be/Les-inegalites-de-chomage-entre-la>.
- › Vandermotten, C., Van Hamme, G., Marissal, P., *La production des espaces économiques*, 2 vol., Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2010.

**LES SANS-ABRI ONT
DÉCIDÉ DE VIVRE
DANS LA RUE, C'EST
UN CHOIX.**

« L'immense majorité, c'est leur choix, oui. »

Sylvain Maillard, député LREM, au sujet des SDF qui dorment dans la rue durant l'hiver, RFI, lundi 5 février 2018.

Yahyâ Hachem Samii

La Strada – Centre d'appui
au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

Clochard : de « clocher », boîter, ou de « cloche », personne incapable. Pendant longtemps, mendicité, vagabondage et sans-abrisme étaient, dans l'imaginaire commun, intimement liés. Cette image d'oisiveté, assez ancienne, suppose une volonté individuelle de se soustraire à l'ordre social, aux obligations d'une vie « normale », pour envahir et occuper de surcroît les rues, les parcs, les gares, ces lieux partagés où l'on est censé seulement circuler.

C'est en 1993, il y a 25 ans à peine, que les délits de vagabondage et de mendicité furent abrogés du Code pénal³³⁶. Ces délits, hérités du XIX^e siècle, marquaient l'idée que les errants étaient des fainéants à écarter ou corriger, selon qu'on les considérait comme récupérables ou non. Les maisons de correction, ancêtres des prisons, visaient ainsi à (ré)inculquer le sens du travail, du labeur à des personnes présentées comme des cigales parasitant une société industrielle composée de fourmis ouvrières, employées ou entrepreneuses.

Si l'Histoire nous montre des fluctuations dans ces considérations, force est de constater qu'elles ont la vie dure et qu'elles resurgissent régulièrement. Ainsi, le vote de la dépénalisation en 1993, souscrivant à une politique davantage portée vers l'aide sociale aux personnes les plus fragilisées, fut rapidement compensé par la multiplication de règlements communaux pour interdire ou réglementer la présence des mendiants, cette appellation

336/ Loi du 12 janvier 1993, Moniteur belge, 19 février 1993.

pouvant dans les faits couvrir une grande diversité de situations de vie. Des interdictions qui soulignent de façon implicite que les personnes restant en rue y sont par choix, et qui démontrent, aujourd'hui encore, la grande ambiguïté des pouvoirs publics, oscillant entre aide aux sans-abri et répression.

Le toit et le droit

Le fait de vivre en rue n'est qu'un des aspects du sans-abrisme qui recouvre une multitude de situations allant du logement insalubre au séjour temporaire dans une institution³³⁷. Surtout, le sans-abrisme renvoie à ce dont il est l'opposé : avoir un chez-soi, un espace de vie dans lequel et à partir duquel l'individu peut exercer ses autres droits, à commencer par les plus fondamentaux. Se chauffer, se nourrir, se soigner, nouer des relations affectives, exercer des activités, s'informer, disposer de choses à soi, travailler, voter, voyager, etc. Autant d'éléments qui disparaissent lorsque la personne se retrouve à la rue.

Exclue d'un logement, la personne perd aussi ses droits. Elle peut être radiée du registre de population de la commune. Il lui devient alors rapidement impossible de maintenir une couverture santé ou un compte en banque, de travailler ou même de disposer du revenu d'intégration sociale. En effet, sans adresse légale, pas de revenu, et pas d'adresse sans revenu. Il a fallu attendre 1997 pour que le système d'adresses de référence soit créé, permettant aux personnes sans domicile de bénéficier d'une adresse légale établie la plupart du temps auprès d'un CPAS. Une avancée qui a cependant généré son lot de conflits de compétences entre institutions.

337/ Nous renvoyons à la typologie ETHOS établie par la FEANTSA : www.feantsa.org.

338/ La Strada, *Personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2016/mars 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017. Voir aussi FEANTSA, *Increases in homelessness, Homeless in Europe*, été 2017.

On ne vit pas sans abri. On survit. C'est la débrouille au quotidien. C'est aussi accepter une image de soi dégradée, marquée par la honte de l'échec, reflétée par le regard d'autrui. Les troubles de santé mentale sont présents en grand nombre, de la dépression aux maladies psychiatriques aiguës, en passant par une multitude d'assuétudes. Des maladies oubliées peuvent resurgir. Sans compter l'insécurité et la vulnérabilité des personnes qui peuvent voir leur situation se détériorer encore au moindre couac.

Les derniers dénombrements du sans-abrisme à Bruxelles montrent une évolution croissante du phénomène, à l'instar de ce qu'on observe dans d'autres villes et pays³³⁸. À la fois symptôme et conséquence d'une préca-

risation sociale plus générale, le sans-abrisme est nourri par de nombreux facteurs. Certains sont individuels, comme les assuétudes, les violences intrafamiliales, le handicap, la maladie, etc. D'autres liés à l'organisation sociale : l'emploi se raréfie, l'accès aux droits sociaux se complexifie, les revenus les plus faibles n'arrivent plus à suivre la hausse des loyers, la proportion de biens immobiliers à bas prix se restreint, le surendettement progresse, les politiques de frein aux personnes en migration laissent celles-ci dans le dénuement, etc. Autant d'éléments qui soulignent combien la misère résulte avant tout d'un choc entre difficultés individuelles et contexte sociétal (très) défavorable, mais aussi qu'il est possible d'y remédier. Des exemples existent de projets qui marchent mais aussi de politiques volontaristes fructueuses, ici comme à l'étranger.

Le sans-abrisme ? Ni un choix, ni une fatalité !

Pour aller plus loin :

- › La Strada, *Personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2016/mars 2017*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017.
- › Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, *Aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2017 : http://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf.
- › Damon, J., *La question SDF. Critique d'une action publique*, 2^e édition, Presses universitaires de France, Paris, 2012.

**LES PAUVRES SONT
SURENDETTÉS,
CAR ILS COURENT
LES CRÉDITS À LA
CONSOMMATION.**

**« Si à 50 ans on n'a pas une Rolex,
on a quand même raté sa vie. »**

Jacques Séguéla, publicitaire français
qui a travaillé entre autres sur les campagnes présidentielles
de François Mitterrand en 1981 et 1988, février 2009.

Monique Van Dieren

Équipes populaires
Journée sans crédit

« Ces pauvres qui se plaignent de ne pas savoir payer leur facture d'électricité mais qui se payent une TV grand écran ou le dernier modèle de GSM ! » S'il y a bien un préjugé qui a la vie dure, c'est celui qui laisse à penser que le surendettement est causé par une consommation effrénée de biens de consommation superflus achetés à crédit. Plutôt que de penser que « les pauvres sont surendettés car ils courent les crédits », il serait plus correct d'inverser cette affirmation en disant que « les pauvres recourent (parfois) au crédit car ils sont surendettés ». Ou encore que « les pauvres sont surendettés car les intermédiaires de crédit courent après eux ».

La précarisation croissante des revenus et allocations sociales amènent de plus en plus de ménages à être dans l'incapacité à faire face à leurs dépenses quotidiennes de base, et ne parviennent donc plus à rembourser d'éventuelles dettes, qu'elles soient ou non liées à un crédit. Le rapport général 2015 de l'Observatoire du crédit et de l'endettement³³⁹ montre en effet que seulement 4,4 % des ménages pris en charge par les services de médiation de dettes le sont exclusivement pour des dettes de crédit, alors qu'ils sont 31,2 % à n'avoir aucune dette de crédit. Cette tendance est confirmée par le rapport 2016 de la Banque nationale de Belgique³⁴⁰ qui mentionne que 28,16 % des personnes sont en règlement collectif de dettes sans qu'aucun défaut de paiement sur un contrat de crédit ait été enregistré.

339/ « La consommation et le crédit aux particuliers », in *Rapport général de l'OCE*, chapitre 3, 2015.

340/ Banque nationale belge, Statistiques 2016.

Pour l'OCE, l'origine du surendettement s'explique principalement par un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, séparation, etc.) entraînant une perte brutale de revenus ou une augmentation des charges. Viennent ensuite l'insuffisance chronique de revenus pour couvrir les dépenses de base (28,6 %), les difficultés de gestion budgétaire (17,7 %) et enfin un mode de vie en décalage avec les revenus (8,6 %). Ces 8,6 % sont peut-être ceux qui sont surendettés, car ils courent le crédit. Ils sont en tout cas loin d'être majoritaires ! Par contre, pour les 91,4 % restants, le crédit est souvent présenté par le secteur bancaire et la grande distribution comme une solution facile pour faire face à une dépense imprévue ou à une facture importante.

Les pauvres, cibles privilégiées des organismes de crédit

En effet, malgré une législation protégeant théoriquement les consommateurs, l'esprit de la loi est souvent contourné par un marketing agressif mettant en avant la facilité à obtenir un crédit. Et les techniques de vente sont bien rôdées. Par exemple, certains vendeurs vantent la possibilité d'achat avec étalement du paiement sans frais, mais oublient de dire que l'achat est lié à une obligation de souscrire un contrat de crédit. D'autres organismes de crédit n'hésitent pas, dès qu'une ouverture de crédit est accordée pour un petit montant, à proposer très rapidement une augmentation de la ligne de crédit pour inciter le consommateur à effectuer des achats non programmés.

Dans ces cas, les difficultés de gestion budgétaire se cumulent souvent avec des revenus déjà serrés à la base, surtout lorsqu'on ne dispose d'aucune épargne. Et lorsque l'on reçoit une facture d'hôpital ou un arriéré d'impôt à payer, quelles solutions a-t-on pour éviter les huissiers ? Appeler la famille à la rescousse, avec le risque de l'entraîner elle aussi dans les difficultés financières ? Ou puiser dans une de ses ouvertures de crédit, avec le risque réel de s'enfoncer rapidement dans la spirale du surendettement ? C'est hélas ce qui se passe de plus en plus souvent.

341/ Informations sur le crédit et la consommation, les outils pédagogiques et les recommandations de la plate-forme sont consultables sur www.journeesanscredit.be.

C'est à ce phénomène que la plate-forme Journée sans crédit³⁴¹ a décidé de s'attaquer depuis plus de 10 ans. Composée de 30 associations, elle sensibilise le public aux dangers du « crédit facile » et l'invite à résister aux sirènes de la publicité vendant des rêves qui, parfois, se transforment en cauchemar. La plate-forme formule également des recommandations au législateur dans le sens d'une meilleure protection des consommateurs

fragiles. Il est en effet illusoire de croire qu'il est suffisant d'informer, d'« éduquer » les publics les plus fragilisés. Il faut que la loi les protège en amont des dérives du crédit octroyé à la hâte dans le seul intérêt des prêteurs. Car une personne qui a le couteau sous la gorge et les huissiers à sa porte est prête à signer n'importe quoi pour reculer une échéance de paiement, ce qui ne fera qu'empirer sa situation.

La relance économique par la survalorisation du crédit ne peut se faire sur le dos des consommateurs fragiles. Les mandataires politiques ne peuvent pas céder aux chants des sirènes du monde de la finance et de la grande distribution, pour qui le crédit à la consommation permet de mettre du beurre dans leurs épinards, avec des conséquences souvent dramatiques pour les ménages à faibles revenus. La responsabilité des pouvoirs publics est au contraire de veiller au « bien commun » en garantissant une protection sociale pour tous.

Pour aller plus loin :

- › Bailly, O., *Ces vies en faillite. Le surendettement des ménages en Belgique*, Renaissance du Livre, Waterloo, 2011.
- › Journée sans crédit (production), *Une vie à découvert*, reportage et témoignages montrant le rôle joué par le crédit facile dans le phénomène de surendettement, téléchargeables sur le site du producteur.
- › RTBF, en collaboration avec la Journée sans crédit, *On n'est pas des pigeons*, émission spéciale « Surendettement », diffusée le 23 novembre 2017. Reportages en caméra cachée mettant en évidence l'incitation au crédit facile dans la grande distribution et analyse de la législation belge sur le crédit à la consommation.

**EN BELGIQUE,
LE SYSTÈME DE
REGROUPEMENT
FAMILIAL EST
LAXISTE.**

Coralie Hublau

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers

Quand la question du regroupement familial est abordée dans les médias, c'est souvent sous l'angle de la peur. Peur de voir les pays européens submergés par l'arrivée de familles nombreuses venant de l'étranger. Cette crainte est d'ailleurs régulièrement attisée par les mouvements populistes et d'extrême droite. Selon leurs dires, les étrangers ayant pu s'installer en Belgique feraient massivement venir leur famille et abuseraient de ce dispositif. Mais qu'en est-il exactement ?

Le regroupement familial³⁴² permet aux personnes qui résident en Belgique de manière régulière, qu'elles soient Belges ou étrangères (européennes ou non européennes) et en séjour régulier (réfugiés, travailleurs ou étudiants étrangers par exemple) d'être rejointes en Belgique par certains membres de leur famille qui résident à l'étranger³⁴³. Contrairement aux idées reçues, le regroupement familial ne permet pas aux personnes de faire venir toute leur famille en Belgique. On ne peut ainsi pas faire venir ses frères, sœurs, neveux, nièces, oncles, tantes et grands-mères, etc. La loi réserve en effet le regroupement familial aux membres de la famille dite « nucléaire », c'est-à-dire aux époux-ses/partenaires et aux enfants mineurs ou à charge. Des conditions d'âge sont également imposées par la loi.

Le regroupement familial est la première voie de migration légale en Belgique. En 2015, sur 50 085 titres de séjour délivrés par la Belgique, 52 % l'ont été pour des raisons familiales. Les bénéficiaires du regroupe-

342/ Cette procédure existe dans tous les pays européens et des directives européennes fixent, en plus de la loi belge, le cadre du regroupement familial en Belgique : loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, Moniteur belge, 30 décembre 1980.

343/ Directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial et directive 2004/38/CE.

ment familial sont majoritairement des Européens (53 %). Parmi les bénéficiaires non européens du dispositif figurent aujourd'hui les Syriens, les Marocains et les Indiens. Ce sont essentiellement des enfants qui arrivent en Belgique sur base du regroupement familial (72 %), des conjoints et partenaires (26 %). En 2016, la proportion des visas délivrés à des femmes sur base du regroupement familial était de 66 %³⁴⁴.

Une procédure soumise à de nombreuses conditions

Il est loin d'être facile d'introduire une demande de regroupement familial et tout le monde n'y a pas accès. Les conditions ont notamment été durcies lors d'une importante réforme de la loi en 2011³⁴⁵. Ainsi, pour faire venir un membre de sa famille, la personne qui réside en Belgique doit désormais prouver qu'elle remplit différentes conditions (de logement, d'assurance maladie et de revenus). Ces conditions sont examinées de manière très stricte par l'Office des étrangers³⁴⁶.

344/ En effet, sur cinq conjoints, on comptait quatre femmes pour un homme en 2015 (78 % et 22 % respectivement). Voir *La migration en chiffres et en droit*, fiches de synthèse Myria, Bruxelles, 2017.

345/ Loi du 8 juillet 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *Moniteur belge*, 12 septembre 2011.

346/ D'après le rapport Myria 2017, les proportions de refus pour les visas long séjour demandés dans le cadre d'un regroupement familial sont assez élevées (39 % contre 2 % pour les raisons professionnelles par exemple).

En ce qui concerne la condition de revenus, ceux-ci doivent être stables (sur base d'un emploi, d'une pension ou d'une allocation de chômage), réguliers (justifiés sur une période d'un an au minimum précédant l'arrivée du membre de famille) et suffisants (atteindre le montant de référence fixé à 1 428,32 euros net par mois). Au regard de la situation économique actuelle et du marché de l'emploi en Belgique, de nombreuses personnes se retrouvent dans l'impossibilité de remplir cette condition. Prouver que l'on entre dans les conditions à remplir pour le regroupement familial implique également pour les familles de rassembler de nombreux documents. Les personnes doivent évidemment prouver le lien familial qui les unit (sur base d'actes d'état civil étrangers qui devront être traduits et légalisés par différentes autorités, ce qui peut selon les pays s'avérer extrêmement compliqué et coûteux) et fournir les preuves de revenu, de logement et d'assurance maladie. Rassembler ces différents documents peut prendre du temps. À ce délai s'ajoute également le temps de traitement dont dispose l'administration pour prendre une décision (six mois pour les membres de famille de Belges et jusqu'à 15 mois pour les membres de famille de ressortissants non européens). La procédure de regroupement familial est également très coûteuse, car les frais générés sont nombreux : frais de légalisation des documents, redevance administrative à payer à l'Office des étrangers s'élevant à 200 euros par personne arrivant en Belgique, tests ADN, billets d'avion, passeports...). Une procédure de regroupement familial peut facilement coûter plusieurs milliers d'euros.

Au regard de ces nombreuses conditions et de l'interprétation extrêmement stricte qui en est faite par l'Office des étrangers, beaucoup de personnes se voient exclues du droit au regroupement familial : les personnes disposant de faibles revenus, les travailleurs à temps partiel, les indépendants, les personnes qui émargent au CPAS, les personnes malades ou handicapées.

Un statut précaire

Une fois leur titre de séjour obtenu, rien n'est joué. Les familles peuvent être contrôlées pendant cinq ans par l'administration afin de vérifier si les conditions mises à leur séjour ont toujours remplies. Si l'une de ces conditions (revenus, mutuelle, logement et vie commune) n'est plus remplie, le titre de séjour est retiré et la personne doit quitter le territoire. Les personnes qui viennent s'établir en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial n'ont donc pas le « droit à l'erreur », elles sont « en sursis », car tout accident de la vie (perte d'emploi, maladie, handicap, séparation...) risque de leur coûter également leur titre de séjour

Enfin, dans le cas de violences intrafamiliales, ce titre de séjour devient aussi souvent outil de chantage. Car le conjoint ou l'enfant venu par regroupement familial « dépend » administrativement du membre de la famille rejoint et subira, souvent, ces violences sans porter plainte, de crainte de se voir en plus retirer son titre de séjour.

Pour aller plus loin :

- › Myria, *La migration en chiffres et en droits*, rapports 2016 et 2017 : <http://www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2017>
- › <http://www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2016>.
- › Myria, *Liefde kent geen grenzen*, février 2007 : <http://www.myria.be/files/RapportHuwelijksmigratie.pdf>.
- › Briké, X., *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial*, juin 2017 : http://www.editions-academia.be/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&isbn=978-2-8061-0347-5&utm_source=phplist&utm_campaign=message_20808&utm_medium=email&utm_content=lienImage.

**LES PRÉCAIRES
SONT DES
PERSONNES
SANS EMPLOI.**

**« Ce n'est pas votre faute si vous êtes né pauvre.
En revanche, si vous mourrez pauvre,
c'est votre erreur. »**

Bill Gates, l'un des hommes les plus riches du monde.

Bruno Frère

Faculté des sciences sociales de l'Université de Liège
Fonds de la recherche scientifique

Le capitalisme naît au XVIII^e siècle et s'industrialise au XIX^e siècle. Très rapidement se trouvent institutionnalisés dans le droit les principes qui en autorisent le fonctionnement et le protège : loi de l'offre et de la demande, propriété privée des moyens de production et d'investissement, libre concurrence, etc. À cette époque, une masse considérable d'individus se retrouve prolétarisée, autrement dit, complètement offerte au marché du travail industriel alors en pleine croissance. Aucune forme de protection sociale n'existe, ni en termes de soins de santé, ni en termes de chômage ou de protection familiale. Les individus migrent des campagnes vers les villes (cet exode rural a été très bien décrit par Robert Castel³⁴⁷), en espérant être employés dans les firmes d'une industrie alors en plein essor (métallurgie, etc.). Apparaît alors une véritable paupérisation d'un pan entier de la population citadine. L'offre de travail en ville s'avère plus importante que la demande. C'est la naissance du prolétariat dont l'exploitation à outrance par les propriétaires des moyens de production sera si bien décrite par Marx. En l'absence de salaire minimal, les travailleurs n'ont d'autre choix que de vendre leur force de travail pour un montant dérisoire, inquiets qu'ils sont de se voir remplacés à leur poste par l'« armée de réserve³⁴⁸ » que constituent les travailleurs sans emploi.

Face à cette prolétarianisation massive, les mouvements sociaux s'organisent progressivement. Le syndicalisme ainsi que les partis politiques commu-

347/ Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

348/ Marx, K., *Le Capital*, livre 1, ch. 25, Gallimard, Paris, 1963.

nistes et socialistes apparaissent dans les pays industrialisés. La modernité, pour le dire avec le sociologue Peter Wagner³⁴⁹, s'organise un siècle durant (*grosso modo* du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle) et le prolétariat obtient une série de droits qui lui permettent de prétendre à une protection existentielle (temps de travail limité, minima salariaux, pension légale, assurances santé, congés payés, etc.) similaire à celle que connaissait de longue date une petite minorité bourgeoise qui fut bien longtemps la seule à pouvoir jouir des promesses des droits de l'homme.

L'ensemble de ces mécanismes de protection contribue ainsi au développement d'une importante classe moyenne dont l'ampleur culmine durant les Trente Glorieuses (1945-1975), intégrant presque intégralement la « classe ouvrière ». Les salaires ne sont pas toujours bien élevés, mais la Sécurité sociale existe et le monde ouvrier accède pour la première fois véritablement à la possibilité de la propriété privée (maison individuelle, voiture, etc.). C'est ce qui fera écrire à Wagner qu'à l'entame du dernier quart du XX^e siècle, le prolétariat a achevé son projet d'existence.

Le prolétariat se transforme en précaire

Mais depuis la fin des années 1970, on observe un délitement de la classe moyenne dû à une déconstruction progressive du marché du travail. Ce marché, régulé et codifié par le Code du travail, est graduellement démantelé par des politiques néolibérales d'inspirations reaganienne et thatchérienne. Ce lent mouvement de déconstruction s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui. Aussi, les individus qui ont entre 30 et 50 ans et sont supposés être issus des classes moyennes ont objectivement le sentiment d'un déclassement. Ils conçoivent leur avenir dans notre société contemporaine comme pire que celui de leurs parents. Une réalité mesurable sociologiquement, puisque l'on constate que, petit à petit, notre société renoue avec des formes de travail complètement déclassées et non protégées.

349/ Wagner, P., *Liberté et discipline*, Métailié, Paris, 2001.

350/ Enquête EU-SILC 2015 : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/overview>.

Après un siècle d'organisation de la protection du travail, on voit réapparaître ce que l'on pensait être parvenu à faire disparaître en Europe occidentale, le travailleur pauvre. Le nombre de travailleurs pauvres en Belgique, selon Eurostat, était en 2014 de 4,5 %³⁵⁰ et les chiffres sont pires en Allemagne et en Angleterre par exemple, où les minima salariaux n'existent pas ou sont négociés par branche d'activité entre employeurs et syndicats. Ainsi, à la sous-classe sociale de « chômeurs », ou plutôt la

catégorie des travailleurs sans travail qui ont longtemps préoccupé les politiques publiques de l'emploi vient s'ajouter une grande catégorie de déclassés composée d'individus cumulant plusieurs emplois précaires : CDD, intérim, stages, formations en entreprise (souvent financées par les États), temps partiel, indépendants complémentaires, petits boulots, etc. Chômeurs et travailleurs pauvres sont ainsi regroupés dans une « nouvelle » classe sociale que l'économiste britannique Guy Standing a regroupé sous l'appellation de « précarité³⁵¹ ». La lutte des classes reste une réalité sociologique plus que jamais pressante, même si une série d'idéologies contemporaines (comme celles de l'« entreprise libérée » ou de l'« économie collaborative ») tentent de la faire passer pour éculée et rétrograde. L'ensemble des précaires en est bien consciente. Il lui reste à s'organiser. Et si l'on jette un œil du côté des zones d'autonomie à défendre (ZAD), on peut noter que certains n'attendent plus.

Pour aller plus loin :

- › Wagner, P., *Liberté et disciplines, les deux crises de la modernité*, Métailié, Paris, 1996.
- › Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale*, « Folio », Gallimard, Paris, 2000.
- › Standing, G., *The Precariat. The New Dangerous Class*, Bloomsbury Academic, Londres, 2010.
- › Frère, B., *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris, 2009.

351/ Standing, G., *The Precariat. The New Dangerous Class*, Bloomsbury Academic, Londres, 2011.

**LES PAUVRES SONT
DÉPENDANTS AUX
JEUX D'ARGENT.**

**« Les sous ne tombent pas du ciel,
ils doivent être gagnés sur cette terre. »**
Margaret Thatcher, Première ministre britannique,
novembre 1979.

Pascal Minotte

Centre de référence en santé mentale

La psychosociologie³⁵² a montré que nous avons tendance à construire des explications « logiques » qui nous aident à neutraliser l'inconfort mental créé par un dilemme moral, un problème de conscience. Les discours qui attribuent aux personnes en situation de précarité la responsabilité de leur situation relèvent souvent de ce processus. Finalement, ils l'ont bien cherché... L'idée selon laquelle « Les pauvres sont dépendants aux jeux d'argent » est un exemple de croyances qui fragilisent les principes de solidarité et de justice sociale. Les causes de la pauvreté se situeraient à mi-chemin entre maladie mentale et relâchement moral, instillant un doute sur le bon usage fait de l'argent redistribué.

Les études épidémiologiques apportent de l'eau au moulin de cette croyance, puisqu'elles démontrent généralement un lien statistique entre le jeu pathologique et la précarité économique ainsi qu'entre le jeu pathologique et un faible niveau socioculturel. Dans ces conditions, comment en douter ? Les pauvres sont bel et bien dépendants aux jeux d'argent. À moins que les choses ne soient plus compliquées qu'il n'y paraît. Tout d'abord, il est important de préciser que, si le jeu pathologique est une problématique grave par ses conséquences, il ne concerne cependant qu'un nombre limité de personnes. En fonction des études, il toucherait entre 0,4 % et 2 % de la population adulte. Autrement dit, pauvres et moins pauvres sont concernés de façon très relative par ce trouble. Quelle que soit la « catégorie » de population, le ratio des personnes concernées reste faible. Nous noterons au passage que de nombreux liens statistiques autres que la pré-

352/ Bandura, A., *Moral Disengagement : How People Do Harm and Live with Themselves*, Worth Publishers, New York, 2016.

carité économique ont été identifiés en lien avec la dépendance aux jeux de hasard et d'argent. Par exemple, elle touche significativement plus les hommes que les femmes. Peut-on pour autant affirmer que les hommes sont dépendants aux jeux d'argent ?

Corrélation n'est pas causalité !

S'il y a une chose à retenir concernant les statistiques, c'est la prudence avec laquelle nous devons interpréter leurs résultats. Ainsi, constater un lien statistique entre deux phénomènes ne revient pas à découvrir un lien de causalité entre ceux-ci. Certains appellent ce principe l'« effet cigogne ». Dans les communes qui abritent l'échassier, le taux de natalité est plus élevé que dans l'ensemble du pays. Il existe un lien statistique entre les deux phénomènes. Pouvons-nous en conclure que les cigognes apportent les bébés ? Probablement pas, les cigognes préfèrent nicher dans les villages plutôt que dans les grandes agglomérations, et la natalité est plus forte en milieu rural que dans les villes. Si l'exemple peut paraître caricatural, l'erreur de raisonnement qui le sous-tend est fréquente, notamment dans les exercices de vulgarisation des recherches scientifiques. Ainsi, l'observation d'un lien statistique entre pauvreté et jeu pathologique n'explique rien.

La précarité est, entre autres, source de souffrance psychique. Les personnes issues des classes sociales les plus défavorisées connaissent davantage de problèmes de santé et de difficultés psychologiques³⁵³. Le jeu pathologique n'est pas le signe d'une déliquescence morale qui toucherait singulièrement les pauvres, mais plutôt une problématique de santé mentale hautement liée au stress et à la dépression³⁵⁴. Des ingrédients qui concernent toutes les catégories de population, mais qui sont plus souvent présents chez les personnes et les familles en situation de précarité économique.

353/ Gisle, L., « Santé mentale », in Van der Heyden, J., Charafeddine, R. (dir.), *Enquête de santé 2013. Rapport 1 : Santé et Bien-être*, WIV-ISP, Bruxelles, 2014.

354/ alleur, M., Bucher, C., *Le jeu pathologique*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1997.

Pour aller plus loin :

- › Furtos, J., *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Masson, Paris, 2008.
- › Valleur, M., Bucher, C., *Le jeu pathologique*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1997.
- › Van der Heyden, J., Charafeddine, R. (dir.), *Enquête de santé 2013. Rapport 1 : Santé et Bien-être. Résumé des principaux résultats* : https://his.wiv-isp.be/fr/documents%20partages/summ_hs_fr_2013.pdf.

**LA PAUVRETÉ
EXISTERA
TOUJOURS.**

**« L'opinion doit apprendre à tolérer l'inégalité
comme moyen d'atteindre
une plus grande prospérité pour tous. »**

Lord Griffiths, vice-président de Goldman Sachs,
The Guardian, 21 octobre 2009.

Guy Vanthemsche

Département d'histoire
de la Vrije Universiteit Brussel

Au cours du XX^e siècle – surtout pendant la période dite des Trente Glorieuses (1945-1975) –, la pauvreté a brusquement et profondément changé. D'une part, les salaires réels des travailleurs ont commencé à augmenter de façon spectaculaire. Le pouvoir d'achat de larges couches de la population a véritablement explosé. Les personnes ayant un emploi réussissaient donc à échapper à la pauvreté – contrairement aux décennies précédentes, où « travail » rimait bien souvent avec « misère profonde ».

Les mécanismes de soutien de la population (laborieuse ou non) ont, eux aussi, complètement changé. Soit par des systèmes d'assurance obligatoire, soit par une intervention accrue de l'État (souvent par une combinaison des deux facteurs), les personnes restées à l'écart des marchés du travail (les malades, les handicapés, les chômeurs, les vieux, etc.) bénéficiaient dorénavant de programmes d'aide qui leur permettaient d'éviter la pauvreté, voire même de s'en extraire³⁵⁵. Les programmes publics d'aide au logement et la généralisation de l'enseignement ont également contribué à cette évolution positive. Certes, ces nouveaux systèmes de protection sociale n'ont pas réussi à éradiquer les inégalités sociales (les disparités de revenu et de patrimoine restaient énormes), mais ils ont incontestablement donné un sérieux coup d'arrêt à la pauvreté et à la précarité.

355/ Vanthemsche, G., *La Sécurité sociale. Les origines du système belge*, De Boeck, Bruxelles, 1994.

La pauvreté sera-t-elle éliminée dans le futur ou y aura-t-il toujours des pauvres ?

La science historique doit ici céder le pas à la futurologie, une activité bien peu scientifique et même hautement spéculative. Toutefois, il est possible de formuler quelques réflexions à la lueur de l'expérience du passé récent. Même au cours des meilleurs moments de la société de consommation et de l'État providence, la pauvreté n'a jamais été éradiquée. À partir de la fin du XX^e siècle, ce fléau commençait à s'étendre à nouveau, apparemment de façon inexorable. Cela semble donc donner raison aux pessimistes qui affirment que « la pauvreté existera toujours ». Pourquoi cette recrudescence ? Avant de céder à cette affirmation défaitiste, essayons de comprendre l'évolution de ces trois dernières décennies.

Le néolibéralisme, un choix politique

La variante actuelle, néolibérale, du système capitaliste dévalorise à nouveau le travail salarié ; soit en payant des salaires dérisoires ; soit en transformant de façon insidieuse le travail salarié en travail soi-disant « indépendant » (et donc sous-payé). Le phénomène des *working poor* – des gens qui « bossent dur » tout en restant pauvres – se développe donc à nouveau, comme au XIX^e siècle. Cette évolution n'est pas inévitable ou naturelle : elle résulte de choix de politique économique et sociale. Deuxième élément : les systèmes de protection sociale, établis et garantis par l'État, sont mis sous pression. Peu à peu, ils sont remplacés par des systèmes privés, basés sur le profit. Conséquence inévitable : le fossé qui sépare les nantis des plus démunis se creuse toujours davantage. Inévitablement, cette évolution augmentera à nouveau la pauvreté.

L'idéologie de la faute

Troisième facteur : sur le plan idéologique, une autre mutation s'annonce, tout aussi dangereuse que les deux évolutions précédentes. Retournant aux vieilles idées du XIX^e siècle, des cercles dirigeants recommencent à considérer les pauvres comme seuls responsables de leur sort. De plus en plus, la soi-disant responsabilité ou « faute » individuelle est (à nouveau) invoquée pour expliquer la pauvreté – au détriment des facteurs collectifs et structurels, qui étaient davantage pris en compte au cours des trois décennies après la Seconde Guerre mondiale.

S'il est effectivement impossible de dire si, oui ou non, « il y aura toujours de la pauvreté », nous pouvons toutefois affirmer, à la lumière de l'histoire récente, que des choix politiques, économiques et sociaux permettent (comme durant les Trente Glorieuses) de refouler la pauvreté et la précarité : une juste rétribution du travail salarié ; le maintien et le développement de systèmes de protection collectifs performants ; une approche non culpabilisante, discriminante et/ou répressive, mais au contraire humaine et « structurelle » de ce fléau et des personnes qui en sont les victimes. Si l'on choisit les options contraires, on risque bel et bien de constater, dans un futur proche, qu'il y a toujours – et même toujours davantage – des pauvres. L'affirmation que nous avons examinée ici sert surtout, je le crains, à cautionner et même à renforcer ces options néfastes...

Pour aller plus loin :

› *Armoede en sociale uitsluiting : jaarboek 1991-2017*, Acco, Leuven, 1991-2017.

Une initiative du Forum—Bruxelles contre les inégalités

Production et coordination éditoriale :

Nicolas De Kuyssche

Sébastien François

Sébastien Lo Sardo

www.le-forum.org



D'après une idée originale d'ATD Quart Monde France
Projet mené en partenariat avec la coopérative Cera / Avec le soutien de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale / Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Avec le soutien de 4Wings Foundation / Avec l'aide du Fonds international Wernaers pour la recherche et la diffusion des connaissances

Cet ouvrage n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les positions du Forum—Bruxelles contre les inégalités.

Les titres, les intertitres, les citations en exergue et la structure de l'ouvrage relèvent de choix éditoriaux du Forum—Bruxelles contre les inégalités.

Conception graphique :

Gaëlle Grisard – gaellegrisard.blogspot.com

Logo : Julie Richter

Cet ouvrage s'inscrit dans la campagne « Pauvrophobie » menée par le Forum—Bruxelles contre les inégalités : www.pauvrophobie.be



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



4 WINGS
FOUNDATION



Nous tenons à remercier tous les auteurs pour leur contribution à cet ouvrage ainsi que les experts du vécu du SPP Intégration sociale, les usagers du CPAS de Saint-Gilles, Laurence Adam, Sébastien Alexandre, Muriel Bernard, Nicolas Bernard, Delphine Chabbert, Khalid Chatar, Émilie Charlier, Grégoire Comhaire, Chloé Crokaert, Carmen de Crombrughe de Picquendaële, Walter De Kuyssche, Leslie Dewolf, Josiane Dostie, Carole Dumont, Jean Faniel, Aude Garely, Barbara Giagnorio, Sébastien Godart, Lazaros Goulios, Arnaud Grégoire, Gaëlle Grisard, Madeleine Guyot, Laurence Housiaux, Myrrhine Kulcsar, Willy Lahaye, Thomas Lemaigre, Frédéric Lemaire, Sidonie Maissin, Betty Nicaise, Serge Paugam, Paul Rixen, Alicia Spitaels, Laurent d'Ursel, Marie Vandenberg, Martine Vanderkam, Émilie van Haute, Bruno Vinikas et Pol Zimmer.